

Patrick Bourgeois

**Michel Chartrand : L'évolution idéologique d'un contestataire québécois.
1936-2000.**

Un parcours intellectuel marginal?

Mémoire
présenté
à la Faculté des études supérieures
de l'Université Laval
pour l'obtention
du grade de maître ès arts (M.A.)

Département d'histoire
FACULTÉ DES LETTRES
UNIVERSITÉ LAVAL

Mars 2001



**National Library
of Canada**

**Acquisitions and
Bibliographic Services**

**395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada**

**Bibliothèque nationale
du Canada**

**Acquisitions et
services bibliographiques**

**395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada**

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-60619-8

Canada

Résumé

Le présent mémoire porte sur les idées sociales et politiques de Michel Chartrand et ce, pour l'ensemble de la carrière militante de l'homme, soit les années 1936 à 2000. Par cette étude, nous voulions vérifier le degré de marginalité des idées de Chartrand par rapport aux grands consensus sociaux de la société québécoise dans laquelle il s'intégrait. Évidemment, la marginalité de ce dernier ne fut pas la même à toutes les époques. Ce constat s'explique simplement par le fait que les idées de notre sujet d'étude, de même que la société québécoise, évoluèrent selon les périodes, évolution qui contribua à les rapprocher ou à les éloigner. Ainsi, pour la période antérieure à la Seconde Guerre mondiale, Michel Chartrand rejoignait la plupart des principales prises de position du peuple canadien-français, hormis le séparatisme qu'il prôna à l'intérieur des Jeunesses patriotes. Sous le régime de Duplessis, la marginalité de Michel Chartrand atteignit certainement un sommet. En effet, la carrière syndicale qu'il entamait alors au sein de la Confédération des travailleurs catholiques canadiens et les idées socialistes qu'il véhiculait par l'entremise du Parti social démocratique n'avaient rien pour plaire aux tenants du courant conservateur de droite qui régnait alors au Québec. C'est grâce à la Confédération des syndicats nationaux que Michel Chartrand put se rapprocher idéologiquement de la société québécoise des années 1960-1970, société qui s'ouvrait alors à la gauche et au discours syndical. Toutefois, l'extrémisme des discours que prononçait Chartrand à cette époque contribua tout de même à le positionner dans un giron dit marginal. En effet, l'indépendantisme socialiste qu'il défendait alors avec virulence n'obtenait l'appui que d'une portion minoritaire de la population. Finalement, les années 1983-2000 furent aussi une période de grand isolement pour Michel Chartrand. Son principal cheval de bataille pour ces années dominées par le néolibéralisme, le revenu de citoyenneté, ne récoltant que fort peu d'appuis au Québec.

Patrick Bourgeois

Jocelyn Létourneau

Avant-propos

Je voudrais tout d'abord remercier M. Richard Jones qui m'a accompagné en tant que directeur de recherche pendant la majeure partie de la réalisation de ce mémoire. Malheureusement, une retraite bien méritée aura contribué à rompre notre collaboration. La disponibilité, la bonne humeur et les conseils judicieux de M. Jones furent fortement appréciés par l'auteur de ces lignes. Je voudrais également remercier M. Jocelyn Létourneau d'avoir accepté de diriger l'auteur dans la phase finale de la production d'un mémoire et qui est celle de l'évaluation. À ce chapitre, je ne pouvais pas passer sous silence le rapport de prélecture qu'a produit M. Réal Bélanger quant à la présente étude. Le sérieux de l'évaluation qu'a réalisée ce dernier aura permis à l'auteur d'améliorer considérablement son mémoire. Je lui en suis grandement reconnaissant. Je tiens également à remercier le politologue, M. Réjean Pelletier. Les commentaires de ce dernier m'ont permis de voir différemment mon travail historique. Finalement, je voudrais remercier Mélanie Ross pour ses encouragements et Gilles et Suzanne Bourgeois pour leur support indéfectible. Sans eux, rien n'aurait été possible.

Table des matières

<u>Résumé</u>	i
<u>Avant-propos</u>	ii
<u>Table des matières</u>	iii
<u>Introduction</u>	1
Chapitre premier : 1936-1948 : la naissance d'une nationaliste paradoxal et d'un progressiste avant-gardiste	21
Première partie : Michel Chartrand, un disciple d'Henri Bourassa ou du Chanoine Groulx?.....	23
Deuxième partie: Une société québécoise à repenser.....	45
Chapitre deuxième : Le socialisme pointe à l'horizon! (1949-1962)	56
Première partie : La CTCC	
A) Asbestos 1949 : Une école syndicale pour Michel Chartrand	58
B) De la nécessité de corriger le monde du travail.....	60
C) Quelle est la nation à défendre?.....	66
Chapitre deuxième : La Gauche s'organise politiquement!.....	69
A) Le modèle saskatois : Un exemple à suivre pour Michel Chartrand.....	70
B) La Gauche québécoise	71
Chapitre troisième : Le syndicalisme de combat et la révolution socialiste (1963-1982)	83
Première partie : Le syndicalisme de combat, une nouvelle façon d'aborder les problèmes ouvriers	85
Chapitre deuxième : Le socialisme, c'est la démocratie!	96
A) Michel Chartrand, le capitalisme et le socialisme.....	96
B) L'épisode Octobre.....	111

Chapitre troisième : Le pays du Québec, une terre de liberté et de justice?	123
A) L'indépendantisme.....	123
B) À la rescousse de la langue française.....	136

Quatrième partie : L'isolement (1983-2000)

Chapitre premier : Le revenu de citoyenneté	139
---	-----

<u>Conclusion</u>	152
-------------------------	-----

<u>Annexes</u>	156
----------------------	-----

<u>Bibliographie</u>	168
----------------------------	-----

**Michel Chartrand : L'évolution idéologique d'un contestataire québécois, 1936-2000.
Un parcours intellectuel marginal**

*Toute vraie démocratie est socialiste;
Tout vrai socialisme est démocratique.*

- Michel Chartrand

Introduction

Le XX^e siècle a été une période de grands bouleversements pour le Québec. Que l'on pense aux incidences socio-économiques qu'eurent les nationalismes d'Henri Bourassa ou de Lionel Groulx lors de la première moitié du siècle; que l'on songe aux deux crises de la conscription de 1917 et de 1942; que l'on réfère à l'arrivée au pouvoir de Maurice Le Noblet Duplessis; que l'on considère les retombées de la Révolution tranquille et de la naissance officielle d'un État québécois dit moderne; que l'on se remémore le néo-nationalisme des années 1960 et l'apparition du processus référendaire dit péquiste, bref, de par la réflexion profonde et soutenue d'une cohorte importante d'intellectuels, d'artistes et d'hommes politiques, le Québec s'est vu pensé et repensé au cours du siècle, sa structure sociale étant régulièrement remise en question de même que la position qu'il se devait d'occuper dans cette Amérique majoritairement anglo-saxonne.

Le siècle dernier débuta par une vigueur économique qui fit dire à William L. Marr et Donald G. Paterson : « At the end of nineteenth century, the economy began to show signs of more vigorous expansion than had been experienced during the previous twenty-five years. It was the beginning of a phase of economic development unprecedented in its impacts on both spread and the structure of the economy ¹ ». Cette prédiction enthousiasma les tenants du libéralisme et du capitalisme, car elle laissait croire que le XX^e siècle serait l'apanage de ces dernières idéologies. Pourtant, à l'intérieur de cette apparente harmonie sévissait la grogne. De fait, certains intellectuels canadiens se questionnaient quant à la place que devait occuper l'État dans une telle société alors que d'autres commençaient à émettre des idées nationalistes et réformistes. De surcroît, étant donné que l'Église catholique pénétrait les foyers relativement importants de contestation qu'étaient à l'époque les milieux syndicaux et féministes, plusieurs se demandaient

¹ William L. Marr et Donald G. Paterson, *Canada : an Economic History*, Toronto, MacMillan of Canada, 1980, p.339. Cité dans Réal Bélanger, *Paul-Émile Lamarche. Le pays avant le parti (1904-1918)*, Sainte-Foy, les Presses de l'Université Laval, 1984, p. 9-10.

ainsi quelle serait l'orientation qu'elle leur insufflerait. Sans l'ombre d'un doute, certains appréhendaient la radicalisation de ces foyers de contestation. Aussi, l'intensification de l'immigration au Canada² —qui ne manquait pas d'inquiéter bon nombre de nationalistes qui craignaient de voir les leurs noyés par un déferlement de nouveaux arrivants— et la question de la conscription lors de la Première Guerre mondiale qui opposa durement Canadiens français et Canadiens anglais³ contribuèrent à rendre l'harmonie nationale fort précaire.

Il est à noter que l'entre-deux-guerre fut également une période fertile en jugements réformistes au Canada. Plusieurs intellectuels du Québec se questionnaient toujours quant à la place que devraient occuper les Canadiens français au pays et en Amérique, mais c'est surtout la crise économique des années 1930 qui donna préséance à la critique réformiste. En effet, c'est à l'intérieur de cette conjoncture difficile que les élites économiques et politiques tout comme la plupart des têtes dirigeantes des sociétés occidentales d'ailleurs s'aperçurent que le régime étatique qu'ils préconisaient et qu'ils vantaient tant, connaissait d'importants ratés. D'où la nécessité que perçurent certains d'élaborer une solution de rechange le plus rapidement possible.

La critique à l'égard du capitalisme naquit donc réellement au Canada à la faveur de la crise économique, mais il fallut toutefois attendre les années 1936-1945 pour qu'elle prenne un tournant davantage radical. Par exemple, c'est à cette époque que l'encyclique *Quadragesimo Anno* expliquait la crise que vivait alors l'Occident par la concentration des richesses sociales entre les mains d'une caste de nantis. Découlerait bien évidemment de cette conclusion une quête pour un meilleur partage des richesses entre les diverses composantes de la société, partage que tous savaient non pas favorisé par le capitalisme mais bel et bien par un système de gauche⁴.

Cette conjoncture sociale des années 1930-1940 fut propice à la pénétration au Québec de trois idéologies qui dominèrent ainsi la période. Il s'agissait dans un premier temps de l'agriculturisme qui se caractérisait par la défense de la vocation agricole des Canadiens français et par la promotion de la qualité de vie des milieux ruraux par opposition à ladite décadence qui régnait dans le monde urbain. En second lieu, étant donné que le manque de capitaux et de sources de crédit était identifié comme la source principale de l'infériorité économique des

² Le succès de la politique canadienne d'immigration après 1896 peut s'expliquer à l'aide d'éléments internes et externes. Tout d'abord, étant donné que les bonnes terres américaines étaient, pour la plupart, occupées au tournant du XX^e siècle et que les prairies canadiennes étaient pour leur part à peu près libres, il s'en suivit une réorientation du flot émigrant vers le Canada. D'autre part, la politique canadienne d'immigration a fortement bénéficié de l'accroissement de l'activité agricole qui a été rendue possible à cette époque par la hausse du prix du blé sur les marchés internationaux et par la baisse des frais de transport maritime. Cette conjoncture favorable contribua à l'installation d'environ un million de personnes au Canada de 1896 à 1921. Dans Craig Brown, *Histoire générale du Canada*, Montréal, Boréal Compact, 1990, pp. 458 à 470.

³ Fernande Roy, *Histoire des idéologies au Québec aux XIX^e et XX^e siècles*, Montréal, Boréal compact, 1993, p.61.

Canadiens français, le coopératisme apparut pour certains comme la solution à privilégier entre toutes. On croyait alors, bien naïvement il est vrai, que l'union des petits pourrait faire contrepoids à la puissance des chantres du capitalisme. La dernière grande idéologie à avoir dominé la période fut le corporatisme social⁵. Par celle-ci, ses promoteurs se proposaient de lutter contre un état jugé trop centralisateur—position qui correspondait bien à l'anti-étatisme de l'époque, surtout si l'on considère les empiétements du fédéral dans les sphères de compétences provinciales en temps de guerre qui firent regimber plus d'un citoyen du Québec—et de s'opposer à l'effritement de la société rurale de l'époque. Le corporatisme devait également favoriser l'harmonie sociale par la concertation des différents groupes sociaux. Il est ici question, ni plus ni moins, d'éliminer la lutte des classes. Par cette idéologie, on espérait donc voir patrons et ouvriers collaborer à l'épanouissement des différents secteurs d'activité canadiens-français et, par le fait même, à la progression du Canada français. Conséquemment, le corporatisme devait remplacer la démocratie parlementaire par une réorganisation sociale basée sur la collaboration et à l'intérieur de laquelle l'individu serait à l'abri de l'esprit partisan⁶. Les trusts étrangers étaient également décriés par les corporatistes. Or, considérant les relations que cette doctrine entretenait avec les régimes fascistes de Salazar, Franco et Mussolini, sa popularité décrut de façon spectaculaire à la suite de la signature de l'Armistice en mai 1945 et de la découverte des vestiges funestes de l'Holocauste⁷.

De ce portrait idéologique du Québec, il ne faudrait pas exclure la donne nationaliste, surtout si l'on considère le fait que cette dernière connut une recrudescence marquée au cours de cette période. Le caractère fortement traditionnel qui avait cours jusqu'alors dans ces milieux commença à céder le pas à une vision moins passéiste. Certes, à l'instar de la société, on y critiquait le capitalisme, mais davantage à cause de son origine étrangère que des potentiels mauvais traitements que ses artisans auraient pu infliger au peuple. Des campagnes dites « d'achat chez-nous » furent alors organisées par les nationalistes afin de contrer, entre autres, la domination des Anglais et des Juifs au Québec. À l'instar des autres couches démographiques du Québec, les jeunes pénétrèrent également les cercles nationalistes. Toutefois, ceux-ci furent souvent déçus de

⁴ Denis Monière, *Le développement des idéologies au Québec. Des origines à nos jours*, Montréal, Québec/Amérique, 1977, p.270.

⁵ « Courant qui cherche à éliminer les tensions sociales et l'influence du capital étranger en se basant sur l'appartenance à la nation canadienne-française, à un État fort et à un chef paternaliste ». Gilles Laporte et Luc Lefebvre, *Fondements historiques du Québec*, Montréal, les Éditions de la Chenelière, 1995, p.168. Cette idéologie fut propagée au Canada français par des écrits pontificaux tels que *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno* et reconnaissant la légitimité de la propriété privée. Dans Monière, *op.cit.*, p.277

⁶ Paul-André Linteau et al., *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930. Tome II*, Montréal, Boréal Compact, 1989, pp. 118-119

⁷ Monière, *op.cit.*, p.273

l'attitude de leurs aînés dans la société et ils défendirent conséquemment des idées quelque peu innovatrices pour l'époque. Nous faisons ici référence à l'idée de la séparation du Québec par exemple (les *Jeune Canada*, les *Jeunesses patriotes*, les revues *Nation* et *Vivre*, etc.)⁸. Bref, sans l'ombre d'un doute, les années 1936-1945 furent fertiles en contestation de toutes sortes.

La conclusion de la Seconde Guerre mondiale ramena la prospérité en sol québécois. Dès lors, l'industrialisation, la hausse de la production, l'arrivée massive de capitaux américains et la présence dans les villes d'une main-d'œuvre abondante et bon marché assurèrent la viabilité économique de la seule province francophone du Canada et ce, jusqu'au ralentissement économique de 1957.

Au cours des années 1945-1960, le Québec fut marqué par un régime politique que plusieurs décrivent encore aujourd'hui comme le règne de l'obscurantisme et de la sclérose sociale. Pourtant, dresser un tel portrait réducteur de la période serait faire abstraction de la progression en importance que connurent alors les mouvements contestataires et progressistes tels que les syndicats notamment. En effet, les nombreux problèmes ouvriers de cette période firent en sorte que les syndicats durent se pencher sur un nombre toujours grandissant de crises et, pour espérer la victoire à l'issue de ces querelles, ils durent lutter souvent âprement afin d'obtenir une plus grande protection des droits de ceux qu'ils représentaient. Cette lutte permit, entre autres choses, l'obtention du droit d'association syndicale⁹.

En août 1944, Maurice Duplessis s'installa pour une seconde fois aux commandes de l'État québécois¹⁰. Ce second mandat s'illustra par une peur relative du changement social, par la peur de l'évolution industrialisante et urbanisante. Le nouveau premier ministre respecta sans l'ombre d'un doute une ligne de conduite se situant dans le giron du conservatisme. Pour le chef de l'Union nationale, il était primordial que les citoyens respectent l'ordre établi, les lois et l'autorité en place, que ce soit le gouvernement ou la sacro-sainte Église catholique. Quant au nationalisme québécois, il effectua une réorientation digne de mention sous le règne de Duplessis. Ainsi, aux prétendues velléités de création d'un État français en Amérique du Nord telles que défendues par les Jeunesses patriotes par exemple, l'Union nationale de Duplessis, appuyée par la majorité de la population, se cantonna quant à elle à défendre l'autonomie provinciale du Québec.

⁸ Roy, op.cit., p.86-87.

⁹ CSN-CEQ, *Histoire du mouvement ouvrier au Québec (1825-1976) : 150 ans de luttes*, Montréal, CSN-CEQ, 1979, p.174.

¹⁰ Maurice Duplessis avait déjà été premier ministre du Québec de 1936 à 1939. L'appui des libéraux fédéraux aux libéraux provinciaux à l'aube de la Deuxième Guerre mondiale contribua grandement à la défaite de la jeune formation de l'Union nationale. Les députés québécois du parti libéral du Canada avaient promis aux Québécois qu'il n'y aurait pas de conscription s'ils éliaient les libéraux provinciaux d'Adélard Godbout. En garantie, ces mêmes députés avaient mis leur siège en jeu.

La présente conjoncture duplessiste favorisa la naissance de réactions diverses au sein de la société québécoise. Certains appuyèrent inconditionnellement le régime de Duplessis alors que d'autres tentèrent par tous les moyens de provoquer sa perte. Cette dernière volonté serait entretenue notamment par le groupe d'artistes du *Refus global* de 1948, par l'équipe travaillant au rayonnement de la revue *Cité Libre* à la fin des années 1950 et par le courant gauchiste en général. Bref, au sein même de la société, divers éléments oeuvraient au renversement d'un régime qu'ils considéraient alors comme vétuste et rétrograde. Leur nombre sans cesse croissant ne pouvait laisser présager que leur victoire prochaine.

« C'est le temps que ça change »! C'est avec ce slogan que les forces opposées au régime Duplessis finirent par prendre le pouvoir le 22 juin 1960. Dès lors, une série de réformes de la société et de l'État québécois fut entreprise par l'équipe politique du Parti libéral du Québec : l'éducation connut des transformations majeures; un programme d'assurance-hospitalisation et un régime des rentes furent implantés; l'électricité fut étatisée en partie¹¹; le gouvernement créa de nombreuses sociétés d'État et organismes publics tels que la Caisse de dépôt et placement. Au-delà des simples mais non moins importants impacts sur le fonctionnement de l'État québécois qu'entraîna la Révolution tranquille, il est primordial de percevoir les effets qu'elle exerça sur la fierté des Québécois. En effet, la Révolution tranquille permit la naissance d'une nouvelle classe moyenne au Québec et donna confiance aux Québécois en leurs capacités¹².

Ce bouillonnement réformateur instauré par le PLQ nourrit également la réflexion des Québécois sur le statut du foyer national des francophones en Amérique. Certains intellectuels remirent en question à cette époque le pacte confédéral de 1867. Afin d'assurer efficacité et crédibilité à leurs idées nationalistes, ceux-ci quittèrent les apartés de salon entre séparatistes convaincus et organisèrent politiquement l'idée d'indépendance au Québec. C'est ce qui donna naissance à des partis politiques tels que le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), le Ralliement national (RN) et, bien sûr, le Parti québécois (PQ). Dès la fin des années 1960 et jusqu'à aujourd'hui, le discours nationaliste québécois ne fut plus jamais le même.

Logeant la plupart du temps à la même enseigne indépendantiste que le mouvement nationaliste, le courant gauchiste reçut au cours des années 1960-1970 l'appui probablement le plus important de l'histoire du Québec de la part de la population. L'acceptation manifeste des

¹¹ Au tournant des années 1960, la vigueur renouvelée du nationalisme québécois amena le gouvernement libéral à vouloir mieux contrôler les richesses naturelles du Québec. Pour ce faire, le ministre des Richesses naturelles, René Lévesque, nationalisa les compagnies privées de distribution d'électricité de l'extérieur de Montréal et les regroupa au sein d'Hydro-Québec. Toutefois, certaines compagnies échappèrent au projet. Il est ici question de la vingtaine de sociétés industrielles qui produisaient de l'électricité pour leurs propres besoins et de quelques municipalités et coopératives locales. Dans Linteau et al., *op.cit.*, p. 464.

¹² Roy, *op.cit.*, p.107

Québécois pour transformer leur société lors des grands chantiers de la Révolution tranquille ayant probablement entretenu le rêve de plusieurs de voir se réaliser une société plus juste, ceux-ci entreprirent donc d'implanter le socialisme au Québec.

Rapidement, l'essor que connut l'indépendantisme et la gauche au Québec au cours de ces années et l'utilisation de la violence que firent certains groupuscules tels que le Front de libération du Québec (FLQ), entraînèrent une réaction ferme à Ottawa. Ce fut l'époque du « French power » et du pouvoir « trudeauiste »¹³.

La fin du XX^e siècle se caractérisa pour sa part, au niveau des grandes idéologies, par un affaiblissement relatif de l'idée d'indépendance du Québec et par une importante perte de vigueur de la Gauche. En effet, à la suite de la défaite référendaire de 1980, René Lévesque, toujours premier ministre du Québec, tendit la main au reste du Canada afin de tenter une nouvelle fois la réconciliation. Ce fut l'époque du « Beau risque ». À n'en point douter, le Parti québécois perdit énormément de prestige à ce moment : plusieurs têtes d'affiche, dont Jacques Parizeau, quittèrent le parti avec fracas et les effectifs péquistes, pour une bonne part, ne renouvelèrent pas leur cotisation. Il fallut attendre l'échec de l'accord du lac Meech en 1990 pour voir renaître la ferveur indépendantiste des Québécois¹⁴. Quant à la Gauche, dans un contexte fortement empreint d'idées néolibérales tel que nous le connaissons aujourd'hui, elle se retrouve fortement marginalisée. Néanmoins, à l'aube du nouveau millénaire, deux partis semblent vouloir donner un second souffle aux idées gauchistes. Il s'agit du Parti pour la démocratie socialiste (PDS) de Paul Rose et du Rassemblement pour une alternative progressiste (RAP) dont le cheval de bataille est le revenu de citoyenneté et dont Michel Chartrand est le principal ténor.

La présentation d'un si large contexte historique apparaîtra pour le moins étrange, pour ne pas dire futile, pour quelques-uns. Pourtant, il a sa nécessité. Lorsque l'on aborde les idées d'un personnage qui a traversé plus des trois-quarts du XX^e siècle, tel que Michel Chartrand, il est

¹³ Avec Trudeau, le pouvoir fédéral emprunta une nouvelle tangente. Élu premier ministre en 1968, Trudeau tenta de faire une place aux Canadiens français à l'image du poids démographique qu'ils occupaient alors au pays canadien. Pour ce faire, Trudeau essaya de bilinguiser le Canada avec sa Loi sur les langues officielles, loi qui fut adoptée en 1969. Cette loi contribua à étendre le bilinguisme à toutes les institutions fédérales et à accroître le poids des francophones à l'intérieur de celles-ci. L'énergie que déploya Trudeau pour la défense des francophones à Ottawa et au Canada amena le Canada anglais à parler de « French power ». Laporte et Lefebvre, *op.cit.*, p. 276

¹⁴ Le premier ministre du Canada de l'époque, Brian Mulroney et le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, de même que tous les neuf autres premiers ministres provinciaux ont participé à la rédaction au mois d'avril 1987 de l'accord du lac Meech. Ce document visait à réintégrer le Québec dans la famille canadienne, lui qui en avait été pour ainsi dire exclu en 1982 lors du rapatriement de la constitution canadienne. Pour que l'accord du lac Meech soit officiellement adopté, il fallait que toutes les assemblées législatives provinciales entérinent avant le 23 juin 1990 un document qui accordait au Québec un droit de veto sur les amendements constitutionnels, des pouvoirs accrus dans la nomination des juges francophones, la permanence du contrôle québécois sur l'immigration et finalement, la limitation du pouvoir de dépenser du fédéral dans les domaines de compétence québécoise. Dans Laporte et Lefebvre, *op.cit.*, p.289

nécessaire, pour la bonne compréhension des propos de l'auteur, de bien circonscrire d'emblée le panorama idéologique de la période concernée.

Bien que de nombreux politologues et historiens aient analysé minutieusement le XX^e siècle, rares sont ceux qui se sont penchés sur les idées des intellectuels qui nourrirent de leurs réflexions les grands courants idéologiques québécois. L'historiographie récente semble toutefois vouloir remédier à la situation en présentant de nombreux travaux portant sur la pensée de divers acteurs politiques ou sociaux. Nous pensons ici à des études telles que celle d'Alain Lacombe portant sur l'intellectualité d'Errol Bouchette¹⁵, de celle de Bruno Ackermann qui est une biographie intellectuelle de Denis le Rougemont¹⁶ ou de l'analyse des idées nationalistes de Jean-Marc Léger qu'a réalisée Alain Gariépy¹⁷. Cependant, une lourde tendance se dégage. Les praticiens en histoire des idées portent davantage leur regard sur des objets d'étude dits masculins, urbains et politiques. Nous sommes donc conformes à ce courant. De surcroît, les sujets sont souvent retenus en fonction de la disponibilité de leurs écrits, écrits que plusieurs spécialistes considèrent comme indispensables à la bonne marche d'une recherche en histoire des idées. Ce dernier critère peut probablement expliquer en partie la raison pour laquelle si peu a été écrit jusqu'à ce jour sur un acteur de l'importance de Michel Chartrand, acteur qui a participé à la plupart des grands rendez-vous du Québec depuis la Deuxième Guerre mondiale et que Pierre Vadeboncoeur décrit comme « un organisateur, un tribun, un meneur respirant une force de conviction peu commune, ayant embrassé une fois pour toutes la cause du peuple, qu'il n'a jamais laissé tomber [...] ». Analyser, étudier, colliger les idées de Michel Chartrand revêt en effet un aspect particulièrement difficile : l'homme n'a pratiquement rien écrit au cours de sa carrière!

Dans le cadre de ce mémoire, ce sont les idées de cet intellectuel nouveau genre— pour nous, un intellectuel est un individu qui contribue par ses pensées, mais aussi par ses faits et gestes, à transformer la société dans laquelle il évolue— que l'on associe d'emblée à la cause des démunis et des travailleurs qui retiennent l'attention. Pour ce faire, nous avons retenu les idées qui nous apparaissent les plus importantes dans le cheminement de l'homme. Ainsi, le socialisme, le nationalisme, le syndicalisme et toutes les idéologies que nous avons placées dans nos tableaux se trouvant à l'annexe 3 ont orienté notre recherche et constituent ainsi le noyau de notre analyse.

Mais, avant de se questionner sur les idées d'un homme, il est certes nécessaire de bien circonscrire le personnage.

¹⁵ Alain Lacombe, *Errol Bouchette, 1862-1912 : un intellectuel*, Saint-Laurent, Fides, 1997, 136 p.

¹⁶ Bruno Ackermann, *Denis le Rougemont. Une biographie intellectuelle*, Paris, Seuil, 1996, 247 p.

¹⁷ Alain Gariépy, *Jean-Marc Léger : un intellectuel nationaliste du Québec contemporain*, mémoire de maîtrise, Université Laval, 1996, 122 p.

La plupart des gens accolent d'emblée une étiquette syndicale à Michel Chartrand. Certains iront un peu plus loin et le décriront péjorativement comme un trublion fort en gueule. Au-delà de ces descriptions pour les moins réductrices, il y a un point à dégager. Bien qu'il soit une figure très connue de la scène publique québécoise, il est fortement malaisé de catégoriser l'homme. Est-il un socialiste irrémédiablement anti-capitaliste? Est-il un indépendantiste convaincu des grandes capacités du peuple québécois? Est-il un syndicaliste à qui puent au nez toutes les magouilles patronales destinées à accroître l'exploitation des travailleurs? Est-il un humaniste dévoué complètement à la cause des démunis? Chartrand est un peu tout cela et encore plus.

Ce qu'on peut toutefois dire sans crainte de se tromper à propos de l'homme, c'est qu'il est né le 20 décembre 1916 à Outremont. Il est le 13^e enfant d'une famille de 14. Il a consacré sa vie aux autres, à l'amélioration des conditions de vie de ses compatriotes.

Dès 1936, la vie militante de Michel Chartrand débuta alors qu'il travaillait bénévolement à la Jeunesse indépendante catholique (JIC). C'est à l'intérieur de ce mouvement que ce dernier commença à faire connaître ses positions progressistes. À n'en point douter, il suscita la controverse à plusieurs occasions, notamment lorsqu'il abordait les questions reliées à la sexualité. Il s'en livra par exemple dans une lettre qu'il écrivit à Simonne Monet à la fin des années 1930 :

[...] il est encore question des dangers de la sexualité, de la séduction par les femmes, et d'occasions de perte de vocation religieuse et de missionnaires, du risque pour les jeunes filles de perdre leur virginité et pour nous, notre chasteté par les méfaits de la chair. Les prêtres et les éducateurs sont encore bien jansénistes. Ils méprisent la vie sexuelle, même normalement vécue. Ils n'y voient que des occasions de péché et non d'épanouissement. Une conversation et une discussion se sont engagées entre le directeur du comité et les membres présents sur la fréquence et la durée des baisers et leurs graves conséquences pour la morale. Mon idée est faite là-dessus¹⁸.

Michel Chartrand fut également membre des Jeunesses patriotes (JP), il en devint même secrétaire général en 1937. Puis, à l'annonce des possibilités de l'imposition d'une seconde conscription, Michel Chartrand intégra les rangs de la Ligue pour la Défense du Canada (LDC) et du Bloc populaire canadien (BPC) au cours de la Seconde Guerre mondiale avec l'objectif en tête de tout faire pour empêcher le fédéral d'envoyer des Canadiens français conscrits combattre de l'autre côté de l'Atlantique et ce, dans l'unique but de protéger les prérogatives d'une Angleterre qu'il considérait impérialiste.

Pour ce qui est de l'après-guerre, mentionnons qu'elle fut marquée par bon nombre de longues grèves pénibles et souvent sanglantes. Chartrand profita de ce moment pour s'appliquer

¹⁸ Fernand Foisy, Michel Chartrand. *Les dires d'un homme de parole*, Outremont, Lanctôt Éditeur, 1997, p.319-341.

au rayonnement du syndicalisme au Québec et ce, à l'intérieur de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC). Dès lors, l'idéal syndical ne quitterait jamais plus vraiment le combat de Michel Chartrand pour la justice et l'égalité des citoyens québécois.

Comme il se plaît si bien à dire que tout est politique, Michel Chartrand tentera à plusieurs reprises de faire adopter ses idées humanistes par les Québécois à l'aide de partis politiques tels que le Parti social-démocratique (PSD) ou le Parti socialiste du Québec (PSQ)¹⁹. Aujourd'hui, Chartrand n'a toujours pas déposé les armes. Ses idéaux de justice, de démocratie, d'égalité se voient maintenant intégrés à son dernier grand cheval de bataille : le revenu de citoyenneté.

Pour notre part, notre étude sur Michel Chartrand débute en 1936 alors que le contestataire qu'il était déjà à l'époque quitta la Trappe d'Oka pour reprendre son statut dit civil. Incapable de demeurer inactif, Chartrand pénétra rapidement le mouvement de la Jeunesse indépendante catholique (JIC). Ainsi débuta la carrière de militant de l'homme qui ne relâcha jamais son engagement et qui a toujours voulu que les gens prennent conscience des tares de la société dans laquelle ils évoluent. Un autre événement fort important de la carrière de Chartrand survint en 1949. De fait, c'est au cours de cette année qu'il s'impliqua dans le mouvement syndical alors qu'il investit les rangs de la CTCC. Ce furent bel et bien les injustices que subirent les travailleurs à Asbestos en 1949 et qu'il constata *de visu* qui le convainquirent de consacrer sa vie à l'amélioration des conditions de travail, et donc de vie, des démunis et des exploités de la société. Quant à elle, 1963 représente l'année où Chartrand devint officiellement un socialiste pour les Québécois alors qu'il participa à la fondation du Parti socialiste du Québec (PSQ), parti qui était plus radical que le défunt Parti social-démocratique à l'intérieur duquel avait également milité Chartrand à la fin des années 1950. Les années 1960 furent aussi la période au cours de laquelle la pensée syndicale de l'homme devint plus dure. Chartrand était alors un véritable syndicaliste de combat et la vision qu'il avait de la lutte syndicale le situait dans un giron que même certains de ses collègues considéraient comme extrémiste. La fin de la carrière syndicale active de Chartrand se produisit en 1982 alors qu'il fut battu par Gérald Larose lors des élections à la présidence de la CSN. La lutte d'éducation populaire, la volonté d'améliorer le Québec, ne se termina pourtant pas pour lui en cette année.

Aujourd'hui, à 84 ans, le représentant du contre-pouvoir, le représentant des négligés de la société, n'est toujours pas résolu à se taire. Il crie toujours tout haut les injustices qu'il sait par trop nombreuses au Québec. Dans ces circonstances, nous n'avons pu raisonnablement

¹⁹ *Ibid.*, p.66

circonscrire notre analyse des idées de l'homme à une seule période de sa vie et nous englobons donc toute la carrière militante de Michel Chartrand qui s'étend de 1936 à 2000.

Évidemment, les dates charnières de la vie de notre sujet d'étude constituent ni plus ni moins les limites des parties principales de notre mémoire.

À l'intérieur du présent mémoire, la problématique poursuivie nous amènera à réaliser une analyse des idées sociales et politiques que défendit Michel Chartrand au fil des ans, idées qui conditionnèrent l'implication de ce tribun charismatique dans divers mouvements sociaux, politiques et syndicaux et ce, à partir de l'épisode de la Jeunesse indépendante catholique (JIC) de 1936 jusqu'à sa récente collaboration aux activités du Rassemblement pour une alternative progressiste (RAP) de 2000. À l'aide de cette étude, nous traçons donc un portrait idéologique des principaux milieux de militantisme qu'investit Michel Chartrand au cours de son existence. Évidemment, nous avons dû restreindre notre analyse à quelques idées qui caractérisaient plus particulièrement la pensée de l'homme que ne le faisaient certaines autres. Nous faisons ici référence aux concepts de nationalisme, syndicalisme ou du socialisme par exemple²⁰. Nous nous sommes également questionnés quant à savoir si le parcours du représentant du contre-pouvoir qu'il est correspondait à la vision intellectuelle dominante de l'époque. Bref, nous nous sommes interrogés afin de savoir si Michel Chartrand a suivi un cheminement militant et intellectuel marginal.

Tout au long de l'argumentation, il sera démontré, si l'on tient compte des idées de Michel Chartrand, que celui-ci fut la plupart du temps marginal eu égard à la société québécoise dans laquelle nous nous devons de le replacer. Hormis quelques épisodes somme toute assez brefs et au cours desquels les consensus populaires qui se dégageaient au Québec se rapprochaient fortement de ceux qu'il défendait, nous pouvons affirmer que les idées qu'appuya Chartrand au cours de sa carrière contribuèrent grandement à le marginaliser. Par exemple, alors qu'il en était encore à l'orée de sa carrière, celui-ci défendait un nationalisme culturel de droite auquel adhérait la plupart des intellectuels francophones des années 1930. Mais déjà, à l'époque, on sentait poindre la marginalité dans son discours. En effet, sans être le seul à faire la promotion de la séparation du Québec et de la création de la Laurentie, on peut affirmer que les partisans d'une telle option n'étaient certes pas légion au début du XX^e siècle. De même, les velléités réformatrices que Chartrand défendait dans le Bloc populaire canadien ne furent jamais appuyées par autre chose qu'une minorité de la population du Québec.

²⁰ Voir annexe 3 pour plus de détails.

Par ailleurs, la marginalisation de Michel Chartrand connut l'un de ses plus hauts sommets sous le régime Duplessis. Et ce, parce qu'il était fort mal vu, à l'époque, d'agir comme le faisait alors Chartrand en prônant des mesures dites de gauche. De surcroît, le syndicalisme auquel il adhérait alors était combattu âprement par les exécuteurs des diktats du premier ministre Maurice Duplessis.

Au-delà de la simple marginalité de l'homme, il est aussi important d'approfondir les moments dans l'histoire du Québec au cours desquels les idées de Chartrand étaient conformes aux grands courants idéologiques qui avaient alors préséance. C'est un autre objectif que nous nous sommes fixés dans le cadre de notre analyse. Objectif qui nous permet maintenant d'avancer que la conjoncture québécoise qui fut très certainement la plus favorable aux idées de Michel Chartrand fut celle des années 1960-1970 où la Gauche et le syndicalisme connurent une période de popularité à peu près sans précédent. Sans être identique à la pensée dominante de la société québécoise d'alors qui n'adhérait tout de même pas entièrement aux idées socialistes, nous pouvons dire qu'au cours de cette tranche chronologique, les discours de Michel Chartrand provoquaient des réactions favorables chez une portion somme toute non-négligeable de la population. Le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CCSNM), duquel Chartrand était le président en ces années, avait une influence notable dans le Québec des années 1960-1970. Toutefois, ce même CCSNM était tout de même relativement isolé idéologiquement. En effet, les conflits entre le président de cette structure montréalaise et le président général de la CSN, Marcel Pépin, furent nombreux et plusieurs syndicalistes trouvaient que Chartrand allaient beaucoup trop loin dans sa lutte contre l'exploitation capitaliste.

Pour ce qui est de la dernière extrémité de notre période d'étude, nous pouvons affirmer que Michel Chartrand, tout en étant toujours populaire dans les médias à cause de son franc parler et de la sympathie qu'il s'attire du public, est aujourd'hui fortement isolé. L'idée du revenu de citoyenneté qu'il défend avec la même fougue qu'on lui a toujours connue, ne récolte guère que des sourires incrédules. Rares sont ceux qui croient qu'une telle mesure de gauche pourrait un jour s'implanter en Amérique du Nord.

Par ailleurs, le présent mémoire veut d'abord contribuer à corriger les croyances populaires qui véhiculent l'idée selon laquelle Michel Chartrand ne serait qu'un syndicaliste d'une autre génération faisant usage d'un vocabulaire des plus colorés. Ne s'en tenir qu'à cela constitue une déformation de l'œuvre de l'homme. Par l'étude de ses idées sociales et politiques, nous croyons être en mesure d'enrichir les connaissances à l'égard de Michel Chartrand et à l'égard du contexte intellectuel et historique dans lequel il s'insère. Cet objectif se voit également légitimé par

l'absence d'études sur Michel Chartrand. De par la réalisation de ce mémoire, nous comblerons donc une partie du vide historiographique inhérent au personnage québécois qu'est Michel Chartrand. De plus, par notre volonté d'analyser l'ensemble de l'œuvre de l'homme, nous jetterons quelques éclaircissements sur les débuts de sa carrière, pratiquement ignorés à ce jour, dernière analyse qui sera rendue plus complexe que le reste de notre étude et ce, à cause de la pauvreté en information caractérisant cette tranche chronologique. Cette situation quelque peu déplorable n'est toutefois pas propre uniquement à notre projet de mémoire.

En effet, comme le dit si bien Réal Bélanger : « les déficiences documentaires nous apparaissent être le lot des recherches portant sur une bonne partie des hommes politiques canadiens-français oeuvrant sur la scène politique canadienne au début du XX^e siècle²¹ ». Cette lacune constitue l'écueil principal que nous avons rencontré dans la réalisation de ce mémoire. Il nous a été difficile pour la première période de notre étude, soit les années antérieures à 1948, de mettre la main sur quelques documents que ce soit en mesure de nous informer sur les activités militantes de Michel Chartrand à proprement parler. Pour remédier à cette situation, nous avons dû faire appel à Chartrand lui-même. Toutefois, considérant que plus de 60 années séparent les sujets de nos questionnements du Michel Chartrand que nous avons rencontré, il est possible que des déficiences de mémoire de l'interviewé aient distorsionné en partie le résultat de notre enquête. Nous en sommes conscients.

Pour les fins de cette étude, nous n'avons pas procédé d'une façon telle que les futurs chercheurs en histoire puissent s'inspirer de notre méthode. C'est-à-dire que notre manière de procéder, toute traditionnelle qu'elle est, a été inspirée en partie par des études de spécialistes évoluant dans des domaines de recherche connexes au nôtre. Il est ici question des analyses d'Alain Gariépy²², d'Alain Lacombe²³, de Réal Bélanger²⁴, de Gérald Fortin²⁵ et de Léon Dion et Micheline De Sève²⁶. Dans ce dernier cas, ce sont les grilles de lectures utilisées par les auteurs Dion-De Sève qui ont retenu notre attention. Nous les avons adaptées, en quelque sorte, à notre méthodologie et grâce à celles-ci, notre cueillette de renseignements s'est déroulée dans un cadre structuré, ce qui a facilité la compilation des informations ainsi regroupées et relatives aux idées de

²¹ Bélanger, *op.cit.*, p.26.

²² Alain Gariépy, *Jean-Marc Léger : un intellectuel nationaliste du Québec contemporain*, Université Laval, mémoire de maîtrise en histoire, 1996, 122 p.

²³ Alain Lacombe, *Errol Bouchette. Un intellectuel 1862-1912*, Québec, Éditions Fides, 1997, 236 p.

²⁴ Bélanger, *op.cit.*

²⁵ Gérald Fortin, *An Analysis of the Ideology of a French Canadian Nationalist Magazine, 1917-1954 : a Contribution to the Sociology of Knowledge*, Toronto, Cornell University, thèse (Ph.D), 1956, 251 p.

²⁶ Léon Dion et Micheline De Sève, *Cultures politiques au Québec*, ronéotypé, Université Laval, 1972. 354 p. Cette dernière étude fut également utile pour élaborer notre stratégie de recherche ainsi que la méthode d'analyse à préconiser. Il en est évidemment sorti que l'analyse qualitative était toute désignée dans notre présent dessein.

Michel Chartrand. De plus, l'organisation de l'information que nous voulions évidemment rendre intelligible s'est faite selon des catégories chronologiques et thématiques²⁷.

À l'aide de nos tableaux et des fiches de lecture que nous avons complétés et placés dans la catégorie correspondante, nous avons procédé à la lecture systématique de nos sources et nous avons tenté, pour l'occasion, d'éviter le danger d'évacuer des bribes d'informations ou de mettre l'accent sur des pans secondaires de la pensée de Michel Chartrand. Pour parer à ces écueils, nous avons repéré lors d'une première lecture des documents les éléments d'informations, les prémisses constituant le noyau principal des idées de Chartrand. Lors d'une seconde lecture, l'attention fut portée de façon plus particulière sur les idées secondaires de notre objet d'étude et sur les répétitions que l'on retrouvait dans son argumentation et ce, toujours en gardant à l'esprit la catégorie de nos grilles dans laquelle se situait le document que nous examinions alors.

Afin de répondre à notre problématique, nous avons usé d'une approche dite qualitative et par laquelle nous avons procédé à des analyses de textes, de discours et d'enregistrements dans le but de faire ressortir les principales idées sociales et politiques de Michel Chartrand. Évidemment, notre approche nous a permis de faire le lien entre les idées de Michel Chartrand et le milieu dans lequel elles s'insèrent. Toutefois, afin de répondre à la problématique que nous nous étions donnée, nous avons bien sûr dû mettre l'accent essentiellement sur les idées que défendaient Michel Chartrand, de façon à pouvoir les comparer avec celles qui étaient alors véhiculées dans la société québécoise.

Contestataire et homme de parole dynamique, Michel Chartrand a prononcé un nombre quasi incalculable de discours au cours de sa carrière. Certains d'entre eux furent mémorables et conservés dans divers fonds d'archives, alors que d'autres sombrèrent dans l'oubli. Pour la présente étude, nous avons réuni quelques centaines de discours que prononça Michel Chartrand en tant qu'organisateur politique du Bloc populaire canadien (BPC), en tant que président du Parti social-démocratique (PSD), en tant que président du Parti socialiste du Québec (PSQ), en tant que président du CCSNM et en tant qu'homme indépendant et libre de toute ligne de parti. De quelque nature qu'ils soient, les discours de Chartrand sur lesquels nous avons pu mettre la main ont été d'une utilité incontestable pour le type d'entreprise associé au présent mémoire. Toutefois, la prudence est de mise lorsqu'on les aborde, car, tout d'abord, Chartrand fait à ces occasions ni plus ni moins que de la promotion d'idéaux sociaux ou politiques et également, considérant l'éparpillement de ces documents, il y a danger pour le praticien d'en évacuer bien

²⁷ Pour une meilleure perception de notre propos, les grilles de lecture ont été placées à l'annexe 3.

involontairement une certaine partie qui pourrait s'avérer fondamentale pour la bonne compréhension de la pensée de l'homme.

De plus, lorsqu'un chercheur se donne comme mandat d'étudier les idées d'un intellectuel qui n'a pratiquement rien écrit au cours de sa carrière comme c'est le cas pour Michel Chartrand, ce même chercheur doit faire preuve d'imagination et constituer un corpus de sources ouvert et inclusif. C'est effectivement ce que nous avons fait et le résultat de notre cueillette d'informations s'est soldé par la constitution d'un corpus des plus hétérogènes.

Le fonds d'archives qui se retrouve dans l'édifice de la CSN à Montréal²⁸ contient une multitude de discours que Michel Chartrand a prononcés annuellement en tant que président du CCSNM, et de ce fait, il constitue le fonds d'archives le plus important pour notre mémoire; enfin, tout au moins pour couvrir la tranche chronologique des années 1960-70. Toujours à l'intérieur de ce fonds d'archives, mentionnons que, faute de temps, nous avons dû évincer les sources concernant les activités « au jour le jour » de la CTCC et de ses fédérations, pour nous contenter des rapports produits à l'occasion des congrès annuels de 1950 à 1959²⁹.

Grâce aux articles publiés dans *Le Devoir* de 1936 à 2000, il est possible de suivre en partie l'évolution des idées de Michel Chartrand. Cependant, ce type de sources présente un biais important. La plupart des articles publiés dans ce journal n'abordent que des phénomènes sociaux marquants tels que la seconde crise de la conscription ou les activités les plus importantes du PSD ou du CCSNM. Cette situation amène évidemment une carence relative en textes ayant été produits antérieurement aux années 1960 et concernant principalement Chartrand. C'est que l'homme n'avait pas, pour cette dernière époque, la notoriété publique qu'il aura ultérieurement. Or, comme les médias s'intéressent surtout aux personnalités connues, il en découle une pauvreté extrême d'articles sur Chartrand pour les années 1936-1960. Également, en utilisant ce type de sources, il y a un danger considérable d'évacuer malencontreusement des articles potentiellement pertinents pour l'objectif poursuivi, car, pour la période précédant 1966, aucun index des sujets traités par *Le Devoir* n'a été réalisé à ce jour. Nous avons donc dû, pour ces années, dépouiller le journal à l'aide de dates ciblées.

Outre les sources présentant les discours ou les déclarations de Michel Chartrand, il est possible grâce au journal personnel de Simonne Monet —à l'intérieur duquel est colligée la correspondance que l'auteur échangea avec son époux—de consulter quelques écrits de Chartrand.

²⁸ Ce fonds contient également un nombre très important d'articles parus sur Michel Chartrand. Ces articles sont indiqués en bibliographie, sans précision toutefois à leur lien avec ledit fonds.

²⁹ De toute façon, à la suite d'un test partiel effectué sur ces sources rejetées, nous avons constaté la pauvreté en informations relatives aux idées de Chartrand qu'elles présentaient.

L'utilité de ces correspondances ne fait aucun doute, car comme l'affirmaient Giselle Huot, Juliette Lalonde Rémillard et Pierre Trépanier, à propos de ces sources : « elles constituent le substratum pour l'historiographie des mentalités, des idées [...], la correspondance est l'histoire tout court et recèle une mine de renseignements de première main sur les correspondants et leurs contemporains³⁰ ». Lorsque l'on utilise de tels documents, il s'agit toutefois d'avoir à l'esprit qu'il est possible que ces derniers contiennent quelques idéalizations des agissements des intervenants impliqués. Le seul autre fonds d'archives permettant l'analyse de textes rédigés par Michel Chartrand est *l'Aut'Journal* 1992-2000, fondamentalement voué à la promotion d'idéaux socialistes et indépendantistes. Le journal du mouvement des Jeunesses patriotes et intitulé *l'Indépendance* nous a été également très utile et ce, malgré le fait qu'il ait été publié qu'à une seule reprise en février 1936.

Étant donné que Michel Chartrand fut impliqué de façon importante dans le PSQ—il en fut le leader de 1963 à 1966— et dans le RAP à partir de 1998, il nous a paru important d'utiliser également les manifestes que ces deux organisations ont produits afin de faire connaître leurs idéologies.

Par ailleurs, mentionnons que notre corpus de sources est aussi constitué d'études ou de livres rédigés par des auteurs qui sont des témoins privilégiés des activités de certains milieux de militantisme dans lesquels s'impliqua Michel Chartrand. C'est le cas notamment de l'étude de l'abbé Bergeron Saint-Georges sur la J.E.C.³¹ par lequel l'auteur présente la structure et les buts de la J.E.C.—mouvement cherchant à instaurer le royaume du Christ dans le milieu de la jeunesse estudiantine— ainsi que les visées de l'Action catholique en terre québécoise. Les mémoires du Chanoine Groulx nous furent aussi d'une utilité certaine. Elles nous permirent entre autres de comprendre un peu mieux le mouvement des Jeunesses patriotes. À ce sujet, le livre de Dostaler O'Leary intitulé : *Séparatisme : doctrine constructive* nous livra aussi plusieurs informations sur ce mouvement négligé par les historiens. Finalement, l'écrit de Roger Cyr nous permit de percevoir ce qu'était les activités au quotidien de l'Ordre de Jacques-Cartier.

Hormis les sources écrites, le présent corpus est également constitué de documents audiovisuels. Grâce au film d'Alain Chartrand, il est possible de suivre l'évolution de la carrière de Michel Chartrand tout en identifiant les principaux événements de sa vie. Les divers

³⁰ Giselle Huot, Juliette Lalonde-Rémillard et Pierre Trépanier, *Lionel Groulx. Correspondance 1894-1967. Le prêtre éducateur*, Montréal, Fides, 1989, p.XII.

³¹ Abbé Saint-Georges Bergeron, *Fondements de la J.E.C. canadienne*, L'imprimerie royale enr., Québec, 1952, 32 p.

documentaires dans lesquels apparaît Chartrand³² ou encore les entrevues télévisées ou radiophoniques³³ que ce dernier a données au cours de sa carrière nous ont été d'une utilité indéniable et ce, en particulier pour connaître ses idées par rapport au PSD et au PSQ. Finalement, le recours à l'entrevue, procédé abondamment utilisé en histoire des idées contemporaines et permettant assurément d'aller au-delà des positions officielles et de confronter nos conclusions préliminaires avec celle d'une tierce personne, s'est avéré un moyen opportun pour l'atteinte des objectifs que nous nous étions fixés. La personne que nous avons ciblée pour une telle entrevue est Michel Chartrand lui-même et les questions que nous lui avons posées à ce moment avaient pour but de recueillir principalement, mais pas exclusivement, des informations en lien avec ses premières années de militantisme, informations qu'à peu près lui seul pouvait nous fournir d'ailleurs³⁴.

Bref, les sources que nous avons retenues pour la réalisation de ce mémoire sont somme toute représentatives de ce qui se fait généralement en histoire des idées. À titre d'exemple, les auteurs Gariépy, Lacombe et Bélanger procèdent sensiblement de la même façon dans leurs travaux. Il y a toutefois deux caractéristiques qui différencient notre corpus de sources de ceux normalement constitués dans ce domaine de recherche historique. Tout d'abord, nous n'avons à peu près pas recueilli de documents rédigés par Michel Chartrand lui-même qui auraient pu expliquer sa vision de la société ou exposer ses idées sociales ou politiques en général. De plus, notre corpus de sources contient un nombre assez important de sources audiovisuelles, documents généralement négligés par les praticiens en histoire des idées.

En résumé, nous pouvons affirmer que nos sources sont tout à fait justifiées pour la présente démarche intellectuelle. De par leur hétérogénéité, elles couvrent un vaste champ documentaire et permettent une accumulation importante d'informations relatives aux idées de Michel Chartrand.

Michel Chartrand est un personnage d'une originalité indéniable si l'on tient compte de la marginalité relative qui fut sienne au fil des ans et qui est présentée clairement dans notre hypothèse de départ. Ce constat demeure lorsqu'un chercheur désire l'aborder dans le cadre d'une étude en histoire des idées. En effet, en considérant le fait que le militant pragmatique qu'est Chartrand n'a à peu près rien écrit au cours de son illustre carrière, hormis peut-être quelques textes parus dans *l'Aut'Journal* et la correspondance qu'il échangea avec sa femme Simone Monet à travers les ans, force est de le considérer sous un angle d'étude particulier.

³² Par exemple : Robin Spry, *Les événements d'octobre, Montréal*, ONF, 1974, 88 min ou encore Jran-Daniel Lafond, *La liberté en colère*, Office national du film, 73 minutes, 1994.

³³ Par exemple : Radio-Canada, *Les élections fédérales* de 1958 et *Partage du jour* de 1962

Conséquemment, notre démarche intellectuelle s'est donc articulée, dans une proportion non négligeable, sur la perception que certains auteurs ou collaborateurs historiques eurent de Michel Chartrand et ce, surtout pour les années 1936-1948. De par l'importance des points de vue extérieurs, il est donc pertinent de présenter le cadre historiographique dans lequel s'insère ce mémoire.

Malgré la notoriété publique de Michel Chartrand, celui-ci a, à ce jour, fait l'objet de très peu d'études. Pour le lecteur désireux de s'informer sur ce dernier, seulement deux ouvrages sont présentement disponibles: *Michel Chartrand. Les dires d'un homme de parole*³⁵ et *Michel Chartrand. Les voies d'un homme de parole*³⁶, tous deux écrits par Fernand Foisy. Le premier livre de cet auteur a l'avantage de présenter les grandes prises de positions de Michel Chartrand au cours de sa carrière. Et de par la division qu'y fait l'auteur selon les grands « ismes », il est possible d'y puiser de multiples informations d'ordre idéologique. Le second ouvrage, quant à lui, en traitant des années antérieures à 1960 dans une perspective biographique, nous a permis de recueillir bon nombre d'informations inédites sur les premières années de vie de Michel Chartrand. De plus, afin de bien cerner la personnalité idéologique de notre sujet de recherche, il nous a été obligatoire de nous tourner du côté des études faisant état des grandes idées des mouvements sociaux ou politiques dans lesquels il s'impliqua.

En ce qui a trait à la période 1936-1948, l'analyse de Paul-André Comeau sur le BPC, parti qui prônait une doctrine se positionnant entre le capitalisme pur et dur, esclave des trusts, et le socialisme³⁷, est fondamentale. Cet auteur a le souci d'insérer son sujet d'étude dans le contexte historique auquel il réfère. De plus, Comeau met à quelques reprises l'accent sur les efforts consentis par Chartrand à l'intérieur du BPC, nous informant ainsi indirectement des motifs qu'il poursuivait alors. Son ouvrage permet donc de connaître l'idéologie de ce parti politique et d'élucider quelques interrogations à propos du rôle qu'y a joué Chartrand. Pour ce qui est des mouvements séparatistes de la fin des années 1930, nous n'avons évidemment pas pu ignorer les différentes études de l'historien Robert Comeau, études qui sont identifiées en bibliographie.

Pour les années 1949-1962, les ouvrages de Jacques Rouillard³⁸, de Louis-Marie Tremblay³⁹ et de Simon Lapointe⁴⁰ sur la CTCC/CSN sont d'une importance capitale. Il est

³⁵ Foisy, *op.cit.*, 341 p.

³⁶ Fernand Foisy, *Michel Chartrand. Les voies d'un homme de parole*, Outremont, Lanctôt Éditeur, 1999, 301 p.

³⁷ Paul-André Comeau, *Le Bloc populaire, 1942-1948*, Sherbrooke, Québec/Amérique, 1982, 478p.

³⁸ Jacques Rouillard, *Histoire de la CSN. 1921-1981*, Montréal, Boréal Express, 1981, 335 p.

³⁹ Louis-Marie Tremblay, *Syndicalisme québécois. Idéologies de la C.S.N. et de la F.T.Q. 1940-1970*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1972. 286 p.

possible d'y suivre le cheminement idéologique du syndicalisme catholique sous le régime de Duplessis qui évolua du corporatisme social en passant par la réforme de l'entreprise⁴¹ pour finalement se cantonner dans un nouvel humanisme libéral⁴². Aussi, l'étude de G.Raymond Laliberté⁴³ sur l'Ordre de Jacques-Cartier— une société secrète véhiculant un nationalisme canadien-français de droite — apporte un éclairage indispensable sur ce mouvement politique du Québec auquel adhéra Michel Chartrand dans les années 1940, en y devenant grand Commandeur (XC 26) pour la section Ignace-Bourget⁴⁴. Sans ce dernier ouvrage, toute cette portion de la vie de Michel Chartrand reposerait uniquement sur les informations que nous avons recueillies lors de l'entrevue avec ce dernier ou sur le témoignage qu'effectue Roger Cyr dans son ouvrage. L'analyse d'André Lamoureux⁴⁵, quant à elle, nous a permis de comprendre un pan important de la carrière de Chartrand lorsqu'elle était directement reliée au PSD-NPD. De fait, dans cet ouvrage, l'auteur nous présente les relations entre ce parti de gauche, auquel adhérera Chartrand dès 1958, et le Québec. D'après lui, l'implantation fort mitigée du PSD-NPD en terre québécoise est attribuable en grande partie à l'incompréhension des dirigeants, majoritairement anglophones, à l'égard du nationalisme canadien-français. Est traitée de surcroît dans ce livre la proposition à saveur nationaliste qui voulait que soit reconnue la spécificité de la nation canadienne-française en interdisant, notamment, aux instances fédérales du parti d'utiliser le terme national. Cette proposition fut défendue et déposée par Michel Chartrand au Congrès du NPD au tournant des années 1960.

Pour ce qui est des années 1963-1982, il est évident que les activités de Michel Chartrand par rapport aux événements d'Octobre 1970 et au CCSNM occuperont le haut du pavé, sans pour autant négliger l'épisode du Parti socialiste du Québec. Quoi qu'il en soit, pour bien comprendre la conjoncture sociale afférente à cette tranche chronologique, nous avons cru nécessaire de nous appuyer d'une part sur les analyses de Jacques Rouillard sur le CCSNM, conseil de la CSN qui fut, selon lui, grandement influencé dans ses activités par le socialisme de Chartrand et, d'autre

⁴⁰ Simon Lapointe, *L'influence de la gauche catholique française sur l'idéologie de la CTCC-CSN de 1948-1964*, RCHTQ, Montréal, 1996, 115 p.

⁴¹ « Du corporatisme, cette nouvelle idéologie conserve la référence essentielle à la doctrine sociale de l'Église ainsi que les principes de collaboration entre les classes sociales. On désire toutefois les appliquer sur une plus petite échelle, celle de l'entreprise, que l'on considère comme la cellule de base du système économique.[...] En promouvant la réforme de l'entreprise, la CTCC se heurte aux mêmes problèmes qu'elle a connus lors de la période corporatiste, c'est-à-dire la méfiance des travailleurs et l'hostilité du patronat. » Dans Lapointe, *Ibid.*, p.26.

⁴² Cette nouvelle position idéologique de la centrale syndicale se caractérise par son adhésion au libéralisme politique, aux libertés individuelles et par sa prise de position en faveur de mesures étatiques de sécurité sociale. Dans Lapointe, *Ibid.*, p.27.

⁴³ G.Raymond Laliberté, *Une société secrète : l'Ordre de Jacques-Cartier*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1983, 395 p.

⁴⁴ Simonne Monet-Chartrand, *Ma vie comme rivière. Tome III*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 1996, p.73.

⁴⁵ André Lamoureux, *Le NPD et le Québec. 1958-1985*, Éditions du Parc, Montréal, 1978, 230 p.

part, sur les analyses de l'historien Jean-François Cardin qui abordent les relations entre le FLQ et le mouvement syndical. Dans ce dernier ouvrage, un chapitre entier est consacré à Michel Chartrand et à ses mésaventures reliées à l'imposition de la Loi des mesures de guerre en 1970. Ce dernier auteur croit, pour sa part, que Chartrand et le CCSNM furent des cas à part dans le monde syndical de par leur réaction aux activités « felquistes ». De fait, contrairement à l'idéologie syndicale dominante qui condamnait le recours à la violence et qui n'appuyait nullement le FLQ, Michel Chartrand ainsi que le CCSNM, pour leur part, affichèrent publiquement leur sympathie pour la pensée felquiste. Toujours selon l'auteur, Chartrand se serait permis d'appuyer le contenu du manifeste du FLQ publié sur les ondes de Radio-Canada le 8 octobre 1970 parce qu'il croyait l'appui populaire à ce groupuscule révolutionnaire plus important qu'il ne l'était en réalité et parce qu'il pensait que ce que décriait ledit manifeste collait tout à fait à la réalité.

Au-delà des études précédemment citées et qui ont l'avantage pour plusieurs de présenter des sections consacrées aux actions ou aux opinions de Michel Chartrand, nous retrouvons les ouvrages concernant le contexte historique dans lequel évolue notre objet d'étude, car, évidence est que sans une très bonne connaissance de ce dernier, sans une très bonne perception des nuances qu'il convient d'y apporter, toute analyse des idées d'une personne serait inévitablement vouée à l'échec. À ce titre, la synthèse de Denis Monière⁴⁶ dresse un portrait fort intéressant des idéologies au Québec. Toutefois, de par son caractère un peu vieilli, nous avons cru bon compléter cette cueillette d'informations par la consultation des études de Fernande Roy⁴⁷, de Louis Balthazar⁴⁸, de Fernand Dumont, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy⁴⁹, de Jean Hamelin et Nicole Gagnon⁵⁰, de Robert Lahaise⁵¹, etc. Pour la période 1960-1970, l'étude de Léon Dion⁵², quant à elle, permet de bien saisir tous les tenants et aboutissants de la Révolution tranquille ainsi que les idéologies véhiculées par les principaux mouvements et partis de ces années. Il ne faudrait surtout pas passer outre l'outil extrêmement utile pour la bonne compréhension de toutes les

⁴⁶ Denis Monière, *op.cit.*, 381 p.

⁴⁷ Roy, *op.cit.* 127 p.

⁴⁸ Louis Balthazar, *Bilan du nationalisme au Québec*, Montréal, L'Hexagone, 1986, 212 p.

⁴⁹ Fernand Dumont, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy, *Idéologies au Canada-Français. 1930-1939*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1978, 361 p.

⁵⁰ Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois. Le XX^{ème} siècle. Tome I. 1898-1940*, Montréal, Boréal Express, 1984, 376 p.

⁵¹ Robert Lahaise, *La fin d'un Québec traditionnel, 1914-1939. I. Histoire. Du Canada à « notre État français »*, Montréal, L'Hexagone, 1994, 238 p.

⁵² Léon Dion, *La révolution dérivée. 1960-1976*, Boréal, Montréal, 1998, 324 p.

subtilités du mouvement ouvrier au Québec depuis 150 ans que constitue la coédition de la CSN et de la CEQ⁵³.

Ces études nous auront permis de surpasser le stade des simples conjectures idéologiques que nous pouvions tirer de nos premières lectures et d'aller au-delà du contexte historique des époques concernées afin de bien circonscrire les idées dominantes véhiculées par les milieux intellectuels ou autres et ce, pour chaque tranche chronologique.

Finalement, soulignons que les synthèses « traditionnelles » et écrites par des auteurs tels que Linteau et al., Jacques Lacoursière, Susan Mann Trofimenkoff ou Laporte et Lefebvre auront facilité notre compréhension de plusieurs événements historiques et ce, de manière à replacer en perspective la pensée de Michel Chartrand avec la société québécoise dans laquelle il évoluait.

Cette étude se subdivise en quatre phases correspondant à l'évolution que subirent les idées de Michel Chartrand au fil des ans. Découlant de ce fait, notre plan répondra à des critères à la fois chronologiques et thématiques. En ce sens, la première partie qui touche les années 1936-1948 veillera à démontrer que Michel Chartrand, de par ses prises de position nationalistes, catholiques ou sociales, cadrerait relativement bien dans la pensée de la société québécoise d'alors et ce, malgré les quelques exceptions que nous prendrons un soin méticuleux à souligner. Ensuite, à l'intérieur de la partie concernant les années 1949-1962 nous nous appliquerons à analyser les premiers germes socialistes qui apparaîtront alors dans le discours de Michel Chartrand, que ce soit de par l'âpre critique qu'il formula à l'égard du capitalisme alors qu'il était à la CTCC ou par le discours général qu'il véhicula avec ses pairs au CCF-PSD-NPD. Évidemment, nous ne négligerons pas pour autant les discours nationalistes et syndicaux que tenait alors Chartrand. La troisième partie, qui constitue le noyau fort de notre étude, abordera quant à elle les années 1963-1982. C'est à l'intérieur de cette conjoncture que les idées de Chartrand deviendront publiquement socialistes, syndicales et indépendantistes. Finalement, la dernière partie, les années 1983-2000, confirmera l'isolement relatif de Michel Chartrand; son cheval de bataille, le revenu de citoyenneté, ne récoltant que fort peu d'appuis au Québec. Évidemment, ce qui assurera le lien entre nos parties, ce qui constituera le fil conducteur dans notre étude, c'est l'étude des idées dites des grands « ismes ». Tout au long de notre mémoire, nous veillerons à ce que soit établi le lien entre les idées de Michel Chartrand et le contexte dans lequel il s'insère et, grâce à la division de nos parties, nous pourrons constater l'évolution que subit la pensée de notre sujet d'étude au cours des années.

⁵³ CSN/CEQ, *op.cit.*, 235 p.

Chapitre I

1936-1948 : La naissance d'un nationaliste paradoxal et d'un progressiste avant-gardiste

Au sortir de la dure crise économique des années 1930, un groupe d'intellectuels canadiens-français se mit à critiquer âprement la nouvelle tangente qu'emprunta alors l'État canadien. C'est que le premier ministre conservateur R.B. Bennett⁵⁴ était alors conscient que le système capitaliste canadien avait été dans l'impossibilité de résorber les affres de la dépression et il désirait évidemment que pareille situation ne se reproduise plus dans le futur. Pour ce faire, il instaura en 1935 une politique dite du « *Bennett's New Deal* ». À l'intérieur de cette réforme du capitalisme canadien qui ne visait rien de moins que l'accroissement du rôle étatique dans l'économie du pays, on retrouvait, entre autres, la création d'un régime d'assurance-chômage; le versement d'un salaire minimum pour tous les travailleurs; l'adoption d'une journée hebdomadaire de congé et une semaine de travail n'allant pas au-delà des 48 heures; un contrôle plus serré des monopoles à l'aide d'une commission du commerce et des prix et par un amendement au code criminel; une amélioration du crédit agricole et une mise en marché des produits de la ferme⁵⁵.

Rapidement, cette réorientation de la politique canadienne, qui ne tenait nullement compte, entre autres, de la cohabitation de deux peuples de langues et de religions différentes au Canada, rencontra une opposition des plus virulentes au Québec. En effet, les élites politiques, les intellectuels ainsi que le clergé québécois s'insurgèrent contre le fait que le « *Bennet's New Deal* » allait à l'encontre de la culture sociale du Québec. De fait, si l'on en croit les propos tenus alors par les nationalistes, le fédéral rendrait ni plus ni moins caduc le système de charité publique du Québec par l'instauration de cette mesure. Opposés qu'ils étaient à toute dilapidation de leur pouvoir, les ecclésiastiques craignaient, pour leur part, que l'Église catholique perdît ainsi une parcelle de son emprise sur ses ouailles. De plus, toujours de nature à faire regimber les Québécois, cette réforme du système économique canadien, lorsqu'on la scrutait de plus près, était de nature à faire perdre certaines des prérogatives de l'État du Québec au profit du gouvernement central que l'on trouvait à Ottawa.

⁵⁴ Premier ministre canadien de 1930 à 1935

⁵⁵ Paul-André Linteau et al., *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930. Tome II*, Montréal, Boréal compact, 1989, p. 48

La réforme du système politique canadien ne fut toutefois pas la seule pomme de discorde qui exista entre Ottawa et Québec en ces années quelque peu difficiles pour l'harmonie nationale. Ainsi, lorsqu'éclata la Seconde Guerre mondiale en 1939, une nouvelle conjoncture conflictuelle fit également son apparition entre les deux peuples fondateurs. De fait, la manœuvre du fédéral qui visait, et ce, avec l'accord du gouvernement libéral du Québec d'Adélard Godbout, à centraliser les pouvoirs normalement dévolus aux provinces, enflamma les passions des nationalistes canadiens-français qui tentèrent, souvent avec l'énergie du désespoir, de protéger les prérogatives du Québec. Et, comme si ce n'était suffisant, la tuerie qui avait cours de l'autre côté de l'Atlantique nécessitait un renouvellement fréquent des troupes. Évidemment, le Dominion canadien subit d'importantes pressions de la part de l'Angleterre afin qu'il augmentât sa participation militaire. Conséquemment, le premier ministre canadien d'alors, William Lyon Mackenzie King, organisa un plébiscite pan-canadien afin de le délier d'une promesse qu'il avait faite au Québec et selon laquelle il n'y aurait pas de conscription si l'éventualité d'un second conflit d'envergure mondiale se présentait. Le Québec se rendit aux urnes le 27 avril 1942 et répondit NON à la question posée dans une proportion de 71,2%⁵⁶ tandis que le reste du Canada dit OUI à 80%. La conscription pouvait donc débiter... Évidemment, un tel revirement de situation provoqua l'ire des milieux nationalistes québécois et donna naissance à des mouvements tels que la Ligue pour la défense du Canada (LDC) et à un parti politique du nom de Bloc populaire canadien (BPC).

C'est donc au cours des années 1930 que les élites canadiennes-françaises s'aperçurent réellement et de façon non équivoque que l'État national du Canada leur ressemblait de moins en moins et qu'il était administré au premier plan dans les intérêts des Canadiens anglais. Ce malaise national permit, en partie, la persistance du nationalisme d'Henri Bourassa et la popularité du nationalisme de Lionel Groulx. Ces nationalismes étaient effectivement fort délurés au Québec à cette époque. Les défenseurs de ces idéologies contribuèrent au retournement progressif de la population québécoise vers l'État québécois, état qui apparaissait alors, pour la plupart d'entre eux, comme le véritable État national des Canadiens français.

En 1936, le jeune Michel Chartrand quitta la Trappe d'Oka où il venait de passer deux ans dans un silence relatif. Comme le catholicisme l'attirait toujours autant, il s'impliqua tout d'abord dans le mouvement d'Action catholique et plus précisément dans la Jeunesse indépendante catholique (JIC) où il espérait pouvoir faire la promotion d'idéaux de justice, de progressisme et d'égalité sociale. Prenant conscience de la faible place qui était réservée à la question politique à

⁵⁶ De ce pourcentage, il faut retenir que 85% des francophones votèrent NON

l'intérieur de ce mouvement et constatant aussi l'importance qu'occupait alors le nationalisme dans la société québécoise, Michel Chartrand ne tarda pas à investir d'autres milieux de militantisme qui lui permettraient davantage, espérait-il, de défendre les idées qu'il jugeait alors comme primordiales au bien-être de ses concitoyens.

Ayant songé longuement au nationalisme alors qu'il était à la Trappe d'Oka, Michel Chartrand affirme dans le documentaire produit par son fils Alain qu'il a approfondi ce concept à cette occasion et ce, à partir de ses racines familiales :

À partir de l'amour de ma famille, des services que mon père, ma mère m'avaient rendus, puis par le lien du sang, les liens sociaux. Ça ne m'empêchait pas d'aimer tout le monde. J'aime autant un Chinois et quand j'ai fait de la politique j'ai toujours dit ça que j'aime autant les Chinois que je pouvais aimer les Canadiens français. Mais je me suis aperçu [à la Trappe] que j'étais d'une certaine nature, que je faisais partie d'un groupe, pas seulement d'un groupe social, mais d'une nation, des gens qui vivent les mêmes affaires, qui ont les mêmes mœurs, qui ont la même langue puis qui ont les mêmes coutumes jusqu'à un certain point. Même s'il y a des divergences parmi eux autres. On réalise des affaires à partir de la connaissance de soi-même. Passer deux ans à s'observer. Voir ce qu'on a dans le ventre ou ans le cœur ou dans l'âme, tous les défauts qu'un homme peut avoir. La vie du Christ, c'est de rendre service au monde. Soulager les miséreux parce que les miséreux le sont autant nous autres. La vie c'est pas de faire de l'argent, c'est de rendre le monde en mesure de vivre convenablement. On a dénaturé le christianisme dans la province de Québec, comme on avait dénaturé le syndicalisme, comme on a dénaturé le coopératif⁵⁷.

Michel Chartrand a donc dit, quelques décennies plus tard, qu'il accolait dans les années 1930 une étiquette humaniste au nationalisme. Pour lui, lutter pour une nation visait à permettre à tous les individus qui la composaient de pouvoir s'affranchir en élevant leur niveau de vie. C'est pour défendre cette vision qu'il devint, dès 1937, secrétaire général des Jeunesses patriotes, mouvement séparatiste s'il en était un. Il fut aussi grand Commandeur de la section Ignace-Bourget de l'Ordre de Jacques-Cartier qui était une société secrète vouée à la défense des Canadiens français contre les vexations des loges orangistes et de la franc-maçonnerie. Toutefois, et sur ce repose tout le paradoxe du nationalisme tel que véhiculé par l'homme au cours de ces années, Chartrand s'impliqua également dans le Bloc populaire canadien, anticonscriptionniste certes, mais nullement séparatiste. Ce parti politique militait plutôt en faveur de l'indépendance du Canada.

1. Michel Chartrand, un disciple d'Henri Bourassa ou du Chanoine Groulx?

Les premières années du XX^e siècle furent marquées au Canada par une série d'événements politiques de nature à provoquer la colère des milieux nationalistes québécois. La participation

⁵⁷ Extrait du documentaire d'Alain Chartrand, *Un homme de parole*, ONF, 1990.

conflictuelle des Canadiens français à la guerre des Boers de 1899⁵⁸; la situation des écoles séparées dans les provinces anglophones canadiennes à la fin du XIX^e siècle et l'adoption du Bill 17 en Ontario; le conflit inhérent à la création d'une marine canadienne en 1910⁵⁹; la crise de la conscription de 1918 et les personnes tuées dans les rues de Québec sous le régime de la Loi des mesures de guerre; la cession du Labrador à la colonie britannique de Terre-Neuve en 1927 furent tous des éléments qui, réunis, ont fait en sorte que le Québec se sentait de plus en plus méprisé et incompris dans la Confédération.

Ce contexte politique particulier permit à Henri Bourassa⁶⁰, tribun charismatique, de diffuser de façon fort efficace ses idées nationalistes. Dès le début de sa carrière, l'homme s'en prit énergiquement à l'impérialisme britannique. Pour Bourassa, il était hors de question que des Canadiens participent à des guerres extérieures sous prétexte d'aller défendre l'Empire de l'Angleterre. C'était donc une vision autonomiste au sein de l'Empire anglais et non pas indépendantiste qui alimentait le discours du descendant de Louis-Joseph Papineau, et cette même autonomie, il ne l'entrevoyait non pas pour le Québec ou le Canada français, mais bel et bien pour l'ensemble du Dominion canadien⁶¹. À travers cette vision nationaliste, il reconnaissait toutefois que le statut des Canadiens français catholiques était des plus précaires dans bon nombre de régions au pays et qu'en ce sens, il était primordial que l'État fédéral veille à leur protection. Bref, Bourassa percevait le Canada comme une nation formée de deux collectivités distinctes qu'il ne souhaitait nullement voir se fusionner. On peut donc dire sans crainte de se fourvoyer que ce dernier se positionnait dans le giron dit de la dualité des races et que, pour lui, le fédéral devait voir à ce que les détenteurs de la nationalité canadienne-française soient traités sur un pied d'égalité avec la majorité anglophone et ce, dans l'ensemble de la Confédération⁶². À ce chapitre,

⁵⁸ Les nationalistes du Québec refusaient de donner leur aval à l'Empire britannique qui combattait les Boers (des descendants hollandais) en Afrique du Sud pour leur subtiliser les gisements de diamants qu'ils exploitaient dans cette région. Les Canadiens français s'identifiaient davantage aux Boers qui luttèrent âprement le géant britannique afin de sauver leur obole plutôt qu'aux Anglais impérialistes.

⁵⁹ Pour s'opposer au projet de Wilfrid Laurier de constituer une marine canadienne, Henri Bourassa avait fondé le journal *Le Devoir*. Il pensait ainsi pouvoir faire comprendre à la population qui si ce projet voyait le jour, la flotte canadienne serait mise au service de l'Angleterre dès que celle-ci en formulerait la demande, plongeant ainsi, affirmait Bourassa, le Canada dans des guerres impérialistes. Dans Brown, *op.cit.*, p. 485.

⁶⁰ Fils de l'Artiste Napoléon Bourassa et surtout petit-fils du principal dirigeant du mouvement insurrectionnel de 1837, Louis-Joseph Papineau, Henri Bourassa (1868-1952) fut l'un des chefs de file du nationalisme canadien-français du début du XX^{ème} siècle. Sa carrière d'homme public, il la débuta en 1890 en tant que maire de Montebello. Par la suite, il sera député fédéral (1896-1907 et 1925-1935) et député provincial (1908-1912). Bourassa sera également un journaliste hors pair. C'est notamment lui qui fonda *Le Devoir* en 1910. Dans Laporte et Lefebvre, *op.cit.*, p.185

⁶¹ Balthazar, *op.cit.*, p.88

⁶² Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire. L'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, Boréal, Montréal, 1999, p.45

Bourassa informa Jules-Paul Tardivel⁶³, chantre du séparatisme québécois de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècles, que :

La nation que nous voulons voir se développer, c'est la nation canadienne, composée des Canadiens français et des Canadiens anglais, c'est-à-dire de deux éléments séparés par la langue et la religion, et par les dispositions légales nécessaires à la conservation de leurs traditions respectives, mais aussi unies dans un sentiment de confraternité, dans un commun attachement à la patrie commune⁶⁴

Évidemment, comme dans presque toutes les situations où une idéologie quelconque est implantée profondément dans la population, il y eut également au Québec un pendant relativement opposé au nationalisme de Bourassa. La grande figure de cet autre courant idéologique fut, sans conteste, le chanoine Lionel Groulx.

Le groulxisme prit réellement racine dans le nationalisme canadien-français à la faveur des émeutes reliées à la crise de la conscription de 1917-1918 et dans toutes les vexations, tant religieuses que nationales, dont étaient victimes les Canadiens français à cette époque. Pour toute une génération d'intellectuels, de politiciens et de citoyens de langue française du début du siècle, à cause du mauvais traitement dont était trop souvent victime leur peuple au Canada, le Québec apparut alors comme le dernier bastion des éléments francophones dans cette Amérique majoritairement anglo-saxonne. Pour une minorité de gens, il découlerait de ce constat une résurgence des velléités séparatistes qui étaient plus ou moins endormies au Québec depuis les événements de 1837-1838. Assurément, il y avait alors au sein du milieu nationaliste, une appétence d'en finir avec ce système canadien jugé par plusieurs comme dysfonctionnel. La façon de faire que préconisait une frange de cette minorité politique consistait ni plus ni moins à donner naissance à un État séparé sur les rives du Saint-Laurent : la Laurentie.

Dans l'idéologie groulxiste, la nation se définissait en des termes forts étroits et les critères inhérents à cette définition reposaient essentiellement sur le sang et sur l'ethnie. S'insérant dans un contexte où le vocable de race était plus que fréquemment employé, Groulx condamnait les mariages mixtes entre anglophones et francophones, et, à l'instar d'une portion importante des nationalistes de l'époque, il s'insurgeait, tout en prônant le pacifisme, contre la supériorité économique des Juifs au Québec. De plus, le nationalisme que préconisait le chanoine en était un

⁶³ Jules-Paul Tardivel est né en 1851 à Covington, au Kentucky. Son père était français et sa mère une Britannique de conversion récente au catholicisme. Les deux principales causes de la vie de l'homme qui fut journaliste à partir de 1873 sont la défense du catholicisme et la promotion du nationalisme canadien-français. Tardivel a été le premier à proposer un projet séparatiste à l'intérieur de la Confédération canadienne de 1867. Jules-Paul Tardivel est décédé en 1905. Dans Réal Bélanger, « L'idée d'indépendance au Québec », *Cap-Aux-Diamants*, (printemps 1998), p. 17.

⁶⁴ *Ibid.*

des plus canadiens-français et, à quelques occasions, il tint même des propos qui pouvaient être logiquement associés au séparatisme. À titre d'exemple, il s'exclama en 1937 que :

Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, notre État français, nous l'aurons; nous l'aurons jeune, fort et rayonnant et beau foyer spirituel, pôle dynamique pour toute l'Amérique française. Nous aurons aussi un pays français, un pays qui portera son âme dans son visage. Les snobs, les bonne-entendistes, les défaitistes, peuvent nous crier tant qu'ils voudront : « Vous êtes la dernière génération de Canadiens français ». Je leur réponds, avec toute la jeunesse : « Nous sommes la génération des vivants. Vous êtes la dernière génération des morts »⁶⁵.

Ce qui, aux premiers abords, pouvait apparaître comme un appui inconditionnel du chanoine à l'idée d'indépendance du Québec, et qui fut effectivement perçu comme tel par certains, n'était en fait qu'une profession de foi envers une Confédération qui devait laisser une place réelle aux particularismes canadiens-français. Groulx appuyait donc l'idée selon laquelle on devait laisser le plus de souveraineté possible au Québec à l'intérieur de la structure fédérale canadienne. C'est ce qu'expliqua Lionel Groulx à ceux qui avaient cru, un peu trop rapidement, qu'il était séparatiste⁶⁶.

Contrairement à Bourassa qui prônait quant à lui un nationalisme davantage canadien et qui défendait la dualité des races, Groulx, pour sa part, reconnaissait surtout le bien-fondé de la quête autonomiste du Québec. Le chanoine était en cela conforme à la pensée dominante de l'époque qui faisait également l'éloge de la vie rurale. Le matérialisme anglo-saxon auquel se rattachait l'urbanisation et l'industrialisation était évidemment critiqué par celui qui croyait que le peuple canadien-français devait se rapprocher de la terre en adhérant aux idéologies agriculturistes et de colonisation.

Malgré des différences apparentes, les nationalismes bourassiste et groulxiste se rapprochaient à certains égards. Leur quête autonomiste ne se logeait tout simplement pas au même niveau.

Il est donc compréhensible que Michel Chartrand put puiser simultanément des éléments dans les discours des deux principaux nationalistes du temps. Dans ces circonstances, pouvons-nous raisonnablement affirmer que Michel Chartrand fut quelque peu paradoxal à l'aune de sa carrière? Nullement. Selon les propres éclaircissements qu'il proposa quelque 60 ans plus tard, Michel Chartrand expliqua qu'il oeuvrait alors à l'amélioration de la situation québécoise et ce, malgré toutes les étiquettes qu'on pouvait accoler aux milieux de militantisme qu'il investissait alors. Il se croyait capable de faire la part des choses en faisant fi des contradictions idéologiques

⁶⁵ Georges-Émile Giguère, Lionel Groulx, biographie. « Notre État français, nous l'aurons ! », Montréal, Les Éditions Bellarmin, 1978, p.121.

parfois flagrantes et en puisant uniquement les éléments qui lui semblaient en mesure d'améliorer le sort de ses compatriotes canadiens-français. Ce qu'il importe de retenir de la pensée de Chartrand dès le départ, c'est que depuis son passage à la Trappe d'Oka jusqu'à aujourd'hui, il fut encore et toujours séparatiste.

Lorsqu'on demande aujourd'hui à Michel Chartrand s'il était plus groulxiste que bourassiste à cette époque, il nous répond du tac au tac qu'il se rangeait assurément dans la ligne de pensée du chanoine en prenant bien soin de préciser à propos de Bourassa que « c'était un vieux « criss » d'aristocrate qui ne comprenait pas le bon sens. S'il avait compris les problèmes du Québec, il aurait changé la face du Québec. Mais, il a été élevé avec les précepteurs⁶⁷ ». Ainsi, Chartrand soutenait que Bourassa, déconnecté de la réalité québécoise qu'il était, avait pris le parti trop souvent à son goût pour les capitalistes, pour les nantis de la société. Trop souvent, Chartrand jugeait que le démuné était négligé dans les discours du tribun. Toutefois, il serait difficile d'associer de trop près Michel Chartrand aux idées de Groulx. Car, s'il était évident que ce dernier réclamait plus d'autonomie pour le Canada français, il serait certainement fort malaisé de lui accoler une étiquette séparatiste. C'est donc dire que Chartrand allait plus loin dans ses analyses politiques que le Chanoine et que Bourassa. Quoi qu'il en soit, pour celui qui veut comprendre ce qu'était Michel Chartrand à cette époque, il est primordial de s'attarder au contexte nationaliste de l'époque que divers éléments sociaux contribuaient à alimenter.

La très forte immigration anglophone au Canada et l'exode des Canadiens français vers les industries textiles de la Nouvelle-Angleterre rendaient plus que précaire la position démographique qu'occupaient les Canadiens français au pays. De plus, la situation économique et sociale de ces derniers était toujours inférieure à la collectivité anglophone au Canada. Dans ces circonstances, il est évident qu'une telle conjoncture contribua à alimenter la critique des nationalistes québécois qui se mirent alors à attaquer durement le système canadien. À leurs yeux, le libéralisme économique ne contribuait qu'à accentuer l'asservissement économique du Québec et la démocratie parlementaire. Selon eux, les agissements des élites contribuaient à éloigner le peuple de la gouverne du pays. Cette situation avait donc comme corollaire d'accroître l'exploitation dont était victime le peuple canadien-français⁶⁸. Comme solutions, ces nationalistes proposèrent le concept du corporatisme qu'ils empruntaient aux régimes fascistes européens, mais ne remettaient pas en question, pour la plupart, le cadre fédératif du Canada⁶⁹.

⁶⁶ Guy Frégault, *Lionel Groulx tel qu'en lui-même*, Montréal, Leméac, 1978, 237 p.

⁶⁷ Propos recueillis lors de l'entrevue du 5 janvier 2000 que nous accorda Michel Chartrand

⁶⁸ Robert Comeau, « Les séparatistes de 1936-1937. Paul Bouchard et La Nation », *Cap-Aux-Diamants*, no.53, printemps 1998, p.26

⁶⁹ *Ibid.*

A) Jeunesses patriotes

Pourtant, une portion, minoritaire certes, de ces nationalistes proposèrent à la population du Québec l'idée nouvelle qu'était à l'époque la séparation du Québec, idée dont Jules-Paul Tardivel avait posé les premiers jalons à la fin du XIX^e siècle⁷⁰. Tardivel prépara donc le terrain à la naissance d'un courant indépendantiste québécois dans les années 1935-1937⁷¹. L'histoire a, à ce jour, surtout retenu le nom des Jeune-Canada. Toutefois, il ne faudrait pas oublier que dès 1935, la scène politique québécoise assista à la naissance du mouvement clairement séparatiste des Jeunesses patriotes (JP). Michel Chartrand se joignit ainsi à l'équipe composée notamment de Walter Patrick O'Leary, de Jean-Paul Robillard, de Philippe Vaillancourt, de Dostaler O'Leary, de Jean-Louis Gagnon et de François Hertel⁷² dès 1936 pour en devenir secrétaire général l'année suivante.

L'objectif premier des JP était de sortir le peuple canadien-français de la « déliquescence permanente » dans laquelle l'avait enfermé le Canada depuis 1867 et ce, au moyen de la séparation. Si l'on se réfère au journal du mouvement publié à une seule occasion en février 1936, *L'indépendance*, l'objectif séparatiste du groupuscule était des plus évidents :

Un peuple qui accepte la servitude comme une chose normale n'est pas digne de vivre. Le peuple canadien-français n'aura le droit d'exister comme nation que le jour où il se libérera du joug étranger. Or, ce droit, nous le réclamons, nous l'exigeons, nous l'aurons. C'est pourquoi toute la jeunesse qui se donne la peine de penser crie aujourd'hui : VIVE L'INDÉPENDANCE NATIONALE, VIVE LA NATION CANADIENNE-FRANÇAISE LIBRE ET INDÉPENDANTE⁷³.

Le joug étranger qu'identifiait le mouvement des Jeunesses patriotes était constitué, d'une part, du gouvernement fédéral que les militants séparatistes considéraient comme un gouvernement étranger, voué aux intérêts anglo-saxons et, d'autre part, des trusts étrangers qui étaient d'origine américaine pour la plupart. C'est ce que confirme Jean-Louis Gagnon dans ses mémoires :

Autour de nous [1936], tout bougeait. À Montréal, surtout, où beaucoup criaient leur impatience : en premier lieu, le mouvement Jeune-Canada, d'un nationalisme pur et dur, qu'André Laurendeau avait marqué à jamais de son empreinte, mais aussi celui des Jeunesses patriotes où les frères O'Leary militaient

⁷⁰ Lahaise, *op.cit.*, p.165

⁷¹ L'exécution de Louis Riel en 1885 par le gouvernement conservateur de John A. MacDonald avait poussé l'ultramontain et patriote, Jules-Paul Tardivel, à élaborer un projet sécessionniste pour le Québec. Tardivel mettra ainsi 10 ans à préciser un projet de pays pour le Québec, projet qui se caractérisait par l'importante place qui était réservée à la religion catholique, à la défense du fait français et à la promotion soutenue du mode de vie rural et agricole et le conservatisme social. Tardivel voulait ainsi séparer le Québec du Canada en créant une république qui serait toutefois toujours rattachée à l'Angleterre. Pour ce qui est de l'annexionnisme aux États-Unis tel que l'avait privilégié Louis-Joseph Papineau, il était jugé par l'ultramontain Tardivel comme un suicide national. Dans « L'idée d'indépendance au Québec », *loc.cit.*, p. 19

⁷² Comeau, *loc.cit.*, p.26

⁷³ Jeunesses patriotes, *L'Indépendance*, février 1936, p.1

pour que le centenaire de 1837 devienne l'An I d'une république laurentienne interdite au communisme international et aux trusts américains⁷⁴.

Pour contrer l'influence étrangère sur la vie du peuple canadien-français que d'aucuns au mouvement ne négligeaient de condamner, les JP misaient sur le renforcement des prérogatives de l'État du Québec. Selon la vision véhiculée à l'intérieur de ce mouvement, seul cet état en Amérique était en mesure d'assurer la protection de leurs compatriotes. Cela revenait à dire que les militants des JP ne faisaient absolument pas confiance au gouvernement fédéral qui avait malmené les leurs plus souvent qu'autrement depuis que les deux peuples fondateurs avaient pactisé en 1867⁷⁵. Bref, le mouvement des JP ne croyait pas à l'égalité des deux races au sein du Canada⁷⁶. Il se faisait donc un devoir, hautement nationaliste, de protéger la nation canadienne-française sur les plans culturels et linguistiques. De fait, ses membres désiraient assurer la survie d'une culture française et catholique en Amérique qu'ils jugeaient menacée par le groupe anglo-saxon et protestant qui était et est toujours majoritaire au Canada:

Nationalistes? Oui et jusqu'à la corde. Nous ne nous reconnaissons qu'une patrie le Canada français, qu'une langue le français parce que l'anglais est un danger de protestantisation et en exagérer l'importance comme on l'a fait jusqu'à ce jour ne peut être qu'un grave danger pour l'avenir de notre foi, quoiqu'en pensent nos bons Irlandais sectaires⁷⁷.

À ce chapitre, le mouvement surveillait très attentivement les agissements du nouveau gouvernement provincial élu, le gouvernement de Maurice le Noblet Duplessis, qui se devait, selon eux, de protéger les prérogatives de l'État québécois et les droits du peuple d'origine française enraciné au Québec.

Dans leurs activités de tous les jours, les JP s'étaient donné un objectif rassembleur. C'est-à-dire qu'ils voulaient favoriser la réalisation de leur projet de création d'un État français et catholique sur les rives du Saint-Laurent en unifiant, dans un premier temps, tous les mouvements ou militants prônant d'une quelconque façon l'idée de la séparation du Québec⁷⁸. Il est vrai qu'à l'époque, il existait plusieurs groupuscules nationalistes à l'image des *Jeune-Canada* par exemple et qui faisaient la promotion de cette option de façon plus ou moins isolée. Étant respectueux des préceptes démocratiques, si les JP désiraient voir se réaliser leur rêve indépendantiste, ils se

⁷⁴ Jean-Louis Gagnon, *Les apostasies*. Tome I. *Les Coqs de village*, Montréal, Les Éditions La Presse Ltée. 1985, p. 67.

⁷⁵ Jacques Lacoursière, *Histoire populaire du Québec*, Sillery, Septentrion, 1995, p.244

⁷⁶ Maurice Séguin, *L'idée d'indépendance au Québec. Genèse et historique*, Montréal, Les Éditions Boréal Express, 1977, p.63.

⁷⁷ *Jeunesses patriotes*, loc.cit., p.2

devaient assurément d'obtenir l'appui de la majorité de la population. Et à ce titre, l'unification des indépendantistes constituait à, n'en point douter, la première étape logique.

Quant au chanoine Lionel Groulx, il percevait les JP comme un mouvement séparatiste marginal, ce qu'il était d'ailleurs, regroupant des jeunes hommes scolarisés de grand talent⁷⁹. Il définissait aussi leur projet de société comme étant une ligne de pensée visant à « créer l'État français et établir la domination de notre nationalité non seulement sur la politique, par la rupture du pacte fédéral, mais aussi sur l'industrie, la finance, le commerce et même la manière de pensée⁸⁰ ». Ainsi, la libération que réclamaient Chartrand et les JP au nom des Canadiens français en était une, au premier plan, politique. Elle était toutefois de nature également économique.

Hormis la rupture du pacte confédéral, la lutte aux trusts étrangers et l'idée de « l'achat chez-nous » comptaient également parmi les éléments qui poussèrent, dans un deuxième temps, Michel Chartrand à militer à l'intérieur des JP⁸¹. Pour lui, comme pour les militants du mouvement séparatiste d'ailleurs, il était fort important de redonner le contrôle de l'économie du Québec au peuple québécois dans le but de mettre fin au règne « d'une bureaucratie [qui était] au service d'une oligarchie capitaliste et étrangère »⁸². Il n'est pas question ici de réformes socialisantes, mais bel et bien de placer des entrepreneurs canadiens-français à la tête de l'économie et pour ce faire, les JP préconisaient la formation de coopératives d'achat et de consommation qui devaient éviter l'éparpillement des forces économiques canadiennes-françaises et assurer un certain dirigisme économique en mesure d'accentuer le pouvoir économique du Québec. Cette façon de faire devait permettre au peuple canadien-français de se libérer de son asservissement et ce, en combattant fièrement les principaux problèmes sociaux qui l'affligeaient. Les JP identifiaient ces problèmes ainsi :

- 1- Le chômage;
- 2- L'infériorité économique et sociale des Canadiens français;
- 3- Le contrôle des richesses sociales par une oligarchie⁸³.

Qualifié de parti d'extrême-droite par plusieurs, les JP accueillirent effectivement en leur sein un certain nombre d'individus que l'on pourrait qualifier, sous toutes réserves, de xénophobes. Si l'on se réfère aux propos que tenait l'un des militants connus des JP à l'époque,

⁷⁸ Hector Grenon, *Chroniques vécues. 1930 à 1940. Notre peuple découvre le sport de la politique*, Montréal, Les Éditions de l'homme, 1967, p. 27

⁷⁹ Comeau, *loc.cit.*, p.26

⁸⁰ Lionel Groulx, *Mes mémoires*, Montréal, Éditions FIDES, 1970, p.352

⁸¹ Pierre Godin, *Les frères divorcés*, Montréal, Les Éditions de l'homme, 1986, p.85

⁸² Jeunesses patriotes, *loc.cit.*, p.2

⁸³ Jeunesses patriotes, *loc.cit.*, p.1

Dostaler O'Leary, il est évident que la vision nationaliste du mouvement était pour certains un moyen de véhiculer leurs idées antisémites et anglophobes⁸⁴. Nous ne voulons toutefois pas soutenir que le mouvement dans son ensemble était raciste. Loin de là, mais il nous faut avouer que des idées se rapprochant du racisme avaient tout de même cours dans le discours de certains militants. Par exemple, dans son livre sur le séparatisme, Dostaler O'Leary affirme que :

On vend sa conscience pour un poste de sénateur ou de fonctionnaire à \$ 4, 000 [sic] par année, pendant que le gouvernement continue de frustrer annuellement les nôtres de plus de \$ 10, 000, 000 [sic] qui reviennent en salaires et qui sont versés à des « blokes », et à des youppins⁸⁵.

Évidemment, il faut se replacer dans le contexte de l'époque avant de tirer des conclusions par rapport à la formulation de tels propos. Doit-on rappeler que cette époque n'avait pas encore connu l'horreur de la *Shoa*? Ce que l'on peut dire, le plus objectivement possible, c'est que O'Leary était indubitablement tourné vers le Canada français, qu'il qualifiait d'épithètes péjoratives les étrangers au Canada français, mais qu'il condamnait tout de même le racisme :

Il ne faut pas, non plus, que le nationalisme de 1937 tombe dans l'erreur du racisme. Il faut que ce nationalisme soit, et avant tout, à base de spiritualisme. [...] Je n'ai qu'une confiance très limitée dans la théorie qui veut diviser les humains en brachicéphales ou en dolichocéphales, en aryens ou en non aryens et à tous les tenants de la doctrine de Gobineau [...]. La culture, à mon sens, beaucoup plus que la forme du crâne, est un facteur prédominant de la valeur d'une nation⁸⁶.

Le nationalisme que définissait Dostaler O'Leary était donc fortement culturel. Cependant, cette dernière caractéristique n'empêchait pas le mouvement de critiquer l'emprise qu'exerçaient certaines communautés étrangères au Québec. Il ne faudrait toutefois pas conclure trop rapidement que le mouvement se proposait de solutionner cette situation en s'attaquant directement aux droits des dites communautés. En effet, si l'on se fie à quelques-uns des passages de leur programme officiel, il est évident que les JP comptaient respecter en partie les privilèges des minorités qui demeureraient sur leur territoire lorsqu'il serait enfin libéré de la tutelle canadienne. En effet, à la suite de la déclaration d'indépendance, la direction du mouvement patriotique affirmait que la communauté anglophone verrait ses privilèges linguistiques et scolaires maintenus. Cependant, le français aurait prépondérance partout. Pour ce qui est des Israélites, O'Leary et les JP expliquaient que ceux-ci seraient tolérés sur le territoire québécois et qu'ils auraient droit à leurs écoles. Toutefois, afin de contrôler leur présence à l'intérieur des professions jugées élitistes, des quotas

⁸⁴ O'Leary. *op.cit.*, p.34

⁸⁵ *Ibid.*, p.89

⁸⁶ *Ibid.*, p.143

leur seraient imposés. Ainsi, jamais un secteur d'activité ne pourrait contenir plus d'Israélites que le pourcentage que ces derniers représentaient dans la société québécoise⁸⁷.

Contrairement à O'Leary qui percevait les étrangers comme une source importante des problèmes qui avilissaient les Canadiens français, Michel Chartrand, quant à lui, à la suite d'un séjour qu'il effectua dans une colonie d'Abitibi en 1938 où il vit mourir des jeunes compatriotes à cause des conditions de vie exécrables qu'on retrouvait dans pareil endroit, revint indigné de cette situation qu'il savait non pas entretenue par des étrangers mais bel et bien par un gouvernement canadien-français : celui de l'Union nationale. Dès lors, les capitalistes de tout acabit, et non pas seulement les Juifs ou les Anglais, seraient identifiés par l'homme comme des ennemis à combattre⁸⁸.

Pour ce qui est du type d'état à privilégier, O'Leary soutenait que, par leurs actions, les JP devaient favoriser l'implantation d'un État de droite inspiré, entre autres, par le régime fasciste de Mussolini qu'il admirait fortement par ailleurs. En ce sens, ce dernier croyait que le modèle corporatif était le meilleur moyen de ramener l'ordre et la discipline au Québec, tout en donnant la place au peuple canadien-français qu'il se devait d'occuper:

Le corporatisme est venu tout naturellement à l'esprit. Ce serait le régime idéal qu'il faudrait à notre jeune nation; ce serait le régime par excellence qui lui permettrait de sortir de son infériorité et d'organiser sa vie économique suivant une conception plus saine que celle que lui inspire actuellement le régime qu'il subit. Mais qu'on le veuille ou non, l'organisation corporative de l'État exige un pouvoir central relativement fort... Un pouvoir central puissant aux mains d'Ottawa, chacun sait ce que cela signifie pour nous. Nous ne pouvons donc envisager l'élaboration d'un régime corporatif que dans les limites de notre province⁸⁹.

L'indépendance était donc inexorablement reliée au concept de corporatisme dans l'idéologie des JP. Pour Patrick Walter O'Leary, l'autre dirigeant des JP, la prospérité nationale devait reposer sur le corporatisme social, doctrine qui donnait beaucoup de responsabilités aux représentants des professions intellectuelles, libérales, agricoles, industrielles et commerciales. Selon P. W. O'Leary, ces derniers représentants étaient les mieux placés pour savoir ce qui est bon pour la progression de leur profession et, de là, cette progression professionnelle devait être utilisée afin d'enrichir la nation dans son entier⁹⁰. Selon les dirigeants des JP, on ne pouvait espérer sauver la nation canadienne-française sans tout d'abord obtenir un État fort de droite qui serait contrôlé entièrement par des Canadiens français.

⁸⁷ Dostaler O'Leary, *Séparatisme, doctrine constructive*, Montréal. Les Éditions des Jeunesses patriotes, 1937, p.207.

⁸⁸ Alain Chartrand, *op.cit.*

⁸⁹ *Ibid.*

⁹⁰ Jeunesses patriotes, *loc.cit.*, p. 5

P.W. O'Leary soutenait également, pour qu'un système corporatiste soit complet, que tous les intérêts, aussi bien culturels, religieux que professionnels devaient être défendus par les représentants des corps sociaux et ce, aussi bien au niveau national que régional. Il fallait donc, pour qu'un tel système soit efficace, décentraliser les pouvoirs gouvernementaux.

Finalement, W.P. O'Leary accordait un rôle d'arbitre à l'état à l'intérieur du corporatisme social. « En conséquence, cette décentralisation nécessitera une centralisation du pouvoir exécutif afin d'arbitrer souverainement les conflits particuliers, soit régionaux, soit nationaux⁹¹ », expliquait-il.

Le mouvement des JP ne se cantonna toutefois pas, au cours de sa brève existence, à proposer uniquement des solutions inhérentes aux activités internes du Québec. Il se concentra également à protéger son peuple contre les infamies qui auraient pu provenir de l'extérieur, de la scène internationale en particulier.

À la fin des années 1930, les élites du Canada français, devinant que la situation européenne contemporaine conduirait inéluctablement au déclenchement d'un second conflit militaire d'envergure mondiale, commencèrent à craindre sérieusement la possibilité que le gouvernement fédéral impose une seconde conscription. Malgré les promesses des libéraux et de Mackenzie King lui-même quant à l'impossibilité d'une telle situation, les Jeunesses patriotes publièrent en 1938 une brochure intitulée *Conscription* et à l'intérieur de laquelle ils se prononcèrent fermement contre toute participation militaire du Canada sur un territoire étranger. De surcroît, Michel Chartrand ainsi que les dirigeants des JP adressèrent une note au premier ministre Duplessis l'enjoignant de maintenir le Québec hors de la plus que probable guerre européenne. Si ce dernier se refusait de souscrire à la vision des JP, le mouvement travaillerait au renversement dudit gouvernement provincial. Le passage suivant résume parfaitement bien quelle pouvait être la position des JP à l'égard de la conscription en 1938 : « La jeunesse canadienne-française préfère vivre librement dans son vieux Québec français que d'aller mourir au service d'une confédération antifranaise et plus britannique que canadienne⁹² ».

Toujours dans le but d'empêcher l'imposition d'une conscription qui ne saurait être évitée, Michel Chartrand signa également une dépêche au nom du mouvement des JP, en association avec les sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec et de l'Ontario; en association avec la Ligue d'action nationale; en association avec l'Union catholiques des cultivateurs; en association avec le Bloc universitaire; en association avec la CTCC; en association avec l'alliance catholique des professeurs de Montréal. Ce communiqué stipulait que :

⁹¹ *Ibid.*

Nous, délégués en congrès général d'urgence, considérons toute expression officielle de solidarité avec Londres comme extrêmement dangereuse, comme contraire aux intérêts du Canada et à son statut d'État libre. Nous, nous faisons savoir au gouvernement King l'opposition absolue de la province de Québec à toute participation aux guerres extérieures⁹³.

Finalement, le journal *L'Indépendance* du mouvement des JP fit également paraître une dure dépêche dans son unique numéro du mois de février 1936 qui s'adressait directement aux Anglo-saxons :

Messieurs les Anglais, les Canadiens français n'iront plus se battre pour les financiers de la Cité ou pour les intérêts « vitaux » de l'Empire. Non, les Canadiens français ne bougeront pas le petit doigt pour la défense de cet Empire qui a déjà coûté tant de sang pour son édification⁹⁴.

Ainsi, antérieurement à son implication dans les activités de la Ligue pour la défense du Canada et dans le Bloc populaire, Michel Chartrand était fondamentalement anticonscriptionniste et ce, dès l'époque de son passage au sein des JP. Il clamait sur toutes les tribunes qu'il était contre toute participation du Canada à une guerre extérieure. À ce sujet, il s'expliquerait, à maintes reprises, en soulignant qu'il était pour sa part contre l'idée même de la guerre et que la seule raison qui le pousserait à y participer serait que son propre pays devienne la cible d'assauts d'agents étrangers.

À la lumière des informations que nous avons sus-mentionnées, il est donc évident que Michel Chartrand se rapprochait davantage de l'idéologie groulxiste alors qu'il était secrétaire général des JP. La position politique de Chartrand était alors plus qu'autonomiste eu égard au Québec, elle était carrément séparatiste. On retrouvait donc dans le discours de notre sujet d'étude une volonté d'affranchissement pour les Canadiens français. Cependant, cette volonté allait plus loin que celle que préconisait Groulx et était également beaucoup plus radical qu'un nationalisme de type bourassiste, cela va de soi. En effet, lorsque l'on sait qu'Henri Bourassa défendit toujours un nationalisme intrinsèquement canadien, on peut difficilement prétendre que Chartrand s'en approchait alors. Mais, malgré tout, à l'intérieur de la vision séparatiste du secrétaire des JP, nous retrouvons des éléments qui concordaient tout de même avec la pensée d'Henri Bourassa. Par exemple, Chartrand et ce dernier se rejoignaient sur la position à adopter face à la participation du Canada aux guerres extérieures et au concept de la conscription: les deux s'y opposaient. Il faut donc faire attention avec ce genre de rapprochements entre les visions politiques de divers personnages. Ils ne sont pas toujours des plus évidents à accomplir. On peut toutefois conclure

⁹² Lacoursière, *op.cit.*, p.244

⁹³ Simonne Monet-Chartrand, *Ma vie comme rivière. Récit autobiographique 1939-1949. Tome 2*, Saint-Laurent, Les Éditions du Remue-Ménage, 1997, p.24

⁹⁴ Jeunesses patriotes, *loc.cit.*, p.1

que le nationalisme tel que défendu par Michel Chartrand se positionnait entre ceux de Groulx et de Bourassa, mais avec une légère inclinaison vers celui véhiculé par l'homme d'Église.

Les relations entre Chartrand et le chanoine Groulx étaient toutefois plus serrées qu'elles ne pouvaient l'être avec Henri Bourassa. En effet, à l'instar des séparatistes des années 1930, Groulx était l'homme que Chartrand tenait en plus haute estime en ce qui a trait au nationalisme⁹⁵. Les séparatistes des années 1936-1937 trouvaient en partie les justifications à leur projet sécessionniste dans les discours et écrits de l'abbé Groulx. À ce chapitre, les JP prirent ardemment la défense du Chanoine en 1936 alors qu'il fut pris à partie par le rédacteur en chef du journal *Le Canada*, Edmond Turcotte :

Mais nous ne tolérerons jamais que vous veniez attaquer le chef spirituel de la nation canadienne-française. M. l'abbé Groulx représente à nos yeux l'incarnation de notre idéal national. Il est celui qui a su inculquer aux jeunes de sa patrie la juste compréhension de ce qu'est le sain patriotisme chrétien. Il est, et restera toujours, de tous les Canadiens français, un des seuls auquel la jeunesse ne permettra pas que l'on s'attaque⁹⁶.

Même si les militants des JP savaient que Groulx ne défendait pas sans équivoque l'idée de la Laurentie, ils affirmaient tout de même qu'indirectement, le chantre nationaliste inspirait leur mouvement. C'est enfin ce que soutenait à cette époque Carmel Brouillard, membre des JP :

Que le théoricien de l'État français en Amérique répudie le séparatisme, il a ses raisons que nous comprenons et respectons. Mais rien n'empêchera ses livres et ses conférences d'affirmer ce qu'ils affirment. [...] Ces pages seules suffisent à démontrer clairement notre destinée autonomiste et séparatiste⁹⁷.

Michel Chartrand quitta les Jeunesses patriotes au début des années 1940 alors que les principales activités auxquelles s'attachait le mouvement consistaient désormais à analyser l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Les ténors du mouvement pensaient ainsi pouvoir assurer légalement la protection du peuple canadien-français au sein du Canada. Chartrand ne pouvait souscrire à cette volte-face du mouvement que l'on peut expliquer en grande partie par la faible adhésion populaire qu'obtenait alors le concept nouveau de la séparation du Québec. En effet, constatant cette situation navrante, une cohorte d'intellectuels nationalistes entreprirent d'adapter le projet aux vues politiques de la population québécoise en ourdissant un projet que l'on pourrait qualifier tout au plus d'autonomiste. Ces derniers remisaient donc, pour un certain temps du

⁹⁵ Robert Comeau, *Les indépendantistes québécois, 1936-1938*, mémoire en histoire, Université de Montréal, 1971, p.

41

⁹⁶ Groulx. *op.cit.*, p.250

moins, le projet d'indépendance. Ainsi, même à l'intérieur du groupe marginal dit séparatiste, Chartrand se retrouvait isolé, car, en ce qui le concerne, il ne remit jamais en question l'idée de la Laurentie ou du Québec indépendant⁹⁸. Tout au plus, il se fit plus discret quant à la nécessité, qu'il voyait, de l'implanter en cette terre peuplée majoritairement par des citoyens d'origine française.

B) Ordre de Jacques-Cartier

Percevant que l'idée d'indépendance ne récoltait qu'un succès fort mitigé sur la scène politique québécoise, Michel Chartrand travailla donc, au cours des années 1940-50, au mieux-être de son pays, le Québec, à l'intérieur d'une société secrète : l'Ordre de Jacques-Cartier. La fondation de cette société s'insérait dans un contexte fort particulier. De fait, à la fin des années 1920, le Canada français était encore sous le choc des importantes crises confessionnelles qui avaient secoué ses populations. Personne alors n'avait oublié que les provinces du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan avaient brimé les droit de leur minorité catholique en faisant fermer les écoles séparées confessionnelles à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Lorsque l'on sait que les catholiques qui fréquentaient ces écoles étaient pour la très grande majorité d'expression française, il est aisé de comprendre le remous que cette décision arbitraire provoqua au Québec. Et ce même remous fut encore davantage exacerbé en 1912 lorsque l'Ontario s'attaqua elle aussi aux droits scolaires de sa minorité francophone et catholique, droits qui étaient pourtant garantis par la constitution de 1867. Cette saga linguistique avait, pour ainsi dire, éliminé les écoles séparées et francophones à l'extérieur du Québec.

C'est surtout le cas des Franco-Ontariens qui retenait l'attention des nationalistes lors de la fondation de l'OJC en 1926. C'est que les Canadiens français n'avaient toujours pas accepté l'imposition du règlement 17 en 1912 par lequel le gouvernement ontarien restreignait l'enseignement du français aux deux premières années du primaire seulement. Selon ce règlement, les jeunes francophones devaient poursuivre leur éducation en anglais par la suite. Évidemment, une telle mesure provoqua l'ire des nationalistes canadiens-français —Henri Bourassa et Armand Lavergne en tête— qui virent en cela une résurgence des volontés assimilationnistes des Loges orangistes, appuyées dans leur projet par un gouvernement

⁹⁷ Robert Comeau, « Lionel Groulx, les indépendantistes de La Nation et le séparatisme (1936-1938), *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol.26, no.1, juin 1972, p.83

⁹⁸ Grenon, *op.cit.*, p.236-239

antifrançais⁹⁹. Afin d'étayer leurs propos, les nationalistes se servaient, entre autres, de citations prononcées par leurs adversaires francophobes telles que celle qui fut entendue à la réunion de la Grande loge d'Orange de l'est de l'Ontario le 17 mars 1915 et qui sortit de la bouche même d'un député de l'Ontario : « Jamais nous ne laisserons les Canadiens français implanter dans l'Ontario le dégoûtant parler dont ils se servent¹⁰⁰ ».

Toutefois, l'opposition la plus virulente que reçurent les défenseurs de la langue de Molière en Ontario ne vint pas des Orangistes mais bel et bien du clergé irlandais-catholique d'Ontario qui craignait que le débat entourant l'enseignement du français ne nuise sérieusement à l'enseignement catholique. Ce qui revient à dire que les Canadiens français étaient plus qu'isolés dans le combat qu'ils menaient alors pour le maintien de leurs droits scolaires.

Alimentés dans leurs desseins nationalistes par la situation des francophones hors Québec et constatant la place infime qu'occupaient ces mêmes francophones et la langue française dans la fonction publique fédérale, un groupe de fonctionnaires fédéraux de l'Outaouais entreprit de fonder, en 1926, une association secrète à caractère national qui aurait pour objectif l'atteinte du bien commun spirituel et temporel des catholiques canadiens-français. L'OJC se voulait donc, en soit, une riposte à la franc-maçonnerie et aux loges orangistes. Le fonctionnement de l'Ordre se résumait pour l'essentiel au noyautage de mouvements, d'institutions, d'associations, etc. Il est vrai que ce dernier avait ses entrées à peu près partout dans la société québécoise des années 1940-1960, situation qui facilita grandement la réalisation de ses opérations d'infiltration. Pour ce qui est de Michel Chartrand, il investit probablement le mouvement au début des années 1940¹⁰¹.

Comme nous le mentionnions précédemment, Michel Chartrand fut grand Commandeur de l'OJC, section Ignace-Bourget. Son numéro d'identification était le XC-26¹⁰². Celui-ci nous confiait en entrevue que la raison principale qui expliquait sa présence à l'intérieur de l'OJC dans les années 1940-50 découlait essentiellement de sa propre quête pour la protection de la langue française. Il voulait donc agir de sorte que la situation du français s'améliore au Québec et au Canada en général. Les actions qu'il privilégiait pour y arriver étaient somme toute assez simples. Par exemple, alors qu'il était grand Commandeur, il exerça des pressions sur les autorités compétentes afin que l'annuaire téléphonique d'une quelconque municipalité de la région

⁹⁹ Susan Mann Trofimenkoff, *Visions nationales. Une histoire du Québec*, Saint-Laurent, Éditions du Trécarré, 1986, p.278-279

¹⁰⁰ Lacoursière, *op.cit.*, p.100

¹⁰¹ Apporter plus de précision sur ce point nous est impossible car nous n'avons pu mettre la main sur aucun document éclairant le passage de Michel Chartrand au sein de l'OJC. De plus, le principal intéressé ne put nous en dire davantage à ce sujet.

¹⁰² Monet-Chartrand, *op.cit.*, p.73.

montréalaise¹⁰³ soit réimprimé. La motivation à la base d'une telle réclamation s'expliquait par le fait qu'à l'époque, les annuaires ne présentaient pas d'accents français. Ainsi, les noms de familles canadiens-français tels que Bélanger ou Pépin, se lisaient plutôt en tant que « Belanger » ou « Pepin ». Une telle situation était évidemment intolérable pour Chartrand, car, selon ce dernier, « du latin ou de l'espagnol sans accent c'est pas du latin ni de l'espagnol. Du français non plus¹⁰⁴ ». Bref, au premier niveau, l'OJC préconisait un nationalisme culturel reposant sur la défense des éléments français et catholiques de la nation.

Comme nous le confiait Michel Chartrand, l'OJC « c'était pas extraordinaire ni virulent. On défendait le français pis les petits commerçants ». On défendait! Voilà le mot. L'OJC pratiqua toujours un nationalisme modéré et défensif. Au niveau du français, il se contenta de réclamer la « bilinguisation » de divers éléments ponctuant la vie de la collectivité canadienne-française tels que la monnaie, la télévision d'état, ou encore l'adoption d'un drapeau national. Bref, l'OJC concentra ses attaques principalement sur des aspects purement symboliques et culturels¹⁰⁵.

Cependant, l'Ordre s'intéressait également, de façon beaucoup moins importante il est vrai, à la chose économique. Et, pour maximiser l'impact de leurs opérations, les Ojicistes lorgnèrent du côté des nouveaux arrivants qui faisaient preuve, pour la plupart, d'une grande solidarité. Ainsi, à l'instar de ces communautés culturelles, Michel Chartrand et l'OJC en général avançaient que le peuple canadien-français devait s'aligner sur les façons de faire des Juifs, par exemple, en s'appuyant économiquement les uns les autres. Dans les faits, cette volonté se traduisit chez Chartrand par sa participation à la formation de coopératives de consommation, par la fondation de Caisses populaires et par l'adoption de la mentalité dite de « l'achat chez-nous¹⁰⁶ ». Cette dernière philosophie imprégna durablement la pensée de Chartrand et toute sa vie de famille dut fonctionner en prenant en considération l'origine des produits qu'elle consommait. Ainsi, son fils Alain dit avoir provoqué la colère de son père lorsqu'il apporta sa première caisse de bières à la maison et ce, parce qu'elle n'était pas de fabrication syndicale¹⁰⁷. Bref, l'OJC promouvait la stabilité financière de la race canadienne-française par la fraternité et par la promotion de l'épargne sous toutes ses formes¹⁰⁸. On croyait ainsi, quelque peu naïvement il est vrai, que

¹⁰³ Lors de l'entrevue, Chartrand ne put préciser davantage

¹⁰⁴ Informations recueillies lors de l'entrevue que nous accorda Michel Chartrand le 5 janvier 2000.

¹⁰⁵ Laliberté, *op.cit.*, p.234

¹⁰⁶ Par cette philosophie, il s'agissait pour les consommateurs d'acheter des produits ayant été fabriqués au Québec. Ainsi, l'argent québécois demeurait entre les mains de Québécois.

¹⁰⁷ Alain Chartrand, *op.cit.*

¹⁰⁸ Laliberté, *op.cit.*, p.39

l'argent amassé de cette manière permettrait de solutionner les problèmes économiques qui asservissaient alors le Canada français.

Bien entendu, l'OJC adopta également des éléments de patriotisme et de nationalisme dits politiques dans ses discours et dans ses stratégies. Toutefois, comme nous le mentionnions antérieurement, ceux-ci se caractérisaient principalement par leur nature défensive. Conséquemment, au cours des années 1930, l'activité politique fut concentrée principalement au noyautage de l'État fédéral que d'aucuns identifiaient comme un puissant outil au service de l'assimilation des Canadiens français¹⁰⁹. L'Ordre désirait ainsi assurer la protection de son peuple dans les plus hautes instances politiques du pays. De plus, en ce qui concerne l'identité nationale des Canadiens français, l'OJC fut ambivalent. À certains moments, le mouvement s'attacha à l'Amérique française dans son ensemble qui s'étendait de la Louisiane à l'Acadie en passant bien sûr par le Québec. À l'intérieur de cette vision des choses, le fait français devait s'épanouir à la grandeur de l'Amérique du Nord et pas seulement au Québec. Toutefois, de 1930 à 1952, années qui constituèrent *grosso modo* la période où l'on retrouva Chartrand à l'intérieur de l'Ordre, une portion non négligeable des Ojicistes défendit davantage l'État québécois en tant qu'État national du peuple canadien-français. Mais cette portion demeura tout de même minoritaire. La création de la Laurentie catholique, idée telle que défendue par les Jeunesses patriotes, apparaissait donc pour certains Ojicistes comme le projet de société à privilégier entre tous¹¹⁰. Mais l'indépendantisme demeurait malgré tout fort mal vu par les dirigeants de la société. En effet, Marcel Chaput — qui sera en 1960 l'un des fondateurs du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN)— se fit expulser de l'OJC à la fin des années 1950 parce qu'il se faisait le défenseur de l'idée du pays du Québec. De plus, le hara-kiri que se firent les dirigeants de la Patente¹¹¹ en 1965 était la conséquence directe du débat qui sévissait alors à l'interne et qui portait sur la question de l'indépendance du Québec. Comme la plupart des membres et des dirigeants ne pouvaient accepter la dissolution du Canada français, les chanceliers préférèrent ainsi mettre à mort la société secrète plutôt que de la voir emboîter le pas au RIN et au RN¹¹².

En 1952, après la publication de la lettre sur le problème ouvrier, Michel Chartrand trouva que l'OJC ne se préoccupait pas suffisamment des questions du syndicalisme et des problèmes

¹⁰⁹ Laliberté, *op.cit.*, p. 272.

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ Sobriquet accolé à l'Ordre de Jacques-Cartier

¹¹² Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé. Rêves, luttes et défaite du Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, p. 145-148.

affectant les conditions de vie des travailleurs. Il quitta donc la société secrète qu'il jugeait alors par trop capitaliste¹¹³.

L'implication de Michel Chartrand au sein du mouvement de l'OJC ne le marginalisa pas outre mesure. À l'époque, la Patente regroupait environ 56 000 membres à l'échelle nord-américaine et le nationalisme essentiellement de survivance qu'elle défendait était représentatif de celui que préconisait la population en général.

C) Le Bloc populaire canadien

L'OJC ainsi que les JP constituèrent les deux mouvements prônant un nationalisme principalement axé sur les Canadiens français auxquels participa Michel Chartrand. L'autre épisode nationaliste fort important de la carrière de l'homme, pour la période 1936-1948, fut celui où il s'impliqua activement à l'intérieur du Bloc populaire canadien.

Le Bloc populaire canadien (BPC) fut fondé grâce aux efforts d'un groupe de jeunes réformistes sous la férule de Maxime Raymond, à la suite de la remise en question de la promesse faite aux Canadiens français de ne pas imposer la conscription pour service militaire outre mer. Ainsi, en 1942, le premier ministre Mackenzie King demanda à l'ensemble des Canadiens de le lever de cette promesse à l'aide d'un plébiscite pancanadien¹¹⁴. Cette situation provoqua la colère des populations francophones et, au Québec, la principale réaction fut d'organiser une Ligue pour la défense du Canada (LDC)¹¹⁵, de laquelle allait naître par la suite le parti politique que fut le Bloc populaire canadien. La majeure partie des récriminations de ce parti était principalement concentrée autour de la centralisation exagérée des pouvoirs aux mains du fédéral. Les militants exigeaient donc une décentralisation importante de l'administration du pays vers les provinces¹¹⁶.

Évidemment, ces réclamations cadraient parfaitement avec la pensée politique du Michel Chartrand des années 1940, qui devint dès octobre 1942 l'organisateur principal du candidat des conscrits, Jean Drapeau. Chartrand remplaçait ainsi le premier organisateur de Drapeau, Marc Carrière, qui avait été emprisonné à cause de son opposition à la politique militaire du Canada¹¹⁷. Lors de cette dernière campagne électorale de 1942, la population du Québec put découvrir toute la fougue qui animait Chartrand alors que celui-ci haranguait les foules, dénonçait l'armée

¹¹³ Propos recueillis lors d'une entrevue que nous accorda Michel Chartrand le 5 janvier 2000

¹¹⁴ *Le Devoir*, 20 novembre 1942, p. 6

¹¹⁵ Titre proposé par Michel Chartrand. Information recueillie dans un document se trouvant dans le fonds d'archives de la CSN.

¹¹⁶ Monet-Chartrand, *op.cit.*, p.173.

¹¹⁷ *Ibid.*, p.176-181.

canadienne à l'aide de violentes diatribes et, surtout, condamnait de façon péremptoire les positions politiques de l'adversaire de Drapeau : le général Léo-Richer Laflèche. Le nationalisme de Michel Chartrand se teinta alors d'éléments propres au nationalisme d'Henri Bourassa. Ce dernier vint même appuyer Drapeau dans sa croisade contre la conscription en prononçant un discours le 29 novembre 1942 au sous-sol de l'église Saint-Jean-de-la-Croix.

Lors d'une assemblée tenue à Outremont le 26 novembre 1942, Chartrand s'en prit au financement des partis en clamant du haut de la tribune que le combat politique que livrait le BPC au parti libéral était inégal si l'on considérait les ressources financières des deux belligérants en présence. De plus, Chartrand expliqua aussi à l'auditoire réuni à l'école Lajoie qu'il était certes légitime de faire la guerre afin de protéger son pays mais qu'en ce qui concernait la situation de la Deuxième Guerre mondiale, le Canada n'était nullement menacé, ce qui pour lui, était suffisant pour que le pays demeure à l'écart du conflit. D'autre part, et cela dans l'unique but de discréditer son adversaire politique, Chartrand stipulait que si le général Laflèche tenait tant à participer à ce conflit européen c'était tout simplement parce que sa patrie était l'Angleterre et non le Canada :

Le général vous a déclaré : « je ne peux pas me tromper. J'ai fait deux guerres pour mon pays ». regardez ce que font les Chinois, les Russes, les Américains. Eh bien, tous ces gens se battent chez eux pour défendre leurs intérêts et leurs possessions. Lui, le général, il a défendu sa patrie en Europe. Le général a droit de penser que sa patrie est en Angleterre et qu'il doit la défendre là-bas, mais les autres ont droit à un avis contraire¹¹⁸.

Michel Chartrand attachait donc une question d'allégeance nationale au problème de la conscription. Selon ce dernier, les vrais patriotes devaient refuser d'aller se battre pour un empire qui les avait de tout temps maintenus dans un état de servilité. Cet épisode illustre bien les contradictions qu'il est possible de retrouver dans les discours d'un homme qui adhère à des mouvements véhiculant des idées contraires. En effet, il est quelque peu inusité de voir un ancien séparatiste des Jeunesses patriotes se targuer d'être plus Canadien que son adversaire politique qui, lui, prône la conscription et pour laquelle il est catégoriquement opposé. Bien sûr, il est aisé de comprendre que, pour l'occasion, Michel Chartrand tentait par tous les moyens imaginables de combattre cette option qui remettait en cause la sécurité de ceux qu'il voulait par dessus tout protéger : les Canadiens français. Ce qui ne réduit pas pour autant l'impact de ce paradoxe.

À ce chapitre, les accusations que portait Michel Chartrand à l'encontre des forces conscriptionnistes que représentait le général La Flèche fusèrent de plus belle lors d'une assemblée tenue le 28 novembre 1942. À cette occasion, l'organisateur politique du candidat des conscrits fit

¹¹⁸ Le Devoir, 26 novembre 1942, p.1

valoir que la raison qui expliquait le choix de la circonscription d'Outremont pour la candidature du général La Flèche relevait d'une question ethnique. En effet, comme La Flèche prétendait avoir l'appui des Canadiens français, Chartrand désirait savoir pourquoi ce dernier ne s'était pas présenté, au Saguenay, dans une circonscription majoritairement francophone. Il expliquait aux foules qu'il haranguait que le général ne pouvait procéder de la sorte, car il savait pertinemment que les francophones ne l'appuieraient nullement. D'où l'explication de Chartrand quant au choix de ce dernier qui se fixa du côté d'Outremont où l'on retrouvait une forte proportion d'anglophones : « On [ses adversaires] a employé tous les moyens pour faire élire le général. S'il prétend représenter la province de Québec, que [sic] ne s'est-il pas porté candidat dans Charlevoix-Saguenay, un comté entièrement canadien-français? Non, il savait qu'il aurait été écrasé¹¹⁹ ».

Michel Chartrand critiquait également les méthodes électorales utilisées par les partisans du général Laflèche. En effet, l'organisateur de Jean Drapeau accusait ni plus ni moins l'équipe libérale d'avoir fraudé l'élection : « Fait curieux, à 8h 30, lundi matin [sic], il y avait déjà quelques milliers de votes enregistrés dans les bureaux de scrutin où nous n'étions pas représentés¹²⁰ ». Chartrand n'était pas plus tendre envers le premier ministre canadien de l'époque, William Lyon Mackenzie-King. En effet, notre sujet d'étude reprochait au politicien d'avoir menti à la population en garantissant que l'envoi de Canadiens outre-mer n'était qu'une mesure temporaire : « Nous avons des militaires partout dans le monde, même des aviateurs qui servent temporairement en Afrique du Nord. Peut-on se faire tuer de façon temporaire? M. King est suave et acrobate, disant blanc aux uns et noir aux autres. Ah! Belle démocratie qui s'épanouit dans l'électoralisme et le suffrage universel! ¹²¹».

Le programme politique que défendait le BPC était donc caractérisé, pour une bonne part, par des aspects nationalistes. Mais ces mêmes éléments nationalistes devaient nuire considérablement au bon fonctionnement du parti et ce, en bonne partie parce qu'il tentait d'intégrer deux visions inconciliables.

En effet, très rapidement à la suite de sa fondation, le BPC s'empêtra dans l'ambiguïté que constitue le système étatique bicéphale canadien, situation qui entraîna sa disparition à plus ou moins brève échéance (1948). C'est qu'en se repliant d'une part sur l'État du Québec afin de protéger les francophones et leur autonomie provinciale et ce, en créant une aile provinciale québécoise sous la férule d'André Laurendeau, tout en prônant d'autre part la création d'un

¹¹⁹ *Le Devoir*, 28 novembre 1942, p.3

¹²⁰ *Le Devoir*, 4 décembre, 1942, p.6

¹²¹ *Ibid.*

véritable État national canadien¹²² que se devait de promouvoir l'aile fédérale du parti, sous l'égide de Maxime Raymond, cette jeune formation organisait d'une certaine façon sa propre mort. Tenter de satisfaire les velléités autonomistes du Canada et du Québec ne pouvait que servir les intérêts de Maurice Duplessis et de l'Union nationale qui s'affichèrent du coup comme les véritables tenants de l'autonomie provinciale québécoise.

Bref, le discours nationaliste du BPC considérait parfois le Québec comme le véritable État national des Canadiens français alors qu'à d'autres occasions, le Canada semblait plutôt être le détenteur de ce statut. Sans l'ombre d'un doute, cette situation médusa la population et contribua très certainement à miner la crédibilité du parti. En résumé, nous pouvons certainement affirmer que les Québécois francophones tenaient majoritairement une position résolument anti-impérialiste peu importe l'État national à lequel ils s'identifiaient, situation qui permit un certain succès politique à la formation du BPC.

Outre le fait que le BPC oeuvrait sur deux scènes à la fois — le fédéral et le provincial — il était fort prévisible que ce parti adopterait un jour ou l'autre un discours fortement empreint d'idées autonomistes si l'on considère l'origine des militants qui l'animaient. De fait, la plupart des militants du parti partageaient des visées nationalistes communes et un mépris partagé pour les vieux partis. Quelques-uns d'entre eux—par exemple, Jean Drapeau, Paul-Émile Robert, J.-Z. Patenaude et bien entendu Michel Chartrand—entretenaient aussi des velléités d'ordre économique et social qui les rattachaient aux idées de l'Action libérale nationale (ALN), parti qui était en quelque sorte l'ancêtre du BPC¹²³. Néanmoins, contrairement à l'idéologie des Jeunesses patriotes par exemple, le BPC prônait quant à lui un nationalisme à saveur canadienne-française et ce, malgré le fait qu'une bonne partie de ses militants eussent déjà été impliqués dans le nationalisme séparatiste des années 1930; par exemple, André Laurendeau, qui défendit des idées nationalistes modérées au fil des ans, fut néanmoins impliqué de près dans le controversé mouvement des Jeune-Canada¹²⁴ à l'orée de sa carrière. La plupart des meneurs et des militants du BPC défendaient quant à eux la théorie du pacte entre deux nations dans une optique qui dénonçait les visées centralisatrices d'Ottawa¹²⁵. Bref, le BPC s'attachait à l'idée du grand Canada dans lequel les anglophones et les francophones devaient être considérés sur un pied d'égalité.

¹²² Le BPC revendiquerait la création d'une véritable citoyenneté canadienne, l'adoption d'un drapeau et d'un hymne national. Ce parti était ouvertement anti-impérialiste britannique et ce constat apparaissait de façon évidente dans les discours de Michel Chartrand alors qu'il était organisateur principal du candidat des conscrits, Jean Drapeau. Dans *Le Devoir*, 23 novembre 1942, p. 4.

¹²³ Paul-André Comeau, *Le Bloc populaire. 1942-1948*, Montréal, Boréal, 1998, p.113.

¹²⁴ *Ibid.*, p.119. Ainsi, un certain courant nationaliste des années 1930 fini par s'intégrer au nationalisme canadien-français tel que défendu par le BPC.

¹²⁵ *Ibid.*, p.181.

Au-delà de la question nationale, le nationalisme que pratiqua le BPC en fut un largement culturel. La protection de la langue française demeura l'un des éléments centraux de leurs discours. Ainsi, tant les militants de l'aile fédérale que ceux de l'aile provinciale du parti tentèrent d'imposer le bilinguisme à l'appareil d'état fédéral. Le BPC défendait donc la langue française à l'échelle canadienne. À ce titre, les Canadiens français de la diaspora ne furent nullement abandonnés par ce parti. On revendiquait en leur nom un accroissement de leurs droits afin qu'ils deviennent les dignes représentants d'une minorité linguistique possédant les mêmes privilèges que la communauté anglophone du Québec. En ce sens et à l'instar des autres milieux nationalistes du Québec de l'époque, le BPC craignit la forte immigration qui avait alors cours au pays. Pour se prémunir contre cette situation que d'aucuns prétendaient être désavantageuse pour la survie du fait français en Amérique — les immigrants choisissaient majoritairement l'anglais — on réclama une diminution du nombre d'immigrants au Québec afin d'éviter de noyer la collectivité francophone sous une vague de nouveaux arrivants. Finalement, les plénipotentiaires étaient conscients que l'identité nationale des Canadiens français s'attachait fortement à la donne territoriale. Conséquemment, ces derniers réclamèrent la rétrocession du Labrador qui avait été concédé en 1927 par une décision du Conseil privé de Londres à la colonie britannique de Terre-Neuve qui devint une province canadienne en 1949.

Le BPC formula aussi quelques réclamations nationalistes à caractère économique. Toutefois, ce secteur fut relativement ignoré du parti. La seule question de l'exploitation des ressources naturelles dans une optique visant à faire profiter la nation des bénéfices reliés à cette activité économique retint pratiquement toute l'attention du BPC. En effet, le parti proposa, entre autres, la nationalisation de l'électricité.

Quant à Michel Chartrand, après qu'il eut quitté les Jeunesses patriotes au tournant des années 1940, il semble que ce dernier, en accord avec l'idéologie dominante du BPC, ait relégué aux calendes grecques le projet de création d'un État québécois séparé du reste du Canada pour se concentrer plutôt à défendre les intérêts des Canadiens français à l'intérieur du cadre fédéral. Un tel sophisme est évidemment ce qu'il y a de plus faux. Chartrand participa, avec Laurendeau, à la fondation de l'aile québécoise du BPC. Ses actions étaient, par conséquent, concentrées au Québec. Lui même affirmait que l'idée rattachée à l'aile provinciale du BPC « c'était de prendre tous les moyens pour obtenir plus d'autonomie pour le Québec¹²⁶ ». Chartrand employa donc une méthode plus modérée pour défendre les prérogatives du Québec à cette époque, quitte à réaliser l'indépendance dans un second temps. Il avait alors compris que la confrontation avec les autorités

¹²⁶ Propos recueillis lors de l'entrevue que nous accorda Michel Chartrand le 5 janvier 2000

telle que l'avait menée les JP n'obtiendrait jamais autre chose qu'un succès mitigé dans le contexte social de l'époque. Il lui fallait donc mener sa lutte nationaliste autrement, de façon plus modérée, ce qui ne voulait toutefois pas dire qu'il avait abandonné ses objectifs nationalistes initiaux.

De toute façon, le spectre de la conscription qui planait au-dessus du Canada canalisait tous les efforts du contestataire. Ainsi, Chartrand se cabra contre les politiques impérialistes de la Grande-Bretagne dans les années 1940. Pour lui, il était hors de question de mourir en défendant les intérêts d'un pays étranger. Conséquemment, l'armée canadienne fut grandement critiquée par Chartrand et ses comparses. Pour eux, il était inconcevable que le Canada, le pays sensé représenté tant les anglophones que les francophones, possédât une armée unilingue anglaise. En ce sens, lorsque ordre fut donnée à Chartrand de se présenter aux autorités militaires afin de remplir un formulaire uniquement en anglais, ce dernier refusa de se conformer à ce qui lui était demandé. Il exigea plutôt l'obtention de documents en français¹²⁷.

Michel Chartrand rompit son association avec le BPC après la Seconde Guerre mondiale. Chartrand motiva sa désaffection pour le BPC en expliquant que le nationalisme culturel que le parti véhiculait alors faisait en sorte que les militants ne se penchaient à peu près jamais sur les principaux problèmes économiques qui assaillaient alors la province de Québec¹²⁸. Malgré ce désaccord idéologique, il est important de souligner que l'épisode du BPC constitue certainement l'une des périodes de la vie de Michel Chartrand où celui-ci fut le moins marginal eu égard à la société québécoise. Le nationalisme culturel pan-canadien qu'il défendait officiellement alors était tout à fait conforme à la vision qu'entretenaient la plupart des Canadiens français soucieux d'obtenir plus d'autonomie pour le Québec mais nullement intéressés par un quelconque projet indépendantiste. De plus, l'anticonscriptionnisme, dont Chartrand était un ardent défenseur, obtenait l'appui de 85% des francophones du Québec et de 80% des francophones canadiens et ce, en incluant le Québec¹²⁹.

2. Une société québécoise à repenser

La dépression économique des années 1930 fit apparaître à la face du monde que le capitalisme tel qu'on le connaissait alors était en crise. Les élites intellectuelles du pays entreprirent donc de réformer l'État canadien de façon à éviter que pareille conjoncture

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ Afin d'illustrer un peu plus clairement la marginalité du Bloc populaire canadien, nous avons placé une annexe 5 qui présente les résultats électoraux obtenus par ce parti lors des élections provinciales d'août 1944.

économique ne se représentât pas dans l'avenir. Afin de juguler les effets du krach, les décideurs politiques canadiens emboîtèrent donc le pas à l'Angleterre en présentant à la population du Canada une nouvelle stratégie de sécurité sociale. Or, un important problème devait survenir en sol canadien. En effet, les architectes de cette réforme avaient ignoré le fait que le Canada était un État fédératif constitué de deux peuples fondateurs dont l'un des deux, le minoritaire francophone, contrôlait l'État québécois et pour lequel il était hors de question de pousser, indirectement certes, l'Église catholique hors du domaine social dans l'unique but de donner la place à l'État tel que le proposait le gouvernement fédéral¹³⁰. Donc, pour les élites clérico-nationalistes du Québec, tout interventionnisme étatique était nullement une option à envisager au sein même du foyer catholique nord-américain étant donné que pour eux, dans les services sociaux, l'Église catholique devait être hégémonique tandis que l'État devait jouer un rôle uniquement supplétif.

A) Action catholique

Considérant que le catholicisme était alors battu en brèche à plusieurs niveaux, le clergé québécois, dans le but de taire ce mouvement de contestation et assurer l'emprise considérable qu'il exerçait alors sur la société, entreprit d'intégrer le laïc dans la promotion et la défense du catholicisme. C'est bel et bien le libéralisme qui était alors identifié par les clérico-nationalistes comme source de l'affaiblissement social et comme menace pour l'Église. En effet, de 1880 à 1945, le libéralisme occupait une place de choix au Canada. Au nom du libéralisme, la bourgeoisie d'affaires défendait le progrès matériel, une intervention minimale de l'État, l'initiative privée, le mouvement industriel, la libre concurrence et la modernisation en général.

La crise économique donna évidemment une occasion en or aux clérico-nationalistes pour critiquer ce schème de valeurs. Ces derniers dénigrèrent donc avec énergie ce que représentait le libéralisme en général et l'exploitation et la dépossession des Canadiens français, l'absence de droits pour les catholiques et les francophones, le contrôle du patrimoine naturel par les étrangers et la duplicité des gouvernements en particulier. C'est donc une attaque virulente contre la société industrielle que formulèrent à l'époque les mouvements nationalistes et cléricaux.

De façon plus concrète, le programme de l'Action catholique recommandait fortement que la société se réoriente dans une avenue prônant davantage la pratique religieuse, une dévotion envers la cellule familiale et l'autorité paternelle, l'amour de la patrie, l'agriculturisme et la

¹³⁰ Yves Vaillancourt, *L'évolution des politiques sociales au Québec. 1940-1960*, Montréal, PUM, 1988, p.83-84.

ruralité¹³¹. Et pour ce faire, les laïcs devaient être mis à contribution. L'abbé Saint-Georges Bergeron confirmait ce point de vue en stipulant que :

Or, en face de cette phalange infernale [les tenants du libéralisme], pouvons-nous ranger en bataille seulement les prêtres, les religieux et ne laisser aux laïcs que le seul souci de sauver leur âme sans se préoccuper des autres? L'Église, au contraire, a toujours soutenu le devoir de l'apostolat comme faisant partie intégrante du devoir d'un catholique, du simple fidèle tout comme du prêtre¹³².

Le mouvement d'action catholique accueillit à la fin des années 1930 une vague de jeunes désireux de transformer le Québec catholique. Tout d'abord, il est important de comprendre que l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française (ACJC), fondée en 1903, était désormais considérée par cette verte cohorte comme une institution vieillotte. Les jeunes catholiques québécois étaient donc, en quelque sorte, à l'affût d'un nouveau mouvement religieux ce qui fit qu'ils emboîtèrent le pas aux Belges et mirent sur pied l'Action catholique spécialisée (ACS)¹³³.

Fonctionnant selon les différentes sphères d'activité qui occupaient alors la jeunesse, l'ACS tentait de réorienter la pratique chrétienne dans une avenue de services et de bienveillance et non plus de condamnations et de privations. Les militants de l'Action catholique voulaient donc une plus grande autonomie d'action et revendiquaient une plus grande place pour les laïcs dans l'Église, concept avec lequel, nous l'avons vu, les ecclésiastiques étaient d'accord. Il s'en suivit donc une recrudescence des effectifs jeunes à l'intérieur de l'Église et ce, grâce aux dits mouvements. Les Jeunesses étudiantes catholiques (JEC), les jeunesses ouvrières catholiques (JOC) de même que les Jeunesses indépendantes catholiques (JIC) à l'intérieur de laquelle on retrouvait Michel Chartrand, rappelons-le, s'engagèrent donc à réformer la pratique religieuse et sociale au Québec.

C'est également à cette époque, que plusieurs commencèrent à se questionner sur le bien-fondé du lien entre le militantisme catholique et le nationalisme. Certains allaient même jusqu'à avancer qu'il était urgent de séparer ces deux formes de militantisme, l'une temporelle et l'autre spirituelle. Toutefois, au cours des années 1930, l'emprise de la religion était toujours assez forte pour empêcher pareille division qui ne devait survenir qu'au tournant des années 1960 avec le chambardement social qu'apporta la Révolution tranquille.

En ce sens, Michel Chartrand suivit un cheminement relativement conforme à ce qui prédominait à l'époque. Le catholicisme était fortement présent dans son militantisme au cours

¹³¹ Laporte et Lefebvre, *op.cit.*, p.156-159.

¹³² Saint-Georges Bergeron, *op.cit.*, p.5

des années 1930. Toutefois, tout comme une portion des intellectuels et des militants des années 1940, il dissociera progressivement l'action catholique et l'action nationale comme le souhaitait une proportion des intellectuels et des ecclésiastiques québécois. Cette situation découlait en ligne directe du conflit qu'il y eut entre le chanoine Groulx et le Père Georges-Henri Lévesque, partisan de la déconfessionnalisation, au sujet de la place de l'apostolat dans le nationalisme québécois. Néanmoins, Michel Chartrand, tout comme André Laurendeau, Jean Marchand et Gérard Pelletier d'ailleurs, s'assurera que les milieux de militantisme qu'il investira n'évacueront pas totalement le mystique, d'où l'importance que prendra dans ses actions politiques et sociales, le syndicalisme catholique¹³⁴. Ainsi et ce, à l'instar de la société québécoise prise dans son ensemble, celui-ci ne pratiquera un militantisme purement et essentiellement laïc qu'au tournant des années 1960.

Le mouvement social de la Jeunesse indépendante catholique, formé de travailleurs et inspiré notamment par le renouveau catholique français et belges, cherchait à rénover la pensée et l'action catholique en remettant en question son conservatisme « réfractaire » et en tentant de l'adapter aux nouvelles réalités sociales. La J.I.C. s'intégrait dans le mouvement de l'Action catholique et défendit bien entendu une idéologie religieuse qui devait se tenir à l'écart de la question politique. Bref, elle mit l'accent sur la présence des laïcs au sein de l'Église, elle revalorisa l'individu face à l'autorité, elle milita en faveur d'un renouveau de la pratique religieuse et, finalement, elle appuya la modernisation de l'Église et de la société dans ses formes diverses¹³⁵.

Les dirigeants de l'ACS s'appuyaient fortement sur l'encyclique *Rerum Novarum* au cours des années 1930. Selon ce document, diffusé à partir de 1891 à l'instigation du pape Léon XIII, il était dit que le rôle de l'État devait se limiter à un concours d'ordre général et supplétif. Aussi, la société envisagée était structurée selon les principes corporatistes qui stipulaient que l'État devait être l'un des lieux privilégiés pour les rencontres entre les différentes classes sociales¹³⁶.

En sursis de gloire, Michel Chartrand adhéra pour sa part à la Jeunesse indépendante catholique en 1936 alors qu'il sortait tout juste de la Trappe d'Oka. Il affirme aujourd'hui que c'est le caractère jeune de ce mouvement qui l'attira d'emblée. La vision sociale qui y était véhiculée était conservatrice et les changements qu'on y envisageait, frileux. De fait, la transformation du fonctionnement de l'État québécois, jugée par plusieurs comme un projet hors de portée, n'y occupa qu'une place relativement peu importante, ce qui rendra Chartrand progressivement mal à l'aise à l'intérieur de la JIC. Or, cette dernière question ne fut pas

¹³³ Lucia Ferretti, *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Montréal, Boréal, 1999, p.126

¹³⁴ Michel Sarra-Bournet et Robert Comeau dir., « Les intellectuels et la politique dans le Québec contemporain », Dans *Bulletin d'histoire politique*, vol.3, no.1 (1994), p.21

¹³⁵ Linteau et al., *op.cit.*, p.122.

¹³⁶ Hamelin et Gagnon, *op.cit.* p. ?

complètement absente des préoccupations de ses dirigeants. En nous penchant sur le problème, nous sommes à même de constater que les militants de ce mouvement possédaient une vision de la société qui était fortement hiérarchisée. Bien évidemment, Dieu occupait l'échelon supérieur. Néanmoins, contrairement à ce que l'on pourrait être porté à croire, le second degré n'était pas occupé exclusivement par l'État québécois, mais bel et bien par ce dernier et le chef de famille¹³⁷.

Ce constat justifiait en bonne partie l'anti-étatisme de l'Église et de la JIC par conséquent, car selon la vision ecclésiastique, seul le père avait un droit direct d'intervention sur l'éducation et le bien-être de l'enfant et il devait s'appuyer en cela sur l'Église et non sur l'État pour remplir ce mandat¹³⁸. Le gouvernement devait donc prendre garde de ne pas s'introduire dans des champs jugés hors de sa compétence. Bref, l'État ne constituait qu'un dispensateur de services et un arbitre social. Hors de tout doute, les militants de la JIC revendiquaient l'hégémonie du spirituel sur le temporel, ce qui veut dire que les gouvernants, le pouvoir dûment élu par le peuple, devaient tenir compte du fait que leur pouvoir leur venait de Dieu et qu'à l'image de ce dernier, ils devaient l'exercer de façon à favoriser non seulement les mieux nantis de la population mais aussi toutes les composantes sociales¹³⁹. Pour y arriver, l'État devait user de ses prérogatives, de ses lois et institutions, afin d'assurer la prospérité du secteur privé et public. Aussi, les pères responsables du mouvement voulaient amener les jeunes qui militaient à défendre le développement de la morale et de l'ordre au sein de la nation, position idéologique qui fera regimber Michel Chartrand à plus d'une reprise et ce, de façon plus particulière lorsqu'il était question de la rectitude sexuelle¹⁴⁰. Il ne faut pas oublier qu'un des objectifs principaux de ces jeunes étaient justement de rénover l'idéologie catholique, notamment au niveau des mœurs.

Selon la pensée véhiculée au sein de l'ACS, l'État du Québec devait entourer d'une sollicitude toute particulière les salariés québécois en veillant à ce qu'ils ne deviennent tout simplement pas les représentants d'une classe exploitée par le système. Pour ce faire, une attention spéciale sera accordée à la proportion que la masse laborieuse retirera des biens qu'elle produisait. C'est-à-dire que les travailleurs ne devaient pas produire uniquement les biens de consommation des classes supérieures, mais ils devaient obtenir suffisamment de ressources pour se procurer eux aussi une portion des résultats de leur labeur. Pour la JIC, il était évident qu'un

¹³⁷ Arendt, *op.cit.*, p.26.

¹³⁸ Dominique Marshall, « Nationalisme et politiques sociales au Québec depuis 1867 : un siècle de rendez-vous manqués entre l'État, l'Église et les familles », *British Journal of Canadian Studies*, 9(2) (1994), p.302.

¹³⁹ Arendt, *op.cit.*, p.26.

¹⁴⁰ Simonne Monet Chartrand, *Ma vie comme rivière. Tome 2*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 1997, p.28.

Ibid., p.56

Ibid., p.301-347

niveau de vie acceptable pour l'ensemble des travailleurs ne pouvait conduire qu'à l'enrichissement de la société¹⁴¹.

Finalement, pour les militants de la JIC, l'État québécois devait également agir de façon à prévenir les grèves au sein des milieux de travail et ce, en écartant tout bonnement les pommes de discorde entre patrons et ouvriers et en garantissant le respect de l'entreprise privée. De plus, le respect des droits des travailleurs était considérée comme une compétence étatique. Donc, il est évident que l'État devait s'impliquer au niveau des diverses entreprises québécoises afin de vérifier si le patronat respectait bien les règles établies quant au nombre d'heures de travail permises; quant à l'âge minimum requis pour investir le marché de l'emploi; quant aux droits des femmes-employées et, finalement; quant à la distribution de salaires décents. Néanmoins, dans le but de favoriser l'application de ces mesures, l'État se voyait accoler, tout d'abord, un mandat de collaboration avec les syndicats ouvriers et catholiques et ce, au lieu d'intervenir directement entre le travailleur et son patron, de façon à fixer à sa guise les normes du travail¹⁴².

Or, ces principes louables seraient demeurés grandement théoriques et n'auraient été que fort peu appliqués à la JIC si l'on en croit les propos de Michel Chartrand. À plus d'une reprise, ce dernier dit avoir tenté, au cours des réunions du mouvement, d'aborder le problème ouvrier. À plus d'une reprise, il se fit répondre par un quelconque ecclésiastique qu'il maniait alors de la dynamite. Selon Chartrand, il était à peu près impossible de parler de politique à la JIC¹⁴³. Ce dernier constat lui fit dire que ce mouvement refusait de s'attaquer aux vrais problèmes de la société québécoise qu'il identifiait alors comme la pénurie de logements salubres, la prédominance de conditions de travail plus que déplorables, le versement de salaires dérisoires et l'exploitation des femmes et des enfants dans le monde du travail québécois. Pour toutes ces raisons, et parce qu'il subissait de plus en plus de pression de la part des dirigeants de la JIC à cause de ses implications séparatistes (les JP), Michel Chartrand quitta l'ACS au début des années 1940. Dès lors, il concentra ses énergies dans des milieux de militantisme qu'il espérait voir répondre davantage à ses aspirations humanistes.

B) Corporatisme

Au cours des années 1936-1948, le concept de corporatisme connut ses heures de gloire au Québec et ce, de façon plus particulière dans les milieux nationalistes. Ainsi, les trois milieux de

¹⁴¹ Arendt, *op.cit.*, p.45.

¹⁴² *Ibid.*, p.46

¹⁴³ Propos recueillis lors de l'entrevue que Michel Chartrand nous accorda le 5 janvier 2000

militantisme à saveur politique qu'investit Michel Chartrand dans ce laps de temps, soit les Jeunesses patriotes, l'Ordre de Jacques-Cartier et le Bloc populaire canadien, ainsi que la JIC, adoptèrent tous à un moment ou à un autre une vision sociale axée sur le modèle corporatiste.

Si l'on se rapporte à la doctrine sociale de l'Église qui défendait le concept de la corporation, celui-ci était défini comme étant : « [...] un mode d'organisation qui a pour base le groupement des hommes d'après la communauté de leurs intérêts naturels, de leur fonction sociale, et, pour couronnement nécessaire, la représentation publique et distincte de ces différents organismes¹⁴⁴ ».

Au cours des années 1930, un groupe d'intellectuels composé de clercs et de laïcs donna naissance au Programme de restauration sociale. Ils étaient inspirés en cela, en bonne partie, par la critique qui était formulée à l'intérieur des encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno* à l'égard du socialisme tout d'abord, que les auteurs ecclésiastiques considéraient comme un système intrinsèquement mauvais, et à l'égard du capitalisme ensuite qui était jugé par ces mêmes auteurs comme un système abusif. Les tenants de cette nouvelle façon de voir la société québécoise envisageaient donc le capitalisme sous un jour nouveau. À l'évidence, celui-ci devait être réformé afin de le rendre plus humain. Pour y arriver, les penseurs du Programme de restauration sociale mettaient l'emphase sur une organisation systémique que l'on identifiait alors sous le vocable de corporatisme social.

Par le corporatisme social, ceux-ci espéraient restaurer l'ordre et l'harmonie au Québec en regroupant les travailleurs en corporations de corps de métier qu'ils soupçonnaient alors en mesure d'améliorer les relations entre les ouvriers et leurs patrons. Dans l'optique de ces intellectuels, le système des corporations devait toutefois être chapeauté par un conseil économique interprofessionnel et ce, afin d'en maximiser son efficacité. À l'intérieur d'une telle organisation sociale, l'État n'avait donc qu'un rôle secondaire à jouer et, bien entendu, il devait être subordonné à l'organisation corporative¹⁴⁵.

W.P. O'Leary qui était président des JP expliquait que les relations que les corporations devaient entretenir avec l'autorité gouvernementale devaient faire en sorte qu'elles obtiennent l'administration des affaires qui étaient de leur compétence. C'est-à-dire que par l'adoption d'un tel système, l'État perdrait une portion de son pouvoir au profit de structures locales, régionales ou même nationales. Cette décentralisation du pouvoir étatique devait par contre être combinée à

¹⁴⁴ Définition du révérend père Rutten, dans Walter Patrick O'Leary, *Le régime corporatif*, Montréal, Les Éditions de l'Ordre, 1935, p.5

¹⁴⁵ Roy, *op.cit.*, p.85

un renforcement du pouvoir exécutif destiné désormais à arbitrer les conflits qui n'éviteraient certes pas de survenir entre les principales corporations.

Évidemment, afin de faire fonctionner adéquatement un tel système où l'on retrouvait un pouvoir relativement centralisé, il était nécessaire d'avoir à la tête de l'État un individu possédant un important pouvoir décisionnel. C'est effectivement ce qui se reflétait dans la vision de ceux qui prônaient l'idéal corporatiste. Pour ces derniers, il était souhaitable que le pouvoir politique soit centralisé entre les mains d'un chef charismatique tout en distribuant toutefois aux corporations les pouvoirs économiques et culturels¹⁴⁶.

Esdras Minville, l'un des signataires du Programme de restauration sociale, vantait les avantages du corporatisme qui aurait selon lui pour conséquence de placer les Canadiens français à la tête de la société québécoise. On comprend alors pourquoi les nationalistes du Québec des années 1930 adhérèrent de façon si massive à cette idéologie. De par sa vocation nationaliste et de par sa volonté de combattre la concentration des richesses sociales entre les mains de quelques nantis, le corporatisme avait tout pour plaire à Michel Chartrand. Et pourtant, au fil des années, ce dernier se dissociera progressivement de cette idée.

Pour leur part, les Jeunesses patriotes ne se contentèrent que d'expliquer fort brièvement le projet corporatif qu'ils tentaient d'implanter au Québec et à l'aide duquel ils espéraient ramener à l'ordre les grands monopoles. Pour ces militants, le corporatisme était une façon de combattre le libéralisme économique et la démocratie parlementaire. À la tête de l'État québécois, c'était bel et bien une dictature dirigée par un chef à la poigne de fer, auquel le mouvement vouerait sans l'ombre d'un doute un culte, que désirait retrouver le mouvement. À ce titre, Dostaler O'Leary, membre des Jeunesses patriotes, expliquait :

On prononcera le mot « dictature » pour désigner un tel gouvernement [corporatiste]. Pourquoi avoir peur des mots. Nous ne sommes pas des libéraux qui appelons liberté la dictature économique, financière ou autre qui s'est installée dans la société moderne, grâce aux principes qu'ils défendent. Nous appelons les choses par leur nom, parce que nous n'avons pas honte de ce que nous proposons et sommes sûrs des résultats que nous obtiendrons¹⁴⁷.

Si l'on se rapporte aux derniers propos et selon lesquels la dictature serait souhaitable dans un tel système social, il est étrange que Michel Chartrand ne regimba pas davantage contre cette vision qu'on accolait aisément au corporatisme. Lors de nos investigations, nous n'avons pu mettre la main sur un quelconque document en mesure de nous renseigner sur la perception qu'avait Chartrand de ce courant dictatorial. Toutefois, il devait certainement entretenir un

¹⁴⁶ *Ibid.*, p.6

¹⁴⁷ Dostaler O'Leary, *op.cit.*, p.182

certain malaise à l'égard du caractère autoritaire dont était investit le système, car, dès 1938, l'homme se disait profondément convaincu de la nécessité d'accroître l'emprise de la démocratie au Québec¹⁴⁸.

Quant aux dirigeants de l'Ordre de Jacques-Cartier, ceux-ci définissaient de façon beaucoup plus approfondie leur vision du corporatisme social. Pour eux, le corporatisme n'était qu'un moyen préliminaire d'atteindre la véritable réforme qu'ils envisageaient pour l'État québécois.

Au cours de la période où Michel Chartrand milita au sein de l'Ordre de Jacques-Cartier, soit les années 40-50, le mouvement se proposait donc d'instaurer un État de type césariste au Québec¹⁴⁹. Pour créer un tel État de type moniste, le corporatisme se voulait le tremplin idéal. À l'aide de cette dernière idéologie, les Ojicistes désiraient organiser le monde du travail et la société en général par le truchement des associations professionnelles et catholiques et par l'entremise des syndicats catholiques. De cette façon, ils croyaient pouvoir éliminer les tensions sociales tout en régularisant l'économie du Canada français. Or, si l'on considère le faible pourcentage (25%)¹⁵⁰ des travailleurs qui se retrouvaient dans les syndicats catholiques, l'Ordre de Jacques-Cartier ne se retrouvait pas dans une situation telle où ses dirigeants pouvaient espérer implanter réellement au Québec l'étape préliminaire à toute naissance du césarisme.

Dans le même ordre d'idée, les membres de l'OJC croyaient que la légitimité du césarisme se retrouvait dans le nationalisme canadien-français et dans le catholicisme. Grâce à ces deux écoles de pensée et grâce à la faiblesse du régime social d'alors qui était fortement affaibli par les effets pernicieux de la crise économique et de la Deuxième Guerre mondiale, ses militants parvenaient à exercer une certaine influence sur la société québécoise d'alors. De cette façon, ils espéraient être en mesure de remplacer, un jour prochain, la clientèle traditionnelle à la tête de l'État par un nouveau groupe formant une coalition de nationalistes et de conservateurs de droite. La montée de l'Action libérale nationale (ALN) et l'alliance que ce parti signa avec les conservateurs de Duplessis aurait bien pu permettre l'instauration du césarisme tel que prôné par les Ojicistes. Cependant, l'échec de la coalition rendit caduques les visées des Ojicistes-césaristes qui souhaitaient bel et bien aller au-delà du corporatisme économique, limité qu'il était aux milieux de travail¹⁵¹.

¹⁴⁸ Chartrand, *op.cit.*

¹⁴⁹ État normalement d'extrême-droite prônant l'implantation d'une dictature s'appuyant ou tentant de s'appuyer sur le peuple. Bref, les césaristes utilisaient les associations corporatives pour instaurer leur régime idéologique autoritaire et clérico-nationaliste. Dans Laliberté, *op.cit.*, p.346 à 350.

¹⁵⁰ CSN/CEQ, *op.cit.*, p.174.

¹⁵¹ Laliberté, *op.cit.* p.349.

De par le césarisme, l'Ordre de Jacques-Cartier désirait notamment renverser la façon traditionnelle de mener les affaires de l'État québécois en instaurant un pouvoir hégémonique destiné à faire la promotion du catholicisme et engagé dans la lutte pour la survivance canadienne-française. Pour ce faire, l'État devait assurer son pouvoir de façon autoritaire, car c'est celui-ci, en dernier ressort, qui devait remettre le contrôle suprême aux sympathisants de l'Ordre sur les classes secondaires de la société et même sur une partie de la classe ouvrière, via les syndicats catholiques. De fait, l'État québécois était considéré, en quelque sorte, comme un appareil coercitif mandaté afin de conformer les masses au type de société désirée et, jusqu'à l'instauration de cet État idéal, l'Ordre serait considéré comme une force supérieure à tous les gouvernements jugés alors comme décadents¹⁵².

Pour sa part, Paul-André Comeau soutient, dans son ouvrage sur le Bloc populaire, que Chartrand, à l'instar du Québec en général, abandonna le corporatisme à la suite de la conclusion de la Deuxième Guerre mondiale à cause des liens par trop évidents que l'on pouvait tracer entre cette doctrine et les abus des régimes fascistes européens. Or, si l'on en croit les propos de Chartrand, il n'en est rien. Ce dernier aurait plutôt remis en question le corporatisme social à cause de son caractère par trop capitaliste¹⁵³. Encore une fois.

Conclusion de la partie

La période des années 1936-1948 fut certainement celle où Michel Chartrand fut le plus conforme à la pensée globale de la société québécoise. En effet, la réorganisation sociale s'inspirant du concept corporatiste que les mouvements ou les partis à l'intérieur desquels on le retrouvait défendaient alors était similaire à la perception des élites du temps; le corporatisme eut ses heures de gloire au Québec au cours des années 1930. Il fallut, entre autres, la découverte des vestiges funestes de l'Holocauste pour que les élites remettent sérieusement en question cette forme d'organisation sociale.

Dans un autre ordre d'idée, la volonté qu'avait Chartrand de réformer la pratique religieuse au Québec en modernisant les assises de la doctrine de l'Église catholique, était analogue à la vision qu'entretenaient la plupart de mouvements de jeunes issus de la conjoncture économique difficile des années 1930. Pour eux, il était, en effet, fort nécessaire d'adapter le catholicisme aux

¹⁵² *Ibid.*, p.348

¹⁵³ Propos recueillis lors de l'entrevue que nous accorda Michel Chartrand le 5 janvier 2000.

nouvelles réalités de la société. Et en cela, Chartrand fut même l'un de ceux qui alla le plus loin en tentant par exemple d'amener la JIC à se pencher sur les problèmes des ouvriers et de la pauvreté au Québec. Bref, à se questionner sur la réalité politique.

Pour ce qui est du nationalisme, on peut certainement affirmer sans crainte de se fourvoyer que Michel Chartrand fut marginal à cette époque. En effet, le dessein séparatiste qu'il défendait était alors en dehors de la pensée nationaliste dominante de la période qui pouvait certes être qualifiée d'autonomiste, qui voulait que le Québec rapatrie certains pouvoirs des mains du fédéral, qui dénonçait l'impérialisme britannique, mais qui ne désirait nullement rompre l'unité canadienne. Chartrand dut donc s'adapter au contexte nationaliste dans lequel il évoluait. Conséquemment, il ne défendit pas toujours publiquement l'idée de la séparation du Québec au cours des années 1936-1948. Par exemple, lors de son passage au sein du BPC, il adhéra plutôt à une vision nationaliste dite autonomiste, ce qui se rapprochait davantage du consensus national québécois. Par ailleurs, les visées réformistes du parti allaient plus loin que ce que souhaitait vraiment la population, ce qui fit que le conformisme nationaliste de Chartrand lors de son passage au sein du BPC était décalé en importance par la marginalité de son réformisme social qui était certes avant-gardiste pour l'époque.

* * *

Chapitre II

Le socialisme pointe à l'horizon! (1949-1962)

Les années 1949-1960 ont été fortement marquées par la présence du régime de Duplessis à la tête de l'État québécois. Par l'adhésion du premier ministre de l'Union nationale à la défense des valeurs traditionnelles du Québec rural et catholique, par la vision autoritaire et non-interventionniste du gouvernement en place, l'évolution sociale du Québec fut grandement ralentie au cours de ces années. Contrairement au reste de l'Occident qui se mettait à l'heure de l'État providence, le Québec, quant à lui, demeurait fortement attaché aux valeurs passéistes.

Afin d'asseoir leur pouvoir, les caciques du régime Duplessis eurent recours à quelques « alliés » d'une importance considérable. D'emblée, mentionnons que ceux-ci collaboraient avec le clergé afin d'éviter que l'État n'ait à intervenir dans l'administration des services sociaux au Québec. En conséquence, l'Église catholique, de par ses services de charité publique, conservait le monopole dans ce secteur, ce qui lui assurait une relation privilégiée avec le pouvoir en place. Également, le premier ministre Duplessis, étant un partisan d'un relatif autoritarisme, n'admettait que très difficilement la contestation. À ce chapitre, les syndicats firent régulièrement face à la police provinciale du Québec, mandatée par le gouvernement bien souvent dans l'unique but de briser les mouvements de grève. Cette situation amena rapidement les délégués de la CTCC, dont faisait partie Michel Chartrand, par exemple, à voter le retrait de la police provinciale du lieu de la grève de Louiseville, en 1953¹⁵⁴.

Mais comment expliquer que le régime Duplessis ait pu conserver le pouvoir aussi longtemps au Québec? Nous pouvons justifier cette situation d'une part à l'aide de l'appui quasi indéfectible qu'il obtenait des milieux nationalistes, satisfaits qu'ils étaient de la politique dite de « l'autonomie provinciale » du gouvernement en place. Au-delà de la question nationaliste, nous retrouvons les distorsions de la carte électorale qui donnaient un pouvoir politique accru au milieu rural, milieu qui abritait la clientèle traditionnelle de l'Union nationale. Cette réalité peut expliquer en partie la durée du règne de Duplessis, car, ainsi, certaines circonscriptions électorales se trouvant en milieu rural et abritant des populations peu nombreuses avaient, au bout du compte, le même poids électoral que des circonscriptions que l'on retrouvait en milieu urbain et dont le nombre d'électeurs potentiels était de beaucoup supérieur. Et finalement, les relations privilégiées

¹⁵⁴ *Procès verbal de la CTCC, 1953, p.103*

qu'entretenait le pouvoir duplessiste avec l'Église catholique contribuèrent assurément à assurer un certain prolongement de son passage à la tête de l'État québécois. Car les sermons de plusieurs hommes d'Église incitaient les fidèles à donner leur appui à Duplessis. Toutefois, malgré sa longévité, il ne faudrait pas croire que l'opposition à l'Union nationale était alors inexistante. Loin de là. En effet, si le mouvement de contestation était somme toute assez désorganisé à l'arrivée au pouvoir de Duplessis, celui-ci devait accroître progressivement son incidence au fil des ans. À ce titre, les syndicats jouèrent un rôle prépondérant dans l'organisation des forces opposées à l'Union nationale. Michel Chartrand, quant à lui, alla un peu plus loin dans son exposé sur la longue vie du régime de Duplessis. En effet, ce dernier faisait intervenir le patronage et les pots-de-vin dans son explication :

Les vieux qui avaient connu la misère et qui recevaient 20 piastres par mois...les cordonniers par exemple de Lesage près de Shawbridge, ils recevaient 20 piastres par mois et leur femme aussi. Ça faisait 40 piastres. Y'avaient jamais eu ça dans leur vie 40 piastres cash! Alors, y'ont dit : c'est un bon monsieur Duplessis. Puis il allait dans les hospices et les curés il leur pavait leur devant d'église, les évêques s'occupaient des octrois...C'était des faveurs qu'il faisait. Duplessis donne à sa province, c'était son slogan¹⁵⁵.

Dès la grève d'Asbestos de 1949, les milieux syndicaux s'aperçurent que la collaboration avec le patronat devenait de plus en plus difficile. À la suite de cette constatation, il s'ensuivit une transformation de la pratique syndicale telle que l'avait connue le Québec jusqu'alors. Dès lors, le recours à la grève ne fut plus considéré comme une mesure extrême et les revendications furent plus nombreuses et défendues avec beaucoup plus de vigueur qu'autrefois. Bref, le mouvement syndical s'endurcit fortement au cours de cette période. Il faut dire que l'adoption de la formule Rand¹⁵⁶ quelques années auparavant avait fait en sorte de renflouer les caisses syndicales et donc de renforcer lesdits syndicats.

À l'instar d'un groupe de réformistes et de contestataires formé de personnalités telles que Jean Marchand, Pierre Vadeboncoeur, Pierre Elliott Trudeau ou Gérard Picard, Michel Chartrand investit le monde syndical au cours des années 1940. Évidemment, dans le Québec duplessiste, ce dernier se retrouvait ainsi dans un giron dit marginal, car le syndicalisme était très mal vu par le système en place. Ce dernier abhorrait aussi les idées relativement à gauche que défendait alors Michel Chartrand. À n'en point douter, si l'on considère l'ensemble de sa carrière, il est évident que les années 1949-1962 constituèrent pour l'homme une période caractérisée par une très

¹⁵⁵ Traduction libre. Alain Chartrand, *Un homme de parole*. ONF, 1990.

¹⁵⁶ La formule Rand était la perception automatique de la cotisation syndicale de tous les travailleurs d'une entreprise donnée.

grande claustration. Le syndicalisme et le gauchisme, dans la conjoncture politique et sociale de l'après-guerre, était très loin alors d'avoir l'appui majoritaire de la population. On pourrait ainsi dire que l'opposition au Duplessisme provenait principalement d'une cohorte de jeunes intellectuels. Enfin, ceci était certainement vrai pour le début du régime Duplessis. Et notons que ceux qui militèrent pour des idées de gauche étaient encore plus rares que les syndicalistes convaincus à cette époque.

La gauche organisée politiquement au Canada était dominée par un seul et unique parti socialiste au cours des années 1949-1960, soit le Cooperative Commonwealth Federation (CCF). Ce parti, né en 1932 dans l'Ouest canadien préconisait un nouvel ordre social qui favoriserait non plus le profit capitaliste mais le bien commun. Pour atteindre un tel idéal social, les penseurs du parti proposaient la planification de l'économie, la nationalisation de certains secteurs et, bien sûr, une forte intervention de l'État dans l'administration de la vie sociale¹⁵⁷. Dès le milieu des années 1950, Michel Chartrand participa activement aux activités dudit parti. Cependant, devant la difficulté sans cesse croissante de faire accepter la spécificité du Québec aux militants des autres régions du Canada, Chartrand finira par concentrer ses actions socialistes sur la scène québécoise, en quittant tout parti actif sur la scène fédérale.

La période des années 1950 peut être considérée comme le début du militantisme de gauche de Michel Chartrand. Néanmoins, les idées qu'ils défendaient alors étaient moins radicales que celles qu'il tentera de faire accepter par la population à la suite de la fondation du PSQ en 1963. De fait, ce dernier défendit l'idée de la social-démocratie au cours de l'épisode CCF-PSD et non le socialisme pur et dur qui sera à la base de la pensée du PSQ et même du CCSNM dans les années 1960 et 1970.

1. La CTCC

A) Asbestos 1949 : Une école syndicale pour Michel Chartrand

Le 13 février 1949, les 5 000 travailleurs de l'entreprise Canadian Johns-Manville implantée à Asbestos et à Thetford Mines déclenchèrent la grève afin d'obtenir de meilleures conditions de travail¹⁵⁸. Au centre des revendications des mineurs, on retrouvait l'élimination de

¹⁵⁷ Linteau et al., *op.cit.*, p.111-113

¹⁵⁸ Roch Denis, *Luttes de classes et question nationale au Québec*, Montréal, Presses socialistes internationales, 1979, p.130

la poussière d'amiante dans l'air qu'ils respiraient sur leurs lieux de travail, l'adoption de la formule Rand et bon nombre d'autres clauses d'ordre monétaire¹⁵⁹.

La grève, ayant été jugée illégale par le gouvernement Duplessis parce que les initiateurs du mouvement de contestation n'avaient pas respecté la procédure qui les contraignait à aller en arbitrage avant de débrayer, permit aux administrateurs de l'entreprise Johns-Manville de faire intervenir rapidement des « scabs » afin de reprendre la production d'amiante. Évidemment, une telle situation provoqua la colère des travailleurs en arrêt de travail et la police provinciale fut mandatée afin de maintenir l'ordre.

Fidèle à son habitude, la police provinciale agit avec zèle et plusieurs grévistes furent malmenés. Toujours à Montréal, Michel Chartrand suivait le déroulement de la grève avec indignation : « On ne peut pas laisser massacrer comme ça les travailleurs, les empoisonner, les empêcher de réussir leurs négociations, d'améliorer leur sort. Si j'étais libre de mon temps, j'irais leur donner un coup de main, leur témoigner ma sympathie¹⁶⁰ ». Mais voilà, Chartrand avait déjà une famille de cinq enfants à faire vivre à l'époque.

Or, un soir du printemps 1949, Gérard Pelletier et Philippe Girard se présentèrent à l'improviste au domicile des Chartrand. La raison de leur visite était fort simple : ils avaient besoin des talents d'orateur de Michel Chartrand afin que celui-ci s'adressent aux travailleurs en grève¹⁶¹. Cette rencontre, plus ou moins impromptue, devait lancer la carrière syndicale de Michel Chartrand.

Rapidement, l'homme fit sentir sa présence à Asbestos. Il est vrai qu'il n'a jamais eu la langue dans sa poche et ce conflit lui permettrait de dénoncer publiquement les agissements des autorités gouvernementales et municipales ainsi que les administrateurs de la mine. Tout d'abord, Chartrand fit savoir publiquement qu'il était tout à fait d'accord avec les travailleurs en ce qui concernait l'amélioration de leurs conditions de travail :

Vous vivez des heures importantes pour l'avenir de votre famille, de votre région et de la classe ouvrière en général. Vous avez dit non au travail qui tue et vous avez parfaitement raison. On travaille pour gagner sa vie, non pour la perdre en travaillant... Vous savez, ça n'a jamais énervé le gouvernement que les travailleurs meurent d'amiantose, mais quand la compagnie a peur pour ses biens, Duplessis lui fournit sa police¹⁶².

Ainsi, c'est l'irrespect de la compagnie envers la sécurité des travailleurs sur leurs lieux de travail qui, au premier plan, suscita les courroux de Michel Chartrand. Mais, le recours que fit la Johns-

¹⁵⁹ Monet-Chartrand 2, *op.cit.*, p.351

¹⁶⁰ *Ibid.*, p.344

¹⁶¹ *Ibid.*

¹⁶² Foisy 2, *op.cit.*, p.138

Manville aux « scabs » ne suscita pas davantage la déférence de ce dernier. « Des scabs, c'est des voleurs de jobs », de dire Michel Chartrand à plus d'une reprise à propos de ce type de travailleurs qu'il disait par ailleurs respectés par la société¹⁶³.

C'était à la grève d'Asbestos. En haut de cette côte-là [sur une photo], y'avait des cabanes, des barraques. Toute la police provinciale logeait là. Les hommes avaient décidé de barrer les routes pour pas que les voleurs de jobs — des scabs, c'est des voleurs de jobs — puissent passer. C'est les seuls voleurs qui sont respectés par la noble société, par les éditorialistes puis par les cours¹⁶⁴.

La participation de Michel Chartrand à la grève d'Asbestos constitue une étape charnière dans la vie de l'homme. Tout d'abord, c'est à partir de cet événement dramatique que ce dernier fit passer à un second rang les questions de culture et de patriotisme en mettant dès lors l'accent sur l'amélioration des conditions de vie des démunis et des négligés de la société¹⁶⁵. Ce changement idéologique est d'une importance capitale et nous permet de comprendre la prédominance qu'allait occuper progressivement les idées de gauche dans ses discours. Également, la perception qu'avait l'homme des capitalistes, des tenants du pouvoir politique et économique devint encore plus acerbe à la suite des événements d'Asbestos. C'est que, pour la première fois, Chartrand constata *de visu* les manigances et les abus de pouvoir que pouvaient commettre des propriétaires et des administrateurs tels que ceux de la Johns-Manville, des représentants du gouvernement et de la magistrature ou les responsables de la police provinciale lorsque les privilèges de la haute hiérarchie sociale étaient menacés¹⁶⁶.

La grève d'Asbestos de 1949 fit par ailleurs en sorte d'enclencher sérieusement le mouvement de contestation au régime Duplessis au Québec. Les idées que défendait alors Michel Chartrand se retrouvaient donc endossées par un nombre de gens toujours grandissant, amoindrissant ainsi quelque peu la marginalité qui était alors sienne dans cette société québécoise que plusieurs ont pourtant qualifié de sclérosée.

B) De la nécessité de corriger le monde du travail

Constatant, par le truchement de la grève d'Asbestos de 1949, que les prolétaires n'obtiendraient jamais satisfaction s'ils continuaient de jouer le jeu du patronat, les penseurs de la

¹⁶³ Propos recueillis lors de l'entrevue que nous accorda Michel Chartrand le 5 janvier 2000.

¹⁶⁴ Traduction libre. Alain Chartrand, *Un homme de parole*, ONF, 1990.

¹⁶⁵ *Simonne 2, op.cit.*, p.353

¹⁶⁶ *Ibid.*, p.352

CTCC réorientèrent donc ce syndicat dans une voie de militantisme beaucoup plus rude au cours des années 1950.

Bénéficiant de lois reconnaissant le droit d'association et de négociation de même que d'une conjoncture favorisée par la forte poussée de l'industrialisation capitaliste et de la prolétarianisation, le syndicalisme s'engagea, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, dans une période d'expansion considérable. Ainsi, de 1945 à 1960, le nombre de syndiqués au Québec passa de 200 000 à 375 000 et, en deux ans (de 1945 à 1947), le taux de syndicalisation progressa de 20% à 25%, accroissant ainsi de façon considérable la force du mouvement¹⁶⁷. Le syndicalisme fut donc favorisé non seulement par la Loi des relations ouvrières adoptée en 1944, loi qui permit une progression sans précédent de la syndicalisation¹⁶⁸, mais également par un contexte litigieux qui prenait progressivement de l'ampleur.

En 1972, lors d'un discours qu'il adressait aux militants de la C.S.N. réunis en Conseil spécial, Michel Chartrand dressa un intéressant portrait de l'évolution que connut le monde syndical au XX^e siècle:

Alors qu'ils étaient catholiques ou maintenant qu'ils le sont moins, les syndicats ont été à l'avant-garde de la lutte pour la liberté et de la lutte pour l'amélioration des conditions de travail et de salaire. Ils ont été à l'avant-garde de la lutte pour la sécurité sociale dont nous jouissons aujourd'hui, et c'est le mouvement syndical qui a lutté pour l'obtenir. Nous avons l'assurance-chômage, l'assurance-hospitalisation, l'assurance-maladie parce que d'autres, dans d'autres pays, des syndiqués, la classe ouvrière et le mouvement socialiste dans le monde entier, ont lutté pour la liberté et le respect de la dignité humaine. Nous essayons de conserver cette tradition-là, de nous libérer de la pression capitaliste qui s'exerce toujours dans notre pays depuis l'ère industrielle et qui est entretenue par les médias d'information qui sont contrôlés par le capitalisme¹⁶⁹.

En remplacement du corporatisme que la centrale défendit jusqu'à la découverte des camps de concentration nazis, les dirigeants de la CTCC se tournèrent au sortir de la guerre vers une nouvelle organisation du monde du travail : la réforme de l'entreprise. Cette théorie conservait la référence essentielle à la doctrine sociale de l'Église ainsi que les principes de collaboration entre employeurs et employés, entre classes sociales. La différence fondamentale se situait au niveau de l'échelle sur laquelle on désirait désormais appliquer ces préceptes. En effet, cette réforme désirait se concentrer sur l'état de l'économie : l'entreprise¹⁷⁰. Concrètement, il était question de contester le droit de propriété absolu de l'employeur sur l'entreprise en prônant la décentralisation vers les

¹⁶⁷ A la fin de la Deuxième Guerre mondiale, environ 25 % des travailleurs sont syndiqués. Cette proportion atteindra 30 % en 1961. Dans Linteau et al., *op.cit.*, p. 313

¹⁶⁸ CSN-CEQ, *op.cit.*, p.174

¹⁶⁹ Procès-verbal, *Congrès du CCSNM*, 1972, p.24.

¹⁷⁰ Simon Lapointe, *L'influence de la gauche catholique française sur l'idéologie de la CTCC-CSN de 1948 à 1964*, Montréal, RCHTQ, 1996, p.26.

maillons inférieurs de la hiérarchie économique qu'étaient les travailleurs. Bref, on désirait impliquer de plus près les prolétaires dans la gestion de l'entreprise¹⁷¹. Chartrand ne pouvait évidemment qu'être en accord avec cette position qui rejoignait autant sa volonté d'accroître le pouvoir de la classe ouvrière dans la société québécoise que son désir de rendre tous les secteurs de la société davantage démocratiques. C'est ce qu'il expliquera clairement en 1972 :

[...] c'est ça la démocratie, assumer le plus des responsabilités à son niveau. Pas remplacer un mauvais gouvernement par un bon gouvernement, on a essayé ça et ce n'est pas l'affaire; pas remplacer un bon boss ou des bons administrateurs par des bons chefs de syndicats; ce n'est pas l'affaire non plus. L'affaire ce sont des personnes libres qui assument des responsabilités conjointement avec d'autres. La seule force des travailleurs dans le monde pour se libérer de l'esclavage c'est de se libérer des mauvaises conditions de travail pour arriver à prendre place, à prendre pied, à arriver à avoir le droit de voter, ça été par la solidarité d'individus qui comptaient pour eux et se groupaient avec d'autres. Il n'y a jamais eu d'autres solutions aux problèmes de la classe ouvrière et je ne pense pas qu'il y en ait jamais d'autres. Quand c'est un chef, c'est parce que les autres sont des esclaves [...] ¹⁷².

Si l'on se réfère au procès-verbal de la centrale de 1951¹⁷³, on distingue assez rapidement qu'à travers la réforme de l'entreprise, la CTCC désirait éviter, en un certain sens, une trop forte emprise étatique sur l'économie. Les dirigeants tentèrent donc de court-circuiter l'État québécois en donnant beaucoup d'importance à l'entreprise de façon à éviter que celle-ci ne devienne qu'un simple rouage d'une économie totalement planifiée par l'État. Par cette nouvelle doctrine, la CTCC procédait ni plus ni moins qu'à l'anathème de tout système économique basé exclusivement sur le profit, tout comme elle répudiait tout système économique entièrement étatisé¹⁷⁴.

Quant à Chartrand, il trouvait pour sa part que la participation ouvrière au sein de l'entreprise était certes une bonne affaire, mais il ne croyait pas que cette participation devait se limiter à ce seul maillon économique. Ainsi, lors du congrès de la CTCC de 1951, Chartrand proposa que le syndicat catholique adopte une nouvelle ligne de pensée qui ferait en sorte d'éduquer politiquement le prolétariat et ce, de façon à ce que celui-ci revendique une place au soleil beaucoup plus importante dans la société québécoise. Pour ce faire, Chartrand proposait que la CTCC fit en sorte de trouver les finances nécessaires pour amplifier le programme d'orientation politique en nommant, entre autres, un responsable syndical pour ce secteur d'activité. Concrètement, Michel Chartrand formula la proposition suivante au congrès de la CTCC de 1951 et qui recommandait de consacrer des ressources importantes à l'éducation politique :

¹⁷¹ Jacques Rouillard, *Histoire de la CSN. 1921-1981*, Montréal, Boréal Express, 1981, p.174.

¹⁷² Procès-verbal, congrès du CCSNM, 1972, p.3-4.

¹⁷³ CTCC, *Procès-verbal du congrès, 1951*, p.67.

¹⁷⁴ *Ibid.*, 1951, p.45.

Il faut user de notre force d'éducation pour contrebalancer les caisses électorales en orientant les familles et les milieux ouvriers; notre responsabilité s'exerce par notre vote. C'est donc un devoir d'être renseignés dans le domaine politique. Car, la promotion ouvrière ne pourra se faire en dehors de la politique et ce, parce que cette dernière s'occupe de nous [les ouvriers]. Les gouvernements doivent sentir que les ouvriers s'occupent de la politique et qu'ils ne sont pas une quantité négligeable. Un libéré pourrait consacrer la moitié de son temps à l'éducation politique; ses attributions pourraient être celles recommandées par le Comité. Il faudra peut-être amendé les constitutions des syndicats pour qu'il soit pas interdit de faire de la politique¹⁷⁵.

À la lumière de cette citation, il est évident que Michel Chartrand accordait beaucoup d'importance à l'éducation politique au sein des syndicats. Toutefois, cette vision des choses ne rencontraient pas nécessairement celle des dirigeants de la CTCC. Ainsi, cette dernière organisation syndicale le déçut amèrement lorsqu'il constata que très peu avait été fait pour mettre sur pied un service d'éducation politique. Chartrand s'en confia aux congressistes de la CTCC en 1953 : « [Je] constate qu'il n'y a pas eu de comité de propagande et de publicité constitué au présent congrès [1953]. [Je] déplore qu'il n'y ait pas suffisamment de propagande et de publicité suivies autour d'événements qui concernent de près les travailleurs »¹⁷⁶.

Michel Chartrand, ainsi que quelques autres, posèrent ainsi les jalons de la critique à l'endroit du système de la réforme de l'entreprise qu'ils jugeaient par trop limité, ce qui devait conduire le concept à une disparition prochaine.

L'autre désavantage majeur de l'idée de la réforme de l'entreprise ou de cogestion qu'identifièrent certains militants de la CTCC concernait le durcissement des positions patronales qu'entraînaient, selon eux, les revendications de cet ordre¹⁷⁷. Il est vrai que, dans ce nouveau contexte relationnel, les tenanciers d'entreprises craignaient la probabilité qu'en accordant la plus minime des concessions aux travailleurs, ils procédassent ainsi à la dilapidation de leur pouvoir. Devant ce constat d'échec, les dirigeants de la CTCC abandonnèrent donc cette idée dès 1952. Il ne pouvait guère en être autrement si l'on considère que les forces ouvrières et patronales se retrouvaient, à cette époque, dans une position fortement antagoniste. Pour remédier à la situation la réforme de l'entreprise ne pouvait être envisagée, car, cette dernière, loin de rapprocher les parties en présence, les braquait davantage l'une contre l'autre. Cette mission de rapprochement fut plutôt dévolue à l'État québécois. Le rôle joué par ce dernier acteur devint prépondérant dans le déroulement de bon nombre de conflits ouvriers, car comme le mentionnait Tremblay dans son ouvrage : « [...] la présence de l'État devint nécessaire, seulement lorsque les parties sont incapables d'aplanir elles-mêmes les difficultés qu'elles rencontrent¹⁷⁸ ».

¹⁷⁵ CTCC, *Procès-verbal du congrès*, 1951, p.187

¹⁷⁶ CTCC, *Procès-verbal du congrès*, 1953, p.208.

¹⁷⁷ CTCC, *Procès-verbal du congrès*, 1948, p.36.

¹⁷⁸ Tremblay, *op.cit.*, p.118.

L'intervention étatique dans les conflits ouvriers ne fut toutefois pas suffisante pour éliminer complètement les tensions. Le monde syndical se devait donc de trouver une nouvelle voie idéologique en mesure de satisfaire davantage ses besoins, en mesure d'amener le patronat à adhérer à la position prolétaire.

Dès 1951, alors qu'on se questionnait grandement au sujet des effets bénéfiques de la réforme de l'entreprise, quelques quidams au sein de la CTCC amenèrent sur la table de discussion une nouvelle forme d'organisation syndicale : l'humanisme libéral. Par celui-ci, la centrale reconnaissait le libéralisme politique, les libertés individuelles et elle prenait position en faveur de mesures étatiques de sécurité sociale. L'humanisme libéral impliquait que :

l'État [promueve] le bien commun et la CTCC croit qu'il [doit], par ses lois et leur saine application, sauvegarder les droits de chacun et favoriser le développement de groupements intermédiaires autonomes dont la contribution active est nécessaire au maintien de la paix sociale¹⁷⁹.

Il ne faudrait surtout pas déduire des préceptes rattachés à l'humanisme libéral que la CTCC s'engageait alors dans une voie socialisante. La centrale répudiera cette doctrine jusqu'au virage socialiste qu'effectuera la CSN à la fin des années 1960 sous l'impulsion de Michel Chartrand et du CCSNM. Mais il est bel et bien ici question de contestation du capitalisme libéral tel que le connaissait alors l'Occident. Selon cette nouvelle réorientation, la société québécoise devait intégrer la pratique d'une véritable démocratie en son sein, ce qui voulait dire que le peuple devait véritablement avoir la possibilité de choisir ses élus. Ceci réjouissait évidemment Chartrand pour qui il était primordial que s'établisse le plus rapidement possible un véritable système démocratique au Québec, système qui devait permettre l'élimination de la dictature économique qui siégeait à la tête de la société et qu'il décriait grandement. Ce diktat démocratique impliquait également que l'État québécois acceptât de collaborer avec une pléiade d'organisations vigilantes mandatées afin de surveiller les intérêts du peuple. Finalement, l'État québécois devait accepter la participation des centrales syndicales dans la gestion des législations sociales¹⁸⁰. Bref, la centrale croyait à cette époque que le rôle de l'État provincial était de surveiller toute l'activité économique de la société québécoise afin d'assurer la primauté de l'intérêt général sur la quête effrénée de quelques-uns au profit personnel. Cette vision du monde du travail, dans une perspective dite démocratique et planifiée, cadrerait tout à fait avec les positions que défendait Michel Chartrand qui, tout au long de sa carrière, tenta de faire en sorte que les ouvriers aient davantage d'influence dans l'administration de la société et en particulier dans l'administration des

¹⁷⁹ CTCC, *Procès-verbal du congrès.*, 1954, p.216.

choses qui les concernaient au premier plan. Toutefois, les différentes tentatives de conciliation entre patrons et ouvriers, qui se soldèrent toutes par des échecs, amèneront progressivement Chartrand à percevoir autrement la façon de mener la lutte syndicale. Au fil des ans, il la verra de plus en plus sous un éclairage de lutte des classes.

Toujours dans l'optique de protéger les intérêts du peuple, la planification économique sous responsabilité de l'État québécois apparut à l'ordre du jour de la Centrale des travailleurs catholiques du Canada en 1958. L'humanisation que l'intelligentsia de la centrale prônait depuis quelques années ne pouvait faire autrement que de conduire le monde syndical et catholique dans cette avenue. Selon la vision de la CTCC, l'intervention indicative de l'État dans l'économie, par l'élaboration d'un plan cohérent et justifié, pourrait être en mesure de corriger certains abus du capitalisme et d'orienter davantage l'économie vers la satisfaction des besoins des individus et ce, tout en évitant l'implantation d'une dictature économique supérieure à l'État telle qu'il en existait ailleurs¹⁸¹. À titre d'exemple, dès 1956, et toujours selon la vision des dirigeants de la CTCC, le concept de planification économique proposait que l'État québécois gère, notamment, l'automation des entreprises en veillant à ce que cette nouvelle technologie n'entrave nullement le cheminement professionnel des ouvriers. Pour y arriver, l'État québécois devait favoriser l'expansion des marchés extérieurs afin de minimiser les effets négatifs que pourraient entraîner l'automation. Il devait aussi élaborer une politique de plein-emploi afin que tous et chacun puissent maintenir un pouvoir d'achat décent si l'on ne voulait pas se retrouver avec un surplus de production impossible à écouler tout comme il devait contrôler, par les taux d'intérêt, la capacité d'emprunt des entreprises en vue d'automatiser. Finalement, l'État devait assurer une juste redistribution des retombées afférentes à l'automatisation et utiliser l'impôt dans le but de contrôler le pouvoir d'achat et d'équilibrer la loi de l'offre et de la demande¹⁸². Pour sa part, Michel Chartrand fut pratiquement de tout temps un ardent défenseur de la planification économique, pierre d'assise selon lui du projet de libération nationale des Québécois.

Rapidement, les défenseurs de la planification économique à l'intérieur de la CTCC s'aperçurent que l'économie québécoise était fortement influencée par des agents extérieurs et qu'ils ne pourraient jamais implanter un tel système ici tant qu'ils ne réduiraient pas de façon considérable leur l'influence. À ce titre, il n'y avait pas que les Américains par exemple qui étaient considérés comme étrangers. Sur la scène intérieure, la ville d'Ottawa était elle aussi considérée par plusieurs comme un élément étranger à la province de Québec. Conformément à

¹⁸⁰ Vaillancourt, *op.cit.*, p.78.

¹⁸¹ CTCC, *op.cit.*, 1954, p.31.

¹⁸² CTCC, *Procès-verbal du congrès*, 1956, p.12-49.

cette vision hautement nationaliste, Michel Chartrand critiqua durement la conduite grandement capitaliste du gouvernement fédéral en 1953 en ce qui concernait la gestion du logement. De fait, Chartrand accusait alors le fédéral d'avoir augmenté les taux d'intérêts à plusieurs reprises, d'avoir refusé à la Centrale d'hypothèque de prêter de l'argent pour les habitations à prix modiques lorsque les institutions financières refusaient de rendre viable le projet et de ne pas permettre aux maisons d'assurance de prêter plus de 60% de la valeur des maisons. À ce chapitre, Chartrand proposa à la CTCC de blâmer le fédéral pour cette conduite :

[...] que le Congrès blâme le gouvernement fédéral d'avoir augmenté la mise de fonds initial et les taux d'intérêt à plusieurs reprises ; de refuser, par la Centrale d'Hypothèque, des prêts aux habitations à prix modique dans certaines régions où les compagnies d'assurance ou autres institutions refusent de prêter ; et de ne pas permettre aux compagnies d'assurance de prêter plus que 60 % de la valeur des maisons¹⁸³.

Le comportement du gouvernement fédéral qui interférait régulièrement avec la vision des Québécois et des syndiqués en amena plus d'un à se questionner sur l'emplacement du véritable État-nation, sur les avantages d'un tel système politique.

C) Quelle est la nation à défendre?

Hors de tout doute, la CTCC fut un syndicat d'abord et avant tout canadien. La nation que ladite confédération syndicale avait à cœur était le Canada. Toutefois, cette vision réductrice des choses ne tient nullement compte de la position que les Canadiens français devaient occuper au pays selon ce même syndicat catholique.

Au cours des années 1940-1960, la CTCC défendit un double nationalisme se caractérisant par ses adhésions pancanadiennes et autonomistes¹⁸⁴. Dans un premier temps, l'autonomie provinciale revêtait une importance particulière pour les dirigeants de la centrale syndicale, car considérant que le Québec constituait ni plus ni moins que le foyer national des francophones en Amérique, l'on se devait de protéger ses prérogatives et sa culture contre les empiétements du gouvernement fédéral. À titre d'exemple, Michel Chartrand s'insurgea lors du congrès de la CTCC de 1953 contre le fait que le Commission des relations ouvrières n'ait pas respecté la compétence du Québec en ce qui concerne l'accréditation d'un syndicat d'enseignants du Québec alors qu'elle s'était adressée au Conseil Privé de Londres, violant ainsi, croyait-il, l'autonomie provinciale en cette matière.

¹⁸³ CTCC, *Procès-verbal du congrès*, 1953, p.262

¹⁸⁴ Tremblay, *op.cit.*, p.30

[...] que ce Congrès blâme la Commission des Relations Ouvrières de s'adresser au Conseil Privé pour en appeler du jugement de la Cour Suprême concernant le certificat de reconnaissance de l'Alliance Catholique des professeurs de Montréal, étant donné que cette mesure est anti-autonomiste et étant donné, de plus, que la Législature provinciale de Québec et même le gouvernement du Canada ont aboli les appels au Conseil Privé depuis quelques années¹⁸⁵.

Mais c'est à peu près là tout ce qu'il se permit de dire sur la question nationale à titre de délégué de la CTCC.

Pour la CTCC, l'autonomie provinciale était essentiellement une stratégie de défense des valeurs clérico-nationalistes du Québec¹⁸⁶. Toutefois, au-delà de la simple protection des sphères de juridiction provinciale, la CTCC réclamait également que le gouvernement fédéral reconnaisse la spécificité québécoise par l'attribution de programmes sociaux et économiques distincts pour le Québec. En ce sens, les batailles que mena la CTCC sur les questions de l'assurance-maladie en 1943, sur la sécurité sociale, sur l'éducation et les allocations familiales en 1944, sur la santé en 1948, s'inspiraient de cette velléité autonomiste. La CTCC a, de plus, publié un mémoire en 1950 qui illustre bien la position de celle-ci à l'égard des droits des francophones au Canada :

La CTCC a toujours prôné le respect de la constitution canadienne et des juridictions respectives du Gouvernement fédéral et des provinces. La CTCC est d'accord avec le Gouvernement de la province lorsqu'il demande la clarification des questions fiscales. Pour aucune considération, il ne faut que l'indépendance constitutionnelle du Canada, à laquelle nous applaudissons, marque le début d'un empiètement sur les droits des Canadiens français douloureusement conquis par des siècles de lutte. Il ne faut pas oublier que l'enjeu de la province de Québec, dans les débats qui seront engagés à Ottawa, est plus considérable que celui des autres provinces, à cause de ses particularités ethniques, linguistiques et religieuses. Il est donc naturel que sa résistance soit plus grande et son attitude plus ferme¹⁸⁷.

Bref, à l'intérieur de cette période, soit les années 1940-1960, la CTCC adhérait à l'idéologie du pacte entre deux nations telle que la concevait notamment le petit fils de Louis-Joseph Papineau, Henri Bourassa¹⁸⁸. Ce qui place une fois de plus Chartrand dans une position paradoxale. Lui qui, en 2000, se dit indépendantiste depuis les débuts de sa carrière, se retrouvait dans les années 1950 à l'intérieur d'un mouvement syndical privilégiant l'idéologie bourassiste.

Par ailleurs, le nationalisme autonomiste de la CTCC percevait le Canada en tant que nation indépendante. C'est-à-dire que les caciques de la centrale croyaient que les liens de sujétion avec l'Angleterre devaient être éliminés une bonne fois pour toutes. Il est vrai que le souvenir de la Deuxième Guerre mondiale était encore très vivace dans la mémoire collective des

¹⁸⁵ CTCC, *Procès-verbal du congrès*, 1953, p.214

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ Tremblay, *op.cit.*, p.31

¹⁸⁸ Tremblay, *op.cit.*, p.24

Canadiens français, conflit qui avait automatiquement placé le Canada du même côté de la ligne de front que l'Angleterre contre l'Allemagne nazie. Comme nous le mentionnions antérieurement, Michel Chartrand adhérait de plain-pied à cette vision anti-impérialiste.

Cette perception unifiée du pays impliquait cependant le respect officiel et politique des particularismes culturels des Canadiens français. L'intensification de l'usage de la langue française dans la fonction publique fédérale fut notamment l'un des chevaux de bataille de la CTCC :

La CTCC croit opportun de déclarer qu'elle appuie sans réserve le principe fondamental à savoir que l'unité nationale suppose l'égalité absolue pour les deux grandes races qui ont bâti le Canada; égalité dans les textes de nos lois constitutionnelles sans doute, mais aussi égalité pratique dans l'application quotidienne de ces lois¹⁸⁹.

Évidemment, cette vision nationaliste ne collait qu'en partie à la peau de Michel Chartrand. En effet, malgré le fait que ce dernier ne luttait plus publiquement pour l'indépendance du Québec, il est important de souligner qu'il ne rejetait pas pour autant cette idée. La raison pouvant élucider le fait que ce dernier ait pu adhérer à la vision nationaliste modérée de la CTCC se retrouve certainement dans le fait que dès Asbestos (1949), il a fait passer ses desseins indépendantistes à un rang inférieur à celui où il positionnait la lutte pour les droits et le respect individuel.

Conclusion de la partie

Au niveau de la vision nationaliste de Michel Chartrand et de la CTCC, nous pouvons affirmer que l'homme a toujours voulu que cesse l'assujettissement du Canada envers la Grande-Bretagne. En cela, sa perception rejoignait celle de la centrale syndicale catholique et était conforme à la très grande majorité de la population québécoise.

L'espace que se devait d'occuper la langue française dans l'esprit de Chartrand correspondait également à la vision de la centrale et de la population francophone de l'époque. Toutefois, et en cela repose la marginalité principale de Chartrand pour ces années, la volonté qu'il avait d'instaurer un régime dit de gauche au Canada et au Québec et ce, par le truchement du CCF et du PSD, n'était soutenue que par une minorité de la population. Tout comme sa volonté de séparer le Québec du Canada d'ailleurs. C'est certainement ce degré de marginalité qui poussa l'homme à faire plus discrètes ses intentions indépendantistes pour le Québec.

¹⁸⁹ *Ibid.*, p.32

2. La Gauche s'organise politiquement!

Au cours de la période d'après-guerre, un certain courant davantage progressiste valorisa une étatisation accrue comme organisation politique du Canada. Pour les tenants de cette option, l'étatisation constituait l'unique moyen de répartir plus justement les richesses sociales et économiques, de stimuler l'entreprise économique, de favoriser l'assurance sociale, d'organiser l'éducation, etc¹⁹⁰.

Le socialisme et la planification économique ne constituaient pas des idées nouvelles au Canada. En effet, en 1932, le parti Cooperative Commonwealth Federation (CCF) fut fondé à Calgary par une coalition d'agriculteurs, de chefs ouvriers et d'intellectuels désireux de faire la promotion de ces idéologies. Le programme de ce parti, mieux connu sous le titre de « manifeste de Régina », entretenait un ton relativement comminatoire pour l'ordre établi d'allégeance capitaliste. De fait, rédigé par un groupe d'universitaires radicaux, ce document proposait que l'État devienne responsable de la planification socio-économique. Ce qui voulait notamment dire l'assurance-chômage, l'assurance-maladie, une prise en main de l'habitation par l'État, un programme de soutien agricole et des lois visant à protéger les fermiers contre les spéculateurs et les créanciers¹⁹¹. Au Québec, malgré des succès plus que mitigés, le CCF prit le nom de Parti social-démocratique (PSD). Michel Chartrand intégra les rangs du CCF-PSD en 1956 à la demande de Jean-Paul Geoffroy, de Gérard Pelletier et de Pierre Elliott-Trudeau¹⁹².

Le CCF n'a pas eu la vie facile au Canada et au Québec. Tout d'abord, sur la scène canadienne, ce parti devait concurrencer le Parti communiste de Tim Buck. La conjoncture des années 1930 était profitable aux communistes, car les chômeurs souffraient beaucoup, se retrouvaient sans le sou et étaient donc plus ouverts à la percée d'idées nouvelles et extrémistes telles que le marxisme. Le CCF devait donc lutter contre les forces de la droite mais également contre celles de l'extrême gauche.

Au Québec, les choses n'étaient guère plus faciles. En effet, le parti n'avait que fort peu de partisans dans l'unique province francophone du Canada et ces derniers partisans québécois étaient composés presque essentiellement d'anglophones et d'allophones. Rien pour faciliter l'approche des dirigeants du parti envers la majorité francophone. De plus, comme si ce n'était suffisant, les francophones étaient pour la plupart fidèles à l'Église catholique. Au Québec et ailleurs, cette

¹⁹⁰ Balthazar, *op.cit.*, p. ?

¹⁹¹ Craig Brown, *Histoire générale du Canada*, Montréal, Boréal compact, 1990, p.543

¹⁹² archives CSN

dernière institution religieuse condamnait le socialisme sous toutes ses formes et privilégiait en contrepartie le corporatisme¹⁹³.

A) Le modèle de la Saskatchewan : un exemple à suivre pour Michel Chartrand

« La Saskatchewan était pour moi un modèle. C'était des vrais socialistes qu'on retrouvait à l'intérieur du gouvernement CCF¹⁹⁴ ». Telle est la perception qu'entretenait Michel Chartrand à la fin des années 1950 à l'égard du gouvernement de Tommy Douglas, gouvernement qui dirigeait la province de la Saskatchewan depuis le 15 juin 1944.

En 1958 et en 1960, Chartrand se rendit dans cette région du Canada afin d'étudier de plus près la forme d'organisation socio-politico-économique que l'on y retrouvait. Pour lui, la réussite de la Saskatchewan devait servir d'exemple pour le Québec, car cela démontrait hors de tout doute qu'une petite province pouvait se définir en dehors des mots d'ordre capitalistes du gouvernement fédéral¹⁹⁵.

Le programme politique du gouvernement de T.C. Douglas avait tout pour plaire à Michel Chartrand et les mesures étatiques qui y furent établies à l'époque se retrouvèrent par la suite, en partie, dans le programme du PSD, organisation politique dont il fut le chef provincial de 1958 à 1961. Ainsi, la création en 1944 d'un ministère du bien-être social soucieux de promouvoir le rôle des travailleurs sociaux professionnels en Saskatchewan rejoignait certes la volonté de Chartrand d'instaurer un programme similaire au Québec et ce, en éliminant le système de charité publique qu'administrait alors l'Église catholique et qui commençait réellement à s'essouffler en cette fin de règne duplessiste. De même, en accordant le droit de syndicalisation et de grève aux travailleurs du secteur public, le gouvernement saskatois ralliait pleinement la pensée de Michel Chartrand qui eut toujours en horreur la distinction que faisaient les autorités entre le secteur public et le secteur privé. Pour lui, les travailleurs de tout acabit devaient avoir droit à une protection efficace et ce, quel que fut leur employeur¹⁹⁶.

Ayant tout pour plaire à notre sujet d'étude, le gouvernement CCF avait également doté la province de la Saskatchewan d'une série de programmes à saveur sociale qui suscitèrent aussi l'admiration de Michel Chartrand. À ce chapitre, nous retrouvons, entre autres, l'assurance-hospitalisation et l'assurance-automobile. Lors de sa visite dans cette petite province canadienne

¹⁹³ Brown, *op.cit.*, p. 543-544

¹⁹⁴ Propos recueillis lors d'une entrevue que nous accorda Michel Chartrand le 5 janvier 2000

¹⁹⁵ Hélène Pelletier-Baillargeon, « Les Chartrand. 30 ans du Québec », *Maintenant*, no.109, octobre 1971, p.278.

en 1956, ce dernier programme inhérent à l'automobile retint plus particulièrement l'attention de Chartrand. Préoccupé qu'il était d'économie familiale, il voulut s'informer davantage sur le fonctionnement et la forme de protection que permettait ledit programme d'assurance-automobile. Il est vrai que l'homme avait constaté à maintes reprises le drame que pouvait représenter un accident de voiture pour une famille « moyenne » québécoise, ce qui peut très certainement expliquer son intérêt pour ce système. Il savait donc pertinemment qu'une telle situation pouvait provoquer la ruine d'une famille ouvrière¹⁹⁷.

En définitive, il est évident que la politique poursuivie par le gouvernement Douglas s'inspirait aux mêmes écoles théoriques que celles qui abreuvaient Chartrand à la fin des années 1950. Ce dernier affirma même et ce, à plus d'une reprise, que le parti CCF fut le parti qui rencontra le plus efficacement les objectifs qu'il s'était conditionné à réaliser pour le bien-être du Québec au cours de sa carrière militante. Et ce, malgré son côté fondamentalement canadien. C'est effectivement ce que confirma Simonne Monet-Chartrand lors d'une entrevue : « Pour la première fois, un parti politique nous [Michel et elle] apparaissait propre, sérieux, soucieux des pauvres et désintéressé¹⁹⁸ ».

B) La Gauche québécoise

Michel Chartrand s'impliqua massivement au sein du PSD à la fin des années 1950. Afin de confirmer cette affirmation, soulignons le fait qu'il se présenta aux élections fédérales complémentaires à titre de candidat PSD en 1956 dans la circonscription de Chambly. Il subit l'une de ses plus dures défaites électorales alors qu'il ne récolta que 877 voix contre 20 031 pour le candidat élu du PLQ, Robert Thériage. Cette déconfiture ne l'empêcha toutefois pas de se représenter à trois autres reprises pour le PSD, soit en 1957 dans la circonscription de Longueuil, en 1958 dans celle de Lapointe au Saguenay et finalement en 1959 au Lac-Saint-Jean. Tout comme à sa première expérience électorale sous étiquette PSD, Michel Chartrand subit également la défaite à ses trois tentatives ultérieures¹⁹⁹. Toutefois, l'énergie qu'il déploya dans la promotion des idéaux du PSD fit en sorte que dès 1956 il fut reconnu par ses pairs comme un élément d'une grande importance, d'où sa nomination à titre de chef provincial du parti²⁰⁰.

¹⁹⁶ *Ibid.*

¹⁹⁷ Baillargeon, *loc.cit.*, p.278

¹⁹⁸ *Ibid.*

¹⁹⁹ Afin d'illustrer clairement la marginalité de ce parti au Québec et des idées qu'il défendait, nous avons placé un tableau en annexe qui démontre hors de tout doute que cette portion fut très faiblement appuyé par la population québécoise lors des élections de 1956. Voir annexe 5.

²⁰⁰ Fernand Foisy, *op.cit.*, p.325-326

Michel Chartrand décrit les objectifs qu'il poursuivait à l'intérieur du PSD lors du congrès national du parti de juillet 1958. Ceux-ci étaient évidemment à gauche et visaient, entre autres, au regroupement des forces progressistes au Québec et au Canada, à la planification sociale démocratique et au remplacement de la domination monopolistique de l'économie des grandes entreprises par la propriété publique. C'est ainsi qu'il s'en confia aux membres présents lors de cette rencontre :

Le présent congrès national du PSD réaffirme sa conviction que le bien-être du pays et du peuple canadien repose sur l'élargissement et la prompte victoire d'un mouvement politique groupant tous les secteurs de la population. En tant que sociaux-démocrates, nous croyons qu'un tel mouvement devra continuer à s'inspirer des principes de la planification sociale démocratique et préconiser les formes les plus amples de sécurité sociale et de liberté individuelle. Il devra demeurer inébranlable dans sa détermination d'introduire partout où ces mesures sont indiquées, le contrôle et la propriété publics pour remplacer la présente domination monopolistique de notre économie et de toute notre société par les grandes entreprises²⁰¹.

Et de poursuivre Chartrand quant à l'objectif fondamental qu'il accolait au PSD :

Un tel mouvement devra se consacrer à la tâche de reconstruire démocratiquement notre société pour en arriver à ce que la coopération remplace l'âpreté au gain, pour que le développement ordonné remplace l'exploitation de l'homme par l'homme, pour que l'union entre fermiers et ouvriers, de l'Est et de l'Ouest, entre les Canadiens français et les Canadiens anglais remplace les sentiments de discorde et les sources de conflit. Son objectif doit être de construire notre société sur les bases morales de la justice sociale et de la dignité humaine²⁰².

L'implication de Michel Chartrand dans les activités du CCF-PSD en rendit plus d'un mécontents au Québec et en particulier les ténors nationalistes. À ceux qui lui expliquaient que le CCF était un parti centralisateur essentiellement voué aux intérêts anglo-saxons, Chartrand leur répliquait qu'il était vrai que « le CCF était d'abord et avant tout canadien, mais que c'était également le seul parti qui, de par ses objectifs socialistes, comprenait quelque chose à la politique, activité qu'eux seuls d'ailleurs pratiquaient proprement²⁰³ ». De plus, il rétorquait que son implication dans le CCF répondait du désir qu'il avait de construire un véritable parti provincial en mesure de faire la lutte aux deux partis traditionnels du Québec qui étaient, à n'en point douter, voués entièrement à l'idéologie capitaliste. Bref, Michel Chartrand faisait passer ses idées socialistes avant tout autre chose à l'époque. Sa vision étapiste inhérente à l'implantation du socialisme commençait à se développer et ses idées de gauche avaient alors préséance sur tout autre principe idéologique, ce qui implique également son désir de doter le peuple québécois d'un

²⁰¹ Lamoureux, *op.cit.*, p.64

²⁰² *Ibid.*

²⁰³ Propos recueillis lors d'une entrevue que nous accorda Michel Chartrand le 5 janvier 2000

pays bien à lui. Toutefois, il ne faudrait pas en déduire que l'homme était désormais un fidèle serviteur du fédéral, car hormis son étapisme de gauche, il lutta tout de même âprement pour la protection des prérogatives du Québec à l'intérieur du parti. Progressivement, se dessinait alors dans son esprit une nouvelle relation entre la gauche et l'indépendantisme québécois. Non plus que cette dernière option était tout simplement reléguée à un second niveau, mais maintenant, elle devenait de plus en plus inextricablement reliée à un projet d'émancipation sociale d'inspiration socialiste. Toutefois, il ne devait jamais réussir à obtenir véritablement de succès avec un tel programme politique au Québec et ce, surtout à la fin des années 1950 alors que le CCF était fortement décrié dans le Québec duplessiste.

Comme nous le stipulions précédemment, il est vrai que le CCF-PSD ne put jamais réellement s'implanter au Québec. Pour expliquer pareil phénomène, l'historien Desmond Morton soutient que les Canadiens français ne pouvaient adhérer à la philosophie politique du CCF, car il n'y avait jamais eu ici un quelconque mouvement populaire qui pouvait s'en approcher. Ce qui revient à dire que la population n'avait pour ainsi dire jamais entendu parler de socialisme ni n'avait jamais été réellement courtisée par les tenants de cette option. Ce n'est certes là pas la seule source d'explication. L'Église catholique fut également un achoppement majeur pour toute percée du CCF en sol québécois. En effet, les curés, du haut de leur chaire, exerçaient un ascendant considérable sur leurs ouailles et ils cafardèrent ce parti CCF qui ne respectait pas selon eux les recommandations des encycliques du Vatican. À ce chapitre, en 1971, Michel Chartrand dénonça avec virulence le refus de l'Église catholique de condamner le capitalisme et d'adhérer aux positions défendues par la gauche. C'est ce qu'il expliqua en 1971 :

L'Église chez nous n'a jamais eu le courage de dénoncer ouvertement les violences du capitalisme envers l'homme. Chez nous, au Québec, elle ne dénonce pas les gouvernants qui refusent d'exercer une inspection et un contrôle sur les normes de sécurité des chantiers de construction où chaque année des travailleurs perdent la vie. Sous le Duplessisme, les évêques ne dénonçaient pas l'injustice, la calomnie, le parjure, le vol et le viol des consciences qui faisaient partie de nos mœurs politiques parce qu'ils avaient peur de perdre leurs petites subventions pour leurs collèges et leurs hospices. Ensuite, ils n'ont pas voulu non plus dénoncer le système économique capitaliste parce que les grandes communautés religieuses le pratiquaient elles-mêmes pour construire leurs institutions[...]²⁰⁴.

Les nationalistes canadiens-français n'étaient pas en reste dans la critique à l'endroit du CCF. En effet, ceux-ci dénonçaient avec austérité ledit parti CCF-PSD qui était selon eux essentiellement de culture anglo-saxonne et ne comprenait absolument pas les revendications traditionnelles du Québec. Il est vrai que le CCF prit à quelques reprises des positions qui faisaient en sorte que le

²⁰⁴ Baillargeon, *loc.cit.*, p.267

parti se retrouvait en opposition totale avec la vision du Québec. À titre d'exemple, dans les années 1940, lors de la crise de la conscription, le CCF se rangea officiellement en faveur de l'imposition d'une telle mesure qui, comme nous le savons, n'obtenait pas l'appui des Canadiens français, ni de Chartrand d'ailleurs. Loin de là. De surcroît, en 1954, le député du CCF, Harold Winch, remit publiquement en cause l'utilisation du français à la Chambre des communes²⁰⁵.

Si l'on considère les positions traditionnelles de Chartrand à l'égard de la protection du français et si l'on tient compte de la vigueur qu'il investit dans la campagne du NON lors du plébiscite d'avril 1942, il est certes étonnant de le retrouver dans un parti tel que le CCF. Mais les idées de gauche et de justice sociale prédominaient alors dans l'esprit du Michel Chartrand des années 1950 et du début des années 1960 et l'on devrait attendre le conflit qu'il y eut au sein du NPD, parti de fondation récente (1961), pour que Chartrand, de guerre lasse, s'en remette uniquement au Québec pour voir se réaliser son projet de gauche. De plus, il est important de souligner que le Québec duplessiste exerçait une forte répression à l'endroit de la gauche. L'ultime choix pour ce dernier s'il désirait militer dans un tel giron idéologique était donc de le faire en recherchant l'appui d'acteurs extérieurs à l'arène politique québécoise.

L'objectif politique principal du PSD était de renverser dans un premier temps le gouvernement capitaliste de l'Union nationale et de le remplacer dans un second temps par un gouvernement social-démocrate. Bien que ce projet politique était relativement utopique, il contribua tout de même à rapprocher Chartrand d'une certaine cohorte sociale. De fait, à la fin des années 1950, le régime Duplessis commençait à faire l'unanimité contre lui. En effet, toute une génération d'universitaires, de journalistes, d'écrivains, de syndicalistes avaient basculé irrémédiablement dans l'opposition et cherchaient l'alternative, le moyen de remporter rapidement la victoire. Toutefois, seule une portion d'entre-eux, à l'instar de notre sujet d'étude, alla un peu plus loin que la simple élimination de l'Union nationale et préconisa l'adoption d'idées dites progressistes pendant que la majeure partie des opposants se contentaient de dénoncer l'administration Duplessis sans autre référence idéologique. À l'intérieur de ceux qui souhaitaient une réforme en profondeur du système politique québécois, dont Pierre Elliott Trudeau faisait partie, on retrouvait une croyance selon laquelle il fallait à tout prix regrouper l'ensemble des forces démocratiques, ce qui impliquait que les mouvements et partis progressistes de la vie politique du Québec fassent alliance.

Michel Chartrand était plus que réticent à cette dernière idée. Il n'accepta jamais que le PSD fasse partie d'une coalition démocratique au sein de laquelle on retrouverait le PLQ, un parti

²⁰⁵ Lamoureux, *op.cit.*, p.54

qu'il dénonçait âprement pour son asservissement à la même dictature économique que celle qui dominait l'Union nationale. Il expliquait donc au congrès du PSD de mai 1959 que le PLQ :

[...]est uniquement dévoué aux gros intérêts financiers et asservi à la même caisse électorale que l'Union nationale. Le PSD voulait se regrouper avec des associations démocratiques travaillant à satisfaire les besoins des travailleurs industriels et agricoles sur le plan économique pour fonder un nouveau parti de classe. On néglige cependant de rappeler que nous avons présentement un gouvernement de classe, une dictature économique²⁰⁶.

Or, Michel Chartrand promut quant à lui l'idée de la formation d'un parti politique de classe qui serait solidement implanté au Québec — ce que n'était pas le PSD — et à l'aide duquel il serait possible pour ses comparses de se hisser au sommet de la hiérarchie politique québécois. En ce sens, l'ensemble de la direction du PSD partageait la même volonté que Chartrand de construire avec les syndicats un puissant parti qui saurait exprimer avec justesse les opinions des ouvriers²⁰⁷.

En 1959, le PSD publia son « Projet de rapport de stratégies » dans lequel l'exécutif du parti donnait raison à son chef provincial quant à l'alliance démocratique. Le PSD prenait donc carrément position contre tout projet de fusion ou de coalition avec le PLQ. De plus, selon ce même document, l'aile provinciale du CCF répondait favorablement à l'appel de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) pour la mise en chantier d'un nouveau parti ouvriériste.

Il est à noter qu'au cours de son histoire, le PSD ne constitua pas seulement un foyer d'opposition au régime Duplessis. Il lança également sur la scène politique québécoise des idées sociales progressistes pour ne pas dire socialistes qui n'avaient à peu près jamais percé ici. En ce sens, le programme du parti proposait de nombreuses modifications au système d'éducation en place. De fait, les militants, par l'entremise de leur chef provincial Michel Chartrand, souhaitaient l'instauration de la gratuité scolaire. Pour venir en aide aux étudiants, ils proposaient également l'émission d'allocations d'études et le versement de pré-salaires aux niveaux secondaire et universitaire.

Inspiré en cela par la situation de la Saskatchewan, le PSD proposait aussi dans son programme que l'État crée un programme d'assurance-santé complet et pas seulement une assurance-hospitalisation. D'autre part, il est à noter que la situation des cultivateurs suscitait elle aussi l'intérêt de l'aile provinciale du CCF. Le PSD proposait donc que de meilleurs salaires soient versés aux travailleurs en général et aux cultivateurs en particulier et souhaitait que leur droit d'association soit protégé efficacement. De plus, le parti pensait aux cultivateurs lorsqu'il était question de pension provinciale supplémentaire de manière à ce que tous les éléments de la société

²⁰⁶ Denis, *op.cit.*, p.209

québécoise bénéficiaient des mêmes avantages sociaux. Finalement, les dirigeants du PSD exigeaient que les compagnies soient taxées davantage lorsqu'elles exploitaient les ressources naturelles du Québec, que des habitations et des loyers à prix modiques soient disponibles pour ceux qui en auraient le plus besoin et que les pensions industrielles soient transférables d'un emploi à un autre de manière à ne pas pénaliser un individu qui devrait changer de métier²⁰⁸.

Malgré le fait que le PSD ne réussit jamais à s'implanter profondément sur la scène politique québécoise, les discours qu'il tint au fil des ans firent de ce parti une force contestataire que les divers gouvernements durent tout de même considérer. C'est-à-dire que le PSD s'insérait invariablement dans le mouvement ouvrier, mouvement qui forma l'un des foyers d'opposition les plus actifs et les plus menaçants pour le gouvernement Duplessis. Les intellectuels qui en faisaient partie ou qui appuyaient ce mouvement de contestation étaient de plus en plus nombreux dans les années 1950. Ensuite, le PSD, malgré la position politique marginale qu'il occupait à l'époque si l'on considère les faibles effectifs qu'il réunissait et le peu de succès électoral qu'il récoltait, avait malgré tout un pouvoir de mobilisation important. Le parti possédait des effectifs tournant autour des 1000 membres, et ceux-ci faisaient preuve d'une grande capacité d'embrigadement. De plus, le PSD avait un secrétariat permanent pour répondre aux demandes du public et il s'était donné un mandat d'éducation populaire qu'il effectuait par l'entremise de son École de formation. Cette dernière philosophie contribua à former un groupe de citoyens à l'idéologie du parti. Finalement, le PSD était fort présent dans les médias. La fille d'André Laurendeau, qui travailla avec Michel Chartrand dans les activités provinciales du CCF, affirmait que ce parti envoyait énormément de communiqués de presse et prenait position sur maints sujets d'actualité. Et pourtant, le PSD n'eut jamais la force politique nécessaire pour développer davantage l'idée de la gauche au Québec. De fait, le parti demeura toujours une force secondaire sur l'échiquier politique québécois et ne pouvait point espérer prendre le pouvoir à plus ou moins brève échéance. On dut donc réorienter les efforts dans une nouvelle avenue.

En 1961, Michel Chartrand participa à la fondation du Nouveau parti démocratique (NPD). Très rapidement, le parti connut d'importantes dissensions. Tout d'abord, il y eut des problèmes relationnels entre l'aile fédérale et l'aile provinciale ce qui fit en sorte que les militants du NPD-Québec se divisèrent en deux camps selon leur appartenance qui allait soit au Canada ou au Québec. Bref, les militants québécois se rangeaient selon leur volonté de réformer le fédéralisme canadien dans l'optique de satisfaire les exigences fondamentales du Québec, position défendue

²⁰⁷ Denis, *op.cit.*, p. 209

²⁰⁸ Simonne 3, *op.cit.*, p.281

par Michel Chartrand, ou selon leur volonté de s'affilier au NPD-fédéral, sans reconnaissance particulière pour la spécificité québécoise.

La fondation du NPD avait été en partie motivée par la nécessité de surmonter la marginalité de la gauche au Québec en présentant aux électeurs de cette région un nouveau parti plus ouvert aux aspirations de cette population majoritairement d'expression française. De plus, les « pères fondateurs » du NPD constataient qu'au Québec, à l'époque, de nombreux dirigeants syndicaux et de nombreux militants francophones de tout acabit étaient fortement attirés par l'idée de la social-démocratie. Cependant, ce que semblait ignorer les dirigeants du NPD, c'est que ces mêmes activistes québécois, tout en étant ouverts à la gauche, étaient également tournés en majeure partie vers le néo-nationalisme québécois²⁰⁹, ce qui devait causer, sans l'ombre d'un doute, d'importants problèmes internes et ce, à plus ou moins brève échéance²¹⁰.

Appréhendant le contenu final de la constitution du NPD, les sympathisants du Québec tinrent un colloque au cours duquel ils identifièrent les points que la section québécoise considérerait comme conditionnel à sa participation aux affaires du NPD. Premièrement, les Canadiens français exigeaient que ce même parti accepte le fait que le Canada est un pays composé de deux nations. Deuxièmement, le nouveau parti devait faire en sorte que le système fédéraliste soit renouvelé. Et, finalement, le parti social-démocrate devait reconnaître le droit à l'autodétermination du peuple québécois²¹¹.

S'engagea alors une lutte à finir entre l'aile provinciale du Québec et le comité national du NPD, appellation « national », par ailleurs, que les militants québécois s'engagèrent à faire retirer dès le départ. Ainsi, en lieu et place de l'utilisation de ce dernier terme, le Québec voulait plutôt que le parti utilise les étiquettes « fédéral » ou « canadien » et qu'au lieu d'user dans les textes de la désignation « nation », qu'il soit plutôt fait référence au « pays » ou au « Canada »²¹². Une telle réclamation fut amenée sur le parquet du congrès de fondation par nul autre que Michel

²⁰⁹ Pendant la Révolution tranquille, le Québec était davantage perçu par sa population comme un État que comme une province. Cette nouvelle identité accordée à l'État québécois a poussé le gouvernement et sa population à réclamer plus de pouvoirs pour le Québec. Certains allèrent plus loin que la simple formulation de revendications autonomistes et proposèrent que le Québec devienne un pays indépendant. Pour véhiculer une telle option, des mouvements ou des partis politiques indépendantistes firent leur apparition. Il est ici question de l'Alliance laurentienne de Raymond Barbeau (1957-1962), du Rassemblement pour l'indépendance nationale de Marcel Chaput et d'André D'Allemagne (1960-1966) et du Parti québécois de René Lévesque (1968-...). Le particularisme de ce nationalisme québécois à saveur indépendantiste des années 1960-1970 est qu'il remplaça les références ethniques du nationalisme canadien-français par des références territoriales et civiques. Désormais, on ne parlait plus de défendre les intérêts des Canadiens français à l'intérieur du Canada et de l'Amérique du Nord, mais il était bel et bien question pour les Québécois de se doter d'un État national. De plus, hormis l'Alliance laurentienne de Barbeau qui était invariablement à droite, les partis indépendantistes des années 1960 se caractérisaient par des prises de position à gauche et privilégiaient donc des idées social-démocrates ou socialistes. Dans Laporte et Lefebvre, *op.cit.*, p. 277

²¹⁰ McRoberts, *op.cit.* p.80

²¹¹ *Ibid.*

²¹² *Ibid.*

Chartrand : « Comme les Canadiens français forment une nation distincte, l'application du terme national au NPD fédéral, en plus d'être inadéquate, est inacceptable et assimilationniste²¹³ ». Toujours à ce sujet, Chartrand affirma aussi que :

La nation canadienne-française est fatiguée de se faire traduire la politique à partir de l'anglais : elle veut maintenant construire la politique sur un pied d'égalité avec ses compatriotes de langue anglaise. Les Canadiens-français [sic] constituent une nation en soi. Le phénomène dure depuis 300 ans et n'est pas prêt de s'achever²¹⁴.

Michel Chartrand se localisait donc dans le giron de ceux qui souhaitaient ardemment que le NPD accepte de réformer, lorsqu'il prendrait le pouvoir, la fédération canadienne et ce, de façon à satisfaire les demandes traditionnelles du Québec. Chartrand espérait qu'avec le NPD à la tête du Canada, ce dernier pays serait enfin en mesure de respecter l'autonomie du Québec. Mais pour ce faire, l'homme savait pertinemment qu'il devait tout d'abord imposer ces velléités autonomistes à l'intérieur même du parti qu'il mandatait pour cette délicate mission.

Comme on peut l'imaginer, ces dernières demandes émanant du Québec reçurent un accueil plus que frigorifique de la part des délégués provenant du Canada anglais. Le syndicaliste et directeur de recherche du Congrès du travail du Canada (CTC) a très bien exprimé cette non-acceptation de la vision québécoise qui provenait de l'aile fédérale du NPD :

Si une telle motion était acceptée [la motion du Québec présentée par Chartrand], il ne nous resterait plus qu'à renoncer à la nationalité canadienne, voire mieux à nous retirer des Nations-Unies, puisque nous serions convaincus que nous sommes désunis. Le Canada est composé de deux groupes ethniques mais non de deux nations. Cette querelle de mots est puérile et je voterai contre le retrait du mot « nation²¹⁵ ».

Néanmoins, devant les protestations vigoureuses que formula le NPD-Québec lors du congrès de fondation, par le truchement de l'un de ses principaux porte-parole, Michel Chartrand, le comité national du NPD accepta finalement de réviser ses positions et reconnut la présence de deux nations au Canada. Pourtant, loin de signifier le point de départ d'une révision importante de la structure canadienne, une telle volte-face n'était somme toute qu'un moyen de calmer les ardeurs nationalistes du NPD-Québec²¹⁶.

Évidemment, la vision de l'aile québécoise du NPD ne pouvait qu'être endossée du bout des doigts par le reste du parti si l'on considère la perception qu'entretenaient les dirigeants du

²¹³ McRoberts, *op.cit.*, p. 81

²¹⁴ Lamoureux, *op.cit.*, p. 113.

²¹⁵ *Ibid.*, p. 114

²¹⁶ Denis, *op.cit.*, p.316

NPD et qui faisait en sorte que, pour eux, le Canada ne pouvait être autre chose qu'une nation digne de ce nom. En ce sens, ils revendiquaient son indépendance par l'entremise du rapatriement de la constitution canadienne et ils n'acceptaient pas, bien sûr, que l'on puisse remettre en question son intégrité territoriale comme se proposait de le faire l'aile provinciale du Québec. Le parti ne tolérait donc le fait français que dans le cadre du Canada et il n'était nullement question pour eux d'envisager, de quelque façon, qu'un de ses éléments puisse rompre le pacte de 1867²¹⁷.

Quant à Michel Chartrand, il défendait en 1961 l'idée selon laquelle la Confédération devait considérer, dans le respect, la présence en son sein de deux nations de langue et de culture différentes. La théorie du pacte signifiait pour lui que les francophones devaient bénéficier des mêmes droits et privilèges que la majorité anglophone au pays; qu'en considérant la concentration des Canadiens français au Québec, les droits provinciaux devaient être respectés et même renforcés au Canada; qu'après les importantes humiliations et affronts que subirent la nation canadienne-française au Canada, il était normal que les Canadiens français s'identifient davantage à l'État du Québec; que le NPD accepte le principe du droit à l'autodétermination du peuple québécois et que si le carcan canadien devenait irrespirable pour sa minorité que le parti reconnaisse la légitimité pour cette dernière communauté de fonder une république socialiste bas-canadienne; et finalement, que le NPD favorise la réforme de la fédération²¹⁸. À la lumière de ces explications, il est évident que la perception qu'avait Michel Chartrand de la fédération canadienne était emplie de problèmes et qu'elle ne se rapprochait en rien de la pensée dominante du NPD-Canada. Chartrand était encore une fois fortement marginal. Et cette marginalité, Michel Chartrand l'exprima de très belle façon en 1962 alors qu'il signa, en compagnie de Jacques-Yvan Morin, de Pierre Vadeboncoeur, de Marcel Rioux et de Raymond Villeneuve une déclaration publique de la gauche nationale du NPD. Ce dernier document illustre bien le lien qui commençait à s'établir de plus en plus solidement dans l'esprit de Chartrand entre les concepts d'émancipation nationale et de socialisme : « Est-ce que lutter contre le colonialisme au Québec est incompatible avec les principes du socialisme? Nous croyons, au contraire, que la tâche primordiale de la gauche, en cette seconde moitié du XX^e est d'apporter une solution socialiste et humaine à la question nationale²¹⁹ ».

En 1961, sur les ondes de la radio de Radio-Canada, Michel Chartrand identifia précisément les problèmes qu'il percevait dans le fonctionnement de la confédération canadienne : « [...] c'est la centralisation des pouvoirs à Ottawa. Puis on ne respecte pas la nation canadienne-

²¹⁷ Lamoureux, *op.cit.*, p.89

²¹⁸ *Ibid.*, p.94-95

²¹⁹ Louis Fournier, *FLQ, histoire d'un mouvement clandestin*, Lanctôt Éditeur, 1998, p.34.

française dans l'ensemble puis on lui enlève les moyens de pouvoir s'épanouir. Alors, l'État du Québec, comme dit M. Lesage, c'est une figure de style, c'est de la sémantique quand on parle de l'État du Québec²²⁰ ».

Pour remédier à cette situation problématique, le militant du comité provisoire du NPD-Québec proposait de transformer la fédération canadienne en une véritable confédération. Dans un pareil système politique, Michel Chartrand croyait que le Québec serait en mesure d'obtenir suffisamment d'autonomie pour protéger ses prérogatives les plus fondamentales. Bien sûr, dans la vision du réformiste, la nouvelle confédération canadienne devrait emprunter une voie socialiste :

[Nous suggérons une véritable confédération] avec un État, un État national des Canadiens français qui aura les pouvoirs fiscaux, qui aura les pouvoirs judiciaires. Nous autres [NPD-Québec], nous suggérons un gouvernement socialiste. Un gouvernement qui va voir à une expansion continue, en tenant compte des besoins de la population, avec un choix hiérarchisé. Ça veut dire c'est pas simplement de la planification qui pourrait être capitaliste ou non capitaliste, c'est un dirigisme économique en fonction de la satisfaction des besoins du peuple pis en permettant au peuple d'assumer des responsabilités à son propre niveau²²¹.

Et cette position politique, Michel Chartrand était prêt à la défendre âprement si le peuple canadien-français la cautionnait : « Si les autres provinces veulent pas reconnaître le droit à l'autodétermination de la nation canadienne-française, les Canadiens français décideront ce qu'ils veulent. Si les autres provinces veulent envoyer la police montée, ce sera d'autres genres de discussion²²² ».

Au cours de la campagne électorale de 1962 qui devait culminer avec la tenue du vote le 18 juin, Michel Chartrand expliqua le projet socialiste du NPD-Québec aux Canadiens français. Pour lui, la dictature économique qui utilisait la démocratie politique²²³ pour poursuivre dans l'ombre sa mainmise sur le pouvoir au Canada, volait le peuple en enrichissant impunément une clique de tortionnaires capitalistes. Pour mettre un terme à une telle situation, il était primordial pour le militant du NPD-Québec de placer au pouvoir un gouvernement intègre qui respecterait la souveraineté du peuple, qui garantirait à ce dernier le droit à la santé, le droit au travail et qui devait faire en sorte que l'économie progresse constamment. L'homme croyait sincèrement qu'un tel gouvernement ferait en sorte que les richesses du pays soient utilisées de façon à satisfaire les besoins fondamentaux de l'ensemble des citoyens et non plus seulement les membres composant la dictature économique qui régnaient en rois et maîtres au pays. Bref, pour lui, il fallait mettre fin

²²⁰Partage du jour, Société Radio-Canada, 1961.

²²¹*Ibid.*

²²²*Ibid.*

à la domination économique d'une caste de privilégiés qui oeuvraient dans l'unique objectif d'accroître leur profit²²⁴.

Le fonctionnement du système confédéral qu'entrevoyait Chartrand pour le Canada devait reposer sur des plans conjoints qui permettraient le dialogue entre Ottawa et les capitales provinciales. Toutefois, dans l'optique de notre sujet d'étude, ces plans conjoints ne devaient en aucune façon constituer un moyen pour Ottawa d'imposer ses vues aux provinces. C'est-à-dire que les provinces devaient avoir tout de même la pleine et entière autonomie sur tout ce qui relevait de leur compétence. De plus, Chartrand défendait l'idée selon laquelle une province pouvait se retirer d'un plan conjoint si celle-ci n'était pas pleinement satisfaite du déroulement des activités et ce, tout en conservant ses subsides²²⁵. Ce qui se rapprochait drôlement d'une indépendance pleine et entière.

Michel Chartrand quitta le NPD en 1963 alors que le parti appuya l'idée de la militarisation nucléaire du Canada. Chartrand abhorra toujours le concept même de la guerre et les armes nucléaires probablement encore plus. À la suite de ce départ, ce dernier ne remisa pas pour autant ses idées socialistes. Il ne fit que les véhiculer sous d'autres cieux.

Conclusion de la partie

Au cours des années 1949-1962, Michel Chartrand fut un militant grandement marginalisé dans la société québécoise. À l'instar d'un groupe de jeunes intellectuels, il pénétra le mouvement syndical à la faveur de la grève d'Asbestos de 1949. En cela, il était représentatif d'une certaine cohorte sociale. Toutefois, il est important de mentionner que les syndicats étaient durement réprimés par le régime gouvernemental en place, gouvernement qui obtint tout de même l'appui de la majorité des électeurs de 1944 à 1956. Chartrand se retrouvait donc comme l'un des éléments animant ces forces d'opposition au système en place, ce qui signifie évidemment qu'il faisait partie d'une minorité. Cette dernière minorité contestataire allait toutefois en progressant, et en 1960, les forces anti-duplessistes combinées réussirent finalement à renverser l'Union nationale.

Hormis le syndicalisme que défendit Chartrand à cette époque, le militantisme socialiste que pratiqua ce dernier le rendit encore davantage marginal dans le Québec dit abusivement de la

²²³ Il est ici question du système démocratique de représentation populaire par les députés et au sein duquel le peuple ne faisait que voter sans exercer aucun réel pouvoir décisionnel.

²²⁴ Société Radio-Canada, *Les élections fédérales*, 1962

²²⁵ *Ibid.*

« Grande noirceur ». Par la condamnation que recevait cette idéologie au Québec de la part de certaines élites, du gouvernement Duplessis et des milieux nationalistes, il est évident que Michel Chartrand faisait partie d'une infime minorité défendant une idée méprisée par les acteurs sociaux les plus influents du Québec.

Malgré que le parti PSD, duquel Chartrand était le chef provincial, faisait grandement parler de lui, les faibles effectifs qu'il possédait et les succès plus que mitigés qu'il obtint lors de ces expériences électorales en fit une force politique secondaire. Toutefois, malgré cette marginalité du PSD, Michel Chartrand fit quand même, en quelque sorte, œuvre de pionnier pour l'idée socialiste au Québec à la fin des années 1950. C'est que le socialisme, sans constituer une idée dominante sur l'échiquier politique québécois, devint un argument important dans les discours émanant des milieux d'opposition des années 1960-1970. Même que le Parti québécois, qui prit le pouvoir le 15 novembre 1976, se décrivait lui-même comme un parti défendant des idées relativement à gauche, ou plus précisément social-démocrates. Comme quoi la plus grande marginalité peut tout de même favoriser une certaine évolution sociale. Tout dépendant, bien sûr, du point de vue selon lequel on se place.

Face à l'idéologie gauchiste québécoise, Michel Chartrand fut en mesure, à la fin de sa carrière militante, d'être tout de même critique. En effet, l'humaniste reprocha au socialisme du Québec d'être dogmatique et hautain : « La gauche chez nous a fait preuve du même autoritarisme dogmatique et hautain que les évêques et les curés d'autrefois. Le contenu du discours idéologique n'était pas le même, mais la manière de faire n'avait pas changé²²⁶ ».

²²⁶ Pierre Vallières. « Michel Chartrand : malcommode exemplaire », *Vie ouvrière*, no. 229, mars-avril, 1991, p. 11

Chapitre III

Michel Chartrand, le syndicalisme de combat et la révolution socialiste (1963-1982)

« C'est le temps que ça change »! C'est par la promotion de ce slogan que les forces rivales au régime de Duplessis finirent par prendre le pouvoir au Québec, le 22 juin 1960. De par la composition du cabinet ministériel, les partisans d'une profonde transformation de la société québécoise furent, en partie, réjouis. En effet, le nouveau premier ministre Jean Lesage avait nommé une équipe de réformateurs composée de René Lévesque, de Paul Gérin-Lajoie, de Georges-Émile Lapalme et de René Hamel afin de l'épauler dans sa direction du Québec²²⁷. Lesage obtint ainsi l'appui des principaux milieux intellectuels, syndicaux, patronaux et politiques qui, pour la plupart, souhaitaient un tel virage idéologique depuis belle lurette. Grâce à cette nouvelle conjoncture que les historiens baptisèrent « Révolution tranquille », le rattrapage tant désiré et visant à mettre fin à l'emprise du traditionalisme au Québec devenait réalité²²⁸. Comme le dit si bien Marc-Adélar Tremblay à propos du départ quelque peu improvisé de la Révolution tranquille:

Les Québécois francophones ont mis au rancart des coutumes vieilles de plus d'un siècle sans avoir encore inventé des formules de substitution ou des valeurs de remplacement. Ils ont abandonné, miette par miette, des traits fondamentaux de leur spécificité culturelle sans avoir encore pleinement assimilé des éléments qui pourraient avoir un poids culturel analogue dans le profil des valeurs nationales²²⁹.

Rapidement après l'éviction du système de charité publique chapeauté par l'Église catholique, rapidement après avoir exprimé le désir de donner davantage de responsabilités à l'État québécois, l'équipe de Jean Lesage instaura une série de réformes qui devaient donner naissance à l'État providence québécois: l'éducation connut des transformations majeures, un ministère de l'éducation fut créé en 1964, confirmant du fait même la démocratisation de ce service essentiel. De plus, le gouvernement créa, entre autres, de nombreuses sociétés d'État telles que la Caisse de dépôt et placement en 1965, un programme d'assurance-hospitalisation et un régime des rentes²³⁰. Au-delà des simples mais non moins importants incidences sur le fonctionnement de l'État québécois qu'entraîna la Révolution tranquille, il est primordial de percevoir les effets qu'elle

²²⁷ Léon Dion, *La révolution déroutée 1960-1976*, Montréal, Boréal, 1998, p.10.

²²⁸ Laporte et Lefebvre, *op.cit.*, p.272.

²²⁹ Marc-Adélar Tremblay, *L'identité québécoise en péril*, Sainte-Foy, Saint-Yves, 1983, p.27

²³⁰ Dion, *op.cit.*, p. 50.

exerça sur la psyché des Canadiens français du Québec désormais appelés Québécois. La Révolution tranquille fut un phénomène culturel qui permit la naissance d'une nouvelle classe moyenne francophone investie d'un pouvoir accru et qui donna confiance aux Québécois en leurs capacités²³¹. Probablement pour la première fois de son histoire, le Québec croyait en lui, croyait en ses capacités, était fier de ce qu'il était.

Ce bouillonnement réformateur instauré par l'équipe du tonnerre du PLQ ne se limita pourtant pas à une réflexion portant uniquement sur les affaires internes du Québec. Il nourrit également la réflexion des Québécois sur le statut du foyer national des francophones en Amérique. Certains intellectuels remirent en question à cette époque le pacte fédéral de 1867 et orientèrent donc le mouvement indépendantiste du Québec de façon à lui donner une ampleur et une crédibilité qu'il n'avait jamais connu à ce jour. C'est ce qui donna naissance à des partis politiques tels que le Rassemblement pour une indépendance nationale, le Ralliement national et bien sûr, le Parti québécois.

Dans les sociétés occidentales, les milieux syndicaux ont régulièrement tenu le rôle de fer de lance des mouvements de contestation. Le contexte de la Révolution tranquille ne fit pas exception à cette règle. Cette période de l'histoire du Québec fut donc très bénéfique pour les syndicats en général et pour la CSN en particulier, centrale syndicale à l'intérieur de laquelle milita Michel Chartrand. Ainsi, de par sa déconfessionnalisation qui lui fit obtenir un nombre sans cesse croissant d'adhésions de travailleurs de toutes croyances, de par sa forte implantation dans le secteur des affaires sociales qui lui fit récolter plus que sa part des syndiqués dans les milieux publics et para-publics, la CSN doubla ses effectifs de 1960 à 1966. Ceux-ci passèrent d'un nombre total de 94 114 au début de la Révolution tranquille pour atteindre un sommet de 204 361 au retour de l'Union nationale de Daniel Johnson au pouvoir en 1966²³².

Au cours des années 1960 et 1970, Michel Chartrand fut fortement actif au sein du monde syndical. Il fut président du CCSNM de 1969 à 1978 et les discours qu'il tint à ce titre furent empreints d'un radicalisme tel qu'il fut souvent taxé d'extrémisme par ses adversaires et même par plusieurs de ses collaborateurs syndicaux. Ce qui revient à dire que même à l'intérieur d'une conjoncture sociale favorable au syndicalisme, soit les années 1960 et 1970, Michel Chartrand trouva le moyen d'adopter une ligne de pensée d'un radicalisme tel qu'il se retrouva marginalisé à l'intérieur du mouvement syndical et de la société québécoise par le fait même.

²³¹ Roy, *op.cit.*, p.107

1. Le syndicalisme de combat, une nouvelle façon d'aborder les problèmes ouvriers

La CSN, ayant subi d'importantes transformations au niveau de son fonctionnement et ayant pris de l'importance au cours des premières années de la Révolution tranquille, réorienta la lutte qu'elle menait contre l'arbitraire patronal dans une voie davantage radicale. En 1969, Michel Chartrand devint président du conseil central de Montréal. La vision syndicale qu'il implanta alors dans la plus importante structure de la CSN en fut une dite de combat.

Pour Michel Chartrand, le syndicalisme de combat c'était autre chose que du syndicalisme américain ou du syndicalisme d'affaires qu'il décrivait, dans le premier cas, comme un syndicalisme réducteur par lequel l'ouvrier ne se préoccupait que de ses propres problèmes, en laissant à l'État la gouverne des questions sociales et économiques²³³. Quant au second type de syndicalisme, Chartrand affirmait qu'il était une façon de faire non-contestataire et intégrante au système capitaliste; de par cette vision, on devait donc constamment quémander au patronat et à l'État de meilleures conditions de travail ou des législations ouvrières véritablement efficaces :

Le syndicalisme d'affaires, c'est quand on se laisse intégrer au système, comme cela arrive à des syndicats en Amérique du Nord. Ce sont presque les patrons qui ont donné des syndicats. La législation ouvrière, on l'a parce que les gouvernements et les patrons étaient d'accord pour nous la donner tant qu'on ne la défoncerait pas²³⁴.

Encore une fois, l'ouvrier dépendait de la bonne volonté des caciques capitalistes. Or, pour Michel Chartrand, le syndicalisme de combat se devait d'être différent de ces façons de faire. Il se devait d'être une lutte à longue portée, destinée à renverser le système étatique dit capitaliste et ce, dans le but de donner le pouvoir aux travailleurs. : « [...] le syndicalisme de combat c'est autre chose que cela [syndicalisme américain]. C'est un syndicalisme à longue portée, orienté vers la destruction du capitalisme et de la classe bourgeoise et qui cherche à remettre le pouvoir aux travailleurs. C'est une longue lutte²³⁵ ». Pour y arriver, Chartrand savait qu'il fallait avoir beaucoup de ressources : « Mais pour bâtir un syndicalisme de combat il faut avoir de la force matérielle, beaucoup de syndiqués et de l'argent²³⁶ ».

De surcroît, dans les années 1970, Michel Chartrand annexa le concept de socialisme à celui du syndicalisme, relevant ainsi d'un autre cran la portée de la lutte ouvrière :

²³² Linteau et al., *op.cit.*, p. 571.

²³³ Foisy, *op.cit.*, p.276

²³⁴ *Ibid.*, p.275

²³⁵ Foisy, *op.cit.*, p. 280

Même pendant les mois d'inflation et de chômage que nous traversons actuellement, lisez les rapports des journaux financiers à ce sujet, les banques demeurent les institutions financières qui enregistrent les plus grands profits grâce à un privilège de la part de l'État. [...] Regardez la compagnie de téléphone Bell du Canada. Aucun syndicat n'a réussi à entrer chez eux, ils n'ont subi aucune grève, leurs profits montent constamment et pourtant les taux des abonnés viennent encore d'être augmentés parce que la Bell exerce un monopole qui lui permet de hausser arbitrairement ses prix. Voilà l'arbitraire patronal dont il faut délivrer l'employé et le consommateur. Or, nous n'y arriverons qu'en réalisant l'objectif fondamental du syndicalisme, c'est-à-dire l'avènement du socialisme²³⁷.

En pratiquant le syndicalisme de combat, Michel Chartrand croyait pouvoir solutionner le paradoxe qu'il percevait dans la pratique syndicale au Québec. Pour lui, il était inconcevable que les syndicats défendent les intérêts économiques des travailleurs en négociant avec les représentants capitalistes de la société, ceux-là même qui exploitaient la classe ouvrière. De plus, Chartrand ne pouvait consentir à la mollesse du syndicalisme tel que pratiqué en société capitaliste qui était pour lui, comme nous venons de le mentionner, une façon d'intégrer les travailleurs au système dans la mesure où, dans la très grande majorité des cas, les représentants syndicaux s'engageaient auprès des dirigeants économiques à ne pas dénier l'ordre établi lors des périodes d'accalmie²³⁸. Avec le syndicalisme de combat, Chartrand proposait donc une véritable révolution qui avait pour but de mettre un terme à la collaboration entre les travailleurs et le patronat, source du paradoxe sus-mentionné. L'objectif ultime serait alors de chasser le capitalisme et la classe bourgeoise et ce, en remplissant le rôle fondamental qu'il assignait au syndicalisme qui était de rendre les gens libres²³⁹, qui était de libérer l'homme de l'arbitraire patronal²⁴⁰.

En tant que président du CCSNM, Michel Chartrand était fort bien positionné pour amener la CSN à fonctionner selon sa vision des choses, car cette structure était l'une des plus importantes de cette centrale syndicale. Pour lui, le syndicalisme de combat tel qu'on le défendait à Montréal devait s'appuyer sur une structure syndicale décentralisée. Ainsi, le Conseil central se réservait le devoir de seconder les syndicats en difficulté financière ou autre, mais reléguait les négociations ou l'émission de griefs aux instances syndicales de niveau local. De par cette approche, le CCSNM deviendrait ainsi un appui de taille pour les syndicats mais il ne serait plus l'organisateur de grèves qu'il fut jadis²⁴¹. Les syndicats devaient désormais assumer leurs responsabilités et assurer la conduite de leurs luttes. Et ces dernières luttes syndicales, selon l'idéologie du syndicalisme de combat, se devaient d'être très nombreuses, car comme le disait si bien

²³⁶ CCSNM, *Congrès annuel*, 1976, p.7

²³⁷ CCSNM, *Congrès annuel*, 1972, p. 14

²³⁸ CCSNM, *Congrès annuel*, 1972, p.2

²³⁹ Dossier vie ouvrière, 1978, p.475.

²⁴⁰ Baillargeon, *loc.cit.*, p.275

²⁴¹ CCSNM, *Congrès annuel*, 1969, p.4

Chartrand : « [...] il faut botter le cul du boss, l'énerver, si tu l'énerves pas, il va t'énerver, [il faut faire comme] les gars de Joliette, sortir tranquillement un par derrière l'autre, là tu les [patrons] tiens occupés et pendant ce temps-là, ils ne te maganent pas, ils sont occupés à se défendre ²⁴²».

La vision du syndicalisme de combat de Michel Chartrand se fractionnait en deux pôles fondamentaux. D'une part, les syndicats devaient combattre afin d'améliorer les conditions de travail de leurs syndiqués, devaient militer afin d'améliorer le cadre dans lequel s'exerçait ce même travail et devaient se doter des outils nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. C'est ce que nous désignons sous le vocable d'action syndicale. D'autre part, Chartrand croyait que les syndicats, de par leurs revendications à forte teneur politique, étaient obligés de s'impliquer socialement et politiquement s'ils désiraient vraiment changer les choses, s'ils désiraient vraiment améliorer les conditions de vie de ceux qu'ils représentaient. C'est ce que nous appelons l'action politique.

A) L'action syndicale

De par l'action syndicale, le syndicalisme de combat devait se pencher, entre autres choses, sur les problèmes ouvriers inhérents aux conditions de travail et, à ce niveau, la sécurité occupa une place toujours très importante dans le discours de Michel Chartrand. En effet, celui-ci trouvait tout à fait inadmissible que des hommes, des femmes, se ruinent la santé dans le but d'obtenir le minimum vital à leur survie. Bien sûr, en tant que grand responsable de cette situation, Chartrand identifiait le capitalisme et son industrie planifiée de façon à favoriser l'obtention de profits maximums pour les employeurs sans aucune espèce de considération pour l'intégrité physique des travailleurs. Cependant, il ne faudrait pas en conclure trop rapidement que le président du CCSNM était contre tout perfectionnement industriel :

La classe ouvrière n'est pas contre le perfectionnement des méthodes de travail, la classe ouvrière et le mouvement syndical n'ont jamais été contre la mécanisation et le soulagement de la peine des hommes, mais la classe ouvrière et le mouvement syndical en particulier ont le devoir de s'occuper à ce que les hommes ne soient pas constamment menacés, à n'importe quel âge de leur vie, quelles que soient leur compétence ou leur expérience²⁴³.

Si le syndicalisme n'était pas contre l'amélioration des techniques, il était toutefois destiné, selon Chartrand, à faire en sorte que les hommes ou les femmes ne soient plus constamment menacés sur leurs lieux de travail. Cette mission assignée au syndicalisme de combat occupa le haut du pavé

²⁴² CCSNM, *Congrès annuel*, 1974, p.9

de toute l'action syndicale du CCSNM de la fin des années 1960 et des années 1970. À ce sujet, Chartrand affirmait que lorsque les travailleurs auraient le courage de faire respecter leur santé, les autres problèmes ouvriers, par la suite, apparaîtraient moins considérables et seraient par conséquent beaucoup plus faciles à solutionner.

On devrait mettre notre fierté et notre dignité de syndiqué et d'être humain vers l'assainissement des lieux de travail et le mieux être [sic] des travailleurs. Quand on aura le courage de faire respecter notre santé, les questions de salaire ne seront plus un gros problème. Puis après ça, on passera à peu près normalement vers les questions de pouvoir ouvrier. Si on est pas en mesure de faire respecter notre santé c'est pas vrai qu'on va jamais venir au pouvoir. On va attendre que le pouvoir nous vienne d'un autre. D'ailleurs, il n'y a jamais personne qui donne le pouvoir. Quand tu l'as, tu le gardes. Ou bien, tu te fais battre aux élections. Ou encore, tu t'arranges pour gagner²⁴⁴.

La sécurité au travail fut donc la pierre angulaire de la contestation syndicale du défenseur des démunis de la société à l'époque de sa présidence du CCSNM. Par elle, il croyait poser les bases sur lesquelles s'appuierait la libération des travailleurs du Québec.

Une fois un problème identifié, la moitié du chemin vers sa solution est franchie entend-on régulièrement. Et pourtant, dans le cas qui nous intéresse ici, à savoir l'amélioration des conditions de travail dans les industries québécoises, le chemin devait être très long et pénible, voire impossible à parcourir dans son entier si l'on se fie à la situation ouvrière actuelle qui est toujours loin d'être exempte de tout problème de ce type. Le discours de Michel Chartrand, à cet égard, en était un des plus radicaux, la sécurité au travail le touchant au plus profond de son être. Ainsi, en 1977, lors du congrès annuel de CCSNM, il lança un défi au patronat, aux gouvernements :

Je n'ai pas vu une maudite usine, des fois ils disent que j'exagère, que j'ai une grande gueule, que j'insulte du monde, que j'en mets trop, eh bien, donnez-moi une usine, un établissement de travail dans la province de Québec qui est respectueux pour la santé et l'intégrité physique des travailleurs. Qu'ils nous en nomment donc une, enfin on va le savoir puis on va la visiter²⁴⁵.

Michel Chartrand dressait donc un portrait très sombre des conditions liées à l'emploi au Québec. Pour lui, à peu près aucune entreprise ne respectait les normes du travail ni ne respectait le travailleur. Et les préjudices qu'on faisait subir aux travailleurs étaient perçus d'une gravité telle qu'il dirait en 1978 que plus de la moitié des travailleurs de la province de Québec s'étaient fait mutiler d'une façon ou d'une autre et que « s'il fallait qu'on prenne un patron, qu'on lui coupe une oreille pour le reconnaître, lui qui prend les deux oreilles de ses ouvriers, on passerait pour des

²⁴³ CCSNM, *Congrès annuel*, 1970, p.15

²⁴⁴ CCSNM, *Congrès annuel*, 1977, p.14

barbares ou des terroristes²⁴⁶ ». Évidemment, le Québec n'a jamais atteint dans les années 1970 le nombre d'accidents de travail qu'avançait Chartrand.

Pour expliquer cet écart entre ses chiffres et ceux dits officiels, ce dernier accusait les employeurs de faire indirectement pression sur les médecins de compagnies afin qu'ils camouflent le plus d'accidents de travail possible et ce, dans le but évident de conserver le niveau de leurs cotisations à la Commission des accidents de travail à des seuils jugés acceptables²⁴⁷. Toujours selon le président du CCSNM, les médecins de compagnie, de par leur fonction, de par les relations qu'ils entretenaient avec l'employeur, avaient tout avantage à dissimuler les accidents de travail, de façon à se retrouver dans les bonnes grâces du patron. C'est ce qui expliquerait selon lui qu'aucun médecin de compagnie n'ait jamais découvert la moindre maladie industrielle chez un travailleur, même si celui-ci se retrouvait à l'article de la mort.

Aux yeux du bouillant syndicaliste, la compensation accordée aux travailleurs estropiés ne trouvait pas davantage grâce, car, dans sa vision des choses, ce n'était pas le contribuable qui se devait de payer les indemnisations mais bel et bien l'employeur, celui-là même qui avait placé le travailleur dans une situation pernicieuse.

Dans le but d'améliorer les conditions de travail dans la province de Québec, Michel Chartrand proposa dès 1978 une solution des plus pragmatiques. Celui-ci, s'étant confié un mandat humaniste, revendiquait la création de comités d'entreprise qui devaient être chapeautés par une structure syndicale dont la tâche serait d'améliorer l'hygiène en milieu de travail. Les travailleurs siégeant sur ces comités pourraient ainsi faire valoir leur point de vue auprès du patron, et à l'aide d'un rapport de force des plus avantageux, ils permettraient la modification de l'environnement de travail et favoriseraient ainsi l'élimination des sources potentiellement dangereuses pour l'intégrité physique de leurs confrères²⁴⁸. Dans la perception de Chartrand, les comités d'entreprise constituaient l'arme ultime du syndicalisme de combat en ce qui a trait aux conditions de travail. Pour lui, il était primordial que les travailleurs aient leur mot à dire dans la gestion des entreprises. Pourtant, lesdits comités n'étaient pas l'unique moyen que préconisait le contestataire afin d'améliorer la situation des travailleurs. La grève était également une arme syndicale fortement prisée par ce dernier.

Dans l'optique d'accroître l'influence du discours syndical dit de combat, Michel Chartrand privilégiait, au cours des années 1960-1970, le recours à la grève afin d'obtenir ce que revendiquaient les travailleurs. Pour la tête dirigeante du CCSNM, la grève n'était ni plus ni

²⁴⁵ *Ibid.*, p.12

²⁴⁶ CCSNM, *Congrès annuel*, 1978, p.5

²⁴⁷ *Le Devoir*, 15 nov. 1973, p.3

moins qu'une phase normale des négociations à laquelle il accordait une influence fort importante sur le patronat²⁴⁹. Toutefois, cette dernière influence que Chartrand accordait à la grève ne pouvait exister que si le syndicat était suffisamment préparé. Dans le cas contraire, la grève ne servait qu'à illustrer admirablement bien la faiblesse dudit syndicat :

C'est quoi la grève? C'est seulement une phase des négociations. Puis, on va aller vers les employeurs et vers le gouvernement avec quelle force? Est-ce qu'on va les menacer de faire la grève générale la semaine suivante s'ils ne nous donnent pas ce qu'on demande? Non, on est pas prêts à ça et on le sait à part ça. [...] Quand on sera capables de sortir en grève avec l'équivalent de l'assurance-chômage, je te garantis qu'il y en aura un peu moins et que ça parlera un peu plus poliment²⁵⁰.

Comme il percevait le patron en tant qu'ennemi auquel il fallait extraire par la force quelque concession que ce soit, et comme il percevait les conventions collectives comme des contrats d'esclavage volontaires et temporaires que la classe ouvrière devait corriger constamment si elle désirait un jour aspirer à des conditions de vie décentes²⁵¹, conséquemment, Michel Chartrand prôna à cette époque une conduite des plus belliqueuses pour les syndicats dans leurs rapports avec le patronat.

Au cours de la décennie 1970, Michel Chartrand était devenu un syndicaliste aguerri. Il savait donc pertinemment que l'unique recours à la grève sans support logistique ne constituait qu'un coup d'épée dans l'eau. Or, pour maximiser l'impact des arrêts de travail volontaires des travailleurs, Chartrand était conscient en 1970 de la nécessité d'avoir accès à un fonds de défense professionnelle suffisamment important pour assurer la satisfaction des besoins primaires des grévistes :

Pour le fonds, une heure de salaire par mis, par membre, ce n'est pas exagéré. On en fait pas de syndicalisme de combat sans formation syndicale et sans se donner des armes. Le minimum que l'on puisse avoir, c'est ce petit fonds de défense. Deuxièmement, il nous faudrait une réserve d'au moins 4 millions. [...] Il n'y a plus de monde qui peut dire qu'il ne fera pas la grève, parce que le degré de militantisme, personne ne peut le mesurer. Les travailleurs écoeurés se décident à sortir. Nous avançons à grands pas. Il faut donc créer une réserve pour augmenter le fonds de défense si cela devient nécessaire. S'il manque de l'argent dans l'administration, on doit aller le chercher ailleurs ou bien s'organiser autrement; pas changer les structures, mais améliorer les services, libérer plus de militants et moins de permanents s'il le faut [...] ²⁵².

De cette façon, Michel Chartrand croyait que le travailleur, nullement affamé par la prolongation de l'arrêt de travail, pourrait tenir tête au patron beaucoup plus longtemps qu'il ne l'aurait fait en

²⁴⁸ *Le Devoir*, 17 nov. 1978, p.9

²⁴⁹ Foisy, *op.cit.*, p.257

²⁵⁰ *Ibid.*

²⁵¹ CCSNM, *Congrès annuel*, 1974, p.12

temps normal, ce qui, conséquemment, renverserait le rapport de force à l'avantage de ceux qu'il défendait. Cette même situation aurait également eu l'avantage de faire réfléchir le patronat plus sérieusement quant aux revendications ouvrières. Afin de financer les activités syndicales, on fonda la Caisse populaire des syndicats nationaux de Montréal qui était destinée, entre autres, à supporter financièrement les syndicats en grève par le truchement du Fonds de défense professionnel²⁵³. Cette idée de procurer suffisamment de ressources aux grévistes afin qu'ils ne lâchent pas la cause pour des raisons de satisfaction de besoins primaires sera présente dans l'esprit de Chartrand jusqu'à nos jours où cette mission s'est vue, en partie, accordée à l'octroi du revenu de citoyenneté.

Portant le recours à la grève sur un piédestal, Michel Chartrand affirma en 1976 qu'il n'avait jamais vu de travailleurs qui au sortir d'une grève, peu importe le résultat final de la contestation, qui se retrouvaient au même point qu'avant l'exercice :

Je n'ai jamais vu de travailleurs sortir d'une grève, quel que soit le résultat de la grève, comme ils y sont entrés. Même dans les grèves perdues, alors qu'ils s'étaient battus et qu'ils avaient décidé de rentrer, ce n'est pas eux qui se démobilisent, ce sont ceux qui voudraient que tout se règle vite pour ne plus en entendre parler²⁵⁴.

Grâce à cet outil de contestation, la situation des travailleurs ne pouvait que s'améliorer et ce, même si les travailleurs n'avaient rien obtenu de tangible à l'issue de celle-ci. À tout le moins, le patron saurait désormais qu'il se devait d'être fort prudent dans la façon dont il traitait ses employés s'il ne voulait pas voir ces derniers prendre le mors aux dents à nouveau. De plus, la publicité entourant les événements reliés à une grève quelconque contribuait à sensibiliser la société à certains problèmes ouvriers. Malgré tous les avantages qu'il rattachait à la grève, Michel Chartrand ne croyait toutefois pas qu'il était de son ressort de pousser des travailleurs à « sortir » s'ils n'étaient pas résolus à le faire : « Quand on fait du syndicalisme, on n'a pas à pousser à la grève des ouvriers qui n'ont pas envie de la faire, ou qui ont peur de la faire. On n'a pas non plus à empêcher de faire la grève les ouvriers qui sont décidés à la faire²⁵⁵ ». Dans son esprit démocratique, la décision finale leur revenait. Son rôle syndical était davantage de crier tout haut ce que les travailleurs pensaient tout bas et non d'être à l'origine de certains mouvements de grève. Pour lui, les travailleurs devaient être responsables de leur situation, devaient être maîtres de leur destin.

²⁵² Foisy, *op.cit.*, p.251.

²⁵³ CSN, 1982, p.18

²⁵⁴ CCSNM, *Congrès annuel*, 1976, p.15

²⁵⁵ Baillargeon, *loc.cit.*, p.263

Hormis les revendications syndicales que formulait le bouillant syndicaliste et qui étaient adressées à l'employeur principalement, mentionnons qu'il visa également l'État québécois dans les années 1960-1970. Chartrand dénonçait le manque de vigueur des gouvernements lorsque venait le temps de voir à ce que les travailleurs soient respectés sur leurs propres lieux de travail. Le contestataire de gauche percevait donc l'État québécois comme un acteur capital dans le monde du travail québécois, parfois le seul en mesure de réellement transformer les choses.

Analysant l'action syndicale au Québec au cours des années 1960-1970, la tête dirigeante du CCSNM dénonça vertement le manque de formation syndicale des citoyens en général. Il répétait souvent que les Québécois n'apprenaient pas les fondements mêmes de l'action syndicale à l'école ou dans les journaux. Et à partir de ce constat lourd de conséquences, Chartrand croyait qu'il revenait aux syndicats la mission de palier cette tare sociale et ce, en oeuvrant au premier chef à former de véritables militants syndicaux qui pourraient prendre en charge la libération de la classe ouvrière du Québec. C'est-à-dire que l'on privilégiait ainsi davantage la formation des syndiqués que le recrutement de nouveaux adhérents dans la vision combative du syndicalisme à laquelle l'on croyait au CCSNM. Chartrand justifiait cette prise de position syndicale quelque peu en dehors des normes de ce qui se faisait à l'époque dans les principales centrales en affirmant que le recrutement syndical était trop souvent orchestré à son goût de façon à recueillir l'adhésion de travailleurs déjà syndiqués et que l'incidence de cette forme moribonde de recrutement quant à l'affranchissement des classes laborieuses était par conséquent minime. Le maraudage entre centrales syndicales fut toujours dénoncé avec véhémence par Michel Chartrand qui trouvait qu'en agissant ainsi, les caciques syndicaux se comportaient comme de véritables capitalistes et qu'ils négligeaient de s'attaquer réellement aux vrais problèmes :

De vrais raisonnements d'hommes d'affaires. Même pas des raisonnements de syndicalistes américains. On se dit qu'il faut absolument que notre business augmente ou bien elle va péricliter. [...] Pendant ce temps-là, nous continuons à parler d'unité syndicale et de discuter des grands problèmes comme le coût de la vie au cours des rares rencontres intersyndicales au sommet. On n'y aborde pas les problèmes syndicaux parce qu'on a peur de s'en parler. Parce que nous avons tous aussi derrière la tête d'aller *raider* les autres pour se protéger. Et quand on leur dit que ce n'est pas cela qui est essentiel, ils nous accusent d'angélisme. [...] La plupart du temps, les efforts consentis à l'organisation sont orientés vers les entreprises déjà syndiquées au lieu de tenter [de recruter de nouveaux membres]²⁵⁶.

Selon Chartrand, la force des syndicats ne se mesurait pas au nombre de cotisants, elle se mesurait par contre selon le degré de combativité des syndiqués.

²⁵⁶ *Le Devoir*, 21 février 1974, p. 3

Évidemment, Michel Chartrand ne soutenait pas que le syndicalisme de combat devait ignorer le recrutement. La façon dont il entrevoyait cette activité visant à gonfler le nombre de cotisants et donc les finances syndicales était toutefois innovatrice pour l'époque. Il croyait que les Québécois, constatant la force et l'efficacité du syndicalisme de combat, décideraient d'eux-mêmes de se syndiquer. Le président du CCSNM refusait donc d'organiser de grandes campagnes de charme visant à attirer la population dans le giron syndical, refusait de consacrer trop de temps au recrutement. Il voulait que les travailleurs adhèrent aux syndicats lorsqu'ils seraient prêts à se battre et uniquement à ce moment. De cette façon, il n'y aurait plus d'énergies perdues à recruter de simples cotisants non-militants qui ne favorisaient nullement le dynamisme du syndicat ni l'émancipation populaire. À ce sujet, Michel Chartrand déclara en 1973 :

L'organisation des non-syndiqués, ça nous préoccupe mais nous devons avant tout nous préoccuper des travailleurs qui sont déjà organisés. Les non-syndiqués s'intéresseront davantage au mouvement syndical lorsque celui-ci sera vivant et militant. Nous avons besoin de vrais militants et non de vendeurs de cartes²⁵⁷.

B) Action politique

Parallèlement à la lutte purement syndicale, Michel Chartrand croyait que la croisade idéologique devait se mener également sur le front de la politique. À ce chapitre, celui que plusieurs auront décrié pour ses positions en dehors des normes auxquelles adhérait l'ensemble de la population accordait une mission précise au syndicalisme de combat :

Les syndicats sont bâtis pour rendre les gens libres, pour les libérer de l'arbitraire patronal, pour les libérer de l'exploitation capitaliste à l'intérieur de l'industrie et à l'extérieur de l'industrie, alors on est libre et on exerce notre liberté en autant qu'on peut participer aux décisions qui nous impliquent²⁵⁸.

Comme Chartrand était conscient du fait que la population n'entendait à peu près jamais parler du mouvement syndical, comme il percevait que bon nombre de travailleurs identifiaient désormais le gouvernement comme un ennemi les maintenant dans l'exploitation capitaliste et comme il comprenait que 9 revendications sur 10 de la classe ouvrière relevaient du domaine politique ce dernier mit l'accent sur l'action politique des syndicats dans les années 1960-1970 afin d'accroître leur influence sociale. En ce sens, le président du CCSNM croyait qu'il était primordial que les travailleurs puissent participer aux décisions qui les impliquaient. L'homme soutenait de

²⁵⁷ *Le Devoir*, 24 mars 1973, p.7

²⁵⁸ CCSNM, *Congrès annuel*, 1972, p.5

cette façon que les prolétaires devaient veiller à leurs intérêts et cesser de croire que les employeurs ou les gouvernements pourraient un jour solutionner leurs problèmes les plus criants, ce qui revenait à dire que la classe ouvrière devait avoir une bonne prise sur les rênes du pouvoir si elle désirait véritablement être considérée lors des prises de décisions socialement marquantes²⁵⁹. D'où l'appui que Chartrand accorda à la création d'un parti ouvrier au Québec, destiné qu'il était à retirer la conduite de la société aux seules élites traditionnelles, aux seuls capitalistes.

C'est donc dans une certaine mesure à cause des agissements de la classe dirigeante et bourgeoise, qui n'hésitait pas à exiger de l'État qu'il adopte des injonctions et des lois spéciales pour briser toute velléité émancipatrice de la classe ouvrière, que Chartrand affirmait dans les années 1960 qu'il fallait renverser l'ordre établi dans le but de donner le pouvoir aux ouvriers. Pour ce faire, la CSN devait investir principalement les ressources financières dont elle disposait dans la formation politique des militants qui n'auraient dès lors d'autres objectifs que de briser la bourgeoisie²⁶⁰. Cette même éducation politique était évidemment fondamentale dans la vision syndicale de Chartrand. Par elle, Chartrand croyait que les travailleurs deviendraient conscients de leur appartenance sociale à la classe qui était la leur; que par elle, le peuple comprendrait la nécessité de faire la révolution complète, de se placer au-dessus du pouvoir politique; que par elle, on pourrait enfin détruire la dictature économique :

Il faut que ceux qui sont organisés fassent l'éducation des autres pour transformer les mentalités et se diriger vers le pouvoir politique, enlever le pouvoir politique des mains des capitalistes, faire la révolution complète, tout basculer. Il faut que le peuple soit au-dessus du pouvoir politique au lieu d'être soumis à la dictature économique, c'est pas mystérieux et c'est pas malin. On n'a pas besoin de connaître Marx pour faire ça²⁶¹.

Afin d'accroître l'effet de l'éducation politique auprès des syndiqués, Michel Chartrand défendit l'idée selon laquelle on devait diffuser l'information à partir d'initiatives locales et non à partir du haut de la structure de la CSN. Il pensait ainsi favoriser, à l'aide de contacts directs et de rencontres individuelles, la pénétration de l'information chez les militants²⁶².

Conclusion de la partie

Finalement, alors qu'il était président du CCSNM, Michel Chartrand soutenait que le mouvement syndical devait se réorienter dans une avenue davantage combative dans le but de

²⁵⁹ CCSNM, *Congrès annuel*, 1970, p.20

²⁶⁰ CCSNM, *Congrès annuel*, 1976, p.10

²⁶¹ Foisy, *op.cit.*, p.265

modifier profondément la structure de la société québécoise et en donnant la place aux ouvriers qu'ils se devaient d'occuper. Pour y arriver, Michel Chartrand privilégiait le syndicalisme de combat alors qu'il était à la tête du CCSNM. Cette façon de mener les affaires syndicales ne correspondait pas à la vision dominante du mouvement de l'époque. En soit, la volonté qu'avait le président du CCSNM de renverser le capitalisme afin d'instaurer un régime socialiste à l'intérieur duquel les ouvriers auraient une voix prépondérante n'attirait pas la faveur de la CSN en général. Plus souvent qu'autrement, le Conseil montréalais se retrouva isolé à l'intérieur même de la centrale syndicale et les conflits entre le président de la CSN, Marcel Pepin, et Michel Chartrand, furent nombreux et connus de tous.

Cette marginalité de la vision syndicale du CCSNM se retrouvait également au niveau de l'action syndicale à proprement parler. C'est que les militants syndicaux de la métropole montréalaise agirent, en quelque sorte, à titre de pionniers pour l'amélioration des conditions de travail que l'on retrouvait alors au Québec. La population n'était que partiellement sensibilisée à ces problèmes, ce à quoi tenta de remédier Chartrand et le CCSNM à l'aide de l'éducation politique. Ainsi, selon Chartrand, les syndicats ne devaient plus se soucier autant du recrutement qui la plupart du temps n'accroissait nullement l'influence prolétaire sur le devenir de la société. Chartrand croyait plutôt qu'il était plus que nécessaire de former des militants syndicaux qui auraient vraiment à cœur de changer les choses. Et la première cible que le président identifiait pour ces nouveaux militants concernait les conditions de travail exécrables qui étaient le lot de plus d'un travailleur au Québec.

Dans un second temps, Michel Chartrand croyait que les syndicats devaient se mêler de politique de façon à donner une voix beaucoup plus influente aux classes laborieuses. Pour ce faire, il était primordial de former les prolétaires au fonctionnement du système politique québécois. Toujours dans cette optique, soulignons que Michel Chartrand ne désirait nullement remplacer la présente dictature économique bourgeoise par une dictature prolétaire. Par l'action politique syndicale, le président du CCSNM désirait par contre transformer en profondeur ce qu'il identifiait à la pseudo-démocratie québécoise.

²⁶² *Le Devoir*, octobre 1972, p.1

2. Le socialisme, c'est la démocratie!

A) Michel Chartrand, le capitalisme et le socialisme

À la fin des années 1960 et au début des années 1970, Michel Chartrand devint irrémédiablement anticapitaliste. Il lançait ses diatribes contre les capitalistes du haut de toutes les tribunes qui lui étaient concédées, comme ce fut le cas notamment en 1970:

Moi, j'ai toujours été contre toutes les formes de domination, aussi bien économique que cléricale et politique. Mon père a été vérificateur pour le gouvernement pendant 44 ans et il savait que les politiciens étaient tous des exploiters, les rouges comme les bleus. Ce fut là le début de ma formation nationaliste et anticapitaliste²⁶³.

Il est vrai que Chartrand dénonça dès les années 1940 les situations d'exploitation au Québec qui étaient le lot de la majorité canadienne-française mais, à l'intérieur de la conjoncture inhérente aux années 1960-1970, ses critiques envers le capitalisme atteignirent un degré de dureté inédit et ce même capitalisme fut identifié par le président du CCSNM comme le grand responsable des maux sociaux qui affligeaient alors le Québec.

1- Le capitalisme

Au cours des années 1960-1970, le capitalisme n'avait certes pas très bonne presse au Québec. Le mouvement syndical en général critiquait ce système économique de par son fonctionnement individualiste, concurrentiel et égocentrique, fonctionnement qui conduisait inéluctablement à des inégalités socio-économiques, à une inflation grandiloquente et à un taux de sous emploi jugé chronique. Aussi, la plupart des syndicats affirmaient que le capitalisme était incapable de solutionner les problèmes qu'il engendrait et qu'il accroissait la dépendance du Canada, et donc du Québec, envers les États-Unis²⁶⁴. Michel Chartrand abondait dans le même sens que les principales forces syndicales, mais il dépeignait un portrait beaucoup plus caustique du capitalisme. Il est vrai qu'il faisait partie de la minorité syndicale qui proposait de remplacer le système capitaliste par un système socialiste.

Alors qu'il était président du PSQ, Chartrand expliqua que le capitalisme était un système à l'intérieur duquel les décisions d'ordre économique étaient prises par les propriétaires, ceux-là

²⁶³ Point de mire, 1970, p.52

²⁶⁴ Tremblay, *op.cit.*, p.81

même qui, à l'aide de leurs possessions, exploitaient la population du Québec. Selon Chartrand, ce système capitaliste, de par son faux discours décrivant l'harmonie des intérêts individuels, ne faisait que contribuer à accentuer l'exploitation de la classe laborieuse en l'endormant, ni plus ni moins. À l'intérieur de cette société soumise au dirigisme des capitalistes, le président du PSQ percevait le travailleur comme une simple marchandise soumise à la loi de l'offre et de la demande. Il tenait donc un discours qui s'appuyait sur le concept de lutte des classes, concept selon lequel il fallait abattre le pouvoir exploiteur que possédait la classe bourgeoise. On retrouvait un passage présentant cette vision dans le manifeste du PSQ :

La domination de la classe bourgeoise sur les organismes de décision économique et politique engendre la lutte des classes. C'est grâce à cette lutte que les classes exploitées de la population prennent conscience de l'exploitation à laquelle elles sont soumises et pourront arriver à participer démocratiquement à la vie économique et politique²⁶⁵.

Michel Chartrand, pour sa part, expliquait la nécessité de la lutte des classes en brossant le tableau de la situation économique qui existait alors au Québec et ailleurs au Canada :

On est sous le joug d'une dictature économique, alors on ne vit plus en démocratie, nos parlements à Ottawa pis à Québec pis dans la plupart des autres provinces, peut-être sauf en Saskatchewan, sont soumis aux gens qui dirigent des entreprises en fonction de l'accroissement de leurs profits, en fonction de la perpétuation de leur pouvoir économique, alors c'est eux autres qui décident quand on va développer des ressources naturelles, quand on va bâtir des industries, quand ils vont lâcher du lest pour la sécurité sociale et ou pour les besoins non rentables comme l'éducation, la santé et ainsi de suite²⁶⁶.

Cette dernière classe sociale était également décriée par Chartrand pour l'utilisation qu'elle faisait des organismes gouvernementaux et des partis politiques, sur lesquels elle avait une forte emprise, afin d'assurer la pérennité de son pouvoir²⁶⁷. Évidemment, dans l'optique de Chartrand, cette situation devait être éliminée. De même, alors qu'il participait aux assises de la nation canadienne-française de mars 1969 à l'hôtel Reine Élisabeth, le président affirmait que :

D'abord, il ne peut y avoir de capitalisme national. Le capitalisme, par sa nature même, est anational, apatriote, amoral. On fait du capitalisme pour aller chercher un maximum de profits, sans aucune espèce de considérations sociales, nationales ou patriotiques. Il ne faut pas confondre les gens qui sont dans le grand capitalisme, et les vendeurs de peanuts et de journaux sur les coins des rues. Il faut arrêter ça ces folies-là²⁶⁸.

²⁶⁵ Parti socialiste du Québec, *Manifeste du PSQ*, Longueuil, Les presses sociales, 1965, p.2

²⁶⁶ Société Radio-Canada, *Partage du jour*, 1963

²⁶⁷ Parti socialiste du Québec, *op.cit.*, p.2

²⁶⁸ Monet-Chartrand 3, *op.cit.*, p.78-79

Voilà comment Michel Chartrand définissait le capitalisme à l'époque. Et si l'on se réfère à cette même définition, on s'aperçoit rapidement qu'il ne condamnait pas tous les gens qui participaient à cette course effrénée aux profits. Seuls les grands propriétaires, seules les personnes possédant d'importantes ressources financières, seuls les grands vendeurs, seuls ceux qui avaient une forte influence économique sur la société québécoise étaient condamnés par Chartrand. Les autres, ceux qui réussissaient peu ou prou, bénéficiaient de son indulgence, car, après tout, ils ne faisaient que survivre. Conséquemment, ceux qui en réussissant contribuaient à accentuer l'exploitation que subissaient les démunis se voyaient affublés d'étiquettes hautement péjoratives. À titre d'exemple, Chartrand associait le capitaliste à certains comportements de faible vertu : « Il faut que tu sois bandit pour être capitaliste, pour tuer, pour empoisonner. Les charognards, c'est rien d'extraordinaire. Ils sont juste des capitalistes ordinaires, comme les médecins qui trouvent qu'à 100 000\$ par année, ils n'en font pas assez²⁶⁹ ». Cette dernière citation apporte une autre preuve que Chartrand accolait une délimitation monétaire au statut de capitaliste. Ce dernier devait jouir d'un pactole important pour pouvoir recevoir ce titre peu enviable si l'on se fie aux propos de l'humaniste.

Plus précisément, Michel Chartrand dénonçait le fait que, de par sa nature même, le capitalisme était voué uniquement à la quête du profit maximum sans aucune espèce de considération sociale, culturelle ou humaine et que l'argent ainsi amassé investissait ses disciples d'un pouvoir considérable. Dans la vision de Chartrand, le Québec était donc dirigé par une dictature économique qui écrasait sans vergogne les moins nantis. De ce fait, ce dernier croyait que la classe ouvrière devait se soulever si elle désirait obtenir la force qu'elle devait avoir dans la province. De même, la façade démocratique que les ouvriers utilisaient afin de faire connaître leurs volontés était vertement critiquée par Chartrand, car, celui-ci affirmait qu'une fois les candidats élus, ils ne se souciaient plus des doléances des classes laborieuses. Or, dans un tel système, expliquait le syndicaliste, c'est l'entreprise privée ainsi que les membres composant la dictature économique qui ont une réelle influence sur les décisions de l'État québécois et non pas la majorité de la population.

Michel Chartrand condamnait l'emprise du capitalisme sur la société québécoise à un autre niveau également. En effet, ce dernier affirmait que les tenanciers d'entreprises capitalistes dilapidaient joyeusement les richesses collectives des Québécois en se réservant le privilège de cesser leurs activités économiques à tout moment et ce, malgré le fait qu'elles aient pu bénéficier de généreuses subventions gouvernementales. Cette réalité avait pour conséquence de maintenir

²⁶⁹ Foisy, *op.cit.*, p.174

l'ouvrier dans un climat d'insécurité si l'on se fie aux statistiques qui affirmaient que 50% des PME fermaient au cours de leur première année d'existence et 80% en dedans de deux ans. De plus, par l'absence d'actions gouvernementales visant à enrayer cette situation, l'ouvrier ne bénéficiait pas de la protection de l'État. Il était donc isolé. Chartrand poussait plus loin la démonstration en soulignant le fait que l'État ne faisait que distribuer le patrimoine national aux compagnies privées sans essayer d'améliorer les conditions de salaires ou de travail de ses citoyens. Et cette tare sociale était d'autant plus criante pour lui si l'on se réfère à des situations à l'intérieur desquelles ladite entreprise était étrangère, c'est-à-dire américaine.

Ainsi, si l'on se fie à la vision de Michel Chartrand, l'exploitation dont était alors victime la population québécoise reposait sur trois paliers principaux. *Primo*, l'économie canadienne était organisée de façon à satisfaire les besoins des grandes entreprises américaines. *Secundo*, le gouvernement fédéral gérait le pays en fonction des intérêts des Ontariens et *tertio*, celui du Québec dominait la province en fonction des intérêts des Anglo-saxons²⁷⁰. C'est à l'aide de cette hiérarchisation de l'exploitation économique que Chartrand illustre le fait que le Québécois francophone était accablé d'une imposante domination, car il occupait le dernier échelon du système d'exploitation.

Michel Chartrand croyait donc que le Québec était un marché de « cheap labor » au sein duquel la bourgeoisie américaine, à l'aide de ses compagnies dites multinationales, contrôlait une partie extrêmement importante de l'industrie extractive des matières premières du Québec et du secteur manufacturier, principalement montréalais²⁷¹. Conséquemment, le Québec subissait le colonialisme économique des Américains qui exploitaient ses ressources naturelles sans aucune autre forme de transformation. Sans l'ombre d'un doute, cette vision des choses soulignait principalement le fait que le Québec était ni plus ni moins en situation de déficit à l'égard des États-Unis, surtout si l'on considère le fait que sa population rachetait, à la dernière étape du système de production, les produits finis que les Américains avaient conçus grâce aux ressources naturelles qu'ils avaient extraites ici²⁷².

Comme nous le verrons ultérieurement, Michel Chartrand préconisa une réforme de type socialiste du système social afin d'éliminer la domination de ces grandes entreprises américaines sur l'économie québécoise. Pour l'instant, mentionnons simplement que l'homme se servit abondamment du chômage chronique qui sévissait alors au Québec dans ses critiques et qu'il

²⁷⁰ *Le Devoir*, 20 avril 1971, p.10

²⁷¹ Favreau et l'Heureux, *op.cit.*, p.74

²⁷² PSQ, *op.cit.*, p.3

l'associait irrémédiablement au capitalisme, système incapable selon lui d'enrayer la source de cette carence en emplois.

« Avant, il paraît qu'on chômait parce qu'on était catholique, ignorant et qu'on ne parlait pas anglais. Là [1975], on est bilingue, on est ingénieur et on chôme pareil²⁷³ ». C'est en s'exprimant de la sorte que Michel Chartrand tentait de faire comprendre à ses congénères qu'à l'intérieur d'un système capitaliste, il y aurait toujours un taux de chômage relativement important et ce, tout simplement parce que cette doctrine poursuivait deux objectifs totalement inconciliables : la lutte à l'inflation et la réalisation du plein emploi²⁷⁴. Afin d'appuyer son propos, Chartrand puisait dans les théories économiques dites classiques et marxistes. De ces visions, il en retenait que les bourgeois ne pouvaient trouver leur compte dans des situations de plein emplois, car, pour eux, il était davantage profitable d'alimenter un certain degré de chômage, situation qui entraînait une compétition entre les travailleurs pour occuper les emplois disponibles. Par conséquent, grâce au chômage, les ouvriers se vendaient aux employeurs à bien meilleur prix qu'ils ne l'auraient fait s'ils avaient été impliqués dans un rapport de force à leur avantage. C'est ce que Chartrand et son équipe syndicale ont expliqué en 1971 par l'entremise de la publication d'un document spécial :

[...] à un niveau donné de salaires monétaires et de prix dans l'économie, les entrepreneurs ne trouvent pas profitable d'employer l'ensemble de la main-d'œuvre et qu'il y a par conséquent du chômage : les travailleurs se trouvant dans une situation de parfaite concurrence, vont tenter de rendre leurs services à un salaire monétaire inférieur plutôt que de rester en chômage; si les prix sont stables ou diminuent moins que les salaires monétaires, les entrepreneurs sont alors incités à accroître leur production et par conséquent leur emploi de main-d'œuvre, résorbant ainsi le chômage²⁷⁵.

En résumé, il nous faut dire que Chartrand liait le chômage au système capitaliste dont le but principal était l'enrichissement d'une minorité de possédants par l'exploitation de la majorité laborieuse. Pour le syndicaliste, la seule façon de remédier à la situation était donc d'instaurer, au Québec, un système de production axé sur le socialisme²⁷⁶ et non pas en créant bien futillement des emplois à l'aide de mesures partielles et *ad hoc* ou en ouvrant les frontières aux investissements étrangers²⁷⁷. Chartrand défendit âprement, et souvent en solitaire, cette position alors qu'il était président du CCSNM. Cette vision de la société québécoise lui fit même déclarer en 1969 que le prochain objectif du Conseil central de Montréal serait l'abolition pure et simple du

²⁷³ Foisy, *op.cit.*, p.185

²⁷⁴ CCSNM, *Congrès annuel*, 1971, p.1

²⁷⁵ *Ibid.*, p.3

²⁷⁶ *Le Devoir*, 4 mai 1971, p.9

²⁷⁷ CCSNM, *Congrès annuel*, 1971,p.8

capitalisme. C'est ce qu'il fit connaître au public en 1969 : « Nous voulons nous débarrasser du capitalisme le plus tôt possible. La lutte armée pour détruire le capitalisme et créer un Québec indépendant pourrait être nécessaire²⁷⁸ ». Sa conviction socialiste était telle à l'époque qu'il cautionnait à la limite le recours à la violence lorsqu'il déclarait que « la lutte armée pour détruire le capitalisme et créer un Québec indépendant pourrait être nécessaire²⁷⁹ ».

À l'intérieur de la critique acerbe que Michel Chartrand formulait contre le capitalisme, nous pouvons évidemment percevoir les raisons qui le poussaient à militer pour la création d'un système socialiste au Québec. En effet, la motivation principale de Chartrand pour abattre le capitalisme reposait sur le fait que ce système ne contribuait qu'à l'enrichissement d'une minorité au détriment de la majorité. Et cette situation, aux yeux de Chartrand, n'était nullement passagère :

Plus de 50 ans de luttes persévérantes, souvent très pénibles, parfois même meurtrières pour se retrouver avec l'inflation, le chômage, les inégalités régionales, un contrôle toujours plus grand des capitalistes sur la vie et la mort des usines, avec une domination sans cesse croissante de l'impérialisme sur le Québec, voilà qui suffit amplement à démontrer que le capitalisme ne peut être réformé et qu'il faut l'abolir, cesser de s'attaquer seulement aux effets pour arriver à la source du mal et s'en défaire²⁸⁰.

En réalité, c'est parce qu'il s'identifiait à l'opprimé; c'est parce qu'il ne pouvait supporter les injustices; c'est parce qu'il croyait à l'égalité de toutes les femmes et de tous les hommes; c'est parce qu'il croyait en la liberté et en la démocratie et surtout parce qu'il croyait que le capitalisme ne pouvait être amélioré que Michel Chartrand était et reste socialiste²⁸¹.

En effet, les taux de chômage inquiétants que nous avons décrits précédemment, la pauvreté chronique qu'il associait au capitalisme firent dire à Chartrand qu'une juste et équitable répartition des richesses ne pouvait se faire que sous un régime socialiste, car la misère que l'on retrouvait à Montréal à l'époque était pour lui récurrente et sans solution : « Vous regardez à Montréal, vous avez 34% de la population qui gagne en bas de 3 000\$; vous avez 54% de la population qui gagne entre 3 000\$ et 5 000\$, ça fait 87,6% de la population qui gagne en bas de 5 000\$ ». Alors Chartrand se demandait comment certains pouvaient encore croire que le capitalisme était bénéfique d'une quelconque façon pour la population en général et non pas seulement pour quelques exploités. Pour renverser cette situation qu'il jugeait navrante, ce dernier prônait rien de moins qu'une forme de système socialiste à l'intérieur duquel la planification économique, orchestrée par l'État, serait enfin possible.

²⁷⁸ *Le Devoir*, 31 décembre 1969, p. 4

²⁷⁹ *Le Devoir*, 31 décembre 1969, p.2

²⁸⁰ CCSNM, 1972, p.13.

²⁸¹ Foisy, *op.cit.*, p.90

« Il ne faut pas orienter l'économie, il faut que l'État dirige l'économie en fonction des besoins de la population avec une hiérarchie des besoins ²⁸² ». C'est ainsi que Chartrand expliquait la nécessité de la planification économique. Selon ce dernier, sous la direction du capitalisme, de nombreux besoins vitaux des citoyens n'étaient pas assouvis. À titre d'exemple, il expliquait qu'il y avait une crise aiguë du logement à Montréal. De fait, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'administration de la Ville de Montréal n'avait toujours pas solutionné le problème des 100 000 taudis et des 200 000 habitations qui ne possédaient ni toilettes ni bains. De surcroît, la Ville avait même fait détruire des dizaines de milliers de maisons et elle n'avait pas été en mesure d'en construire quelques milliers afin d'accuser le choc. Pour dénoncer cet état de fait scabreux, Chartrand ne manquait pas de souligner que le maire de Montréal, Jean Drapeau, se défendait en affirmant qu'assurer un logement convenable à tous les citoyens relevait du socialisme. Cette dernière confession fit dire à Chartrand que Drapeau préférait « s'amuser avec des bébelles comme les Expos et les Jeux olympiques » plutôt que de loger convenablement les citoyens qu'il représentait²⁸³. Avec un régime socialiste ou à tout le moins avec un État soucieux de planifier l'économie, Chartrand clamait que les humbles gens ne seraient désormais plus les laissés-pour-compte de la société comme tel était le cas avec les capitalistes aux commandes de la société.

Mais qu'est-ce que Michel Chartrand entendait précisément par planification économique? En fait, le président du CCSNM parlait toujours assez vaguement de ce concept. Il le décrivait comme un moyen temporaire en mesure de combler les besoins primaires de la population et comme une mesure destinée à régir l'exploitation des ressources naturelles de façon à ce que la transformation se fasse au Québec, transformation qui contribuerait grandement à la création d'une industrie secondaire au Québec. Ou alors, la planification économique devait permettre le réinvestissement des profits du Québec dans l'économie québécoise. Évidemment, Michel Chartrand était pleinement conscient à l'époque que les dirigeants capitalistes de la société ne laisseraient jamais un tel privilège entre les mains du peuple québécois, qu'ils ne laisseraient jamais échapper le contrôle de leurs sources de profits. Pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la planification économique, Chartrand misait donc sur le socialisme. C'est-à-dire que l'homme ne croyait pas vraiment que le Québec puisse prendre, un jour, le contrôle de son économie seulement à l'aide de la planification économique. Il avançait que cette mesure, profitable certes, devait être intégrée dans un programme de transformation sociale à long terme et dont le résultat final devait se caractériser par l'implantation du socialisme.

²⁸² CCSNM, *Congrès annuel*, 1976, p.18

²⁸³ CCSNM, *Congrès annuel*, 1971, p.17

Afin de convaincre la population de l'urgente nécessité d'adopter une série de mesures qui feraient en sorte que le Québec briserait enfin le joug économique des étrangers sur son territoire, Michel Chartrand utilisait une formule intéressante qui illustre admirablement bien quelles étaient les conséquences, au quotidien, que le manque de planification économique avait entraînées ici :

Mais les Québécois ont toujours été pris pour se faire organiser par du monde différents d'eux autres. Après la conquête, c'est les Anglais qui ont pris le commerce. Les Français commerçants puis les autres sont partis. Alors, aujourd'hui tu regardes la vie d'un Québécois, il se réveille dans des draps de la Dominion Textile, des matelas Simmons réputés où les gars étaient obligés de faire des grèves pour se faire respecter. Là il met un pied sur le plancher, c'est Dominion Tile & Linoleum, le cartel international des couvre-planchers que les coopératives suédoises ont brisé comme ils avaient brisé le cartel des ampoules, les coopératives suédoises. Là le gars il s'en va au lavabo, c'est American Brass ou Crane, c'est aussi pourri les uns que les autres, ça rouille aussi vite! Après ça, tu prends du savon, c'est Lever, Brother ou Proctor & Gamble ou Life Buoy ou n'importe quelle marque de savon. Puis après, tu prends des œufs de Canada Packer. Puis quand tu prends des p'tites boîtes de jus Canadian Cannery, c'est comme Stock Canning des États-Unis. Puis le lait, c'est Borden de New-York généralement. Puis le sucre, c'est Acadia Sugar ou une autre compagnie de sucre qui te vole à la petite cuillère. Les augmentations de prix : 92 fois dans la même année. Les prix pendant les périodes d'inflation, ça monte en ascenseur. Puis les salaires ça monte en escalier, puis des fois c'est rien qu'une échelle. Là, t'allumes une cigarette, c'est l'American Tobacco. Puis tu vas prendre le téléphone, c'est l'American Telephone & Telegraph. Tu prends la poignée de la porte, c'est General Steel Ware puis tu la fermes pas trop fort parce que ça va casser la Dominion Glass. T'arrives sur la Canada Cement, t'embarques dans un char de la General Motor... Ça, c'est notre vie ça, vois-tu parce que qu'on a pas organisé l'économie. Y'a pas de planification économique. Y'a pas d'ORDRE. Le capitalisme, c'est...-faut pas dire ça fort, au cas où le patron nous entendrait- le capitalisme, c'est le DÉSORDRE. Le capitalisme, y'a ses lois propres lui. C'est la maximisation des profits dans un minimum de temps. Alors, t'as pas de nationalité, t'as pas ci, t'as pas ça. C'est payant, j'te vends, puis ça finit là²⁸⁴.

Dans sa définition de la planification économique, la CSN était plus pragmatique que Michel Chartrand. Pour elle, si l'État adoptait cette façon de fonctionner, cela impliquait, entre autres, le recours à la nationalisation lorsque nécessaire; l'intervention de l'État pour créer de nouvelles entreprises; le regroupement et le rééquipement d'entreprises et finalement, des investissements de l'État dans les petits établissements afin de participer à leur administration. De cette façon, la CSN redéfinissait le rôle de l'État québécois qui avait été confiné jusqu'à ce jour dans celui de pourvoyeur de services pour le capitalisme privé. Désormais, l'État se verrait accoler un rôle d'initiateur de projets à vocation économique²⁸⁵. À ce niveau, la CSN appuyait donc son conseil montréalais malgré sa désapprobation, sans équivoque, de son programme socialiste.

²⁸⁴ Alain Chartrand, op.cit.

2- Le socialisme

Par le socialisme, par l'État qui deviendrait prépondérant sous ce régime, Michel Chartrand croyait pouvoir abolir la domination étrangère qui s'exerçait à l'encontre des besoins du peuple québécois²⁸⁶. Comme nous l'avons vu précédemment, ce dernier frappa énormément sur ce clou afin de discréditer le capitalisme au Québec. En ce sens, il visait autant la bourgeoisie américaine que canadienne-anglaise.

Alors qu'il était président du Parti socialiste du Québec en 1963, Michel Chartrand définissait de façon somme toute assez précise ce qu'il espérait atteindre avec l'implantation du socialisme. Pour lui, le socialisme devait être une politique globale de développement économique, de plein emploi et de sécurité sociale et ce, dans une perspective visant à combler les besoins primaires de tous les Québécois. Pour y arriver, Chartrand affirmait que la société socialiste devait rechercher le bien-être général de la population; devait poursuivre une politique rationnelle de développement économique et social; devait exiger l'approbation collective des principaux moyens de production; devait permettre la participation à la vie politique de tous les groupes sociaux, et pour ce faire, dans un premier temps, le Québec devait se doter d'un État renforcé²⁸⁷.

Michel Chartrand entreprit donc de redéfinir le rôle de l'État québécois qui, sous un régime capitaliste, était soumis à la puissance traditionnelle de la classe bourgeoise. Cette conjoncture ne pouvait être changée sans transformer l'administration même de la société, car le système électoral capitaliste en place favorisait en premier lieu les bourgeois et ce, tout simplement parce que c'était principalement les représentants de cette cohorte sociale qui souscrivaient aux caisses « occultes » des partis politiques²⁸⁸. Bref, Chartrand voulait que l'État québécois occupe un rôle beaucoup plus important dans le fonctionnement de la société, ce qui, conséquemment, devait permettre au peuple d'avoir son mot à dire dans la façon d'administrer la société. Il voulait donc un gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. C'était selon lui l'unique moyen de satisfaire les besoins essentiels des gens, besoins qu'il identifiait par le droit au travail, le droit à la santé, le droit à l'éducation, le droit à l'habitation, le droit à des chances de dépassement et la satisfaction des besoins primaires, tertiaires et secondaires²⁸⁹. En résumé, le président du PSQ exigeait de l'État qu'il s'affranchisse de l'influence de la dictature économique d'allégeance

²⁸⁵ Tremblay, *op.cit.*, p. 80

²⁸⁶ CCSNM, *Congrès annuel*, 1969, p. 3

²⁸⁷ PSQ, *op.cit.*, p.11

²⁸⁸ PSQ, *op.cit.*, p.8-9

²⁸⁹ Société Radio-Canada, *Partage du jour*, 1963

capitaliste qui contrôlait l'évolution de l'économie au Québec. Ce n'était ni plus ni moins qu'une démocratisation du fonctionnement de l'État qu'exigeait Chartrand, État qu'il jugeait depuis trop longtemps soumis aux diktats de l'entreprise privée et qui, par l'entremise du financement des partis politiques, exerçait un contrôle efficace sur les décisions politiques du Québec : « Pour nous du PSQ, nous voulons d'abord changer les assises du rôle de l'État. Nous voulons que l'État devienne et le promoteur du bien commun et le dirigeant de l'économie. Nous voulons que le pouvoir économique soit soumis au pouvoir politique. Nous voulons avoir une véritable démocratie²⁹⁰ ».

Et pour avoir une véritable démocratie, Michel Chartrand prônait l'idée du dirigisme économique organisé et contrôlé par l'État :

Il faut que l'État fasse les choix. C'est ça qui est la démocratie, le gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple. Il faut que le gouvernement fasse les choix, décide des priorités en fonction de la satisfaction des besoins des gens. Le droit au travail, le droit à la santé, le droit à l'éducation, le droit à l'habitation, le droit à des chances de dépassement, la satisfaction des besoins primaires, tertiaires et secondaires²⁹¹.

Mentionnons également que la vision socialiste du PSQ affirmait que la liberté humaine était la valeur fondamentale du socialisme. « [...] la véritable liberté consiste en la possibilité pour tous les hommes, non pas seulement pour les plus forts, de se réaliser pleinement selon leurs aspirations individuelles et collectives, pour autant que le permettent les ressources de la société²⁹² ». Il est donc évident que ce qui motivait à prime abord Chartrand à militer pour des idéaux socialistes relevait de l'humain en général et de la dignité que les moins bien nantis de la société devaient conquérir.

Alors qu'il était président du CCSNM, la vision socialiste de Michel Chartrand s'était quelque peu étoffée par rapport à celle qu'il défendait jadis au PSQ. Bien entendu, en 1970, il était toujours d'accord avec le fait que le socialisme, en se basant sur une organisation étatique accrue qui devait prendre en charge l'exploitation de toutes les ressources naturelles, humaines, scientifiques et techniques, permettrait aux Québécois de satisfaire leurs besoins tout en assurant au peuple une participation plus importante à la chose politique²⁹³. Toutefois, c'est bel et bien du côté du caractère démocratique du socialisme que la définition de Chartrand évolua le plus au

²⁹⁰ *Ibid.*

²⁹¹ Société Radio-Canada, *Partage du jour*, 1963.

²⁹² PSQ, *op.cit.*, p.10

²⁹³ Point de mire, *loc.cit.*, 1970, p.57

cours des années post-PSQ. En effet, alors qu'il était toujours au PSQ, ce dernier abordait la démocratie à des niveaux uniquement industriels et syndicaux. Pour lui, les socialistes devaient faire en sorte que les travailleurs et la communauté en général prennent en charge toutes les entreprises du Québec. Pour la première fois, les travailleurs auraient, selon cette vision, leur mot à dire dans l'administration de leur lieu de travail. Aidés dans leur mission par un puissant syndicat, le socialisme permettrait sans l'ombre d'un doute aux travailleurs, investis de leurs nouveaux rapports de force avec les anciens dictateurs sociaux, de veiller plus efficacement à la protection de leurs intérêts²⁹⁴. Or, à l'intérieur du CCSNM, la vision démocratique de Michel Chartrand franchit une étape de plus.

En 1975, Michel Chartrand définissait la démocratie comme le moyen « d'assumer des responsabilités à son niveau, le plus possible et par le plus de monde possible. C'est le pouvoir du peuple. Les bourgeois n'aiment pas ça parce que, pour eux autres, c'est le plus de pouvoir dans les mains de moins de monde possible²⁹⁵ ». Toujours convaincu qu'il ne saurait y avoir de démocratie dans un régime capitaliste²⁹⁶, ce dernier expliquait que la société socialiste et démocratique qu'il espérait implanter au Québec devait éliminer l'exploitation du travail de la majorité par une minorité, qu'elle permettrait le plein emploi et assurerait le droit à la santé, à l'éducation, à un logement décent, au travail pour tous, de même qu'elle protégerait l'environnement. Bref, pour le protecteur des moins bien nantis, le socialisme était la primauté des objectifs sociaux sur les objectifs économiques²⁹⁷. C'est toutefois lors du congrès annuel du CCSNM de 1972 que Chartrand circoncrivit peut-être le plus clairement toutes les facettes qu'il intégrait au concept de la démocratie socialiste alors qu'il affirma: « Nous allons discuter du socialisme qui pour nous est la démocratie. La démocratie politique, la démocratie économique, la démocratie sociale, la démocratie industrielle, la démocratie syndicale et culturelle²⁹⁸ ».

En faisant référence au concept de démocratie politique, Michel Chartrand faisait alors allusion aux institutions bourgeoises qui assuraient le pouvoir des exploités sur les exploités. Si l'on voulait renverser cette tendance, comme le visait le socialisme, bien entendu il fallait inévitablement donner le contrôle de la structure démocratique et politique à la population en mettant ainsi fin à la fumisterie que constituait, pour Chartrand, le système de démocratie représentative à l'intérieur duquel le peuple n'avait aucun contrôle sur les décisions qui étaient prises par les gouvernements dûment élus. Le président du CCSNM nommait cette dernière façon

²⁹⁴ PSQ, *op.cit.*, p.13

²⁹⁵ Foisy, *op.cit.*, p.121

²⁹⁶ *Le Devoir*, 25 juin 1976, p. 7

²⁹⁷ CCSNM, *Congrès annuel*, 1972, p. 9

²⁹⁸ *Ibid.*, p.3

de faire démocratie libérale : « C'est la démocratie pour quelques-uns et une véritable dictature pour la majorité, les travailleurs, qui ne contrôlent rien et qui ne décident rien²⁹⁹ ».

En réalité, pour implanter un véritable système de démocratie politique au Québec, Chartrand croyait qu'il fallait absolument, à l'aide d'une réforme dite socialiste, briser l'État capitaliste, grand responsable des maux sociaux du Québec et ce, de façon à décentraliser les structures politiques de la province tout en rapprochant le pouvoir du peuple. C'est de cette façon que Chartrand croyait être en mesure de donner un pouvoir décisionnel accru aux travailleurs que le CCSNM représentait³⁰⁰.

Concrètement, la vision démocratique de Michel Chartrand au niveau politique impliquait que chacun ait des droits égaux. Et, pour ce faire, le syndicaliste désirait réformer en partie le processus électoral du Québec en implantant un système de représentation proportionnelle et en adoptant une nouvelle carte électorale davantage respectueuse du poids réel de chaque circonscription dans l'ensemble québécois. De plus, Chartrand souhaitait qu'une liste permanente des électeurs soit établie et que l'État adopte une réglementation des dépenses électorales qui décréterait l'égalité des chances pour tous les partis politiques. Finalement, Chartrand espérait voir les autorités responsables s'attaquer aux fraudes électorales que le Québec connaissait depuis belle lurette³⁰¹. Le souvenir du coup de la Brink's³⁰² et de la faible représentation parlementaire que le Parti québécois récolta à la suite d'une performance somme toute décente lors des élections provinciales du 29 avril 1970 semblait toujours très vivace dans l'esprit du président du CCSNM.

Pour ce qui est du domaine de l'économie, la démocratisation socialiste que désirait ardemment instaurer Michel Chartrand se caractérisait par la destruction des rapports d'exploitation tels que les avait connus le Québec sous le régime capitaliste. Grâce aux changements envisagés, les travailleurs deviendraient propriétaires des moyens de production de la société et le concept de propriété privée apparaîtrait désormais comme une idée vétuste et inutile dans un système socialiste³⁰³. C'est donc bel et bien la source du profit, souvent identifiée comme l'origine du pouvoir des exploiters bourgeois sur le prolétaire que voulait faire disparaître Chartrand.

²⁹⁹ *Ibid.*, p.6

³⁰⁰ *Ibid.*, p.8-9

³⁰¹ *Ibid.*, p.11

³⁰² Pour effrayer les Québécois, pour que ceux-ci n'adhèrent pas aux positions indépendantistes, le gouvernement fédéral avait fait retirer à l'aide d'un camion blindé, et ce, au vu et au su de tous, des économies des banques québécoises. Cette manœuvre s'intégrait dans le cadre du terrorisme économique du reste du Canada et selon lequel l'indépendance du Québec serait un désastre financier.

³⁰³ CCSNM, *congrès annuel*, 1972, p.3

Sous un État socialiste, le président du CCSNM voulait donc éviter plus que toute autre chose que ne se répète la course aux profits que l'Occident connaissait à cause du capitalisme. Plus jamais, pensaient les dirigeants du conseil montréalais de la CSN, une minorité ne s'accaparerait le fruit du labeur des autres³⁰⁴. Pour ce faire, la distribution des richesses sociales devait s'effectuer de façon juste et équitable. La compétition entre travailleurs que motivait l'attrait du gain n'aurait ainsi plus aucune prise au Québec, car le nouveau système ne permettrait plus qu'un citoyen obtienne davantage que son semblable. Enfin, croyaient Chartrand et ses disciples, tous les Québécois auraient le minimum nécessaire pour une vie décente dans un régime socialiste, ce qui permettrait la solidarité, la justice, le partage tout en éliminant la compétition entre individus.

Or, comme Michel Chartrand adhérait à l'idée que tout travail mérite rétribution selon l'effort fourni, conséquemment, celui-ci n'était pas partisan, à cette époque du moins, de l'instauration d'un quelconque revenu universel afin de diviser les richesses du pays. Il défendait plutôt l'idée selon laquelle la redistribution du produit social devait s'effectuer en fonction du comblement des besoins des citoyens et en fonction du travail effectué. C'est ce qu'il expliquait en 1972 :

La répartition du produit social est faite selon le travail et les besoins, et l'objectif ultime est de rendre cette répartition progressivement de plus en plus égalitaire. Il va sans dire qu'il n'y a pas de place dans une société socialiste pour des oisifs du genre de ceux qui vont se payer des hivers en Floride et qui traitent les travailleurs de paresseux. Si la société socialiste assure à tous leur droit au travail, il est clair par ailleurs que tous doivent collaborer et qu'il faut éviter que de nouveaux patrons remplacent les anciens³⁰⁵.

Pour profiter des ressources sociales, tous, sans exception, devaient donc collaborer. Cette facette de la pensée de Michel Chartrand demeure toutefois nébuleuse. De quelle façon pensait-il pouvoir mesurer le degré de l'effort fourni par un travailleur? De quelle façon pensait-il pouvoir mesurer le salaire qu'un effort quelconque méritait? Nul ne le sait. Ce qui est certain toutefois c'est que, afin d'assurer l'efficacité de cette répartition des richesses amassées sous un État socialiste, Chartrand savait quelle serait la structure responsable de cette mission de la plus haute importance:

La production et la répartition sont organisées de façon planifiée. Cela suppose un bureau central et des bureaux régionaux de planification, dont le rôle est d'assurer que les besoins fondamentaux de tous soient entièrement satisfaits, logement, habillement, nourriture, santé, éducation et le reste, et que les autres besoins que la richesse collective permet de satisfaire, le soient suivant un ordre de priorité déterminé de façon démocratique³⁰⁶.

³⁰⁴ *Ibid.*

³⁰⁵ *Ibid.*, p. 6.

³⁰⁶ *Ibid.*, p.5

Encore une fois, la procédure visant la satisfaction des besoins autres que ceux dits essentiels n'était pas explicitée davantage que ce que l'on retrouvait à l'intérieur de la dernière citation. Point de références soulignant quels pourraient être les éléments les plus importants. Bref, la décision finale incomberait au peuple québécois, constat qui correspondait à la vision économique générale du socialisme démocratique de Chartrand selon lequel la prise de décisions serait planifiée collectivement par les travailleurs à la suite de la création d'un système socialiste.

L'implantation de la démocratie économique telle que l'imaginait Michel Chartrand devait répondre d'une procédure étapiste, c'est-à-dire que le syndicaliste était conscient du fait que les travailleurs ne pouvaient pas nationaliser l'ensemble du secteur industriel québécois aux lendemains immédiats du passage du capitalisme au socialisme et ce, en partie, parce que ces derniers ne possédaient tout simplement pas les compétences nécessaires. Pour ce faire, cette prise en charge de l'industrie devait donc se faire de façon progressive. La première étape, et la plus fondamentale d'entre toutes selon Chartrand, était que les travailleurs fassent en sorte de prendre le contrôle le plus rapidement possible de l'économie de façon à l'orienter vers le socialisme.

Pour atteindre cet objectif de la plus haute importance, le président du CCSNM prônait la création de comités d'usines antérieurement à tout passage du capitalisme au socialisme³⁰⁷. Ces comités devaient permettre aux travailleurs d'apprendre les méthodes requises pour l'administration des entreprises du Québec et ce, dans le but évident de les administrer eux-mêmes un jour prochain. Par l'appellation démocratie industrielle, Michel Chartrand sous-entendait donc l'ensemble des conditions qui faisaient en sorte que les travailleurs puissent être intégrés à la vie de l'entreprise, à son organisation et à sa gestion³⁰⁸.

Le président du CCSNM affirmait également que le système capitaliste utilisait la culture québécoise à son propre enrichissement en dictant quels produits seraient à la mode pour une période donnée. À l'aide d'importants moyens publicitaires, les capitalistes arrivaient inexorablement à conditionner les Québécois afin qu'ils consomment les produits qui allaient enrichir indûment la classe bourgeoise. De ce fait, les modes devenaient pour Chartrand « un moyen de faire tourner la roue du profit³⁰⁹ ». En fin de compte, les capitalistes choisissaient ni plus ni moins les loisirs, les voitures et la couleur du papier de toilette de la population et ce, bien sûr, à leur profit³¹⁰.

Michel Chartrand percevait donc l'exploitation capitaliste des masses laborieuses comme un outil de domination culturelle. Et cette facette de l'asservissement du peuple québécois lui

³⁰⁷ *Ibid.*, p.7

³⁰⁸ *Ibid.*, p.1

³⁰⁹ *Ibid.*, p.4

apparaissait d'autant plus pernicieux que la culture était pour lui le moyen par excellence par lequel une population s'exprimait et affichait ses différences. Afin de contrer cette attaque de l'identité propre du peuple québécois que les capitalistes contribuaient à américaniser à outrance, Chartrand proposa aux Québécois de mener une bataille culturelle sur tous les fronts, de façon à ce que le Québec assure entre autres l'indépendance de son réseau d'éducation face aux exigences des milieux industriels en décrétant l'autogestion des écoles désormais administrées par les enseignants. Le Québec devait aussi lutter contre la « culture de masse » importée des États-Unis et, surtout, la province devait veiller à la prédominance de la langue française sur son territoire et plus particulièrement sur le marché du travail : « Comme instrument essentiel de culture, le français seule langue du peuple québécois sera rétablie dans ses droits : langue de travail, moyen de communication et forme d'expression privilégiée³¹¹ » .

Revendiquant une plus grande pratique démocratique à l'intérieur de tous les grands secteurs de la société québécoise, Michel Chartrand dut également se pencher sur son propre secteur d'activités : le syndicalisme. À ce chapitre, ses requêtes concernaient en premier lieu l'administration de l'État que les syndicats devaient veiller à maintenir hors d'une trop lourde bureaucratisation. Dans un deuxième temps, Chartrand se pencha sur les divisions entre grandes centrales syndicales en avançant l'idée que ces dernières se devaient d'être fusionnées. Néanmoins, avant de procéder à la fusion syndicale, le président du CCSNM affirmait que le monde syndical devait adopter des mesures anti-marouflage et mettre sur pied un comité d'arbitrage inter-syndical destiné à régler les divisions entre centrales³¹². Finalement, Chartrand désirait réformer le monde syndical de façon à donner plus de pouvoir aux militants de la base. Pour ce faire, il proposait de décentraliser la structure syndicale afin d'accroître le pouvoir des simples travailleurs.

Conclusion de la partie

De par la dure critique que Michel Chartrand adressait au capitalisme alors qu'il était président du PSQ et du CCSNM, l'homme ne fut que partiellement marginal dans la société québécoise. En effet, la gauche connaissait à l'époque ses heures de gloire et une minorité active de la population recherchait alors un système autre que celui que proposait alors le capitalisme. Plusieurs revendiquaient donc une réforme du système social qui régissait la vie québécoise.

³¹⁰ *Ibid.*

³¹¹ *Ibid.*, p.5

³¹² *Ibid.*, p.6

Toutefois, plus rares furent ceux qui, à l'image du contestataire Chartrand, revendiquèrent l'implantation d'un dur socialisme en terre d'Amérique. Là résidait certes sa marginalité. Ni le mouvement syndical dans son ensemble ni la population québécoise n'endossèrent majoritairement l'idée du socialisme que véhiculait Chartrand via le conseil montréalais de la CSN.

B) L'épisode Octobre!

Dans la nuit du 8 mars 1963, trois casernes du *Royal Montreal Regiment* furent attaquées à la dynamite. Par cette action terroriste, le Front de libération du Québec (FLQ) annonçait son existence à la population du Québec. Dès ce premier attentat, le groupuscule révolutionnaire fit connaître ses positions des plus radicales par un communiqué intitulé : « Avis à la population de l'État du Québec ». Dans ce document, le FLQ identifiait ses cibles qui étaient constituées de tous les « symboles et les institutions coloniales, y compris les usines qui font de la discrimination envers les ouvriers francophones ». Si l'on se réfère à ce dernier passage, était-il possible que Michel Chartrand, le défenseur des travailleurs, des exploités et des démunis, cautionne un jour ou l'autre les aspirations politiques du FLQ ?

Le 20 avril 1963, une bombe du FLQ tua accidentellement le gardien de sécurité Wilfrid O'Neil. Rapidement, 23 présumés coupables furent appréhendés et condamnés par les autorités responsables. Leur jeunesse provoqua l'émoi au sein de la population québécoise. Afin de leur venir en aide, un comité pour la défense des prisonniers politiques fut constitué. Au nombre des signataires appuyant la création d'un tel comité, on retrouvait Michel Chartrand³¹³.

Le paroxysme de l'activité flquiste survint en octobre 1970 alors qu'un diplomate britannique, James Richard Cross, ainsi que le vice-premier ministre du Québec et ministre du Travail et de l'Immigration, Pierre Laporte, furent enlevés par le FLQ. Les historiens utilisent le vocable de « Crise d'octobre » lorsqu'ils font référence à ce moment délicat de l'histoire québécoise. C'est à l'intérieur de cette conjoncture que Michel Chartrand fit officiellement et publiquement connaître ses positions à l'égard de l'activité flquiste.

La Crise d'octobre, en tant que telle, débuta le 5 octobre 1970 avec l'enlèvement de James Richard Cross, enlèvement perpétré par la cellule Libération. Constatant l'immobilisme du gouvernement libéral de Robert Bourassa face aux exigences de ladite cellule Libération du FLQ qui obtint finalement, comme unique concession que le manifeste du FLQ soit lu publiquement

³¹³ Louis Fournier, FLQ, histoire d'un mouvement clandestin, Lanctôt Éditeur, 1998, p.41.

sur les ondes de Radio-Canada le 8 octobre 1970, une seconde cellule felquiste décida de passer à l'action et kidnappa Pierre Laporte, le 10 octobre 1970. Devant l'ampleur de l'activité révolutionnaire qui avait alors cours au Québec, le premier ministre Bourassa, appuyé dans son action par le maire de Montréal, Jean Drapeau, réclama l'aide du fédéral, c'est-à-dire du gouvernement Trudeau, afin de solutionner l'impasse dans laquelle se retrouvait le gouvernement libéral du Québec. L'aide ainsi réclamée fut accordée sans délai et le 15 octobre 1970, la Ville de Montréal fut occupée par l'armée canadienne. Faisant fi des protestations qu'une telle action suscita de la part de divers milieux intellectuels, syndicaux, artistiques et démocratiques, Trudeau alla encore plus loin le 16 octobre 1970 alors qu'il suspendit les libertés civiles de la population québécoise. Dès lors, les forces policières n'eurent nul besoin d'un quelconque mandat afin de procéder à des fouilles ou à des arrestations. Bilan d'une telle mesure : environ 500 personnes détenues sans accusations et la découverte du corps de Pierre Laporte dans la malle arrière de la voiture ayant servi à son enlèvement, le 17 octobre 1970. Cross, quant à lui, fut échangé le 3 décembre 1970 contre des saufs-conduits pour Cuba³¹⁴.

Le CCSNM, que présidait Michel Chartrand lors des événements d'octobre 1970, fut la structure syndicale qui donna l'appui le plus catégorique au FLQ.

En prenant la tête de cette structure syndicale en 1969 en compagnie de son équipe syndicale qui était constituée en majorité de socialistes et de nationalistes, Michel Chartrand contribua à radicaliser les activités de la CSN dans la région métropolitaine. Malgré toute l'apparence d'unité idéologique qui régnait alors au CCSNM, l'opposition aux idées défendues par le Comité exécutif de cette structure importante de la CSN était tout de même existant. Par exemple, au cours de la crise linguistique de Saint-Léonard en 1969, alors que Chartrand défendait l'unilinguisme français au Québec, bon nombre de syndicats affiliés à la CSN firent connaître leur opposition à la position défendue par le CCSNM. De telles oppositions eurent également cours lors de la Crise d'octobre. Cependant, c'est bel et bien entre la direction générale de la CSN et le CCSNM que la dissension fut la plus virulente.

Ainsi, après l'enlèvement de James Richard Cross, la CSN, par l'entremise de son président Marcel Pépin, fit rapidement connaître son opposition à l'usage de la violence pour l'amélioration des conditions de vie des travailleurs québécois. Cette déclaration consolida le FLQ dans son opinion à l'égard du mouvement syndical qui était selon lui asservi au système capitaliste et donc traître à la cause de la classe ouvrière du Québec. À l'intérieur de cet enchevêtrement

³¹⁴ Ibid., p.318

d'opinions, plus ou moins mitigées, perceait la vision radicale du président du CCSNM, Michel Chartrand.

Lorsque Marcel PÉpin réclamait au nom de la CSN, d'une part, l'abandon du terrorisme comme moyen politique et, d'autre part, l'enclenchement de négociations sérieuses entre le gouvernement Bourassa et le FLQ afin d'en arriver à la libération des otages, le président de la CSN adoptait alors une ligne de pensée qui contredisait en partie celle que prônait Michel Chartrand. Le président du CCSNM était donc marginal au sein même de la CSN et encore plus aux yeux de la population. Et, de fait, contrairement au mouvement syndical en général, ce dernier refusait catégoriquement de condamner de quelque façon que ce soit le FLQ, son combat ou les moyens que le groupuscule utilisait afin de mener sa révolution:

Jamais on ne me fera cracher sur des gars qui posent des bombes. Ils ont le droit de ne pas être contents ces gens-là. Le système capitaliste est fondé sur la violence et il engendre nécessairement la violence. À l'heure actuelle le gouvernement crée plus de violence contre les chômeurs, contre les assistés sociaux, contre la jeunesse, que tous les gars qui posent des bombes peuvent en faire contre la propriété de la bourgeoisie. Voler une élection au moyen de l'argent et du terrorisme économique c'est bien plus hypocrite et anti-démocratique que de la dynamite³¹⁵.

Si l'on se fie à ce dernier passage, il est évident que Michel Chartrand cautionnait alors d'une certaine façon la violence comme moyen d'implanter un système politique davantage respectueux des droits des travailleurs et des citoyens du Québec.

En prenant considération du fait que le Québec se trouvait en Amérique du Nord, qu'il était un voisin immédiat de la société capitaliste par excellence, soit les États-Unis, de quelle façon Michel Chartrand espérait-il pouvoir implanter le socialisme dans la seule société d'expression majoritairement française de ce côté-ci de l'Atlantique? Si l'on se réfère à l'expérience cubaine de la fin des années 1950, début des années 1960 par exemple, il devait être évident pour lui que les Américains ne laisseraient pas le Québec adopter des positions similaires au Cuba castriste sans intervenir. Dans ce cas, croyait-il que les felquistes avaient adopté la bonne méthode pour assurer le succès du socialisme au Québec ou au contraire, croyait-il que l'on pouvait encore faire abstraction de la violence?

Michel Chartrand affirmait, à l'époque, que le passage du Québec au socialisme pouvait se faire sans heurt ni confrontation. Pour lui, la société québécoise, de par sa richesse technique et scientifique, de par la présence d'une infrastructure des plus perfectionnées sur son territoire, possédait les garanties permettant un passage pacifique et non-dictatorial du capitalisme au socialisme. Grâce à l'avancement de son économie et de son industrie, le Québec pouvait

³¹⁵ Point de mire, *loc.cit.*, 1970, p.56

inventer une nouvelle formule socialiste qui ne ressemblerait en rien aux situations tiers-mondistes et dans lesquelles le recours à la violence était inextricablement relié au socialisme. En effet, Chartrand soutenait que les régimes socialistes qui avaient existé en Europe de l'Est notamment n'étaient que des dictatures de gauche. Dans ces pays, on avait donc remplacé les anciennes dictatures économiques pour en adopter de nouvelles. Or, selon lui, la façon de faire des Québécois devait éviter de répéter les erreurs des régimes de l'Est. Il fallait donc que les Québécois adoptent une procédure qui pouvait être radicale, voire même révolutionnaire, mais qui devait être tout de même pacifique. Mais malgré cela, le président du CCSNM comprenait l'usage de la violence que faisaient certains individus conditionnés à renverser le système capitaliste:

Une révolution, c'est un changement radical de la société. Changer le capitalisme pour instaurer le socialisme, c'est une révolution : alors moi, je suis révolutionnaire. Une révolution, ça peut se faire démocratiquement si certaines données démocratiques sont réunies. Ça peut se faire dans la violence. Ça dépend du choix du peuple³¹⁶.

C'est dire que Chartrand entrevoyait l'usage de la violence comme un moyen ultime pour favoriser la libération du peuple québécois, moyen qu'il comprenait et qu'il n'écarterait nullement. Pour lui, il était certainement préférable de lutter en combattant par la force des armes que de demeurer obséquieux et stoïque face à l'exploitation capitaliste. Malgré cette compréhension de la violence, la démocratie avait toutefois préséance sur tout autre moyen révolutionnaire dans la vision de Chartrand. D'où un appui ferme et public de celui-ci en ce qui concerne l'idéologie felquiste, mais un appui mitigé tout de même par sa non participation aux actions violentes du groupuscule. Selon lui, autre chose pouvait encore être tentée afin de libérer le peuple québécois de l'asservissement dont il était victime :

Si je pensais qu'il n'y avait pas d'autre chose à faire, je serais avec eux [FLQ]. Mais je ne crois pas qu'on ait besoin de prendre les armes pour faire la révolution au Québec. [...] On prêche la révolution, on veut un changement radical et rapide de la société, mais c'est d'abord une révolution dans les esprits qu'on veut créer. Le Québec n'est pas dans la même situation que les pays sous-développés. Il n'y a pas ici d'establishment comme il y en a dans les pays d'Amérique latine. Il y a très peu de Canadiens français riches et puissants. Il n'y a pas non plus au Québec de forces conservatrices comme il y en a en Europe, en France par exemple. Il est encore possible de créer un consensus populaire de changer radicalement le capitalisme de façon démocratique³¹⁷.

Bref, Michel Chartrand était toujours attaché à sa volonté de transformer tout d'abord la mentalité des gens en faisant de l'éducation politique et sociale. Ce qui constitue le fondement même du

³¹⁶ CCSNM, *Congrès annuel*, 1974, p.4

³¹⁷ Point de mire, *loc.cit.*, 1970, p.56.

combat démocratique. Il ne croyait donc pas que la situation québécoise de l'époque était rendue à un stade où l'unique recours à la violence devait être envisagé afin de sortir le peuple québécois du joug capitaliste.

Le jugement que Michel Chartrand rendit publiquement à l'égard de la situation des otages contribua à le marginaliser encore davantage aux yeux du mouvement syndical et des Québécois en général. En effet, contrairement aux dirigeants des centrales syndicales du Québec, dont le président Marcel Pépin, la principale tête d'affiche de la CSN dans la région montréalaise, Michel Chartrand n'afficha aucune sympathie particulière envers les otages au cours de la Crise d'octobre et ce, pas même après la mort de Pierre Laporte. Selon la perception du président du CCSNM, Laporte, ainsi que tous les autres ministres du travail, que ce soit Cournoyer ou Bellemarre, étaient tous étiquetés comme des criminels qui laissaient les travailleurs se faire mutiler, se faire empoisonner, se faire tuer sur leurs lieux de travail et ce, en toute connaissance de cause : « Voilà des décades que les classes dirigeantes, au Québec, massacrent par omission ou directement, les ouvriers, que les mères de familles sont inquiètes parce que leur mari est en chômage, et que leurs enfants ne peuvent pas se faire instruire...et il faudrait qu'on braille parce qu'un ministre du Travail est en pénitence³¹⁸ », affirmait-il péremptoirement.

Il soutenait donc que ceux qui se scandalisaient de la mort de Pierre Laporte devaient exprimer la même révolte lorsqu'il était question d'un quelconque travailleur québécois, massacré à cause des conditions de travail des plus pitoyables que l'on retrouvait globalement au Québec :

Les quatre gars qui étaient accusés d'avoir mis M. Laporte en pénitence (ce qui était une bonne affaire à mon point de vue, je l'ai dit et je le répète — c'est le gars qui nous avait fait la conscription des travailleurs en construction cet été et qui les laissait se faire tuer sur les chantiers, en ôtant les 50 inspecteurs qu'on avait entraînés pour les protéger — alors je n'ai pas changé d'idée et je ne suis pas à la veille de pleurer non plus... Ils en ont tué un ouvrier derrière le Motel Parthenais, le 9 décembre 1970, pendant que j'étais là. Deux mois après, sa veuve n'avait pas entendu parler ni des services publics, ni de l'entrepreneurs, ni du sous-entrepreneur, ni de la Commission des Accidents de Travail; c'est Florent Audette du syndicat de la construction de Montréal qui est allé voir la Commission des Accidents de Travail présidée par M. Bellemarre, qui a été ministre du Travail pendant longtemps et qui nous promet depuis 5 ans de surveiller les chantiers et de faire de nouvelles normes, et elles ne sont pas encore faites, hein? Alors, ils ont envoyé 500 \$ à la veuve. Je regrette....cette veuve-là était aussi respectable que Mme Laporte, elle n'était pas plus responsable que Mme Laporte et l'ouvrier était plus respectable que M. Laporte³¹⁹.

Parmi les otages, c'est donc Pierre Laporte qui fut la principale cible des diatribes du bouillant syndicaliste lors des événements d'Octobre. Chartrand en voulait particulièrement à Laporte pour avoir fait adopter une loi spéciale destinée à briser la grève des ouvriers de la

³¹⁸ Jean-François Cardin, *Comprendre Octobre 1970. Le FLQ, la crise et le syndicalisme*, Montréal, Méridien, 1990, p.152.

construction lors de l'été précédent les événements d'octobre. C'est principalement ce coup de force qui fit dire à Chartrand à propos du ministre du Travail et de l'Immigration:

[...] Il leur a passé une loi spéciale pour remettre le cheptel au travail, c'est pour ça que quand il s'est fait enlever, j'ai été content et j'ai été chez lui et j'ai dit qu'ils [FLQ] l'avaient mis en pénitence et qu'il ne ferait plus de troubles. Je suis encore heureux de ça [1974], on pourrait faire ça à Courmoyer et à plusieurs autres. Il a eu son pont et il reste encore plusieurs rivières dans la province de Québec³²⁰.

C'est ainsi que Michel Chartrand pouvait justifier, à tort ou à raison, les actes de violence les plus sérieux que commettait le FLQ. Le capitalisme engendrait selon lui la violence, et dans certaines circonstances, il était tout à fait approprié de répondre à la violence par la violence. L'épisode Octobre en fut un bel exemple.

Jusqu'au moment de son arrestation qui survint le 16 octobre 1970 aux petites heures de la nuit en vertu de la Loi des mesures de guerre, Michel Chartrand fut très actif et émit publiquement bon nombre d'opinions par rapport à l'activité felquiste. Toutefois, c'est à la suite de la lecture du manifeste du FLQ que Chartrand fut le plus en mesure d'appuyer les positions du FLQ tout en critiquant le système capitalisme qui maintenait sa forte poigne sur le Québec d'alors.

De fait, le 14 octobre 1970, *Le Devoir* annonçait que le président du CCSNM et son comité exécutif appuyaient sans équivoque tous les objectifs du manifeste du FLQ. Chartrand affirma même en 1971 que « la déclaration du FLQ, c'est une petite déclaration qui n'a rien de virulent. C'est des affaires qu'on sait, qui sont vraies. Pour ma part, je suis encore d'accord avec ça³²¹ ». Si l'on se réfère au dit manifeste, une telle déclaration du président du CCSNM était lourde de sens³²².

Le Front de libération du Québec n'est pas le messie, ni un Robin des bois des temps modernes. C'est un regroupement de travailleurs québécois qui sont décidés à tout mettre en oeuvre pour que le peuple du Québec prenne définitivement en mains son destin.

Le Front de libération du Québec veut l'indépendance totale des Québécois, réunis dans une société libre et purgée à jamais de sa clique de requins voraces, les « big boss » patronneux et leurs valets qui ont fait du Québec leur chasse-gardée du cheap labor et de l'exploitation sans scrupule.

Les deux premiers paragraphes du manifeste du FLQ ressemblaient à s'y méprendre à la vision de Chartrand. La volonté du FLQ de libérer les Québécois et la classe ouvrière en leur donnant les

³¹⁹ CCSNM, *Congrès annuel*, 1971, p. 5

³²⁰ CCSNM, *Congrès annuel*, 1974, p.10

³²¹ CCSNM, *Congrès annuel*, 1971, p. 3

³²² Voir annexe 1 pour le texte complet du manifeste du FLQ

outils nécessaires pour qu'ils administrent eux-mêmes leur État correspondait effectivement à ce que visait le syndicaliste avec l'implantation du socialisme en terre québécoise. De surcroît, le FLQ identifiait les mêmes ennemis de la classe ouvrière que Michel Chartrand. Ceux-ci étant bien sûr le patronat et la dictature économique qui siégeaient à la tête de la hiérarchie sociale québécoise.

Le Front de libération du Québec n'est pas un mouvement d'agression, mais la réponse à une agression, celle organisée par la haute finance par l'entremise des marionnettes des gouvernements fédéral et provincial (le show de la Brinks, le bill 63, la carte électorale, la taxe dite de « progrès social », Power Corporation, l'assurance-médecins, les gars de Lapalme...).

Michel Chartrand, de même que le FLQ, faisait porter la responsabilité du déclenchement de la violence sur les épaules du capitalisme et de la bourgeoisie. Selon eux, le FLQ et la classe prolétaire ne faisaient que riposter aux affronts, aux brimades, à l'exploitation que leur faisaient subir les bourgeois et les capitalistes.

Travailleurs de la production, des mines et des forêts; travailleurs des services, enseignants et étudiants, chômeurs, prenez ce qui vous appartient, votre travail, votre production et votre liberté. Et vous, les travailleurs de la General Electric, c'est vous qui faites fonctionner vos usines; vous seuls êtes capables de produire; sans vous, General Electric n'est rien!

Travailleurs du Québec, commencez dès aujourd'hui à reprendre ce qui vous appartient; prenez vous-mêmes ce qui est à vous. Vous seuls connaissez vos usines, vos machines, vos hôtels, vos universités, vos syndicats; n'attendez pas d'organisation miracle.

Sur ce point, tout comme le FLQ, Michel Chartrand a toujours affirmé que c'était le travailleur qui faisait la force de l'économie québécoise. Sans lui, l'argent à lui seul ne pouvait pas sortir le bois de la forêt. Pour y arriver, le capitalisme avait besoin de la force de travail du simple ouvrier.

Faites vous-mêmes votre révolution dans vos quartiers, dans vos milieux de travail. Et si vous ne la faites pas vous-mêmes, d'autres usurpateurs technocrates ou autres remplaceront la poignée de fumeurs de cigares que nous connaissons maintenant et tout sera à refaire. Vous seuls êtes capables de bâtir une société libre.

Dans la vision socialiste de Michel Chartrand, une attention toute particulière était portée à la tête dirigeante de la société. Pour le syndicaliste, il était hors de question, une fois le capitalisme éliminé, de laisser une nouvelle dictature s'installer aux commandes de la société québécoise. Si l'on se réfère au dernier passage du manifeste du FLQ, le groupuscule avait sensiblement le même désir.

Bref, les visions sociales du FLQ et de Michel Chartrand possédaient les bases nécessaires pour se rejoindre sur plusieurs points, pour ne pas dire sur l'ensemble des éléments qu'ils contestaient ou défendaient. Toutefois, le fait que Chartrand accepta et comprit le combat felquist ne voulait nullement dire qu'il adhérerait lui-même à l'idée de la révolution violente telle que la pratiquait les militants du FLQ, comme nous l'avons mentionné précédemment. Pour sa part, il continuait de croire en la démocratie que pratiquaient les syndicats et le FRAP par exemple, mais comprenait que des gens puissent ne plus croire en la démocratie des bourgeois et dans le pouvoir judiciaire. Pour lui, il était tout à fait justifié de s'attaquer à la dictature économique de la façon dont s'y prenait le FLQ, car la violence et le terrorisme avaient été enclenchés non pas par ce groupuscule révolutionnaire mais bel et bien par les dirigeants politiques canadiens. Afin d'illustrer son propos, Chartrand utilisait le discours que tint Pierre Elliott Trudeau à la télévision et par lequel il affirmait que désormais la sécurité des citoyens canadiens était en jeu, que le FLQ pouvait maintenant s'en prendre à un voisin, à un fermier ou à un gérant de caisse populaire. Chartrand abhorrait ce terrorisme psychologique qui ne visait qu'à effrayer fallacieusement la population. Selon lui, il était évident que jamais le FLQ ne s'en prendrait à un salarié, car ses militants étaient engagés dans une lutte de classe et comme cibles, ils ne visaient que la minorité d'exploiteurs responsables des maux sociaux qui affligeaient alors le Québec.

Finalement, la Crise d'octobre donna la tribune nécessaire au contestataire qu'était Chartrand afin qu'il fasse connaître en partie sa pensée révolutionnaire, et celle-ci, au grand dam des représentants du pouvoir, il la fit connaître publiquement sans retenue aucune et ce, parce qu'il croyait l'appui populaire au FLQ plus important qu'il ne l'était en réalité et ces déclarations, à n'en point douter, furent lourdes de conséquences pour l'homme.

En effet, le début de l'année 1971 serait marqué, pour Michel Chartrand, par un séjour en prison qui s'éterniserait et par de nombreuses visites devant le juge. De toute cette expérience carcérale, le moment fort eut certainement lieu le 8 janvier 1971 alors que le juge Roger Ouimet condamna le syndicaliste à un an de prison pour quatre outrages au tribunal. Dès lors, un groupe de citoyens, conscient de l'arbitraire des accusations reliées à Octobre et à la Loi des mesures de guerre, fonda le Mouvement pour la défense des prisonniers politiques du Québec (MDPPQ)³²³.

Le 1^{er} février 1971 débuta le procès des « cinq » dont faisait partie Michel Chartrand. Faute de preuve, le juge Ouimet, celui-là même qui avait condamné Chartrand à un an de prison, brisa l'acte d'accusation et permit aux prisonniers de recouvrer leur liberté, moyennant le dépôt d'une caution. Certaines accusations portées contre Chartrand étaient ainsi abandonnées. Mais il

³²³ Cardin, *op.cit.*, p.153

était toujours accusé d'avoir fomenté la sédition en 1969. À sa décharge et afin de souligner l'absurde de cette accusation, Chartrand expliqua, qu'à ce titre, il fomentait la sédition depuis 1938 et non pas seulement depuis la fin des années 1960 : « Vous m'accusez d'avoir conspiré depuis 1968. C'est une erreur. Je conspire depuis 1938, à l'époque où j'ai commencé à lutter contre les rouges de Taschereau et les bleus de Duplessis³²⁴ ».

Chartrand dut donc attendre à la mi-août pour se voir libérer de l'ensemble des accusations d'Octobre alors que le gouvernement donna la consigne de proclamer le *nolle prosequi*, proclamation par laquelle l'État abandonnait les procédures judiciaires sans toutefois acquitter les accusés³²⁵. En tout et pour tout, Michel Chartrand passa près de quatre mois en prison ce qui lui permit de vivre la Loi des mesures de guerre de la façon la plus dure qui soit : derrière les barreaux.

À toutes les occasions qui lui furent données par la suite, Michel Chartrand critiqua durement les responsables gouvernementaux qui rendirent opérante la Loi des mesures de guerre. À sa sortie de prison, il affirmait :

Alors ça, ça été l'entreprise de terrorisme la plus extraordinaire dont on n'avait jamais entendu parler au Québec, au Canada. J'ai visité après ça à peu près toutes les provinces, toutes les grandes villes du pays, toutes les universités du pays et à plusieurs endroits, on m'a dit : « Il y a des gens qui disaient, c'est une bonne affaire, ça va donner une leçon aux Canadiens français ». Le fait est que ça nous a donné une bonne leçon. Il y a en a qui vont s'en souvenir longtemps³²⁶.

Chartrand contestait également le caractère légal de l'imposition de la Loi des mesures de guerre :

Seulement, il y a des centaines de personnes qui ont été arrêtées et qui ont été détenues en vertu d'une loi qui était illégale, inconstitutionnelle, à l'encontre du British North America Act (article 99). On a enlevé aux tribunaux le droit d'accorder des cautionnements et on l'a remis au ministre de la Justice. C'est un petit politicien du nom de Jérôme Choquette qui refusait de nous laisser avoir des cautionnements; on n'a pas entendu le Barreau rouspéter; on n'a pas entendu de juges rouspéter : on en a vus cinq. Ils nous avaient envoyés directement devant des juges fédéraux, nommés par Ottawa³²⁷.

Le syndicaliste expliquait le décret de la Loi des mesures de guerre par le capitalisme. Pour lui, ce système politique allait toujours de pair avec le fascisme et l'armée, car il se devait de réprimer la contestation populaire s'il désirait maintenir son pouvoir en place. Lorsque la minorité exploitée se soulève, pacifiquement ou pas, la dictature capitaliste doit user de la force pour

³²⁴ Le Devoir, 6 novembre 1970, p. 6

³²⁵ Cardin, *op.cit.*, p.164

³²⁶ CCSNM, 1971, p.18

ramener l'ordre nécessaire à la bonne poursuite de ses affaires. Dans la vision de Chartrand, c'est ce qui se produisit au cours de la Crise d'octobre : le pouvoir avait imposé sa loi au Québec ouvrier et à ceux, en particulier, qui furent emprisonnés pour avoir tenté d'éliminer le capitalisme :

Aujourd'hui comme au temps de Duplessis, c'est quand on attaque le régime qu'on est des traîtres au pays et à l'État. M. Bourassa l'a dit à la TV : « ce que les jeunes cherchent, c'est de vouloir changer le régime du Québec et ne pas garder le régime qui existe partout en Amérique du Nord ». Le crime de ceux qui sont en prison c'est de vouloir se débarrasser du capitalisme qui fait mourir des centaines et des millions de personnes grâce aux bandits internationaux qui sont à Washington et dont MM. Trudeau et Bourassa sont les valets³²⁸.

Cette volonté de renverser le pouvoir capitaliste avait fait réagir le gouvernement fédéral plus durement qu'il ne l'aurait fait normalement et ce, parce que les « révolutionnaires » étaient canadiens-français. Enfin, c'est ce que prétendait Chartrand. Pour ce dernier, la Loi des mesures de guerre, en plus d'être arbitraire et injuste, était donc raciste. Afin d'étayer son propos, le syndicaliste expliquait qu'il était tout à fait absurde d'envoyer l'armée canadienne marcher contre les Québécois et ce, seulement à cause de deux enlèvements. Il se questionnait donc quant à savoir quelles étaient les vraies raisons qui poussèrent l'État canadien à abroger les libertés civiles des Québécois sans en faire de même dans le reste du pays? Car, n'était-ce pas le pays canadien qui vivait une crise? De plus, il affirmait qu'en Irlande du Nord où la population subissait les affres d'une dure guerre civile, les gouvernements en place n'avaient pas osé aller aussi loin. Chartrand accusait donc le pouvoir de manipuler la classe ouvrière du Québec afin d'écraser toute velléité émancipatrice présente et future de la seule province francophone. De plus, celui-ci affirmait que le fait français, au Canada, avait droit d'existence dans la mesure où il acceptait de demeurer à l'intérieur du giron fédéral. Et, lorsque la minorité francophone revendiquait un statut différent de celui envisagé pour elle par Ottawa, le système en place était prêt à se rendre aux plus extrêmes limites pour ramener l'ordre fédéral. C'était l'une des leçons que l'on devait tirer d'octobre, croyait-il³²⁹.

Durant la Crise d'octobre, Michel Chartrand était convaincu que la révolution populaire qu'il préconisait et qu'il espérait tant pouvait se servir du FLQ comme tremplin. Le président du CCSNM croyait que les autorités fédérales faisaient en quelque sorte la même lecture que lui des événements et craignaient de voir leur pouvoir renversé par un vaste mouvement populaire, enflammé par la crise. C'est ce qui aurait motivé lesdites autorités à suspendre les libertés civiles.

³²⁷ CCSNM, congrès annuel, 1971, p. 4

³²⁸ *Le Devoir*, 17 novembre 1970, p. 3-6

³²⁹ CCSNM, 1971, p.20

Chartrand affirmait donc que si MM. Trudeau, Bourassa, Drapeau, Marchand et autres avaient eu recours à la vétuste Loi des mesures de guerre pour mâter une insurrection que seule la classe capitaliste appréhendait et dont les instigateurs de ladite rébellion ne possédaient que 33 armes, dont 3 bombes fumigènes qui, selon Chartrand, « devaient servir aux felquistes afin de dissimuler la révolution », c'était parce que la démocratie populaire se retournait progressivement contre les exploités³³⁰.

Michel Chartrand, à tort ou à raison, soutenait donc que les Québécois se solidarisaient de plus en plus avec les diagnostics contenus dans le fameux manifeste du FLQ lu sur les ondes de Radio-Canada le 8 octobre 1970 et que, finalement, ce n'était pas le FLQ qui avait terrorisé la population mais bel et bien le terrorisme psychologique du fédéral appuyé en cela par le provincial qui désirait effrayer les Québécois afin de sauver le modèle capitaliste canadien. Bref, le fédéral et le provincial avaient réagi en dehors des normes prescrites parce qu'ils craignaient un mouvement d'appui populaire au FLQ, ce qui aurait plus que menacé leur pouvoir. Il l'aurait probablement renversé. Et cette menace prenait davantage forme lorsque certaines personnalités publiques du Québec, dont René Lévesque et Claude Ryan, réclamèrent l'instauration d'un gouvernement temporaire au Québec afin de remplacer celui de Bourassa qui était jugé dépassé par les événements³³¹.

Conclusion de la partie

Évidemment, Michel Chartrand surestimait les appuis populaires au FLQ. Jamais la population entière ne se rangea derrière les pronostics felquistes, pas même la classe ouvrière. Et l'appui relativement important que les francophones accordaient au FLQ au début de la crise s'estompa comme peau de chagrin à la suite de l'enlèvement de Pierre Laporte pour pratiquement disparaître à la suite de son exécution.

En ce qui concerne l'imposition de la Loi des mesures de guerre, le président du CCSNM critiquait durement le fait que le gouvernement fédéral se soit arrogé les pouvoirs normalement dévolus à la justice. Selon lui, les pouvoirs judiciaires devaient demeurer au-dessus de la politique et lorsque l'on allait outre cette recommandation, on risquait de se retrouver dans une situation telle que celle qui était survenue au Québec à la fin de l'année 1970 et au début de l'année 1971³³² alors que les gouvernements s'étaient servis de la justice pour mâter un risque d'insurrection, à peu

³³⁰ CCSNM, 1971, p.17

³³¹ Fournier, op.cit., p.325.

³³² *Le Devoir*, 25 mars 1971, p.8

près appréhendé d'eux seuls par ailleurs. La démocratie a toujours été une valeur fondamentale pour Michel Chartrand et il n'accepta jamais qu'on la manipule à des fins partisans ou autres.

Selon le bouillant syndicaliste, toutes les accusations qui furent portées contre les gens dans le contexte de la Loi des mesures de guerre furent « aussi folles que celles que Duplessis avait faites contre tous les officiers de la fédération des syndicats au cours de la grève d'Asbestos³³³ ». De surcroît, il affirmait que ces accusations furent portées en vertu d'une loi qui était illégale, inconstitutionnelle, à l'encontre de l'article 99 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique³³⁴. Selon Chartrand, légitimés par cette loi infâme, les gouvernements avaient enlevé le droit d'accorder des cautionnements aux tribunaux et ils remirent ce privilège au ministre de la justice du Québec de l'époque, Jérôme Choquette. Évidemment, ce dernier refusa tout cautionnement aux prévenus, car la stratégie des représentants capitalistes étaient, selon lui, de garder les gens en prison le plus longtemps possible. Pourquoi? Chartrand jurait que cette manœuvre avait un objectif propagandiste et démagogique : « Mais ils nous gardaient là longtemps, pour que les gens pensent : s'ils les gardent un mois, ça doit être qu'il y a quelque chose à soupçonner; s'ils les gardent deux mois, il y a sûrement quelque chose à leur reprocher; s'ils les gardent quatre mois, c'est sûr qu'ils doivent être coupables³³⁵ ».

Selon Michel Chartrand, cette manigance, soit soumettre le judiciaire au bon vouloir des diktats du politique, ramenait le Québec à la période antérieure à l'adoption de la *Magna Charta* de 1215 qui avait établi l'indépendance du système judiciaire par rapport au système politique. Bien entendu, tous les pays civilisés s'inspiraient de ce document depuis, à l'exception du Canada sous le régime de la Loi des mesures de guerre³³⁶.

Le président du CCSNM maintenait donc que les comportements des gouvernements fédéral et provincial bafouaient les règles les plus élémentaires de la démocratie. Octobre était la preuve pour lui que le système capitaliste était prêt à recourir aux pires turpitudes, était prêt à commettre les pires affronts contre la démocratie, lorsqu'il se sentait menacé. Le syndicaliste poussa ce raisonnement à un seuil lui permettant même d'affirmer en 1971 que les responsables de

³³³ *Le Devoir*, 17 novembre 1970, p.6

³³⁴ Article 99 : (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes. (2) Un juge d'une cour supérieure, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge. Dans Manon Tremblay et Marcel R. Pelletier, *Le système parlementaire canadien*, Sainte-Foy, les Presses de l'université Laval, 1996, p. 288

³³⁵ CCSNM, *Congrès annuel*, 1971, p.5

³³⁶ Baillargeon, *loc.cit.*, p.283

la mort de Pierre Laporte n'étaient pas les felquistes mais bel et bien le gouvernement libéral du Québec :

On veut nous garder en prison, mais il faudrait qu'on joue cette partie convenablement et non pas avec des lois anarchiques de petits politiciens incompetents et passagers. Conspiration séditeuse pour répéter ce que tout le monde sait ce que l'on pense depuis longtemps? Il est pourtant facile de prouver que les libéraux conspirent criminellement avec le banditisme international pour faire mourir des êtres humains au Vietnam, pour asservir des populations aux exploiters capitalistes. Le Canada est un des plus gros fournisseurs d'armes. Les bandits ne sont pas devant vous M. le juge [Jean-Paul Bergeron], ils sont au parlement. James Cross, lui, il les a vus les gars du FLQ, il les a vus de plus proche que ceux qui ont fait des lettres de cachet et alors il a dit que c'était un petit groupe de 7 ou 8 enfants qui voulaient faire la révolution. C'est le gouvernement libéral du Québec qui a tué Pierre Laporte sous les ordres de Pierre Trudeau qui a sacrifié une vie à la raison d'État parce qu'il a peur et préfère se réfugier dans ses mesures de guerre plutôt que de parler des vrais problèmes³³⁷.

Le pays du Québec, une terre de liberté et de justice?

A) L'indépendantisme

Les profonds changements qu'engendra la Révolution tranquille dans la société québécoise des années 1960 permit la naissance de l'État moderne québécois. Les nouveaux pouvoirs qui furent ainsi dévolus au gouvernement provincial québécois firent en sorte que le fédéral perdit une part de son influence au Québec. Cette époque fut donc marquée par une recrudescence incontestable de l'importance de l'État québécois, ce qui ne faisait assurément pas l'affaire du gouvernement central.

Le pouvoir renforcé de l'État québécois contribua à rendre les Québécois plus confiants en eux-mêmes, en leurs capacités. Ils se mirent donc à se questionner quant à leur identité profonde. Leur foyer national qu'ils associaient de plus en plus à la province de Québec devait-il devenir un véritable État national?

Les années 1960 marquèrent donc l'implantation sérieuse de l'idée d'indépendance dans le discours politique québécois, ce qui contribua à tuer le concept de Canada français dans l'esprit de plus d'un citoyen. À ce sujet, Marcel Rioux déclarait :

Le changement capital des années 1960, et c'est en cela que la situation est révolutionnaire, c'est qu'au Québec on a commencé à faire une distinction entre Québec et Canada français[...] Il n'est plus question de Canada français, ni de bilinguisme, ni de biculturalisme, mais des pouvoirs de l'État du Québec et de l'organisation de la vie collective des Québécois³³⁸.

³³⁷ Le Devoir, 15 janvier 1977, p.2

³³⁸ Marcel Rioux, *La question du Québec*, Paris, Seghers, 1971, p.150-151

L'ancien premier ministre du Québec, Daniel Johnson, s'est également prononcé quant à la redéfinition identitaire du Québec :

[...] la nation canadienne-française tend, de toutes ses fibres, à se réaliser sur le plan de l'État et ses aspirations sont strictement normales et légitimes.[...] Les Canadiens français cherchent à s'identifier à l'État du Québec, le seul où ils puissent prétendre être maîtres de leur destin et le seul qu'ils puissent utiliser à l'épanouissement complet de leur communauté, tandis que la nation canadienne-anglaise tend de son côté à faire d'Ottawa le centre de sa vie communautaire. [...] Les Canadiens français veulent faire du Québec leur État national. Et encore là, je ne vois pas pourquoi on voudrait les en empêcher³³⁹.

Le nationalisme québécois se donna donc à cette époque une cure de rajeunissement. Jusqu'alors, on associait allègrement les concepts d'ethnicité et de race au nationalisme canadien-français. La principale innovation du néo-nationalisme québécois fut donc d'éliminer de son discours ses références ethniques pour se concentrer davantage à définir l'individu, dont on comptait sauvegarder la culture, à partir du territoire québécois. Ainsi, à partir de là, tous ceux qui habitaient à l'intérieur des frontières du Québec devenaient du coup citoyens du Québec. C'est-à-dire que le nationalisme québécois se dotait officiellement, par cette réorientation, d'étiquettes inclusives et territoriales. L'ancien premier ministre du Québec, Daniel Johnson, s'est exprimé avec justesse sur le sujet : « Autrefois, on parlait assez couramment de deux races. Si nous préférons utiliser aujourd'hui le mot « nation » c'est précisément parce qu'il évoque une dimension infiniment plus vaste que celle de l'origine ethnique : la dimension culturelle³⁴⁰ ».

Le nationalisme québécois ne fut pas le seul toutefois à se moderniser au cours des années 1960. Le nationalisme canadien lui aussi procéda à une révision de son idéologie. Comme le mentionnait Daniel Johnson précédemment, le reste du Canada entrevoyait Ottawa à cette époque comme la structure étatique représentative de leur nationalité. Évidemment, cette vision des choses frappait de plein fouet le concept de nation québécoise. Conséquemment, les conflits prirent une nouvelle tangente davantage dite constitutionnelle.

Dès 1965, la scène politique canadienne fit place aux trois colombes qu'étaient sensés être Pierre Elliott Trudeau, Jean Marchand et Gérard Pelletier. Ceux-ci s'étaient donné la mission de moderniser le Canada de façon à rendre caduque toute velléité autonomiste, émancipatrice ou indépendantiste du Québec et de façon à accroître les pouvoirs du gouvernement fédéral, en particulier dans le domaine fiscal, afin que celui-ci devienne interventionniste et qu'il soit perçu par les Canadiens comme le véritable gouvernement national.

³³⁹ Daniel Johnson, *Égalité ou indépendance*, Montréal, Renaissance, 1965, p.23-24 et 52.

³⁴⁰ Balthazar, *op.cit.*, p.134

Pour tirer le tapis sous les pieds des nationalistes québécois, Trudeau fit adopter la loi sur les langues officielles en 1969. Cette législation officialisait le statut de la langue française au Canada et apparaissait comme une ouverture canadienne à la spécificité québécoise. L'effet obtenu ne fut toutefois pas celui qu'anticipaient les principaux caciques fédéraux. Elle opposa encore plus durement les deux solitudes canadiennes et le Québec intensifia ses revendications d'ordre constitutionnel et usa de la clause dite de l'« opting out » afin de se retirer de 28 programmes fédéraux. De plus, le gouvernement québécois se lança, un peu contre sa volonté, dans l'aventure linguistique.

En effet, la crise linguistique de Saint-Léonard en 1968 quant au choix de la langue de l'enseignement força le gouvernement unioniste à légiférer dans ce domaine. En 1969, le premier ministre Jean-Jacques Bertrand fit adopter le bill 63 qui consacrait le libre choix tout en proposant des mesures incitatives pour promouvoir l'usage du français dans la société. Évidemment, cette loi provoqua la colère des milieux nationalistes québécois, colère qui favorisa à n'en point douter la défaite du gouvernement Bertrand en 1970. Le nouveau gouvernement élu se retrouva aux prises avec un épineux problème linguistique. Sa solution : la loi 22 de 1974. Par cette dernière, le français devient langue officielle et l'accès à l'enseignement en anglais se vit limité par des tests. La loi 22 ne résout rien et l'opposition entre nationalistes d'une part et anglophones et allophones d'autre part était toujours aussi vive. Encore une fois, en 1976, la question linguistique contribua à la défaite d'un gouvernement. Cette fois-ci, c'est le gouvernement péquiste de René Lévesque qui profita de la vague de contestation à l'égard des libéraux de Robert Bourassa. Pour sa part, Lévesque tenta de mettre fin à la crise avec l'adoption de la loi 101 en 1977. La loi 101 allait beaucoup plus loin que la loi 22. Elle assurait la primauté du français au travail et sur la place publique et restreignait encore davantage l'accès à l'école anglaise³⁴¹. La loi 101 fut grandement appréciée dans les milieux francophones et indépendantistes, mais, évidemment, elle fut fortement rejetée dans les milieux linguistiques autres que français et dans les milieux opposés à la séparation du Québec. Le débat quant à la place du Québec au sein du Canada fut donc exacerbé par le débat linguistique québécois tout autant que par la compétition entre les deux paliers gouvernementaux pour l'obtention du statut national.

Pour que le gouvernement fédéral obtienne plus de pouvoirs, comme le souhaitait l'équipe libérale de Trudeau, il fallait rapatrier la constitution canadienne qui était toujours à Londres. Étant donné que Québec et Ottawa réclamaient tous les deux plus de pouvoirs, les tentatives de rapatriement de la constitution provoquèrent de vifs tumultes entre les deux instances

³⁴¹ Linteau et al., *op.cit.*, p. 603-605

gouvernementales. Les tentatives de rapatriement de 1964 et de 1971 firent apparaître le Québec aux yeux des Canadiens anglais comme le mouton noir de la famille canadienne et ce, parce que le Québec avait grandement contribué à l'achoppement des discussions.

Le nouveau souffle nationaliste que se donnèrent ainsi les politiciens québécois et fédéraux connut son paroxysme à la suite de l'élection du Parti québécois (PQ), le 15 novembre 1976. Respectant sa ligne de parti souverainiste, le gouvernement péquiste organisa un référendum le 20 mai 1980 qu'il perdit à 40,4% pour le OUI contre 59,6% pour le NON. Dès lors, le Québec se retrouvait en position de faiblesse et ce fut le moment que choisit le premier ministre canadien pour rapatrier la constitution canadienne en 1982, sans l'accord du premier ministre québécois d'alors, René Lévesque et de la majorité des députés de l'Assemblée nationale.

De toute cette période, un constat important ce dégage. Ni la vision autonomiste et fédéraliste du PLQ, ni la vision souverainiste du PQ n'ont pu obtenir suffisamment d'appuis pour procéder à la réforme du statut québécois au sein ou en dehors du cadre canadien dans le sens où ils l'entendaient.

C'est à l'intérieur de cette conjoncture politique difficile pour le Québec que Michel Chartrand fut le plus actif dans le mouvement indépendantiste québécois. Pour lui, le nationalisme était une donne naturelle lorsque l'on considérait le cheminement des peuples. Il ne fallait donc absolument pas le nier ou le refouler comme tentaient de le faire les fédéralistes. Pour lui, agir de la sorte était une façon de courir au désastre social et à la violence. Or, les capitalistes, afin de protéger leur statut des plus enviables, ne pouvaient laisser libre cours au nationalisme selon lui. Ils devaient le combattre, car la course au profit qu'ils poursuivaient les obligeait à traiter avec n'importe qui, sans entraves nationales ni question de frontières. Selon Chartrand, le véritable nationalisme qui désirait l'amélioration véritable du peuple ne pouvait pas cohabiter avec le capitalisme. L'un des deux devait être abattu.

Contrairement à ce que prétendait Pierre Elliott Trudeau au sujet de l'idée d'indépendance du Québec qu'il caractérisait comme un repli sur soi, Michel Chartrand, quant à lui, affirmait que le nationalisme était le préalable nécessaire aux peuples afin de s'ouvrir sur le monde. Il fallait être conscient de son identité propre si l'on désirait être reconnu par les autres pays. Chartrand divergeait également d'opinion avec Trudeau sur un autre point concernant le nationalisme. Selon le premier ministre du Canada, le nationalisme conduisait inéluctablement au racisme. Évidemment, Chartrand qui évolua dans des milieux nationalistes depuis le début de sa carrière militante et qui se battait pour améliorer la situation humaine en général ne pouvait abonder dans le même sens. Pour lui, le nationalisme n'interdisait nullement le multiculturalisme :

Alors qu'on ne vienne pas nous dire, comme le fait Trudeau que le nationalisme conduit au racisme. Trudeau ne semble pas avoir compris que l'on atteint l'internationalisme par la médiation de la nation. Et que le nationalisme n'interdit nullement le multiculturalisme. Je lui en avais parlé, du multiculturalisme, bien avant qu'il ne s'en aille à Ottawa [1967]. On était chez Mme Thérèse Casgrain. De retour d'une tournée dans l'ouest, je lui faisais part de l'ostracisme dont étaient victime là-bas les Canadiens français et les néo-canadiens. Trudeau ne voulait rien entendre, il estimait que le multiculturalisme dont je lui parlais allait balkaniser le Canada. C'est drôle, qu'une fois rendu à Ottawa, il découvre les mérites du multiculturalisme. Raisons électorales obligent³⁴².

La vision nationaliste de Michel Chartrand convergeait nécessairement avec sa vision socialiste : les deux concepts étant mêmes devenus indissociables à la suite de son expérience au sein du NPD et du PSQ. Ainsi, seule l'indépendance du Québec assortie d'un projet de société socialiste pouvait assurer le plein emploi, la planification économique et le dirigisme économique. Selon lui, le capitalisme était fondamentalement mauvais et irréformable et il fallait l'abattre à tout prix si l'on désirait obtenir une véritable libération nationale au Québec, libération que désirait ardemment atteindre l'indépendantisme québécois. Chartrand s'expliquait ainsi au sujet de la relation entre les concepts de l'indépendantisme et du socialisme :

Les nationalistes pardonneront les pires turpitudes au PQ. Ils sont prêts à oublier qu'il existe une différence énorme entre le nationalisme et une véritable libération nationale. Raison pour laquelle j'ai toujours été contre les nationaux qui voulaient sauver la langue et laisser crever ceux qui la parlent. Maître chez nous. Ça fait un bien beau slogan, même respectable pour tous les gens conscients, mais on ne peut être maître chez nous dans un régime capitaliste. En foi de quoi on ne peut parler de libération nationale sans parler de libération économique. Le PQ, il ne fera pas la libération nationale des Québécois. Il refuse de briser les chaînes du capitalisme³⁴³.

C'est à cause de ce lien entre libération nationale et libération économique que Chartrand ne pouvait tout simplement plus prioriser l'indépendantisme ou le socialisme. En effet, pour le président du CCSNM, il ne servait à rien de donner un nouveau pays aux Québécois si la très grande majorité d'entre eux demeuraient esclaves du capitalisme. Il était donc évident que Michel Chartrand ne pouvait adhérer complètement à la vision souverainiste de René Lévesque ou de Jacques Parizeau, car, pour eux, l'obtention d'un statut national relativement à gauche pour le peuple québécois constituait l'unique volet de la libération du Québec³⁴⁴.

Les visées émancipatrices du socialisme de Michel Chartrand avaient toutefois grand besoin du nationalisme québécois indépendantiste car il était convaincu que les socialistes ne pourraient pas changer le régime social dans lequel évoluaient les Québécois tant qu'ils ne se

³⁴² Guy Rochette, « Pas de libération nationale sans libération économique. Le PQ est en train de nous tromper », *Zone libre*, été 1977, p. 5

³⁴³ *Ibid.*

³⁴⁴ Foisy, *op.cit.*, p.155-156

seraient pas donné un gouvernement ouvert à leur discours. À l'époque, la bicéphalité canadienne capitaliste rendait impossible tout discours sérieux avec les représentants politiques du reste du Canada³⁴⁵. Ce dernier croyait donc qu'une fois l'indépendance du Québec réalisée et qu'une fois l'influence néfaste du capitalisme canadien dans les affaires du Québec éliminée, le mouvement socialiste pourrait placer un gouvernement social-démocrate à la tête du nouvel État national. Cette situation permettrait à une ère de changement de s'ouvrir. Bref, Chartrand était convaincu que le Canada, fondamentalement capitaliste qu'il était, ne pouvait accepter le socialisme en son sein. D'où le lien étapistique qu'il établissait entre les idéologies socialiste et indépendantiste.

Toutefois, Michel Chartrand ne prôna pas l'indépendance du Québec de façon aussi catégorique pour l'ensemble de la période constituée des années 1963-1982. De fait, au départ, alors qu'il militait au NPD-Québec (1961-1963) et qu'il était président du PSQ (1963-1966), il défendit davantage l'idée de la décentralisation massive des pouvoirs au Canada.

La mise au rancart temporaire de l'idée de la séparation du Québec dans l'esprit de Chartrand au début de la période pouvait s'expliquer par le milieu de militantisme qu'il fréquentait alors : le PSQ. Ce parti plaçait le socialisme au-dessus de toute autre question et il n'appuyait pas officiellement l'idée de l'indépendance du Québec. Enfin, ceci était vrai pour les débuts du parti. Conséquemment, lors de l'épisode PSQ, Chartrand tenta d'amener le Canada à se décentraliser à l'aide d'un rapport de force que permettrait un parti essentiellement québécois et non pas pan-canadien tel que le NPD. Cependant, lorsque l'on y regarde de plus près, l'on se rend rapidement compte que la décentralisation qu'il préconisait au sein du PSQ était un moyen détourné de rapatrier à peu près l'ensemble des pouvoirs politiques et fiscaux du Québec. Comme quoi, sa vision indépendantiste n'était pas enfouie très profondément.

Toutefois, l'échec qu'il subira ici une fois de plus le convaincra de ne plus rien espérer du reste du Canada et, dès lors, l'indépendantisme sera toujours au premier plan dans ses discours, sur un pied d'égalité avec le socialisme toutefois.

Alors qu'il était président du PSQ, Michel Chartrand proposait donc de réviser la constitution canadienne de façon à faire du pays une véritable confédération. Pour ce faire, il fallait tout d'abord éliminer le principal élément empêchant cette transformation nationale et qui était la concentration des pouvoirs à Ottawa. La décentralisation ainsi envisagée remettrait ces mêmes prérogatives aux provinces de façon à faire du Canada une union de plusieurs États qui seraient associés tout en conservant toutefois leur souveraineté. Ce n'était ni plus ni moins qu'une confédération au sens propre du terme que le PSQ et Michel Chartrand souhaitaient implanter en

³⁴⁵ Baillargeon, *loc.cit.*, p. 32

Amérique du Nord. C'était donc au caractère fédéral du Canada que Chartrand s'attaquait, fédération politique que l'on pourrait définir comme un « État dont la souveraineté est partagée entre plusieurs centres politiques dont chacun possède une autorité constitutionnelle propre dans des sphères d'activités déterminées par la constitution³⁴⁶ ».

L'irruption du concept de confédération dans le discours de Michel Chartrand amena le président du PSQ à définir ce qu'il entendait comme transformations structurelles pour l'État du Québec par cet ambitieux projet. Tout d'abord, le dirigeant du PSQ désirait commander la rédaction d'une constitution et d'une charte des droits de l'homme qui rendraient effective la passation des pouvoirs judiciaires et fiscaux, des pouvoirs en éducation, des pouvoirs au niveau de la culture et des communications à l'État national des Canadiens français, soit le Québec. Afin de faciliter le fonctionnement de la confédération, et dans le but avoué de résoudre les litiges qui pourraient apparaître entre le Québec et le faible gouvernement central, Chartrand prônait alors la création d'un tribunal confédéral sur lequel le Québec, ainsi que tous les membres de la Confédération, enverraient leurs représentants. Pour lui, le seul État francophone d'Amérique devait avoir un droit de regard sur tout ce qui le touchait. À titre d'exemple, il amenait l'idée de la diplomatie internationale qui pourrait fonctionner, à l'intérieur de ce système confédéral, selon un plan conjoint. À la seule condition toutefois que le Québec ait son mot à dire quant aux décisions qui y seraient prises.

Fidèle à sa pensée politique, Michel Chartrand préconisait évidemment un gouvernement socialiste comme organisation du nouvel État national du Québec. Le président du PSQ définissait ainsi le type de gouvernement qu'il voyait pour le Québec :

Nous autres, nous suggérons un gouvernement socialiste. Un gouvernement qui va avoir une expansion continue, en tenant compte des besoins de la population, avec un choix hiérarchisée. Ça veut dire, c'est pas simplement de la planification qui pourrait être capitaliste ou non capitaliste, c'est un dirigisme économique en fonction de la satisfaction des besoins du peuple pis en permettant au peuple d'assumer des responsabilités à son propre niveau³⁴⁷.

Le 19 janvier 1966, alors que Chartrand donnait sa démission à titre de président du PSQ, ce dernier parti qui, jusqu'alors rejetait l'idée d'indépendance, modifia son programme en mars 1966 afin d'adopter cette dernière option comme hypothèse pragmatique officielle³⁴⁸. Il est vrai que le parti était en crise depuis ses débuts et que son rejet de l'indépendantisme le privait d'une clientèle fort importante au sein du mouvement gauchiste québécois. Cette situation peut très bien

³⁴⁶ Tremblay et Pelletier, *op.cit.*, p.355.

³⁴⁷ Traduction libre de l'émission radiophonique *Partage du jour* diffusée sur les ondes de Radio-Canada en 1963.

³⁴⁸ Denis, *op.cit.*, p.492

expliquer la raison de ce revirement idéologique. Quant à Michel Chartrand, il irait dès lors continuer sa lutte socialiste et nationaliste sous d'autres cieux.

Comme nous le mentionnions précédemment, Michel Chartrand arriva à la présidence du CCSNM en 1969, à l'intérieur d'une conjoncture nationaliste fortement marquée par la naissance du Parti québécois de René Lévesque. L'idée d'indépendance, qui avait jusqu'alors été défendue par des partis plutôt marginaux, avait désormais toutes les chances d'occuper une place importante sur l'échiquier politique québécois si l'on considère l'importance publique qu'avaient les administrateurs et les candidats du nouveau parti nationaliste. René Lévesque, par exemple, avait été l'une des vedettes politiques du Parti libéral du Québec sous le règne de Jean Lesage. Il était respecté par l'électorat québécois, entre autres, pour sa réalisation d'envergure alors qu'il était ministre responsable des Travaux publics et des Ressources hydrauliques sous le gouvernement Lesage : la nationalisation de l'électricité de 1962³⁴⁹

L'idée de la souveraineté du Québec telle que défendue par le PQ mit un certain temps à s'implanter à la CSN. Durant les années 1960, la centrale syndicale continua de défendre l'idée du pacte entre deux nations. De plain-pied, elle adhérait à la politique du biculturalisme et du bilinguisme du premier ministre canadien, Pierre Elliott Trudeau. Ainsi se positionnait alors la centrale syndicale : « Le Canada est un pays biculturel et cette réalité doit être reconnue à tous les échelons de notre vie nationale... À partir d'une administration unilingue, avec traduction partielle en langue française, on doit se diriger vers une administration vraiment bilingue : deux langues de travail à statut égal³⁵⁰ ».

Au niveau provincial, elle défendait l'autonomie provinciale du seul État francophone d'Amérique et ce, particulièrement au niveau de l'habitation, de la main-d'œuvre, de l'assurance-chômage et de la sécurité sociale. Il fallut attendre l'éclatement de la crise linguistique de Saint-Léonard en 1969 pour que la CSN prenne officiellement position sur la question nationale. Par un document intitulé : « Lettre aux militants », le président Marcel Pépin accordait un appui mitigé, non sans dépit, à l'option de l'indépendance du Québec :

L'oppression des Canadiens français a été si grande qu'il ne faut pas se surprendre que les jeunes, et à travers eux, le peuple, ne puissent plus accepter les demi-mesures.[...] Ce qui se constate pour la langue fait partie de la mutation de la société québécoise. La question de la séparation du Québec se posera dans toute son acuité d'ici quelques années à peine. Le seul obstacle actuel, et il n'y en a pas d'autres, c'est la question économique. Dans la mesure où l'on réussira à faire sauter la raison économique, les Anglais voudront faire concession sur concession, il sera trop tard. Je pense qu'il est même déjà trop tard³⁵¹.

³⁴⁹ Pierre Godin, *René Lévesque. Héros malgré lui*, Boréal, Montréal, 1997, p.145.

³⁵⁰ Roback, *loc.cit.*, p.246

³⁵¹ *Ibid.*, p.248.

À notre avis, c'est toutefois René Lévesque qui résuma le mieux l'attitude confiante et entreprenante des nationalistes québécois des années 1960 : « Les Canadiens français ont été le peuple le plus patient de la terre. Ils n'ont pas à s'excuser de vouloir maintenant occuper leur place³⁵² ».

Michel Chartrand, de par son passé indépendantiste, ne pouvait faire autrement que d'embarquer d'une façon ou d'une autre dans la vague émancipatrice qui déferlait sur le Québec de la fin des années 1960. Le CCSNM fut, à ce titre, le premier conseil de la CSN à prendre officiellement position pour cette option politique. Toutefois, à l'instar de quelques mouvements de gauche tels que l'Action socialiste pour l'indépendance du Québec (ASIQ) ou le FLQ³⁵³, le président du CCSNM prôna la sortie du Québec du cadre fédéral canadien dans la mesure où cette réorientation politique s'intégrait dans une vue dite de lutte des classes. Pour Chartrand et pour une portion toujours plus importante d'acteurs animant le mouvement syndical, la libération nationale passait donc par la suppression du capitalisme en comportant le préalable de l'indépendance du Québec³⁵⁴.

« L'indépendance politique, oui, l'indépendance nationale, oui, mais l'indépendance politique et l'indépendance nationale ne se séparent pas de l'indépendance économique et de la promotion de la classe ouvrière³⁵⁵ ». C'est ainsi que Michel Chartrand définissait sa vision indépendantiste au début des années 1970. Pour lui, il n'était nullement question de remplacer les patrons traditionnels à la tête du système capitaliste par de nouveaux patrons québécois. Pour libérer le peuple, il fallait absolument abattre le capitalisme³⁵⁶. Et l'indépendance ne constituait qu'un moyen afin d'arriver à cette fin. Pour instaurer le socialisme, Chartrand savait pertinemment que le système bicéphale canadien ne constituait pas un cadre idéal. Il y avait une tête de trop, et il fallait l'éliminer.

En sachant que le peuple québécois s'identifiait de plus en plus à l'État québécois, Michel Chartrand croyait pouvoir réussir l'implantation du socialisme en Amérique du Nord en jouant sur la corde indépendantiste des Québécois³⁵⁷. Ayant cet objectif en tête, le dirigeant du CCSNM expliquait à la population que le « boss » qui était de trop siégeait bel et bien à Ottawa :

Puis deux gouvernements, c'est trop pour nous, deux boss pour un ouvrier c'est trop. Un c'est assez. Je suis dans mon pays et je vais organiser ce pays ici. Je transigerai avec les autres si ils le veulent. Mais ce

³⁵² Godin, *op.cit.*, p. 155

³⁵³ À l'exception de la première vague du FLQ de 1963 qui était essentiellement nationaliste.

³⁵⁴ Roback, *loc.cit.*, p.248

³⁵⁵ CCSNM, *Congrès annuel*, 1973, p.8

³⁵⁶ Rochette, *loc.cit.*, p.7

³⁵⁷ Foisy, *op.cit.*, p.299

n'est pas vrai qu'on va faire le socialisme *from coast to coast* parce que si on veut le faire *from coast to coast*, on va le faire dans les États-Unis aussi. On va arrêter de se raconter des histoires importées³⁵⁸.

Chartrand avait donc conscience, à l'époque de son passage à la tête du CCSNM, de la difficulté de la mission qu'il s'était assignée et qui était d'éliminer le système capitalisme par l'implantation du socialisme. Pour aspirer au succès, il restreignit donc son champ d'action au cadre québécois. Le syndicaliste en avait alors plus qu'assez de la bicéphalité du Canada qui ne contribuait qu'à empêcher la réalisation de tout progrès pour la classe ouvrière :

Quand on est allés voir le gouvernement du Québec avec un mémoire sur le chômage de 64 pages, le ministre du Travail a fait ça comme ça, en disant : « ça regarde Ottawa ». On pensait que notre gouvernement était responsable. Les patriotes de 1837 se sont battus pour un gouvernement responsable, mais on n'en a pas eu depuis ce temps-là. On a pris notre mémoire, on l'a fait traduire en anglais, parce qu'à Ottawa, ils sont bilingues... Ils ont regardé ça à Ottawa et ils ont dit : « c'est un bon mémoire, mais on ne peut avoir une politique de plein emploi que ça serait contre l'autonomie de la province ». [...] Quand ils parlent du travail, c'est mêlé entre Ottawa et Québec. [...] Quand ils parlent de la sécurité sociale, il y a encore des discussions entre Québec et Ottawa ; quand ils parlent de l'éducation, il y a encore des discussions entre Ottawa et Québec ; quand ils parlent même des prisonniers, il y en a dans les prisons fédérales et d'autres dans les prisons provinciales. Puis maintenant, il s'agit de la télévision par câble et ils ne savent pas encore qui des deux est responsable... C'est un pays bicéphale, pas de tête... C'est le seul pays au monde qui est comme ça³⁵⁹.

Or, Chartrand voulait que l'on définisse clairement les responsabilités des divers paliers étatiques dans la politique canadienne, de façon à savoir à « qui botter le cul » pour ses mauvais coups³⁶⁰. Cette situation des plus paralysantes constituait un élément clé à l'intérieur des arguments de Michel Chartrand pour continuer de prôner l'indépendance du Québec au cours de la Révolution tranquille.

Par ailleurs, la vision indépendantiste de Michel Chartrand en était une dite économique. Il voulait instaurer le socialisme afin de favoriser une meilleure redistribution des richesses sociales du Québec comme il le répétait fréquemment. Il ne croyait pas au capitalisme nationaliste. Selon lui, les tenants de cette idéologie ne faisaient que rechercher les profits sans aucune espèce de considération pour l'État ou le pays dans lequel se déroulaient leurs activités. Alors, changer de pays n'apportait aucune crainte nouvelle à Michel Chartrand. Il n'était absolument pas effrayé par un quelconque abaissement du niveau de vie moyen des Québécois qui pourrait survenir à la suite de l'accession du Québec à l'indépendance, car selon lui, la situation de la classe ouvrière ne pourrait jamais être pire qu'elle ne l'était en 1969 dans le capitalisme canadien alors que près de

³⁵⁸ CCSNM, *Congrès annuel*, 1978, p. 12

³⁵⁹ CCSNM, *Congrès annuel*, 1971, p. 19

³⁶⁰ Foisy, *op.cit.*, p. 126

250 000 travailleurs étaient sans emploi et que les gouvernements n'avaient toujours pas débloqué les fonds nécessaires afin de résorber la crise du logement qui sévissait à l'époque³⁶¹.

Pour corriger cette situation qu'il jugeait évidemment dramatique, Michel Chartrand ne voyait pas d'autres solutions qu'une indépendance assortie d'un projet de société dit socialiste. Il est donc évident que Chartrand trouva des plus futiles les tentatives politiques destinées à renverser les gouvernements fédéral ou provincial en place de façon à les remplacer par des gouvernements tout aussi corrompus avec l'objectif en tête de corriger les abus du capitalisme. Procéder de la sorte ne constituait pour lui qu'à appliquer un baume sur une plaie. Il fallait solutionner le problème à sa source en éliminant le capitalisme et pas seulement en tentant d'endiguer ses travers. Pour se faciliter la tâche, Chartrand conseillait aussi aux Québécois de concentrer au Québec leur lutte contre le capitalisme :

Aujourd'hui, avec les rumeurs de Bloc populaire québécois, c'est la même tentation idiote qui réapparaît : tous se liguier contre Trudeau ! Mais quand il ne sera plus là, si le capitalisme n'est pas changé, ce sera un autre tout aussi impuissant à faire les transformations nécessaires que nous nous serons usés à mettre au pouvoir ! Occupons-nous donc plutôt de nos affaires : nos affaires sont au Québec, c'est là qu'il faut se bâtir un pays et un État qui soit à nous. [...] Alors, au fédéral, il n'y a rien de sérieux qui puisse nous intéresser³⁶².

De toute évidence, le positionnement indépendantiste de Michel Chartrand ne correspondait pas entièrement avec le point numéro un du programme du PQ qui était de faire la souveraineté. L'inclusion de la lutte des classes dans le concept de libération nationale amènerait progressivement Michel Chartrand à critiquer les positions du PQ, parti par trop bourgeois et capitaliste qu'il était pour le contestataire nationaliste et socialiste.

À la fin des années 1960 et au début des années 1970, Michel Chartrand donnait un appui avec quelques réserves, mais un appui tout de même, au Parti québécois de René Lévesque : « Ça va bien au PQ... Un petit peu plus et j'y adhèrerais... Mais il faudra que le parti soit d'accord pour une révolution, c'est-à-dire un changement et rapide et qu'il ne pense pas que l'on puisse corriger le capitalisme. Il faudrait que le PQ soit d'accord pour ramener le pouvoir politique au-dessus du pouvoir économique³⁶³ ». Toutefois, l'aile dite gauchiste de la CSN et du mouvement syndical se mit au fil des ans à critiquer le PQ toujours plus durement parce qu'il ne posait pas suffisamment d'actes visant l'amélioration des conditions de vie des travailleurs³⁶⁴. Conséquemment, on vit apparaître progressivement dans ces mêmes milieux l'idée de la formation d'un parti politique

³⁶¹ *Le Devoir*, 31 décembre 1969, p.2.

³⁶² Baillargeon, *loc.cit.*, p 279

³⁶³ *Le Devoir*, 20 avril 1971, p. 10

³⁶⁴ Roback, *loc.cit.*, p.251

ouvriériste, idée que jamais Chartrand ne balaya du revers de la main d'ailleurs. Cependant, au début des années 1970, le PQ lui apparaissait toujours comme un parti respectable et il ne désirait nullement prendre sur lui la responsabilité de créer un nouveau parti.

Au départ, c'est la volonté du PQ de régler une bonne fois pour toute la question constitutionnelle canadienne qui paralysait l'évolution économique, politique et sociale du Québec qu'appréciait Michel Chartrand. Il affirmait que le problème constitutionnel devait être réglé avant d'entreprendre toute libération économique et sociale de la classe ouvrière et, à ce niveau, le PQ servait bien ses intérêts. Par contre, la politique économique et ouvrière du parti, qui était tout de même à gauche, était loin de satisfaire les aspirations les plus radicales de Chartrand. Certes, le PQ pouvait être associé à des idées dites social-démocrates, mais certainement pas au socialisme tel que l'envisageait le président du CCSNM³⁶⁵.

Plus les années 1970 avançaient et plus Michel Chartrand entretenait des doutes à propos du PQ. Au départ, il n'était pas convaincu que le parti envisageait, à plus ou moins brève échéance, de procéder à une révolution complète de la société québécoise. Le syndicaliste craignait que le parti souverainiste tente, bien futillement, de corriger le capitalisme de façon à combler les besoins de toute la population. Comme on le sait, Chartrand ne croyait pas à la réforme de cette idéologie axée sur le profit. Aussi l'homme, avant d'embarquer dans le bateau « péquiste », voulait s'assurer que le parti soit conditionné à réaliser l'objectif ultime de sa pensée et qui était de placer le politique au-dessus du pouvoir économique³⁶⁶. Rapidement, Chartrand trouverait réponse à ses questions et rapidement il serait déçu.

Observant les agissements que posèrent les sept députés péquistes postérieurement à leur élection de 1970, Michel Chartrand trouva amplement matière à fustiger les agissements politiques du PQ. Il ne pouvait abonder dans le même sens que ce parti lorsque celui-ci déclarait représenter toutes les classes du Québec. Comme on le sait, Chartrand adhérait à la théorie de la lutte des classes et lorsque le PQ de Lévesque se disait un parti conciliant les intérêts du patronat et du prolétariat, cela signifiait pour lui qu'il était en partie pour les patrons et donc en partie contre les ouvriers. Afin d'expliquer à ses auditoires la façon dont ce dernier parti traitait la classe ouvrière, il lançait que: « Le PQ n'a que 7 députés à l'Assemblée nationale et ils ont trouvé le moyen de voter en faveur de la loi qui a brisé la grève des travailleurs de l'Hydro-Québec. On peut imaginer ce que le PQ ferait s'il était porté au pouvoir³⁶⁷ ».

³⁶⁵ Point de mire, *loc.cit.*, p. 55

³⁶⁶ *Le Devoir*, 20 avril 1971, p.10

³⁶⁷ *Le Devoir*, 11 mai 1973, p.18

Selon le syndicaliste, en niant de reconnaître l'opposition existant entre les travailleurs et le patron, le PQ refusait de voir la réalité et jouait à l'autruche. Et, pour lui, la réalité était que la classe ouvrière était exploitée au Québec. Pour mettre un terme à cette situation, il fallait absolument procéder à une libération économique qui allait beaucoup plus loin que le simple concept de la souveraineté tel qu'envisagé par Lévesque. Pour que se réalise cette libération, Chartrand affirmait qu'on avait besoin du peuple. À ce chapitre, il était une fois de plus en contradiction avec le PQ qui, lui, jouait le jeu de la démocratie représentative, système à l'intérieur duquel les ouvriers ne remplissaient qu'un rôle secondaire. C'est-à-dire que leur influence sur ceux qui les représentaient était minime. Bref, Chartrand affirmait que le PQ ne sollicitait la population que pour obtenir leurs votes. Ensuite, il agirait à sa guise sans se préoccuper de ce que désirait véritablement les citoyens qui l'ont placé au pouvoir.

De plus, il n'était aucunement question dans le programme du Parti québécois d'organiser politiquement la classe prolétaire afin qu'elle prenne une part plus active sur l'échiquier politique. Cette lacune faisait dire à Chartrand :

Tant qu'on aura pas des syndicats vigilants et militants, structurés qui vont se renouveler normalement sans avoir de permanents à leurs trousseaux, ou en avant d'eux autres. On aura pas de plan politique et on ne sera pas en mesure de bâtir un parti ouvrier, c'est pour ça que le PQ nous énerve quand il dit qu'on a pas besoin de la classe ouvrière organisée et qu'il nous dit de voter PQ et qu'on va dormir et que le lendemain ce sera changé, on ne croit pas ça³⁶⁸.

Les relations entre le parti souverainiste et Michel Chartrand commençaient, en 1973, à s'envenimer sérieusement. Le syndicaliste allant même jusqu'à ramener sérieusement l'idée de la formation d'un parti ouvrier dans son discours. Mais ce serait à la suite de l'accession du PQ au pouvoir, en 1976, que les choses deviendraient irrémédiables.

Michel Chartrand n'accepta tout simplement pas la taxe indirecte de 214 millions \$ que le PQ envoya aux Montréalais au début de leur premier mandat. Selon lui, les citoyens contribuaient déjà suffisamment en impôts et en taxes à l'administration du Québec. Il était maintenant temps de faire payer les grandes entreprises et la classe bourgeoise³⁶⁹. Les espoirs que la gauche avait placés dans le PQ s'envolèrent donc rapidement. On avait pourtant cru que ce parti social-démocrate administrerait la province différemment de ses prédécesseurs. Or, selon Chartrand, ce fut le même type d'administration. Encore une fois, le gouvernement « aplaventrisme » répondait obséquieusement aux diktats de l'entreprise privée. Encore une fois, l'État faisait en sorte que les entreprises obtiennent de généreuses subventions afin qu'elles puissent faire du profit et ce, de

³⁶⁸ CCSNM, *Congrès annuel*, 1973, p.13

³⁶⁹ CCSNM, *Congrès annuel*, 1977, p.6.

façon à ce que le peuple récolte les miettes qui tomberaient de leur table. Encore une fois, l'amélioration des affaires non-rentables telles que les soins à la population, l'éducation, le logement, etc. était reléguée aux calendes grecques. Cette situation fit dire à Michel Chartrand que le PQ n'était composé que d'une bande de « nationaux », soucieux de sauver la langue française certes, mais tout en laissant crever ceux qui la parlent.

Finalement, Michel Chartrand menait une charge de tous les instants contre le PQ de la fin des années 1970 en affirmant que ce parti ne rendrait jamais les Québécois maîtres chez eux tout simplement parce qu'il refusait d'intégrer le concept de libération économique dans l'idée de la souveraineté-association. Selon lui, ce parti ne pouvait faire la libération nationale du Québec, car il refusait de briser les chaînes du capitalisme³⁷⁰.

Conclusion de la partie

Il est évident que l'idée de l'indépendance du Québec telle que la défendait Michel Chartrand dans les années 1960 le marginalisait dans la société québécoise d'alors. L'option ne récoltait dans les années 1960, à l'époque du RIN et du RN, que quelques maigres pourcentages lors des élections. Il fallut attendre la naissance du PQ en 1968 et l'apparition de leur projet indépendantiste édulcoré : la souveraineté-association, pour que l'idée fasse son chemin dans la société. En cela, la vision de Chartrand était fortement contradictoire avec celle du PQ, parti qui, selon le syndicaliste, ne se proposait que de régler le problème constitutionnel canadien sans s'attaquer directement à la source du mal : le capitalisme.

Michel Chartrand défendait donc des positions marginales eu égard avec ce qui se faisait au Québec au sujet de la question nationale. Pour lui, l'idée d'indépendance était inextricablement reliée au concept de socialisme, bien que cette dernière idée ne fut jamais vraiment populaire au Québec. À preuve, les résultats plus que décevants que les divers partis de gauche récoltèrent lors des campagnes électorales provinciales ou fédérales au Québec.

B) À la rescousse de la langue française

Lors de son passage à la tête du CCSNM, Michel Chartrand se pencha également sur la question de la langue française. Il est vrai que la fin des années 1960 fut fort propice à de telles prises de position. En effet, au cours de la Révolution tranquille, les nationalistes québécois, conscients que les nouveaux arrivants au Québec s'intégraient massivement à l'école anglaise,

commencèrent à réclamer très sérieusement une mesure étatique visant à corriger la situation. De son côté, laissant traîner les choses en longueur, l'État québécois posait tous les jalons nécessaires à l'éclatement d'une crise linguistique.

En 1969, ce que plusieurs appréhendaient depuis quelques années déjà devint réalité. La décision des commissaires d'écoles de transformer les classes bilingues en classes unilingues françaises provoqua une dure réaction de la part des Italo-Québécois qui, dans le but de s'opposer à une telle mesure, fondèrent la *Saint-Leonard English Catholic Association of Parents*. La riposte des francophones ne tarda pas à survenir et la population du nord de Montréal assista à la naissance du Mouvement pour l'intégration scolaire. La bataille que se livraient les tenants du libre choix et les partisans de l'unilinguisme français se déroulait sur tous les fronts : politique, judiciaire et médiatique. Rapidement, la querelle prit des proportions nationales et le conflit tourna même à l'émeute³⁷¹.

Michel Chartrand ne demeura pas longtemps à l'écart du tumulte linguistique et il y alla de déclarations fracassantes. Il fut même accusé de sédition pour avoir dit que : « Si le bill 63 est voté, les universités et les collèges anglais sauteront à la dynamite. Il ne faut pas être bien instruit pour comprendre que *enough is enough*, qu'on ne peut refouler un peuple à ce point³⁷² ». Il sera lavé de cette accusation à l'été 1971, mais celle-ci illustre bien la position radicale que défendait alors Chartrand au sujet de la langue française.

Les militants de la CSN n'emboîtaient toutefois pas tous le pas à Michel Chartrand et au CCSNM au sujet de la question linguistique. Enfin, pas d'une façon aussi extrême. Et aux premières loges de l'opposition à l'unilinguisme français dans l'éducation et le monde du travail québécois que prônait Chartrand et son conseil central de Montréal figurait le président de la CSN, Marcel Pépin. La centrale syndicale fut donc le théâtre d'une vive lutte entre factions modérées et radicales et au bout du compte, c'est la vision de Chartrand qui l'emporta par 91 voix contre 34³⁷³.

Pour promouvoir son option, Michel Chartrand expliquait aux délégués syndicaux que « le problème de la langue, quoi qu'on en dise, était un problème syndical puisqu'il touchait les salariés, leurs salaires et même souvent leur embauche³⁷⁴ ».

En 1974, la question de l'éducation et de la langue française avait suffisamment mûrie au sein de la CSN pour que Michel Chartrand acceptât de présenter officiellement aux Québécois la

³⁷⁰ Rochette, *loc.cit.*, p.5

³⁷¹ Le gouvernement unioniste de Jean-Jacques Bertrand ajouta de l'huile sur le feu lorsqu'il adopta le bill 63 qui permettait le libre choix de la langue d'enseignement tout en adoptant des mesures visant à inciter la population à s'intégrer au réseau scolaire francophone. Dans Linteau et al., *op.cit.*, p.602-603

³⁷² Foisy, *op.cit.*, p.128

³⁷³ *Le Devoir*, 22 octobre 1969, p.3

³⁷⁴ *Le Devoir*, 22 octobre 1969, p. 3

position de la centrale syndicale. Comme elle ne voulait pas casser du sucre sur le dos des élèves, cette dernière proposait un système scolaire qui donnerait des cours dans la langue maternelle des Québécois et des Néo-Québécois pour ce qui était du niveau primaire et ce, de façon à faire passer les enfants de leur langue d'origine au français sans les pénaliser de quelque façon que ce soit. Selon la vision de Chartrand et de la CSN, il y aurait donc des écoles linguistiques au Québec au niveau du primaire. Par la suite, l'ensemble de l'éducation au Québec se déroulerait uniquement en français. Bien sûr, l'enseignement d'une langue seconde, quelle qu'elle soit, était souhaité. De cette façon, soutenait Chartrand, on éliminerait le problème numéro un du système d'éducation du Québec en ce qui a trait à l'assimilation à la culture anglaise et qui était que plusieurs parents francophones ou allophones envoyaient leurs enfants à l'école anglaise afin qu'ils aient plus de chances de tirer leur épingle du jeu sur le marché québécois.

Conclusion de la partie

Plus que sa perception de la question nationale du Québec, la vision linguistique que défendait Michel Chartrand à l'époque était somme toute très conforme aux souhaits exprimés par la majorité de la population. La défense du fait français en Amérique a toujours été pour les Québécois une cause qui leur tenait beaucoup plus à cœur que celle de fonder un pays du Québec. Au cours des années 1960-1970, les manifestations populaires se portant au secours de la langue française furent fréquentes. À ce jour, plusieurs se rappellent encore de la crise linguistique de Saint-Léonard ou de la campagne pour un McGill français qui mobilisèrent des milliers de Québécois.

Chapitre IV

1983-2000 : L'isolement

Le revenu de citoyenneté

À l'orée du XXI^e siècle, l'État providence est en crise au Canada et au Québec. Les tenants du néolibéralisme sont parvenus à convaincre les populations que le système social issu du keynésianisme est un luxe que nous ne pouvons plus nous payer collectivement, constatation qui conduisit le gouvernement du Québec, sous l'égide du premier ministre Lucien Bouchard, à remplacer en 1996 sa ligne de parti dite social-démocrate par la politique du « déficit zéro ».

Depuis les années 1960 surtout, les gouvernements tant québécois que canadien n'ont pas respecté la base même du keynésianisme qui est d'une part d'augmenter les dépenses en période de récession afin de stimuler l'économie et d'éviter ainsi une crise et, d'autre part, de gérer efficacement en période de prospérité les richesses sociales en fonction d'un retour inévitable d'une conjoncture économique plus difficile, c'est-à-dire sans dépense injustifiée. Les politiciens ont dérogé à ce principe de base. Le gouvernement Trudeau, de 1968 à 1984³⁷⁵, a disposé des fonds publics dans le but, entre autres, d'unifier le pays, endettant du fait même ses concitoyens. De plus, la lutte pour l'occupation des champs de compétence provinciale a amené les deux paliers étatiques à se chevaucher dans plus d'un programme social, rendant ainsi fort dispendieux le fonctionnement de la fédération canadienne : chaque gouvernement, tant provincial que fédéral, cherchant à se faire valoir comme le meilleur administrateur de la vie québécoise³⁷⁶.

Le projet de la souveraineté du Québec tel que défendu par le PQ a connu lui aussi des moments difficiles au cours des années 1980-2000. À la suite de l'échec référendaire de mai 1980, René Lévesque amena le PQ à entreprendre le virage dit du « beau risque » (1984) par lequel le parti acceptait, non sans d'abord enregistrer les démissions de plusieurs de ses acteurs les plus en vue dont Jacques Parizeau, de donner une autre chance au fédéralisme canadien. L'expérience se solda par un échec retentissant, la réforme du fédéralisme dans le sens voulu par le Québec s'étant révélée impossible.

L'arrivée du gouvernement conservateur de Brian Mulroney à Ottawa en 1984 transforma les relations entre le Québec et le reste du Canada. Abandonnant la stratégie de la confrontation qu'avait érigée les libéraux, le nouveau premier ministre, quant à lui, désirait réintégrer le Québec

³⁷⁵ Il y eut une brève interruption du règne de Trudeau en 1979 alors que Joe Clark, chef du Parti progressiste-conservateur prit le pouvoir à la tête d'un gouvernement minoritaire pour une période de 9 mois.

³⁷⁶ Laporte et Lefebvre, *op.cit.*, p.298-301

à la famille canadienne dans « l'honneur et l'enthousiasme » en réparant ainsi, pensait-il, l'affront que subit le Québec en 1982 lorsque Trudeau rapatria la constitution canadienne sans son accord. L'épisode du Lac Meech, de par son échec qui se concrétisa le 23 juin 1990 et qui illustrait admirablement bien toute l'incompréhension du Canada envers la spécificité québécoise, redonna une seconde vie au mouvement souverainiste québécois. Le PQ prit donc le pouvoir pour le troisième mandat de son histoire en septembre 1994. Le premier ministre québécois d'alors, Jacques Parizeau, enclencha immédiatement le processus référendaire et, en octobre 1995, les Québécois durent pour une seconde fois se prononcer sur leur avenir au sein du Canada. Pour une seconde fois, la majorité dit NON. Cependant, cette fois-ci, le OUI avait perdu par seulement 49,4% contre 50,6%, ce qui fit dire à Parizeau « qu'il fallait se cracher dans les mains et recommencer ». Depuis, le Québec vit dans l'expectative d'un troisième référendum.

Après avoir traversé une période des plus difficiles au cours des années 1980, la gauche québécoise semble vouloir se repositionner sur l'échiquier politique québécois en ce début de XXI^e siècle. Ainsi, en 1997, plus de 600 personnes se sont réunies lors du congrès de fondation du Rassemblement pour une alternative politique (RAP) afin de se prononcer contre les « vieux partis », le néolibéralisme et la politique du « déficit zéro » du PQ. En novembre 2000, le RAP s'est même transformé en parti politique lors d'un congrès tenu à l'Université Laval. Bien entendu, le RAP s'intéresse principalement aux affaires sociales mais la question nationale ne le laisse pas pour autant indifférent. Ses militants désirent effectivement sortir le mouvement indépendantiste du carcan constitutionnel dans lequel les a plongé le PQ et ce, afin d'élaborer un véritable projet de libération nationale, axé sur une plus grande justice sociale³⁷⁷. Le représentant du contre-pouvoir qu'est Michel Chartrand est le chef de file du RAP et son dernier cheval de bataille est le revenu de citoyenneté. « C'est le dernier combat de ma vie. Il faut mettre fin à la misère, à l'humiliation, à l'ignorance dans Québec. On n'a pas fini d'entendre parler du revenu de citoyenneté !³⁷⁸ », clame régulièrement celui-ci.

Le RAP existe en partie pour combattre le vent de droite néolibéral qui balaie le Québec depuis le début des années 1980. Ses militants, sous l'égide, entre autres, de Michel Chartrand, veulent préserver la tradition sociale généreuse du Québec que le néolibéralisme entend détruire par le démantèlement progressif de l'État québécois et par l'imposition de la dictature du marché.

De par son positionnement idéologique, le RAP est donc en conflit direct avec le PQ et sa politique du « déficit zéro » adoptée lors du Sommet socio-économique de 1996. Selon les propos

³⁷⁷ Pierre Dubuc, *Pour une alternative politique*, Montréal, L'aut'journal, 1998, p.15-17

³⁷⁸ Pierre Dubuc, « Le Revenu de citoyenneté. De slogan à programme politique », *L'Aut'journal*, novembre 1999, p.2

que le premier ministre Bouchard prononça à cette occasion, le Québec devait s'adapter à la conjoncture économique qui était à la mondialisation. Conséquemment, le PQ remisa temporairement son projet de souveraineté-partenariat afin de se consacrer à l'épuration des finances publiques.

C'est donc toute l'idéologie du PQ des années 1990 que Chartrand conteste. Il critique la politique du « déficit zéro » qui se fait selon lui sur le dos des citoyens. Dans la même lignée, Chartrand affirme qu'aucun pays au monde n'a tenté de réduire leur déficit de la façon dont s'y prend le Québec. Toute cette stratégie d'épuration des finances publiques est pour lui une pure fumisterie, car il y a toujours bon nombre de Québécois qui ont faim et ce n'est pas, selon lui, en s'attaquant uniquement à ce problème économique que l'on améliorera les choses. Pour lui, il faut donc trouver un autre moyen d'éradiquer la pauvreté sociale que la façon dont s'y prend le gouvernement Bouchard³⁷⁹.

Hormis le modèle administratif péquiste que réfute Chartrand dans son ensemble, le projet de souveraineté de ce parti ne reçoit pas davantage d'éloges de sa part:

La souveraineté ? Ça m'écoeure. C'est partir avec l'idée qu'on va faire de fortes concessions. Lise Payette a eu un bon mot là-dessus : « On va divorcer d'abord, puis après on discutera ». Tant qu'on n'en sera pas là, on va rester dans la confusion. Par ailleurs, juste vouloir notre indépendance, c'est insensé. En Amérique latine, ils ont leur drapeau, leur gouvernement et ils sont dominés sur le plan économique³⁸⁰

Bref, Chartrand croit que le peuple québécois est aujourd'hui en régression, avec un gouvernement en régression. Et c'est pour changer cette conjoncture qu'il s'implique dans le RAP et qu'il tente de vendre l'idée du revenu de citoyenneté aux Québécois. Pour justifier sa croisade, il se réfère à l'article 25 de la déclaration des droits de l'homme de 1948 : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour combler ses besoins primaires et ceux de sa famille³⁸¹ ».

Le RAP, tout comme Michel Chartrand, accuse le PQ de vouloir réaliser sa politique du « déficit zéro » en coupant dans les services sociaux, en éliminant des emplois dans la fonction publique, en remettant une facture de 500 millions \$ aux municipalités, en combattant le travail au noir et ce, sans se préoccuper des évasions fiscales et en acceptant de réduire la taxe des entreprises sur la masse salariale. Bref, le RAP accuse le PQ de démanteler les outils de développement et les protections sociales, culturelles et environnementales au profit de l'entreprise³⁸².

³⁷⁹ Propos recueillis lors d'une conférence que donna Michel Chartrand à l'Université Laval en novembre 1999.

³⁸⁰ De Gramont, *loc.cit.*, p. 27

³⁸¹ Propos recueillis lors d'une conférence que donna Michel Chartrand à l'Université Laval en novembre 1999.

³⁸² RAP, *Manifeste du Rassemblement pour une alternative politique. Pour que l'espoir renaisse*, Montréal, 1998, p.1

Pour faire avaliser ses coupures par la population, le RAP soutient que le PQ brandissait dès 1996 le spectre du déficit, qui, selon ses propos, s'il n'était pas réduit immédiatement, amènerait les agences de cote de crédit à réduire la note³⁸³ accordée au Québec, ce qui rendrait beaucoup plus coûteux les emprunts que devra effectuer l'État québécois dans l'avenir. Selon la philosophie du PQ, il fallait donc solutionner le problème du déficit québécois afin de conserver un pouvoir d'emprunt avantageux sur les marchés financiers étrangers. En ce sens, le RAP explique que le PQ usait alors du déficit afin de faire accroire à la population québécoise que leur société n'avait plus les moyens de se payer un généreux système social axé sur le partage des ressources.

L'objectif ultime du RAP et de Michel Chartrand est donc, en 2001, de favoriser un partage plus efficace de la richesse. Pour y arriver, ils entendent utiliser les ressources naturelles dans une perspective dite écologiste et par laquelle l'État veillerait à leur exploitation de façon à ne pas les épuiser et de façon à protéger l'environnement. De surcroît, et toujours selon eux, l'exploitation des ressources naturelles doit profiter à l'ensemble de la société québécoise et pas seulement à la dictature économique. Pour ce faire, la nationalisation est perçue comme un moyen légitime pour améliorer les choses.

Dans le but d'assurer un juste partage des richesses du Québec, Chartrand et le RAP affirment que les autorités doivent procéder sans tarder à une réforme de la fiscalité qui viserait à imposer enfin les fortunes, les successions familiales et qui bloquerait les sorties de capitaux du pays. Dans leur vision réformatrice, le monde du travail est également abordé. En effet, Chartrand croit que l'État doit veiller à ce que chacun de ses citoyens ait accès à un emploi qui lui permette de vivre décemment. Ce qui signifie que ce dernier, par l'entremise du RAP, exige une réduction du temps de travail avec pleine compensation et réclame la gratuité des services publics dans les domaines de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de la justice, de la famille, de la culture, des loisirs et de la protection du citoyen³⁸⁴.

Le second aspect important de la vision politique du RAP et par le fait même de Michel Chartrand concerne la démocratie. De fait, celui-ci entend restaurer la démocratie québécoise en accordant aux citoyens, pour la première fois, un réel pouvoir de participation à la politique québécoise. Pour y arriver, il entend informer et éduquer politiquement la population québécoise, de façon à ce qu'elle prenne ses responsabilités et qu'elle soit en mesure de contrer l'influence de la dictature des groupes d'intérêts puissants et afin qu'elle puisse s'opposer à la haute fonction

³⁸³ C'est sur ces notes que se basent les prêteurs de fonds pour fixer le taux d'intérêt qui sera exigé aux états lors d'emprunts.

³⁸⁴ Bernard, Chartrand, op.cit.p.56.

publique, à l'entreprise privée, etc. À n'en point douter, l'éducation politique a toujours été très importante pour Michel Chartrand. Déjà, à l'époque de la CTCC, il se démenait pour que ce moyen d'affranchissement devienne efficace. Dans les années 1990, la perception de l'humaniste à l'égard de l'éducation politique n'avait guère changé :

Le fond du problème au Québec, c'est qu'il n'y a pas d'éducation politique nulle part. [...] Or, sans éducation politique, sans formation à la démocratie, il n'y a pas de pratique politique non plus. Conséquence : on vit dans une société sans opposition, sans conscience critique, sans mémoire ni culture politiques, sans participation. Une société aplatie, une démocratie muselée, sans parole, sans colère, sans action. Y'a-t-il un avenir dans une telle société³⁸⁵ ?

Avec une vie politique s'appuyant sur le peuple, sur un peuple dûment formé, Chartrand croit pouvoir ainsi édifier un État démocratique dans lequel tous les citoyens auraient les mêmes chances et ce, sans discrimination raciale, sexuelle ou religieuse. Pour ce faire, le RAP se veut le véhicule privilégié par l'humaniste. Ce parti est en effet voué à la quête de la liberté pour toutes les couches de la société. Par exemple, le RAP veut accorder le droit à l'autodétermination aux Premières nations. Pour maximiser sa quête, le RAP réclame des améliorations à la structure politique du pays et à la méthode électorale. En ce sens, ledit mouvement gauchiste entend instaurer le plus rapidement possible un mode de scrutin proportionnel.

Le dernier grand pan de l'idéologie du RAP concerne la souveraineté populaire. En effet, ce mouvement adhère à l'idée selon laquelle les Québécois forment un peuple. Et en tant qu'éléments d'un peuple normal, ces derniers Québécois devraient contrôler leur vie économique par le truchement d'un véritable État national. Bien sûr, il est ici question de l'indépendance du Québec que Michel Chartrand espère toujours aussi ardemment voir se réaliser à l'aube du XXI^e siècle. Cependant, l'indépendance que désirent Chartrand et le RAP n'est pas celle que défend de façon plus ou moins obséquieuse le PQ. Pour ce milieu gauchiste, la libération nationale et l'émancipation sociale sont deux concepts totalement indissociables. Donc, à l'intérieur de cette vision politique, il est primordial que le Québec devienne une terre où la dictature économique d'une minorité de nantis n'aura plus préséance sur les volontés profondes de la majorité exploitée, où l'individu bénéficiera de revenus suffisants et de services nécessaires à son épanouissement. Et, dans le but de contrecarrer les effets horripilants de la mondialisation, Chartrand croit qu'il est indispensable qu'un Québec indépendant s'insère dans un réseau d'alliances entre pays qui lui permettra d'implanter un système respectant les droits de la personne, les conditions de travail, les services d'éducation et de santé à l'échelle mondiale. En résumé, il est vrai que Michel Chartrand

³⁸⁵ Vallières, *loc.cit.*, p. 9

est aujourd'hui conscient de l'amenuisement de la souveraineté des pays au profit des grands acteurs économiques internationaux qui siègent notamment aux conseils de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et du Fonds monétaire international (FMI). Pour contrer ce mouvement, celui-ci veut donc mondialiser les mesures visant à effacer la pauvreté globale.

Afin de redistribuer les richesses sociales du Québec, Michel Chartrand propose le concept du revenu de citoyenneté qui selon lui, constitue le plus efficace moyen de contrer la pauvreté au Québec. Par le revenu de citoyenneté, Chartrand et ses alliés entendent soumettre à la population une politique différente du « déficit zéro » du PQ qui est celle dite de la « pauvreté zéro ».

Le revenu de citoyenneté, tel que le perçoit Michel Chartrand, serait une mesure universelle. C'est-à-dire que tous les citoyens québécois, y compris les enfants, recevraient de façon égalitaire un revenu de base suffisant pour enrayer la pauvreté³⁸⁶. Chartrand explique la nécessité d'un tel système par la régression du travail traditionnel qui s'observe dans le monde capitaliste occidental. Il est vrai que les progrès informatiques et technologiques font en sorte que, de plus en plus, des machines remplacent l'humain sur les chaînes de montage et dans les industries en général. Ce constat confine donc le travailleur, au niveau de l'entreprise, à occuper des rôles autres que ceux qui lui étaient traditionnellement dévolus. Ce qui revient à dire que désormais le travailleur québécois doit être à même de remplir des tâches requérant un niveau de connaissance supérieur. Pour y aspirer, il est évident que de plus longues études sont nécessaires. Conséquemment, le prolétaire arrive plus tard sur le marché du travail, tout comme les professionnels d'ailleurs³⁸⁷.

Cette course au progrès dissimule une volonté de faire disparaître le travail, la machine étant beaucoup plus économique qu'une importante main-d'œuvre. Se fiant à ce discours, Michel Chartrand soutient donc qu'on ne peut plus entrevoir le travail rémunéré traditionnel comme l'unique moyen d'insertion sociale. Il faut dès maintenant trouver une autre façon d'accéder à l'épanouissement individuel.

Le revenu de citoyenneté apparaît pour Chartrand comme un moyen permettant à l'individu exclu du marché du travail de remplir des fonctions non rémunérées et de participer tout de même à la progression de sa collectivité et ce, tout en vivant convenablement, car l'État québécois verserait tout de même un salaire à tous ses citoyens dans le besoin. Ce qui veut dire qu'un bénévole pourrait se concentrer uniquement sur sa tâche sans craindre pour sa survie ainsi que pour celle de sa famille. Ce qui veut également dire qu'une personne désireuse de s'occuper à

³⁸⁶ Michel Bernard et Michel Chartrand, « Le revenu de citoyenneté, un projet pour le Québec », Action nationale, Volume XC, numéro 1, janvier 2000, p.59

³⁸⁷ Ibid., p.69

plein temps de l'éducation de ses enfants pourraient le faire sans pénaliser la famille qui aurait pu, autrement, bénéficier d'un revenu supplémentaire³⁸⁸.

Michel Chartrand perçoit le revenu de citoyenneté comme un moyen d'enrayer une bonne fois pour toute la pauvreté au Québec. Pour lui, il est inconcevable, à l'aube du XXI^e siècle, que des gens souffrent toujours de malnutrition au Québec, qu'ils soient mal logés ou qu'ils ne puissent se faire soigner convenablement. De plus, selon le représentant du contre-pouvoir, tous devraient avoir accès à l'éducation, service social permettant l'égalité des chances face au marché du travail et tous devraient bénéficier de la gratuité de tous les services sociaux.

Le programme politique du RAP stipule également que le revenu de citoyenneté ramènerait tous les Québécois à un même niveau de dignité dans la société québécoise, rendant ainsi dérisoire l'attitude hautaine qu'entretiennent aujourd'hui plusieurs personnes à l'égard des prestataires de l'aide sociale. « Le revenu de citoyenneté instaure une seule catégorie de personnes face aux biens premiers³⁸⁹ ». Voilà l'objectif ultime du revenu de citoyenneté tel que présenté par l'ancien chef syndical.

Michel Chartrand est un homme qui a œuvré une bonne partie de sa vie dans le syndicalisme, dans les relations de travail. Et à ce niveau aussi, l'homme décèle de nombreux avantages rattachés au revenu de citoyenneté. Pour lui, le rapport de force qui, de tout temps, fut à l'avantage du patronat, serait ainsi inversé avec cette nouvelle organisation sociale. Un quelconque travailleur, qui ne serait pas satisfait des possibilités d'emplois qui s'offriraient à lui, pourrait attendre un certain laps de temps grâce au revenu de citoyenneté, de façon à dénicher un poste répondant davantage à ses exigences. De surcroît, le principal obstacle que le syndicalisme a rencontré lors de conflits de travail a toujours été l'épuisement des ressources monétaires des travailleurs. Plus le conflit s'éternisait et moins les travailleurs étaient en mesure de combler les besoins essentiels de leur famille, ce qui les poussait souvent à conclure une entente à rabais. Avec le revenu de citoyenneté, Chartrand assure que la force des syndicats serait décuplée. Désormais, la question du temps jouerait en défaveur du patron et de la productivité de son entreprise. Le travailleur, quant à lui, bénéficierait toujours des versements du revenu de citoyenneté³⁹⁰.

Michel Chartrand se défend bien de vouloir ramener toute la population québécoise au même niveau économique avec le revenu de citoyenneté. De fait, ce dernier ne veut pas éliminer les classes sociales en instaurant un même et unique salaire pour tous. Loin de là. Le personnage

³⁸⁸ Ibid., p.63

³⁸⁹ Chartrand et Bernard, *op.cit.*, p. 44.

³⁹⁰ Chartrand et Bernard, *loc.cit.*, p.75

n'a rien contre l'enrichissement personnel, en autant que cette ascension salariale profite à la société. Dans cette optique, l'individu qui ne serait pas satisfait avec le seul revenu de citoyenneté pourrait se trouver un emploi destiné à gonfler son compte en banque. Le salaire ainsi amassé s'ajouterait au revenu de citoyenneté, et, tout dépendant dudit montant, le revenu de citoyenneté serait progressivement retourné en impôts. Par exemple, un travailleur qui se dénicherait un emploi à 100 000\$ par année devrait remettre l'ensemble du montant de revenu de citoyenneté à l'État. Celui qui travaillerait pour 50 000\$ par année, en conserverait la moitié, etc³⁹¹.

Comme nous en avons fait succinctement état précédemment, Michel Chartrand affirme que le travail traditionnel est en crise au Québec. De 1975 à 1996, il s'est créé 670 000 emplois dans la province, dont les trois quarts sont à temps partiel. Ce type de travail croît 20 fois plus vite que le travail à temps plein. Dans ces circonstances, il est donc évident pour l'ancien syndicaliste que la population ne peut faire autrement que de s'appauvrir. Afin d'étayer son propos, il amène les chiffres suivants qui concernent le nouvel emploi à la mode au Québec, le travail autonome : « 63% des personnes exerçant un travail autonome retirent moins de 20 000\$ par année[...] 70% des femmes exerçant un emploi autonome gagnent moins de 10 000\$, c'est le cas de 28% des hommes³⁹² ». Le revenu de citoyenneté est donc pour lui un moyen efficace de contrer le travail précaire, les mauvaises conditions salariales, etc. Grâce au revenu de citoyenneté, Chartrand croit être en mesure de remédier à la situation. En effet, pour la première fois de l'histoire, tous les citoyens obtiendraient un salaire minimum suffisant pour leur épargner les affres de la pauvreté.

Mais de quelle façon l'État québécois pourrait-il financer une telle mesure ? La plupart des détracteurs du revenu de citoyenneté affirment que ce concept n'est que pure utopie, qu'il est irréalisable, que son coût social serait astronomique. Néanmoins, Michel Chartrand soutenait dans un article publié en décembre 98/janvier 99 dans l'Aut'Journal que le revenu de citoyenneté enrichirait la société québécoise :

Au point de vue économique, le revenu de citoyenneté serait une bonne affaire. Nous venons de sortir d'une campagne électorale où les trois partis nous ont rebattu les oreilles avec la croissance du PIB et les profits, tout en taisant les problèmes de redistribution. Au Canada, dont le gouvernement est si préoccupé du sort des multinationales du sport, le nombre d'enfants pauvres a augmenté de 60% depuis 1989 pour atteindre 1,5 million en 1996 pendant que les compagnies battent des records ; au Québec, le taux de pauvreté atteint le record de 21,2%. Si nos façons de mesurer les coûts sociaux avaient le moindrement de sens, elles démontreraient que la pauvreté des enfants nous coûtera ici des dizaines de milliards en manque à gagner et en coûts directs³⁹³.

³⁹¹ Bernard et Chartrand, *op.cit.*, p. 60

³⁹² *Ibid.*, p. 57

La principale tête d'affiche du RAP croit qu'en éliminant, à l'aide du revenu de citoyenneté, le 20% de démunis que produit le système actuel, le pouvoir d'achat des plus pauvres au Québec croîtra de façon considérable. L'argent ainsi réinjecté dans la société ne se retrouvera certainement pas dans un quelconque compte bancaire à l'étranger. Le simple citoyen dépensera plutôt cet argent et fera ainsi rouler l'économie. Le revenu de citoyenneté serait donc un moyen de stimuler l'économie québécoise en augmentant la consommation. Sous ce régime, l'argent circulerait davantage, ce qui est évidemment une condition essentielle à la vitalité économique d'une société. De plus, l'élimination de cette caste d'indigents réduirait ainsi considérablement les coûts sociaux associés à la pauvreté. Par exemple, aux États-Unis, l'amenuisement du filet social a fait grimper en flèche les coûts d'incarcération et d'administration de la justice. Chartrand avance qu'un enfant qui tourne mal aux États-Unis coûte près d'un million à sa communauté en bout de ligne. Il est donc évident que l'élimination de la pauvreté, dont découle en très grande partie la criminalité, contribuerait à faire économiser d'importantes sommes d'argent à la société québécoise³⁹⁴.

Une autre façon de financer le revenu de citoyenneté consisterait, selon Chartrand, à mettre la hache dans les actuels programmes sociaux qui ne sont que conditionnels et qui perpétuent la pauvreté à une grande échelle. Ces mêmes programmes sont également, selon Chartrand, humiliants : « Les programmes actuels sont une offense à la dignité humaine. Un bon nombre de personnes ont une attitude hautaine à l'égard des bénéficiaires³⁹⁵ ». De fait, ces mêmes programmes sociaux coûtent une fortune à administrer, en bureaucratie. Chartrand affirme qu'aux États-Unis, près de 14% des budgets alloués aux programmes sociaux passent en contrôle des conditions d'admissibilité. Or, avec un programme réellement universel comme le revenu de citoyenneté, les fonctionnaires cesseraient de jouer à la police et les 14% ainsi investis pourraient être versés à des prestataires supplémentaires. Il est donc évident que la globalisation de l'accessibilité au revenu de citoyenneté ainsi que la concentration de l'administration de cette ressource sociale rendrait beaucoup plus économique la gestion de la pauvreté au Québec que le présent système social. Afin d'illustrer tout le dysfonctionnement des programmes actuels, Chartrand s'appuie sur les chiffres émis par des fiscalistes de l'Université du Québec à Montréal. Ceux-ci ont effectivement démontré que certaines personnes pouvaient voir leur revenu global

³⁹³ *L'aut journal*, décembre-janvier 1998-1999, p.12

³⁹⁴ Chartrand et Bernard, *op.cit.*, p. 84-85

³⁹⁵ *Ibid.*, p. 45

chuter suite à une hausse de salaire, car elles se retrouvaient ainsi discréditées face à divers programmes sociaux et face à l'impôt³⁹⁶.

Mais ce n'est pas tout. Le revenu de citoyenneté, par l'accentuation de l'activité économique qu'il engendrerait notamment par l'augmentation de la consommation, par l'économie qu'il procurerait à l'État à cause de la diminution des problèmes de santé et de criminalité reliés à la pauvreté, par l'augmentation des recettes fiscales qu'il rendrait possible à cause de la conjoncture économique rendue favorable par l'enrichissement général des citoyens, contribuerait à n'en point douter, selon Chartrand, à créer un Québec égalitaire, respectueux de la dignité de chacun et exempt de pauvreté. Bref, un exemple de société.

Il est convenu de la part de Chartrand et des militants du RAP que le remplacement des présents programmes sociaux est à la base du financement du revenu de citoyenneté inconditionnel et universel. Toutefois, pour eux, est-il question d'éliminer au complet le filet social québécois ? Pas tout à fait. Par exemple, pour ce qui est de l'aide sociale ou des prestations d'aide aux parents, il est évident que ces programmes disparaîtraient, car désormais tous les citoyens auraient un revenu suffisant pour se procurer les biens premiers et les enfants, en recevant eux aussi le revenu de citoyenneté, ne seraient plus un poids monétaire additionnel venant charcuter le budget familial. Les Québécois pourraient ainsi se permettre d'avoir plus d'enfants et de les avoir plus tôt, ce qui contribue également à la richesse d'un pays³⁹⁷.

Le revenu de citoyenneté aurait aussi un fort impact positif sur l'éducation, sphère d'activité privilégiée par ce concept. Ainsi, l'aide aux étudiants disparaîtrait en très grande partie, car ceux-ci pourraient dès lors financer eux-mêmes leurs études sans s'endetter. Toutefois, le versement de prêts et de bourses pourrait subsister en ce qui concerne les études supérieures, enfin, jusqu'à ce qu'elles ne soient pas accessibles à tous de par leur gratuité, objectif que vise le RAP à long terme.

Par ailleurs et de façon générale, les pensions de vieillesse n'auraient plus leur raison d'être dans un tel système. Le revenu de citoyenneté remplacerait ce programme. Ainsi, de la naissance à la mort, les Québécois n'auraient plus à craindre de ne pouvoir se procurer les biens premiers. Le revenu de citoyenneté ferait donc en sorte d'éliminer complètement la pauvreté au Québec.

Mais un tel système obtient-il suffisamment d'appuis pour espérer voir le jour au Québec ? Comme nous le mentionnions précédemment, la gauche connaît des moments forts difficiles au Québec depuis les années 1980. Malgré un retour mitigé de la gauche dans la vie politique québécoise, les appuis à leurs idées demeurent somme toute assez épars. Par exemple, si l'on

³⁹⁶ *Ibid.*, p.73

prend les résultats pour la dernière campagne électorale provinciale de novembre 1998 qu'a rendu publics le Directeur général des élections, les partis dits de gauche tels que le Parti de la démocratie socialiste, le Parti marxiste-léniniste du Québec, le Parti communiste du Québec ou les candidats indépendants tels que Michel Chartrand qui était appuyé par le RAP ne récoltèrent jamais plus qu'un faible pourcentage des intentions de votes. Hormis peut-être Michel Chartrand, qui en se présentant dans la circonscription de Jonquière contre, notamment, le premier ministre du Québec sortant Lucien Bouchard, récolta tout de même 14,86 % des votes.

Malgré la faible popularité de la gauche au Québec, les partisans du revenu de citoyenneté peuvent tout de même se réjouir des résultats du sondage Globe Angus-Reid qui démontraient que les Québécois tenaient à leur système de justice sociale. Ainsi, près de 60% des gens qui ont répondu à ce sondage souhaitaient l'expansion des programmes de santé, d'éducation et d'assistance sociale. Un autre sondage, exécuté celui-là par la maison CROP, le 4 septembre 1999, soutenait même que 54% des Québécois voulaient que les surplus budgétaires soient investis dans l'amélioration des soins de santé et des services en éducation³⁹⁸. Par ailleurs, la CSN se pencha même sur la question du revenu de citoyenneté et soutint qu'un tel programme était réalisable au Québec. Toutefois, l'appui le plus surprenant que le revenu de citoyenneté s'est attiré ces dernières années est certainement celui de la droite, avec en tête Charles Sirois.

Charles Sirois fait mention d'une allocation universelle dans son livre intitulé : *Passage obligé*. Cependant, loin de s'inspirer du revenu de citoyenneté tel que préconisé par le RAP, Sirois parle plutôt d'une faillite sociale au Québec, engendrée par des systèmes de sécurité sociale trop lourds pour l'État québécois. Il défend donc l'idée selon laquelle, à l'inspiration des États-Unis, le Québec réduirait de façon drastique les avantages sociaux de ses citoyens. Conséquemment, les démunis de la société qui seront toujours présents après l'adoption d'un tel système se verront octroyer une somme annuelle imposable située sous le salaire minimum et au-dessus de l'aide sociale afin de palier aux affres de leur situation. Sirois chiffre cette aide annuelle aux alentours de 5 000\$ pour adulte seulement. Si l'on se fie aux calculs de Chartrand et Bernard, ce montant serait de beaucoup insuffisant à l'éradication de la pauvreté. À titre d'exemple, les deux collaborateurs avancent qu'une famille bénéficiant d'une allocation annuelle de 9 000\$ par adulte et de 4 500\$ par enfant, serait encore sous le seuil de la pauvreté³⁹⁹.

Dans l'édition de septembre 2000 de l'Aut'Journal, Michel Chartrand a répondu à sa façon à l'une des questions fondamentales que lui posaient les gens lorsqu'il leur expliquait les tenants et

³⁹⁷ Chartrand et Bernard, loc.cit., p.71

³⁹⁸ Chartrand et Bernard, op.cit., p.19

³⁹⁹ Ibid., p. 97

aboutissants du projet de revenu de citoyenneté. En effet, la très grande majorité des personnes approchées désiraient savoir à combien se chiffrait le montant alloué par l'État par l'entremise du revenu de citoyenneté. Michel Chartrand et Sylvain Charron se sont donc donné la mission de chiffrer le revenu de citoyenneté.

Selon ces derniers, le programme universel qu'ils proposent permettrait à la société québécoise d'économiser des sommes considérables. En effet, l'élimination des programmes sociaux québécois et canadiens entraînerait des économies de 14 milliards 309 millions \$ dans le premier cas et de 11 milliards et 649 millions \$ dans le second cas. De plus, l'abolition des dépenses fiscales au Québec enrichirait le fonds du revenu de citoyenneté de 29 milliards 275 millions \$ au Québec et de 29 milliards et 276 millions au fédéral. Cette réorganisation ferait donc épargner 85 milliards aux citoyens québécois.

Par la suite, Chartrand et Charron ont divisé ledit montant de 85 milliards par 6,8 millions de personnes. Par conséquent, le revenu de citoyenneté annuel pourrait être, dans ces circonstances, de 12 500 \$ par personne.

Cette estimation du revenu de citoyenneté ne tient toutefois pas compte de l'accroissement économique que provoquerait l'entrée en vigueur de cette mesure. Lorsque les auteurs la font intervenir, ils se permettent d'affirmer que le revenu alloué annuellement pourrait être aussi élevé que 16 500 \$ par personne⁴⁰⁰.

Conclusion de la partie

Au Québec, dans les années 1990, il n'y a à peu près que les militants gauchistes qui appuient fermement l'idée du revenu de citoyenneté. Lorsque la droite s'empare de l'idée, c'est tout simplement pour passer la hache dans le système social québécois tel que nous le connaissons depuis la Révolution tranquille. Bien entendu, Michel Chartrand ne peut souscrire à cette vision minimaliste de l'allocation universelle.

C'est-à-dire que malgré tout l'humanisme que renferme le projet de revenu de citoyenneté garanti à tous les Québécois, la population, peut-être manipulée qu'elle est par les dirigeants

⁴⁰⁰ Michel Chartrand et Sylvain Charron, « Un revenu de citoyenneté de 12 500 \$ par personne », *L'Aut'Journal*, no. 192, septembre 2000, p. 3

politique en place et par les médias, demeurent hautement réfractaire à l'idée. Sans l'ombre d'un doute, la droite a la cote présentement dans la société québécoise.

Conclusion

À la lumière des informations que nous avons pu recueillir, il est évident que Michel Chartrand a suivi un cheminement idéologique la plupart du temps marginal. Le représentant humaniste du contre-pouvoir qu'il est a tenté depuis les années 1930 d'agir de façon à améliorer les conditions de vie de ses congénères canadiens-français ou québécois. Cette quête pour une vie meilleure s'est illustrée la plupart du temps par des luttes sociales hautement idéologiques. Bref, Michel Chartrand s'impliqua toujours de façon énergique dans des milieux dits nationalistes, syndicaux, socialistes ou autres.

Au cours des années 1936-1948, l'homme tenta, à l'aide du mouvement d'Action catholique, de révolutionner la pratique religieuse au Québec dans le but de la réorienter dans une perspective davantage sociale. À l'instar de la jeunesse canadienne-française qui ne se reconnaissait que partiellement dans l'Église catholique, Chartrand désirait ainsi adapter le catholicisme à la réalité québécoise des années 1930. Ce qui voulait notamment dire que les questions d'ordre social, économique et politique ne devaient plus être l'affaire uniquement d'une petite clique de dirigeants juchés à la tête de l'État québécois.

Concrètement, l'Action catholique prôna une réorientation majeure du fonctionnement de l'État et ce, de façon à atteindre la société à l'autre bout de la lorgnette. Pour ce faire, la JIC recommandait que l'État devienne de type corporatiste et qu'en cela, il soit relégué à un rôle supplétif, à un rôle d'arbitre devant trancher les litiges existants entre les représentants des différentes corporations professionnelles. Le fait de reléguer l'État à une fonction secondaire devait laisser plus de place à l'Église. Cette dernière affirmation était particulièrement vraie au niveau des affaires sociales et en particulier dans le domaine familial. Ce qui ne voulait toutefois pas dire que l'État devait devenir un acteur négligeable dans le Québec des années 1930. En effet, ce dernier devait tout de même veiller à ce que les moins bien nantis de la société ne soient pas les laissés-pour-compte du système et à ce que les conditions de travail des ouvriers et des prolétaires en général respectent la dignité humaine. À ce chapitre, l'Église n'eut toutefois qu'une confiance relative en les capacités étatiques. Conséquemment, elle investit le monde syndical qu'elle croyait mieux en mesure d'appliquer les préceptes qu'elle défendait eu égard aux conditions de travail. Selon la vision de l'Action catholique, l'État devait également voir à ce que l'ordre et la morale d'inspiration catholique soient maintenus dans la société. En s'impliquant dans la JIC, Chartrand rejoignait *grosso modo* la vision sociale qui était véhiculée au Québec à cette époque. Bref, les

idées de notre sujet d'étude étaient somme toute conformes aux volontés de la population en général pour ce qui est de l'influence du catholicisme dans la société.

Le séparatisme des années 1936-1938, que défendit souvent âprement Michel Chartrand, récoltait, pour sa part, beaucoup moins d'appuis. Le Québec de cette période était assurément nationaliste et les idées de Bourassa et de Groulx recueillaient la faveur populaire. Toutefois, rares étaient ceux qui voulaient briser le pacte de 1867. La création de la Laurentie de droite, séparée du reste du Canada, n'était finalement qu'un rêve que partageaient fort peu de citoyens. En effet, les Canadiens français étaient tout au plus autonomistes à cette époque.

Toutefois, les Jeunesses patriotes ne firent pas que militer pour la création d'un État national sur les berges du Saint-Laurent, ils revendiquèrent également l'adoption de principes corporatistes et combattirent le gouvernement fédéral et son idée de conscription. Si Michel Chartrand se retrouvait fort isolé lorsque venait le temps de promouvoir l'idée de la séparation du Québec dans les années 1930, les rangs de ceux qui partageaient les mêmes luttes que lui se garnissaient drôlement lorsque l'occasion se présentait d'enfourcher les chevaux de bataille qu'étaient le corporatisme et surtout l'anticonscriptionnisme.

Ces dernières idées, Michel Chartrand ne les véhicula point qu'à l'intérieur des Jeunesses patriotes. En effet, L'Ordre de Jacques-Cartier et le Bloc populaire canadien firent également une place importante à ces croyances à l'intérieur de leurs discours. Toutefois, juxtaposé à l'anticonscriptionnisme et au corporatisme, on retrouvait à l'intérieur de l'Ordre un nationalisme défensif qui poussa ses militants à vouloir imposer une présence beaucoup plus importante des Canadiens français dans la fonction publique fédérale. Pour ce qui est du Bloc populaire, des mesures dites d'interventionnisme étatique se retrouvaient également dans le programme du parti.

Les années 1949-1962 constituèrent une tranche chronologique à l'intérieur de laquelle Michel Chartrand était sérieusement à l'écart de la pensée dominante de la société québécoise. La défense des positions syndicales, qu'exerçait notre sujet d'étude, même si ce syndicalisme était d'origine catholique, fit en sorte de l'opposer durement au premier ministre Duplessis qui était alors fortement accroché au pouvoir et dont l'intolérance à l'égard des syndicats était notoire. Toutefois, l'évolution sociale suivait son cours au Québec, et Chartrand, en défendant des idées syndicales finira par rejoindre, en partie, le mouvement ouvrier québécois qui prendra de plus en plus d'ampleur dans les années ultérieures au gouvernement Duplessis.

La marginalité de Michel Chartrand n'alla certes pas en s'améliorant au fil des années 1950. De fait, lorsque ce dernier investit les rangs du CCF, l'écart entre notre sujet d'étude et la société prit carrément des proportions phénoménales. L'Église catholique, le gouvernement de

Duplessis ainsi que les milieux nationalistes canadiens-français condamnaient de façon péremptoire ce parti socialiste. Ce qui revenait à dire que les principaux acteurs sociaux du Québec de cette période se positionnaient contre la façon de percevoir la société que défendait Chartrand. C'est-à-dire que les Canadiens français étaient loin d'être prêts à l'époque pour entendre des discours proposant une importante réforme scolaire, l'implantation d'un programme d'assurance-santé ou une hausse généralisée des salaires.

L'isolement social et idéologique de Michel Chartrand perdit quelque peu de son importance lors de la période suivante. Et ce, parce que le syndicalisme poursuivit sa progression au cours des années 1960-1970, progression qui fit qu'il devint une force sociale de premier plan au Québec. Dès lors, le patronat ainsi que les gouvernements ne pouvaient guère plus ignorer les revendications des travailleurs qui leur parvenaient par l'entremise des représentants syndicaux dans l'administration de leur sphère d'activité. En intégrant le monde syndical en 1969, Chartrand réduisait donc grandement son originalité aux yeux de la population. Toutefois, cette compréhension mutuelle devait être toute relative. En effet, étant donné que la réflexion de Chartrand au sujet de la justice sociale et au sujet de la lutte pour des conditions de travail décentes était déjà fortement étoffée dans les années 1960, il était fortement prévisible que Chartrand ne pourrait pas s'en tenir aux idées auxquelles les citoyens étaient prêts à se laisser pénétrer.

De fait, celui-ci adopta des positions beaucoup plus radicales que celles que véhiculaient les principaux syndicats. Chartrand et le CCSNM qu'il présidait furent donc toujours quelque peu en dehors du discours syndical officiel de la période. Et évidemment, il était fort difficile pour le commun des mortels d'avaliser les discours les plus radicaux du Michel Chartrand de l'après Révolution tranquille. Bref, le socialisme que Chartrand défendait à cette époque ne rejoignait qu'une minorité parmi la population québécoise désireuse certes d'améliorer ses conditions de vie, mais assurément pas au coût que le socialisme exigeait.

Les années 1960-1970 virent également le mouvement indépendantiste s'implanter de façon solide et durable sur l'échiquier politique québécois. Michel Chartrand qui avait adopté cette idée de rupture du pacte confédéral de 1867 adhéra pleinement au néo-nationalisme de cette période. Toutefois, et en cela encore une fois, il se retrouva isolé idéologiquement et ce, d'une part parce que l'idée ne recueillait l'appui que d'une portion minoritaire de l'électorat québécois et d'autre part parce que l'affiliation fort importante qu'il traçait entre l'indépendance nationale et une véritable libération du peuple québécois allait plus loin que ce à quoi était prête la population et les dirigeants des différents partis ouverts à l'indépendance du Québec.

Conscient de cette situation, Chartrand n'en modéra pas pour autant la portée de ses discours. Pour lui, le socialisme devait indubitablement s'insérer dans le projet d'indépendance du Québec et si les gens n'étaient pas prêts pour l'instant à l'endosser dans ce projet, il n'avait qu'à étoffer son discours de façon à convaincre les hésitants.

En juxtaposant le socialisme et l'indépendance du Québec, Chartrand entraînait en opposition avec le principal parti politique qui défendait l'idée de la séparation à l'époque : le Parti québécois. Ainsi, ajoutée à la marginalité que recueillait l'indépendantisme à cette époque, Chartrand se positionnait à l'extrême limite de la marginalité politique parce qu'il défendait le socialisme simultanément.

Finalement, les années 1983-2000 constituent pour Michel Chartrand une période que certains pourrait identifier comme étant caractérisée par l'isolement. Il est vrai que la marginalité de l'homme ne s'est nullement résorbée à l'intérieur de cette tranche chronologique. L'idée du revenu de citoyenneté que défend désormais Michel Chartrand récolte énormément de sourires narquois. Et malgré tout, l'homme de 84 ans n'abandonne pas pour autant le combat.

Il est donc évident que les idées que Michel Chartrand défendit au cours de sa carrière ont fait de lui un homme marginalisé dans la société. Rarement, l'homme a-t-il vu la population adopter majoritairement les réformes qu'il proposait afin d'améliorer la société dans laquelle il évoluait. Le parcours du représentant du contre-pouvoir a donc été davantage ponctué de défaites que de victoires. Et pourtant, Chartrand n'a jamais baissé les bras. Il a toujours poursuivi sa quête pour une plus grande justice sociale.

Depuis les années 1930, les idées de Michel Chartrand ne se sont guère plus qu'adaptées à la société. Pas de changements de cap, pas de reniements. Et ce, même si plus souvent qu'autrement, les gens qui appuyaient Chartrand dans ses luttes n'étaient pas très nombreux. C'est certainement cette constance idéologique, même si elle a subi plusieurs adaptations, qui fait que l'homme est si remarquable. Depuis les tout débuts de sa carrière militante, Chartrand a toujours eu le même objectif : améliorer le sort de ses concitoyens. Et c'est certainement pour ça que les Québécois ont toujours respecté et admiré en quelque sorte Michel Chartrand.

Annexe 1 :

Manifeste du FLQ

Le Front de libération du Québec n'est pas le messie, ni un Robin des bois des temps modernes. C'est un regroupement de travailleurs québécois qui sont décidés à tout mettre en oeuvre pour que le peuple du Québec prenne définitivement en mains son destin.

Le Front de libération du Québec veut l'indépendance totale des Québécois, réunis dans une société libre et purgée à jamais de sa clique de requins voraces, les « big boss » patronneux et leurs valets qui ont fait du Québec leur chasse-gardée du cheap labor et de l'exploitation sans scrupule.

Le Front de libération du Québec n'est pas un mouvement d'agression, mais la réponse à une agression, celle organisée par la haute finance par l'entremise des marionnettes des gouvernements fédéral et provincial (le show de la Brinks, le bill 63, la carte électorale, la taxe dite de « progrès social », Power Corporation, l'assurance-médecins, les gars de Lapalme...).

Le Front de libération du Québec s'autofinance d'impôts volontaires prélevés à même les entreprises d'exploitation des ouvriers (banques, compagnies de finance, etc.).

« Les puissances d'argent du statu quo, la plupart des tuteurs traditionnels de notre peuple, ont obtenu la réaction qu'ils espéraient, le recul plutôt qu'un changement pour lequel nous avons travaillé comme jamais; pour lequel on va continuer à travailler. » - René Lévesque, 29 avril 1970.

Nous avons cru un moment qu'il valait la peine de canaliser nos énergies, nos impatiences comme le dit si bien René Lévesque, dans le Parti Québécois, mais la victoire libérale montre bien que ce qu'on appelle démocratie au Québec n'est en fait et depuis toujours que la "democracy" des riches. La victoire du Parti Libéral en ce sens n'est en fait que la victoire des faiseurs d'élections Simard-Cotroni. En conséquence, le parlementarisme britannique, c'est bien fini et le Front de libération du Québec ne se laissera jamais distraire par les miettes électorales que les capitalistes anglo-saxons lancent dans la basse-cour québécoise à tous les quatre ans. Nombre de Québécois ont compris et ils vont agir. Bourassa dans l'année qui vient va prendre de la maturité : 100 000 travailleurs révolutionnaires organisés et armés!

Oui, il y en a des raisons à la victoire libérale. Oui, il y en a des raisons à la pauvreté, au chômage, aux taudis, au fait que vous M. Bergeron de la rue Visitation et aussi vous M. Legendre de Ville de Laval, qui gagnez 10 000 dollars par année, vous ne vous sentiez pas libres en notre pays le Québec.

Oui, il y en a des raisons, et les gars de la Lord les connaissent, les pêcheurs de la Gaspésie, les travailleurs de la Côte Nord, les mineurs de la Iron Ore, de Quebec Cartier Mining, de la Noranda les connaissent eux aussi ces raisons. Et les braves travailleurs de Cabano que l'on a tenté de foutrer une fois de plus en savent des tas de raisons.

Oui, il y en a des raisons pour que vous, M. Tremblay de la rue Panet et vous, M. Cloutier qui travaillez dans la construction à St-Jérôme, vous ne puissiez vous payer des « vaisseaux d'or » avec de la belle zizique et tout le fling flang comme l'a fait Drapeau l'aristocrate, celui qui se préoccupe tellement des taudis qu'il a fait placer des panneaux de couleurs devant ceux-ci pour ne pas que les riches touristes voient notre misère.

Oui, il y en a des raisons pour que vous Madame Lemay de St-Hyacinthe, vous ne puissiez vous payer des petits voyages en Floride comme le font avec notre argent tous les sales juges et députés.

Les braves travailleurs de la Vickers et ceux de la Davie Ship les savent ces raisons, eux à qui l'on n'a donné aucune raison pour les crisser à la porte. Et les gars de Murdochville que l'on a écrasés pour la seule et unique raison qu'ils voulaient se syndiquer et à qui les sales juges ont fait payer plus de deux millions de dollars parce qu'ils avaient voulu exercer ce droit élémentaire. Les gars de Murdochville la connaissent la justice et ils en connaissent des tas de raisons.

Oui, il y en a des raisons pour que vous, M. Lachance de la rue Ste-Marguerite, vous alliez noyer votre désespoir, votre rancœur et votre rage dans la bière du chien à Molson. Et toi, Lachance fils avec tes cigarettes de mari...

Oui, il y en a des raisons pour que vous, les assistés sociaux, on vous tienne de génération en génération sur le bien-être social. Il y en a des tas de raisons, les travailleurs de la Domtar à Windsor et à East Angus les savent. Et les travailleurs de la Squibb et de la Ayers et les gars de la Régie des Alcools et ceux de la Seven-Up et de Victoria Precision. et les cols bleus de Laval et de Montréal et les gars de Lapalme en savent des tas de raisons.

Les travailleurs de Dupont of Canada en savent eux aussi, même si bientôt ils ne pourront que les donner en anglais (ainsi assimilés, ils iront grossir le nombre des immigrants. Néo-Québécois. enfants chéris du bill 63).

Et les policiers de Montréal auraient dû les comprendre ces raisons. eux qui sont les bras du système: ils auraient dû s'apercevoir que nous vivons dans une société terrorisée parce que sans leur force, sans leur violence, plus rien ne fonctionnait le 7 octobre!

Nous en avons soupé du fédéralisme canadien qui pénalise les producteurs laitiers du Québec pour satisfaire aux besoins anglo-saxons du Commonwealth; qui maintient les braves chauffeurs de taxi de Montréal dans un état de demi-esclaves en protégeant honteusement le monopole exclusif à l'écoeurant Murray Hill et de son propriétaire-assassin Charles Hershorn et de son fils Paul qui, à maintes reprises, le soir du 7 octobre, arracha des mains de ses employés le fusil de calibre 12 pour tirer sur les chauffeurs et blesser ainsi mortellement le caporal Dumas, tué en tant que manifestant; qui pratique une politique insensée des importations en jetant un à un dans la rue des petits salariés des Textiles et de la Chaussure, les plus bafoués au Québec, aux profits d'une poignée de maudits "money makers" roulant Cadillac; qui classe la nation québécoise au rang des minorités ethniques du Canada.

Nous en avons soupé, et de plus en plus de Québécois également, d'un gouvernement de mitaines qui fait mille et une acrobaties pour charmer les millionnaires américains en les suppliant de venir investir au Québec, « la Québec », où des milliers de milles carrés de forêts remplies de gibier et de lacs poissonneux sont la propriété exclusive de ces mêmes Seigneurs tout-puissants du XX^e siècle:

d'un hypocrite à la Bourassa qui s'appuie sur les blindés de la Brinks, véritable symbole de l'occupation étrangère au Québec, pour tenir les pauvres "natives" québécois dans la peur de la misère et du chômage auxquels nous sommes tant habitués;

de nos impôts que l'envoyé d'Ottawa au Québec veut donner aux boss anglophones pour les « inciter », ma chère, à parler français, à négocier en français ; repeat after me : « cheap labor means main-d'oeuvre à bon marché ».

des promesses de travail et de prospérité, alors que nous serons toujours les serviteurs assidus et les lèche-bottes des big shot, tant qu'il y aura des Westmount, des Town of Mount-Royal, des Hampstead, des Outremont, tous ces véritables châteaux forts de la haute finance de la rue St-Jacques et de la Wall Street, tant que nous tous, Québécois, n'aurons pas chassé par tous les moyens, y compris la dynamite et les armes, ces big boss de l'économie et de la politique, prêts à toutes les bassesses pour mieux nous fourrer.

Nous vivons dans une société d'esclaves terrorisés, terrorisés par les grands patrons, Steinberg, Clark, Bronfman, Smith, Neapole, Timmins, Geoffrion, L. Lévesque, Hershorn, Thompson, Nesbitt, Desmarais, Kierans (à coté de ça, Remi Popol la garcette, Drapeau le dog, Bourassa le serin des Simard, Trudeau la tapette, c'est des peanuts).

Terrorisés par l'église capitaliste romaine, même si ça paraît de moins en moins (à qui appartient la Place de la Bourse?), par les paiements à rembourser à la Household Finance, par la publicité des grands maîtres de la consommation Eaton, Simpson, Morgan, Steinberg, General Motors...;

Terrorisés par les lieux fermes de la science et de la culture que sont les universités et par leurs singes-directeurs Gaudry et Dorais et par le sous-singe Robert Shaw. Nous sommes de plus en plus nombreux à connaître et à subir cette société terroriste et le jour s'en vient où tous les Westmount du Québec disparaîtront de la carte.

Travailleurs de la production, des mines et des forêts; travailleurs des services, enseignants et étudiants, chômeurs, prenez ce qui vous appartient, votre travail, votre production et votre liberté. Et vous, les travailleurs de la General Electric, c'est vous qui faites fonctionner vos usines; vous seuls êtes capables de produire; sans vous, General Electric n'est rien!

Travailleurs du Québec, commencez dès aujourd'hui à reprendre ce qui vous appartient; prenez vous-mêmes ce qui est à vous. Vous seuls connaissez vos usines, vos machines, vos hôtels, vos universités, vos syndicats; n'attendez pas d'organisation miracle.

Faites vous-mêmes votre révolution dans vos quartiers, dans vos milieux de travail. Et si vous ne la faites pas vous-mêmes, d'autres usurpateurs technocrates ou autres remplaceront la poignée de fumeurs de cigares que nous connaissons maintenant et tout sera à refaire. Vous seuls êtes capables de bâtir une société libre.

Il nous faut lutter, non plus un à un, mais en s'unissant, jusqu'à la victoire, avec tous les moyens que l'on possède comme l'ont fait les Patriotes de 1837-1838 (ceux que Notre sainte mère l'Eglise s'est empressée d'excommunier pour mieux se vendre aux intérêts britanniques).

Qu'aux quatre coins du Québec, ceux qu'on a osé traiter avec dédain de lousy French et d'alcooliques entreprennent vigoureusement le combat contre les matraqueurs de la liberté et de la justice et mettent hors d'état de nuire tous ces professionnels du hold-up et de l'escroquerie : banquiers, businessmen, juges et politicailleurs vendus.

Nous sommes des travailleurs québécois et nous irons jusqu'au bout. Nous voulons remplacer avec toute la population cette société d'esclaves par une société libre, fonctionnant d'elle-même et pour elle-même, une société ouverte sur le monde.

Notre lutte ne peut être que victorieuse. On ne tient pas longtemps dans la misère et le mépris un peuple en réveil.

Vive le Québec libre!

Vive les camarades prisonniers politiques!

Vive la révolution québécoise!

Vive le Front de libération du Québec!

Annexe 2 :

Méthodologie : Exemple

Article :

Michel Chartrand. La consolidation

1. Consolider les gains dans le secteur public, avec les employés de ces jeunes syndicats qui ont du dynamisme et qui connaissent bien le gouvernement, le représentants des patrons, ça va stabiliser les affaires et renforcer ces syndicats-là. À Montréal en tout cas, on va garder les gars qui se sont occupés des négociations dans les affaires sociales et les commissions scolaires, pour tout mettre ça en ordre et développer la vie syndicale davantage et voir à ce que les gains qui ont été acquis soient consolidés. En même temps, on va travailler dans le secteur privé.

Et c'est à partir de là, qu'il va rentrer du monde dans la CSN, les militants vont le dire tout naturellement que c'est une bonne affaire d'être syndiqué. Pas juste les permanents à l'organisation.

2. Les fédérations vont rester telles qu'elles sont avec leur personnel [sic] sauf qu'on va voir à réaménager les services sur le plan régional et à mieux distribuer les permanents, à donner plus de services à partir du Conseil Central. Des permanents de fédérations vont être polyvalents,

vont aller travailler avec des travailleurs d'une autre fédération ; les permanents de conseils centraux vont des fois remplacer les permanents d'une fédération pour donner des services plus proches. Les gens dans les syndicats vont régler leurs problèmes sans attendre que quelqu'un vienne de Montréal, de Québec ou d'ailleurs. Mathématiquement et matériellement on aura jamais assez d'argent pour avoir assez de permanents. La force des syndicats, c'est sur les lieux de travail.

3. Continuons à souscrire une heure par mois par membre et on verra ce qui va arriver ; il sera toujours temps de réaménager, de cesser la perception et ainsi de suite. On ne peut pas d'avance s'arrêter à 4 millions ; ça fait 5 000 membres en grève pendant 5 semaines. On est capable de faire un bon bout dans l'entreprise privée et dans les secteurs publics aussi, mais il n'y a rien qui nous dit qu'on aura pas d'après la vague de répression gouvernementale et patronale, qu'on aura pas des mises à pied forcées et des fermetures d'usine temporaires et permanentes ou il va falloir donner des secours de montants beaucoup plus élevés.

La cotisation est un peu proportionnelle quand on parle d'une heure par mois par membre, ça va selon vos gains.

Pour le fonds de défense, c'est .6 ou une heure par mois, alors c'est à peu près l'équivalent. Pour l'administration, ça peu se faire avec le temps, c'est pas une panacée le pourcentage. Le monde se rend compte de ce qu'il paie.

4. L'administration ne doit pas opérer de saignée dans le FDP. Il n'est pas question d'y toucher. C'est le seul mouvement peut-être dans le monde où il y a un fonds de défense plus considérable que son fonds d'administration. On met plus d'argent pour les gars qui sont en grève que pour s'administrer et se donner des services. J'en suis très fier. Les secours ne sont pas encore assez considérables. Mon objectif, c'est l'équivalent de l'assurance chômage ; deux tiers de mon salaire. Après ça on en aura moins de grève, c'est ça la solution aux grèves, donner des bons secours de grève.
5. La cause de certains départs, une des causes peut-être, parmi d'autres, de certains départs. Les gens manquaient de connaissance syndicale, d'éducation et de formation syndicale. C'est pas la politique qui les a fait fuir, c'est parce qu'ils ne se rendaient pas compte qu'il faut que le syndicalisme débouche sur la politique. Faire des négociations contre l'augmentation du coût de la vie, contre les lois, c'est faire de la politique, c'est vrai ; mais c'est pas ça de la politique.

La politique c'est d'autre chose. C'est d'avoir un objectif pour le gouvernement de la société. Le PQ prend un régime qui est absolument injuste, qui ne correspond pas à un gouvernement venu au pouvoir par le peuple, quand il rejette le vote proportionnel. Il a l'espoir de rentrer avec 35 % de votes : comment va-t-il gouverner s'il y a seulement une petite minorité qui l'appuie ? Il faudrait faire d'autres réformes ; Or, il n'en est pas question, encore. L'Hydro est administrée, on ne sait pas par qui : le salaire minimum est administré, on ne sait pas par qui.

6. Ce n'est pas un problème à régler. Que les syndiqués soient mieux formés pour voir comment ils doivent régler leurs problèmes syndicaux et leurs problèmes politiques ; qu'ils aient des tendances politiques, c'est tant mieux, il est temps qu'on en ait. À Montréal, au Conseil Central, c'est peut-être l'endroit où on a le plus de ces lignes de politique-là, ça fait pas de drame. La plupart, sinon la totalité de ces gens-là, sont des gens généreux, des militants et ils veulent faire avancer la société. Moi j'ai du respect pour eux-autres, comme j'en ai toujours eu pour les militants communistes à partir de 1937, comme j'en ai toujours eu pour les militants

créditistes. Ceux pour qui je n'ai pas de respect, c'est les gens qui sont pas intéressés à rien transformer.

C'est un faux problème de prétendre que ces groupuscules-là vont faire éclater le mouvement. Le mouvement syndical qui a peur de tout, n'a pas de base idéologique, philosophique, et des bases militantes convenables. Avant le grand soir, il y a des gars dans l'usine qui ne veulent pas entendre parler de transformer rien ni même de se défendre, alors il faut les mobiliser. Mais qu'il faille une organisation politique à part du syndicalisme c'est bien sûr, comme il en faut, à part, de la coopération.

7. Faudrait pas trop tarder à aider ceux qui veulent former un parti politique; on avait espérer dans les colloques du printemps bâtir une plateforme politique à partir de nos revendications et des revendications de la société québécoise et avoir une petite idée de ce qu'on veut comme réforme politique et comme gouvernement. Des gars peut-être se seraient présenter dans des comités ouvriers. Et ça ne coûterait pas d'argent. Moi même j'en ai fait dans quelques comités et je n'ai pas dépensé une fortune. J'ai payé pour la radio et pour un peu d'espace dans les journaux avec l'argent que mes gars on ramassé. Une aide technique va nécessairement venir de la centrale parce qu'on est pris pour étudier les problèmes politiques et il faut les étudier davantage. Une aide financière se sont les membres qui vont décider ça; il n'y a personne qui peut dire que jamais la CSN aiderait un parti politique. Dans le programme du PQ, il y a l'assurance-automobile. Alors qu'on décide qu'on va mettre 100 000 \$ dans le programme pour l'assurance-automobile et que ça profite au PQ, je trouve que les membres de la CSN et le peuple de la province de Québec sauveraient 100 000 000 \$ par année si on avait ce programme-là.
8. Je n'ai pas l'intention de changer, quoique pense les gens, j'ai toujours travaillé en équipe. Le problème peut-être que je pose compense le problème que je ne pose pas, c'est que tout le monde sait ce que je pense.

J'ai vécu dans ce mouvement-là assez longtemps et j'ai pensé à ça toute ma vie, même en étant pas intelligent, il y a des affaires que j'ai apprises. C'est pour ça que je veux aller à la CSN. J'ai vu du monde essayé toutes sortes d'affaires, moi je veux recommencer à la base, à l'ABC du syndicalisme. Aller jusqu'au marxisme, ça ne me fait pas peur et ça peut être utile. Le monde qui entre dans le syndicat n'a pas appris ça à l'école ni dans les universités: au contraire, même aujourd'hui ceux qui vont à l'université le plus longtemps sont le plus loin du peuple.

Source : Article du Devoir

Date : 3 juillet 1976

Page : 5

Angle : Michel Chartrand

Sujet : Idées syndicales de Michel Chartrand

Catégorie : Syndicalisme

Les articles de journaux ont été retenus, pour la période 1966 à aujourd'hui, en fonction du sujet traité. Pour notre part, nous retenions évidemment les articles faisant mention de Michel Chartrand qu'il était possible de retrouver dans *Le Devoir*. Pour ce faire, nous nous sommes servis d'un index qui identifie les principaux sujets traités dans ce média, pour cette période. Avant 1966, comme il n'y avait aucun index pouvant nous faciliter la tâche, nous procédions par dates ciblées. C'est-à-dire que nous parcourions les pages du Devoir qui étaient susceptibles de contenir des informations sur Michel Chartrand. Les dates retenues représentaient des moments forts de la vie de notre sujet d'étude.

Par la suite, nous avons identifié les sources recueillies en répondant à diverses questions, qu'il est possible de retrouver ci-haut. Pour ce qui est de l'item « angle », mentionnons tout simplement qu'étant donné notre façon de procéder, nous avons conservé deux grands types de sources. Celles qui concernaient directement les idées de Michel Chartrand et celles qui concernaient l'idéologie des mouvements que fréquenta Michel Chartrand au fil des ans.

Ensuite, nous analysions les idées qui se trouvaient dans le document sur lequel nous portions notre regard. Par exemple, dans ce cas-ci, il est question des idées syndicales de Michel Chartrand. Nous avons donc fait ressortir les éléments suivants :

- Recrutement syndical : Consolider les gains
- Réaménagement du fonctionnement syndical de la CSN : Revoir les relations entre les diverses fédérations et le Conseil central.
- Cotisation syndicale : La maintenir telle qu'elle.
- Fonds défense professionnel : Ne pas toucher à l'argent qui s'y trouve à d'autres fins que celles prévues.
- Formation d'un parti politique ouvrier : Apporter soutien de la CSN, valorisation de la démocratie
- Formation syndicale et politique : Sensibiliser davantage la population
- Combat syndical : Retourner à la base et n'exclure aucune idéologie, pas même la marxiste.

Évidemment, sur les fiches que l'on réalisait ainsi, on retrouvait plus de détails que ces simples grands points. Quoi qu'il en soit, une fois que nous avons compilé toutes les fiches qui nous étaient nécessaires à la bonne compréhension des idées de Michel Chartrand, nous les

comparisons afin d'établir quels étaient les éléments dominants qu'avaient défendus Michel Chartrand au cours de sa carrière. Comme les idées de Michel Chartrand évoluèrent avec les années, et avec les divers milieux de militantisme auxquels il participa, nous avons donc dû les catégoriser de la façon suivante :

Annexe 3 :

Grille 1 : 1936-1948

	Cap	Coop	Corp	Cons	Nat
1. J.I.C. 1936-1941					
2. J.P. 1936-....					
3. O.J.C.					
4. B.P.C. 1942-1948					

Grille 2 : 1949-1962

	Cap	Coop	Corp	Nat	Soc	Synd
1. C.T.C.C 1949-1959						
2. C.C.F. 1953-1957						
3. P.S.D. 1956-1961						
4. NPD 1961-63						

Grille 3 : 1963-1982

	Cap	Coop	Nat	Soc	Synd
1. F.L.Q 1963-1972					
2. P.S.Q. 1963-1966					
3. C.C.S.N.M 1968-1978					

Grille 4 : 1983-2000

	Cap	Coop	Nat	Soc	Synd

1. RAP					
1998-...					

Légende :

Cap= capitalisme

nat= nationalisme

Cath= catholicisme

soc= socialisme

Coop= coopératisme

synd= syndicalisme

Corp= corporatisme

Cons= anticonscriptionnisme

J.I.C.= jeunesse indépendante catholique

J.P.= jeunesses patriotes

A.L.N. = Action libérale nationale

B.P.C= Bloc populaire canadien

C.T.C.C.= Confédération des travailleurs catholiques du Canada

C.C.F.= Cooperative Commonwealth Federation

O.J.C. = Ordre de Jacques-Cartier

P.S.D. = Parti social-démocrate

P.S.Q. = Parti socialiste du Québec

C.C.S.N.M.= Conseil central des syndicats nationaux de Montréal

F.L.Q. = Front de libération du Québec

RAP = Rassemblement pour une alternative politique

Grâce à la compilation que nous avons effectuée, grâce aux catégories et aux idées principales que nous avons dégagées, nous avons pu réaliser le tableau suivant qui présente les principaux éléments d'informations que nous avons découverts après avoir traité notre problématique. Pour ce faire, nous avons dû réaliser une dernière étape à l'intérieur de notre démarche méthodologique. En effet, nous avons mis en relations les éléments d'information que nous avons recueillis avec notre hypothèse de départ qui avait pour objectif de brosser un portrait idéologique de Michel Chartrand et ce, de façon à vérifier le degré de marginalité de celui-ci à différents moments de sa vie. Pour y arriver, nous avons analysé le degré de marginalité qui était sien à l'intérieur des différents mouvements à l'intérieur desquels on le retrouvait. Par la suite, nous avons vérifié la marginalité de ce mouvement eu égard à la société québécoise dans laquelle il s'insérait.

Annexe 4 :**Tableau récapitulatif des idéologies des milieux de militantisme de Michel Chartrand de 1936 à 1960 :**

	Idées dominantes
JIC	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle de l'État limité à un rôle supplétif • Préconise un État québécois de type corporatiste • État non-interventionniste au niveau des affaires sociales et en particulier au niveau de la famille; l'Église catholique est primat de l'État dans ce domaine • État doit favoriser les moins nantis de la société • L'État doit assurer la santé financière des secteurs privés et publics • L'État doit favoriser le maintien de l'ordre et de la morale au sein de la société • L'État doit veiller aux conditions de travail des salariés • L'État doit s'appuyer en premier lieu sur les syndicats catholiques dans le domaine du travail • L'État doit veiller au respect des pratiques religieuses, notamment au niveau du dimanche qui doit demeurer un congé
Jeunesses patriotes	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la Laurentie, un État québécois de droite séparé du reste du Canada • Préconise un État québécois de type corporatiste • Mouvement anticonscriptionniste

OJC	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter pour les droits des Canadiens-Français en noyant l'État fédéral • Nationalisme essentiellement défensif qui prétend pouvoir défendre les prérogatives de l'État québécois à l'intérieur de la fédération canadienne • L'État québécois est vu comme un créateur d'entreprises publiques ou mixtes et de gestionnaire de l'économie • Préconise la formation d'un État de type césariste s'appuyant dans une première étape sur l'implantation de l'idéologie corporatiste en terre québécoise • Protection de la langue française
BPC	<p>BPC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parti anticonscriptionniste • Contre la centralisation des pouvoirs entre les mains du fédéral au détriment de l'État québécois • Défense des prérogatives de l'État québécois à l'aide du nationalisme anti-impérialiste et canadien-français • Préconise jusqu'en 1945 l'instauration d'un État québécois de type corporatiste • Préconise un nettoyage au niveau du fonctionnement de l'État québécois • Prône la rétrocession du Labrador à l'État du Québec • Revendique la protection des droits des Canadiens-Français de la diaspora • Prône l'interventionnisme étatique
CCF/PSD/	<ul style="list-style-type: none"> • Prône l'interventionnisme étatique • L'État québécois était considéré comme le foyer national des Canadiens-Français par l'aile du Québec, d'où le conflit entre le centre du parti et l'aile québécoise • Prône des mesures étatiques à saveur social-démocrate telles que la réalisation d'une importante réforme scolaire, l'implantation d'un programme d'assurance-santé, une hausse des salaires, etc.
CTCC	<ul style="list-style-type: none"> • Prône le corporatisme jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale • L'État est confiné dans un rôle supplétif • Prône la réforme de l'entreprise, l'humanisme libéral qui contribuent à maintenir l'État hors du monde du travail • Prône l'instauration de véritables pratiques démocratiques à l'intérieur de l'État québécois • 1958 : on confère à l'État un rôle de planificateur économique
NPD-Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Dissensions entre le centre du parti et le Québec • Veut que le gouvernement canadien reconnaisse officiellement la binationalité du pays • Renforcement des prérogatives provinciales

	<ul style="list-style-type: none"> • Réclame obtention du droit à l'autodétermination du peuple québécois • Veut réformer la fédération canadienne
--	--

PSQ	<ul style="list-style-type: none"> • Condamne le grand capitalisme • Promeut une réforme socialiste • Réclame que le Canada devienne une véritable confédération
------------	---

CCSNM	<p>Action syndicale : Renforcement de la sécurité au travail Recours à la grève comme moyen de négociation Veut accroître la formation syndicale des citoyens</p> <p>Action politique : Appui à la création d'un parti ouvrier québécois Prône la formation politique des militants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Condamnation du capitalisme • Promotion du socialisme • Prône l'indépendance du Québec • Veut démocratiser la société québécoise • Protection de la langue française
--------------	--

RAP	<ul style="list-style-type: none"> • Revenu de citoyenneté • « Pauvreté zéro » • Socialisme
------------	--

Annexe 5

Résultat des élections du 8 août 1944			
Partis	% des suffrages	Nombre de sièges	Candidats
Union nationale	38,2	48	90
Parti libéral	40,0	37	91
Bloc populaire canadien	15,2	4	80
Crédit social (union des électeurs)	1,2	-	11
C.C.F.	0,8	1	24
Parti ouvrier progressiste.	0,2	-	4
Indépendant	1,9	1	34
Divers et bulletins nuls	2,5		
Taux de participation	73		

*Comeau, *op.cit.*, p.335

Annexe 6

Résultats des élections provinciales au Québec en 1956		
	%	Sièges
Union nationale	40	72
Parti libéral	35	20
Autres	2	1
Abstention	23	-

*Lemieux, Vincent. Dir. *Une élection de réalignement. L'élection générale du 29 avril 1970 au Québec.* Montréal, Éditions du Jour, 1970. P. 19

Bibliographie :

A) Sources primaires

ARENDET, Jos. Le rôle social de la J.E.C. Montréal, Éditions jécistes, 1954. 87 p.

BERGERON SAINT GEORGES, abbé. Fondements de la JEC canadienne. Québec, Fédération diocésaine de la JEC, 1952. 32 p.

BAILLARGEON, Normand et Michel Allard. *Les entretiens du Devoir. 1990-1994. Société Et affaires sociales*. Sainte-Foy, PUL, 1995. pp.68-77

CHARTRAND, Alain. Un homme de parole. ONF, 1994, 88 min.

CLICHE, Paul. « Michel Chartrand : le revenu de citoyenneté, une idée révolutionnaire qui pourrait se réaliser vite au Québec ». L'Aut'Journal, no.172 (sept 1998), p.1-3

CTCC, Procès verbaux des congrès annuels de 1948 à 1959.

CYR, Roger. La patente. Tous les secrets de la « maçonnerie » canadienne-française. L'Ordre de Jacques-Cartier. Montréal, Éditions du jour, 1964. 127 p.

Jeunesses patriotes. *L'Indépendance. L'organe officiel des Jeunesses Patriotes*. Numéro 1, 1936. 5 p.

GRENON, Hector. *Chroniques vécues. 1930 à 1940. Notre peuple découvre le sport de la politique*. Montréal, Les Éditions de l'homme, 1967. 363 p.

GROULX, Lionel. *Mes mémoires*. Montréal, Éditions FIDES, 1970. 5 tomes

JOHNSON, Daniel. *Égalité ou indépendance*. Montréal, Renaissance, 1965. 311 p.

O'LEARY, Dostaler. *Le séparatisme. Une doctrine constructive*. Montréal, Les Éditions des Jeunesses Patriotes, 1936. 78 p.

O'LEARY, Walter Patrick. *Le régime corporatif*. Montréal, Les Éditions de l'Ordre, 1935. 24 p.

Parti socialiste du Québec. *Manifeste du PSQ, parti socialiste du Québec, publié à l'occasion du 1^{er} mai 1965, fête mondiale des travailleurs*. Montréal, Le Parti, 1965. 18 p.

Manifeste du Rassemblement pour une alternative politique

MONET-CHARTRAND, Simonne. *Ma vie comme rivière. Récit autobiographique*. Montréal, Les Éditions du Remus-Ménage, 1992. 4 tomes.

Nouvelles du Nouveau parti. « Bienvenue au congrès de fondation ». Vol.1-7 et 8 (juin-juillet 1961). P.1

11^e-12^e-13^e-14^e-15^e-16^e-17^e-18^e-19^e-20^e Congrès annuels du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal. Rapports du président. 1968 à 1978

51^e Congrès de la CSN. Michel Chartrand candidat au poste de 1^{er} vice-président de la CSN. 1982

Émissions de radio et de télévision *partage du jour 1962 et élections fédérales 1958*. Archives nationales du Canada.

Entrevue avec Michel Chartrand le 5 janvier 2000

Ouvrages généraux :

BALTHAZAR, Louis. *Bilan du nationalisme au Québec*. Montréal, L'Hexagone, 1986. 212 p.

BROWN, Craig. *Histoire générale du Canada*. Montréal, Boréal Compact, 1990. 549 p.

DION, Léon. *La révolution dérouterée. 1960-1976*. Montréal, Boréal, 1998. 324 p.

DION, Léon. *Québec 1945-2000. Les intellectuels et le temps de Duplessis. Tome II*. Sainte-Foy, PUL, 1987. 452 p.

DUMONT, Fernand, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy. *Idéologies au Canada-Français. 1930-1939*. Québec, PUL, 1978. 361 p.

EN COLLABORATION. « Le Conseil central de Montréal et son histoire ». Édition spéciale du *Journal Unité ouvrière*, volume 2, avril 1978, 32 p.

HAMELIN, Jean et Nicole Gagnon. *Histoire du catholicisme québécois. Le XXe siècle. Tome I. 1898-1940*. Montréal, Boréal Express, 1984. 376 p.

HAMELIN, Jean et Jean Provencher. *Brève histoire du Québec*. Montréal, Boréal, 1997. 133 p.

LACOURSIÈRE, Jacques. *Histoire populaire du Québec. 1896 à 1960. Tome 4*. Sillery, Septentrion, 1997. 411 p.

LAHAISE, Robert. *La fin d'un Québec traditionnel, 1914-1939. I. Histoire. Du Canada à « notre État français »*. Montréal, L'hexagone, 1994. 238 p.

LAMONDE, Yvan. *L'histoire des idées au Québec, 1760-1960*. Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1989. 167 p.

LAPORTE, Gilles et Luc Lefebvre. *Fondements historiques du Québec*. Montréal, Les Éditions de la Chenelière, 1995. 323 p.

LINTEAU, Paul-André et al. *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930. Tome II*. Montréal, Boréal Compact, 1989. 834 p.

MANN TROFIMENKOFF, Susan. *Visions nationales. Une histoire du Québec*. Saint-Leurent, Éditions Du Trécaré, 1986. 455 p.

MONIÈRE, Denis. *Le développement des idéologies au Québec. Des origines à nos jours*. Montréal, Québec/Amérique, 1977. 381 p.

ROY, Fernande. *Histoire des idéologies au Québec aux XIXe et XXe siècles*. Montréal, Boréal Express,

127 p.

TREMBLAY, Marcel. *Histoire de la pensée occidentale : incluant un complément sur l'évolution des Idées au Québec*. Sainte-Foy, Éditions le Griffon d'argile, 1997. 207 p.

VINCENTHIER, Georges. *Histoire des idées au Québec. Des troubles de 1837 au référendum de 1980*. Montréal, VLB Éditeur/ Georges Vincenthier, 1983. 468 p.

Études :

ACKERMANN, Bruno. *Denis le Rougemont. Une biographie intellectuelle*. Paris, Seuil, 1996. 468 p.

ALLEN, Patrick. *La pensée de Henri Bourassa*. Montréal, L'Action nationale, 1954. 245 p.

BÉLANGER, Réal. *Paul-Émile Lamarche. Le pays avant le parti (1904-1918)*. Sainte-Foy, PUF, 1984. 336 p.

BERNARD, Philippe. *Le pensée du quotidien. L'Ordre : contribution à l'histoire des idées du Québec*. Montréal, Université de Montréal, 1966. 115 p.

BLACK, Conrad. *Duplessis. Le pouvoir*. Montréal, L'Homme, 1977. 356 p.

BOISMENU, Gérard. *Le Duplessisme. Politique économique et rapport de forces, 1944-1960*. Montréal, PUM, 1981. 432 p.

BOURQUE, Gilles, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin. *La société libérale duplessiste*. Montréal, PUM, 1994. 435 p.

CARDIN, Jean-François. *Comprendre Octobre 1970 : le FLQ, la crise et le syndicalisme*. Montréal, Éditions du Méridien, 1990, 226 p.

COMEAU, Paul-André. *Le Bloc populaire. 1942-1948*. Sherbrooke, Québec/Amérique, 1982. 478 p.

COMEAU, Robert, Daniel Cooper et Pierre Vallières. *Le FLQ : un projet révolutionnaire. Lettres Et écrits felquistes (1963-1982)*. Montréal, VLB, 1990. 275 p.

CSN, *Histoire du mouvement ouvrier au Québec (1825-1976) : 150 ans de luttes*. Montréal, CSN-CEQ, 1979, 235p.

DENIS, Roch. *Luttes de classes et question nationale au Québec, 1948-1968*. Montréal, Presses socialistes Internationales, 1979. 601 p.

DION, Léon et Micheline De Sève. *Cultures politiques au Québec*. Sainte-Foy, PUF, 1972. 354 p.

DIRKS, Patricia Grace. *The Failure of L'Action nationale*. Montréal, McGill-Queen's University Press, 1991. 199 p.

DUBUC, Pierre. *Pour une alternative politique*. Montréal, Éditions l'Aut'journal, 1998. 160 p.

FAVREAU, Louis et Pierre l'Heureux. *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui*.

FERLAND, Marc et Yves Vaillancourt. *Socialisme et indépendance au Québec : pistes pour le mouvement*

- ouvrier et populaire*. Sainte-foy, Éditions socialisme et indépendance, 1981. 86 p.
- FERRETTI, Lucia. *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*. Montréal, Boréal, 1999. 203 p.
- FERRY, Jean-Marc. *L'allocation universelle : pour un revenu de citoyenneté*. Paris, Éditions du Cerf, 1995. 124 p.
- FOISY, Fernand. *Michel Chartrand. Les dires d'un homme de parole*. Outremont, Lanctôt Éditeur, 1997. 341 p.
- FORTIN, Gérald. *An Analysis of the Ideology of a French Canadian Magazine. 1917-1954. A Contribution to the Sociology of Knowledge*. Toronto, Corell University, Thèse (PhD), 1956. 257 p.
- FOURNIER, Louis. *FLQ, histoire d'un mouvement clandestin*. Outremont, Lanctôt Éditeur, 1998. 347 p.
- FRASER, Graham. *Le Parti québécois*. Toronto, Libre Expression, 1984. 432 p.
- FRÉGAULT, Guy. *Lionel Groulx tel qu'en lui-même*. Montréal, Leméac, 1978. 237 p.
- GAGNON, Jean-Louis. *Les apostasies. Tome 1. Les coqs de village*. Montréal, Les Éditions La Presse Itée, 1985. 256 p.
- GARIÉPY, Alain. *Jean-Marc Léger : un intellectuel nationaliste du Québec contemporain*. Université Laval, (M.A.), 1996. 122 p.
- GIGUÈRE, Georges-Émile. *Lionel Groulx. Biographie. « Notre État français nous l'aurons! »*. Montréal, Les Éditions Bellarmin, 1978. 317 p.
- GODIN, Pierre. *Les frères divorcés*. Montréal, Les Éditions de l'homme, 1986. 360 p.
- GODIN, Pierre. *René Lévesque. Héros malgré lui*. Montréal, Boréal, 1997. 736 p.
- GRENON, Hector. *Chroniques vécues. 1930 à 1940. Notre peuple découvre le sport de la politique*. Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1967. 383 p.
- HARVEY, Fernand. *Le mouvement ouvrier au Québec*. Montréal, Éditions du Boréal Express, 1980. 330 p.
- HARVEY, Fernand. *Aspects historiques du mouvement ouvrier au Québec*. Montréal, Éditions du Boréal Express, 1973, 226 p.
- HORTON, Donald J. *André Laurendeau*. Montréal, Bellarmin, 1995. 357 p.
- HUDON, Raymond. *Syndicalisme d'opposition en société libérale*. Montréal, Boréal, 1983. 330 p.
- HUOT, Giselle, Juliette Lalonde-Rémillard et Pierre Trépanier. *Lionel groulx. Correspondance 1894-1967. Le prêtre éducateur*. Montréal, Fides, 1989. 533 p.
- LACOMBE, Alain. *Errol Bouchette, 1863-1912 : un intellectuel*. Saint-Laurent, Fides, 1997. 223 p.
- LAFOREST, Guy. *Trudeau et la Fin d'un rêve canadien*. Québec, Septentrion, 1992. 265 p.
- LALIBERTÉ, G.-Raymond. *Une société secrète : l'Ordre de Jacques-Cartier*. Montréal, Éditions

- Hurtubise HMH, 1983. 395 p.
- LAMOUREUX, André. *Le NPD et le Québec. 1958-1985*. Montréal, Éditions du Parc, 1985. 230 p.
- LAPOINTE, Simon. *L'influence de la gauche catholique française sur l'idéologie de la CTCC-CSN de 1948 à 1964*. Montréal, RCHTQ, 1996. 115 p.
- LAURENDEAU, Marc. *Les Québécois violents*. Montréal, Boréal, 1990. 351 p.
- LeBORGNE, Louis. *La CSN et la question nationale depuis 1960*.
- LÉVESQUE, René. *Attendez que je me rappelle*. Montréal, Québec/Amérique, 1986. 525 p.
- MARR, William L. et Donald G. Paterson. *Canada : an Economic History*. Toronto, MacMillan of Canada, 1980. 457 p.
- MARTEL, Marcel. *Le deuil d'un pays imaginé. Rêves, luttres et défaites du Canada français*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997. 203 p.
- McROBERTS, Kenneth. *Un pays à refaire. L'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*. Montréal, Boréal, 1999. 483 p.
- MORTON, Desmond. *NPD : the Dream of Power*. Toronto, A. M. Hakkert, 1974. 181 p.
- PARÉ, Jean. *Le temps des otages*. Montréal, Éditions Quinze, 1977. 265 p.
- PROVENCHER, Jean. *La grande peur d'octobre 1970*. Montréal, Éditions de l'Aurore, 1974. 123 p.
- RENAUD, Laurier. *La fondation de l'ACJC. L'histoire d'une jeunesse nationaliste*. Jonquière, Presses collégiales de Jonquière, 1972. 154 p.
- RIOUX, Marcel. *La question du Québec*. Paris, Seghers, 1971. 321 p.
- ROUILLARD, Jacques. *Histoire de la CSN. 1921-1981*. Montréal, Boréal Express, 1981. 335
- ROUILLARD, Jacques. *Histoire du syndicalisme québécois. Des origines à nos jours*. Montréal, les Éditions du Boréal, 1989. 535 p.
- SÉGUIN, Maurice. *L'idée d'indépendance au Québec. Genèse et historique*. Montréal, Les Éditions Boréal Express, 1977. 66 p.
- SÉGUIN, Robert, Dominique Payette, Michel Chartrand, Jean-Paul l'Allier, Société de Radio-télévision du Québec. *Première ligne. Les guerriers de la culture*. Montréal, Radio-Québec, 1988. 54 min.
- SPRY, Robin. *Les événements d'octobre*. Montréal, ONF, 1974. 88 min.
- TREMBLAY, Louis-Marie. *Le syndicalisme québécois. Idéologies de la CSN et de la FTQ. 1940-1970*. Montréal, PUM, 1972. 286 p.
- TREMABLAY, Marc-Adélar. *L'identité québécoise en péril*. Sainte-Foy, Saint-Yves, 1983. 254 p.
- TREMBLAY, Manon et Marcel R. Pelletier. *Le système parlementaire canadien*. Sainte-Foy, PUL, 1996. 370 p.

VAILLANCOURT, Yves. *L'évolution des idées sociales au Québec. 1940-1960*. Montréal, PUM, 1988.

Articles :

BAILLARGEON, Normand et Michel Allard. *Les entretiens du Devoir. 1990-1994. Société Et affaires sociales*. Sainte-Foy, PUL, 1995. pp.68-77

CHARTRAND, Michel et Michel Bernard. « Le revenu de citoyenneté, un projet pour le Québec ». *L'Action nationale*, volume XC, numéro 1 (janvier 2000), p. 55 à 118.

COMEAU, Robert. « Les séparatistes de 1936-1937, Paul Bouchard et la Nation ». *Cap-Aux-Diamants*, no.53 (printemps 1998), p.26 à 29.

COMEAU, Robert. « Lionel Groulx, les indépendantistes de la Nation et le séparatisme 1936-1938 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol.26, no.1 (juin 1972), p.83 à 102

De GRAMONT, Monique. « Michel Chartrand, le cœur sur le poing ». *Guide ressources*, Vol.7, no.5 (janvier-février 1992), p. 22 à 27

Dossiers vie ouvrière. « Vie de militants. Madeleine parent, Léa Roback, Michel Chartrand ». Vol.XVIII, no.128 (octobre 1978), p.471 à 494

GERMAIN, Jean-Claude. « Petit dictionnaire politique et critique du parti ouvrier québécois ». *Dimensions*, (avril 1969), p.57 à 65

LABRECQUE, Jean. « Ce diable d'homme. Michel Chartrand ». *Point de mire*. Vol.1, no.10 (août 1970), p.52 à 59

MARTINEAU, Richard. « Michel Chartrand ». *Voir*. 25 avril au 1^{er} mai 1991.

PAQUET, Gilles. « Les années 1950 au Québec ». *Bulletin d'histoire politique*, vol. 3, no.1, 1994, p. 17 à 23.

PELLETIER-BAILLARGEON, Hélène. « Les Chartrand. 30 ans du Québec ». *Maintenant*, No.109, oct.1971. P.260 à 286

ROCHETTE, Guy. « Pas de libération nationale sans libération économique. Le PQ est en train de nous tromper ». *Zone Libre*, (été 1977), p.5 à 7

SARRA-BOURNET, Michel et Robert Comeau dir. « Les intellectuels et la politique dans le Québec Contemporain ». *Bulletin d'histoire politique*, vol.3, no.1 (1994). P. 11 à 45.

VADEBONCOEUR, Pierre. « Cinquante ans d'histoire vécue ». *L'Action nationale*, no.83, no.6 (juin 1993), p.840 à 847.

VADEBONCOEUR, Pierre. « Un ministre, un maire, une souris, poteau et une omelette ». *Nouvelles CSN*, no.287, (31 mars 1989), p.10

VALLIÈRES, Pierre. « Michel Chartrand : malcommode exemplaire ». *VO*, no.229 (mars-avril 1991), p. 8 à 12